



Discussions politiques

Emile Faguet

LU AVEC [LIREGRATUITEMENT.COM](https://liregratuitement.com)

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Discussions politiques

Politiques et Moralistes du dix-neuvième siècle. Trois séries, formant chacune un volume in-18 Jésus, broché. 3 50 L'ouvrage est complet en trois séries, chaque volume se vend séparément.

Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire, un vol. in-18 Jésus, broché 3 50

Propos littéraires. Quatre séries, formant chacune un volume in-18 Jésus. broché chaque, volume se vend séparément). 3 50

Propos de théâtre. Quatre séries, formant chacune un volume in-18 Jésus broché (chaque volume se vend séparément). 3 50

Le Libéralisme. Un volume in-18 Jésus, huitième mille, broché 3 50

L'Anticléricalisme. Un vol. in-18 Jésus, septième mille, broché 3 50

Le Socialisme en 1907. Un vol. in-18 Jésus, huitième mille, broché 3 50

Le Pacifisme, un vol. in-18 Jésus, broché 3 50

En lisant Nietzsche. Un volume in-18 Jésus, cinquième mille, broché 3 50

Pour qu'on lise Platon. Un volume in-18 Jésus, broché 3 50

Amours d'hommes de lettres. Un volume in-18 Jésus,

cinquième mille, broché 3 50

Discussions Politiques. In vol. in-18 jésus, broché. 3 50 Simplification simple de l'orthographe. Une piqûre in-18

jésus 0 60

Madame de Maintenon Institutrice, extraits de ses lettres, nuis, entretiens et proverbes sur /Education, avec une introduction. Un volume in-12, orné d'un portrait, 2e édition,

broché 1 50

Corneille, un vol. in-8° illustré, 8P édition, broché. 2 »

La Fontaine, un vol. in 8° illustré, 10e édition, broché. 2 »

Voltaire, un vol. in-8° illustré, 3' édition, broché. . 2 »

Ces trois derniers ouvrages font partie de la Collection des Classiques

lires, dirigé par M. Emile Paguet

Discours de réception à l'Académie française, avec In réponse de M. Emile Ollivier, une brochure in-18 jésus. 1 50

Cours de poésie française. Leçon d'inauguration. Une piqûre 0 50

DE LA RÉVOLUTION

C'est une très heureuse que d'avoir, on un

eu! volume, très clair, très précis et très bien n formé, comme
esl celui qu'on va lire, rassemblé, approché et mis en lionne lu-
mière les idées niaises de la Révolution française, les idées qui
ont, • lus ou moins consciemment, dirigé les esprits tendant
l'époque révolutionnaire et qui, li >ar elle aux générations sui-
vantes, onl formé u'on pourrait appeler l'esprit de la démocrati
i-.i\ era tout le Biècle qui vient de Unir.

, à mon avis, se réduisent, à la vérité

(1) Préfact d'un volume intitulé I.T'urrc sociale de l<i R fution
fr.r ir MM André Lichtenbergera Maurice \\ ->ltr,

Ph v I il Scbneid ur.)

une seule. Mais de cette idée principale plusieurs autres sont
comme sorties plus ou moins vite par voie de conséquence plus
ou moins logique, et toutes ensemble ont formé comme un sys-
tème qui se tient et qui n'a pas cessé d'être d'un grand poids,
d'une grande autorité, sur un très grand nombre d'esprits.

Cette idée unique, dont toutes les autres, dans les esprits mar-
qués au coin de la Révolution française, ne sont que des formes
particulières ou de suites nécessaires et naturelles, c'est l'idée
d'égalité.

Je ne veux pas dire que ce soit pour la conquête de l'égalité
que l'on a fait la Révolution de 1789, étant aussi éloigné que pos-
sible de le penser. Les Ca hiers de 1189 prouvent assez que ce que
l'immense majorité du peuple français demandait, en 1789,
c'était tout simplement des réformes législatives et des réformes
administratives, une loi unique et plus claire, une justice plus ra-
pide, plus impartiale et moins coûteuse, un impôt mieux réparti

et levé d'une façon moins féroce, l'abolition des derniers droits féodaux, la suppression des douanes intérieures. En résumé, le peuple de 1789 était mal gouverné et demandait simplement à l'être mieux. Si le peuple, en 1800, a accepté si facilement le Consulat et, en 1804, l'Empire,

LF* ri LA 1 EVOLUTION 3

st que c'était (moins la guerre; précisément ce qu'il avait demandé en 1789. Ce n'est donc pas pour la conquête de l'égalité qu'on a fait la Révolution de 17*'». Mais, sous les pensées nettes qui se traduisent en réclamation- j 3 immédiat

iche toujours une peu irdequine s'ex-

prime point tout d'abord, qui se démêle peu à peu au cours des événements, et que les événements,, quand ils sont violents, aident à se démêler et à venir au jour. Sous cette réclamation immédiate et sou- ce besoin urgent : être mieux gouverné, se cachait et se remuait vaguement cette autre idée plus profonde et qui, pour ne pas

-ander de satisfaction immédiate, n'en était pas moins forte, et forte comme l'explication même du mal dont on souffrait : si nous sommes mal gou-

. c'est qu'il y a des grands qui ont toi. «If- petits qui n'ont rien, — et inversement, la preuve que nous sommes mal .c'est

tout est pour les grands et rien pour les petits —

tte idi galité en pu

et (i

• tte idée, tout lument, en 1789, l'aidait à

nait iv et autant ce qui. en quelque sorte, la produi-

■ que ce nui la contrariait et réprimait. Quand on dit que -i i •
peuple de 1789 fut avide I qu'il l i\ Ut pr

le phénomène connu des légères contraintes plus insupportables que l'oppression absolue, on n'erre point ; et cela s'applique au xvme siècle tout entier (t à une partie du xvne. Oui, il est vrai, comme l'a dit Chateaubriand avant tant d'autres, dont chacun passe pour l'avoir trouvé, que « la Révolution était faite lorsqu'elle éclata » ; que « le peuple métamorphosé en moine s'était réfugié dans les cloîtres (et dans le clergé séculier) et gouvernait la société par l'opinion religieuse ; le peuple métamorphosé en collecteur et en banquier s'était réfugié dans la finance et gouvernait la société par l'argent ; le peuple métamorphosé en magistrat s'était réfugié dans les tribunaux et gouvernait la société parla loi » ; que « cegrand royaume de France, aristocrate dans ses parties et ses provinces, était démocrate dans son ensemble sous la direction de son roi, avec lequel il s'entendait à merveille et marchait presque toujours d'accord ». — Rien n'est plus exact, et c'est ce qui explique que, possédant presque l'égalité, le peuple voulait l'avoir tout à fait, et que la possédant presque en réalité, il voulait et l'avoir tout à fait et l'avoir en droit ; et qu'ayant presque ce qu'il désirait, il ne le désirait que davantage. On ne se trompe point en disant ces choses, qui sont vraies de la période qui s'étend de Louis XIV à 1780 environ.

R LES IDEES MAI li;l SSES DE LA REVOL1 : ION •»

Mais, d'autre part, il ne faut pas oublier que le règne de Louis XVI a été une régression aristocratique et une « reprise • de

l'aristocratie. Soutenu de If. Umé Chéretetde son livre trop vite oublié, la Chute de V Ancien Régime, If. Brunetière a fait remarquer avec sa force accoutumée, que l'édit de 175 i sur l'état des officiers eût, s'il avait été en vigueur sous Louis XV, empêché Cheveii d'être lieutenant général et, s'il avait été en vigueur sous Louis XIV, empêche l'abert et Catinat de 1 devenir maréchaux de France ; que le même esprit nait dans l'Église et que, vers la fin ou même le milieu du xviii* siècle, ni Bossuet, fils du conseiller de Dijon, ni Massillon, fils du notaire d'Hyères, ni Fléchier, fils de l'épiciier de Pernes, n'eussent pu deveni révoques ; que, dans la « grande robe » et la « moyenne robe », l'accès, si facile autrefois à tous, a'appartenail plus qu'aux seules familles parlementaires; que, pour ce qui est droits féodaux eux-mêmes, on voit les privilégiés revendiquer leurs privilèges, à la veille de la Révolution, avec une ftpreté singulière, vérifier leurs titres, renouveler leurs terriers, exhumer des auxquelles leurs pi ieurs avaient

eu ' le renoncer, en ima finer de nouvelles,

renforcer et alourdir le débris de jou lai qui

I ir le temps, allégé el comme extén

Et ainsi donc, d'une part, la conquête lente d'une quasi égalité et le peu d'espace qui séparait le désir de sa satisfaction avivait et exaspérait ce désir ; et, d'autre part, l'arrêt subit de ce progrès et les obstacles tout nouveaux qu'on dressait devant lui, donnait à ce désir comme le dernier coup de fouet et le changeait en impatience, et la soif d'égalité se trouvait excitée autant de tout ce qu'on lui refusait brusquement que de ce qui l'avait longtemps satisfaite.

Et maintenant laissez cette idée prendre conscience d'elle-même à travers des événements qui, humiliant la seule puissance humaine jusqu'alors à l'abri des affronts, humiliant la royauté au Jeu de Paume, à la Bastille, sur la route de Versailles, à Paris, aux Champs-Élysées et à l'hôtel de ville, mettent dans les esprits cette vision d'un peuple où il n'y a personne dessus et personne dessous, vous voyez cette idée grandir, se débrouiller, monter sans cesse, jusqu'à dominer et offusquer les simples idées pratiques de meilleure législation et meilleure administration, et devenir comme l'idée maîtresse, comme « le principe » qui anime les esprits et les maîtrise. Et, sans doute, ce n'est pas cette idée qui, plus tard, a fait le Consulat et l'Empire, et la France est revenue tout simplement alors à l'esprit des

- [DÉES JIAITRI 5SES DE LA \-.\ oL1 I IoH 3

Cahiers de 1789... Mais, d'abord, n! Cette i

-alité a été suffisamment satisfaite par le Consulat et l'Empire en ceci que l'accession de tous citoyens aux emplois publics, et particulièrement ce spectacle flatteur de fils d'ouvriers devenant maréchaux de France, donnaient à l'avidité laïque une apparence et même réelle pâture. Et suite le terrible désordre législatif, juridique et administratif du Directoire redonnait aux idées des Cahiers de 1789 une nouvelle foi au besoin d'ordre général une vigueur nouvelle, dont le Consulat et l'Empire surent profiter. Et enfin cet ordre législatif, juridique et administratif consolidé par les gouvernements qui, après l'Empire, héritèrent, acceptèrent et confirmèrent l'aménagement impérial, que restait-il qui pût continuer à s'agrandir (i

les esprit.-, quel besoin demeurerait qui pût continuer & croître, et indéfiniment, puisqu'il ne peut jam sans doute, être pleinement - itisfait . ' I. lit.', le besoin d êg dite. Et cette :

. non l'idée initiale mais l'i itielle d

Révolution, devient l'idée maltresse et, peu faut, l'idée unique de la démocratie du i cle.

imme deux t • ilon la oal

i qualité des esprits qui i i 1 s uns elle natt du sentiment de l'envie, i

les autres elle naît du sentiment de la justice. Et c'est comme ressortissant à l'envie qu'elle est la plus lâcheuse, mais aussi la moins dangereuse ; et c'est comme ressortissant à l'instinct de justice qu'elle est la plus spécieuse et la plus noble, mais aussi la plus féconde en périls et la plus grosse de catastrophes. Quand l'idée d'égalité n'est qu'une forme de l'envie, elle est capable de résignation. Elle s'atténue, elle s'émousse. Après tout, sous cette forme, elle a toujours existé. L'antiquité Ta connue tout autant que les temps modernes, et je ne crois pas que le moyen âge en ait été exempt. Elle a, certes, de mauvais effets et ne peut«guère en avoir de bons. Mais enfin elle a ceci, qui la rend relativement inoffensive, qu'elle est extrêmement divisée et dispersée relativement à ses objets. On envie à côté de soi. Le plus bas placé envie celui qui est immédiatement au-dessus de lui, celui-ci l'homme qui le dépasse d'un degré, et ainsi de suite, et ceux d'en bas ne songent pas très précisément à envier ceux de tout en haut, à moins qu'ils ne les voient passer et ne se heurtent à eux, ce qu'il serait sage de trouver le moyen d'empêcher d'être.

L'idée d'égalité, comme forme d'instinct de justice, est évidemment beaucoup plus noble ; mais elle est plus dangereuse, parce que, sous ce caractère, elle se généralise, sans rien perdre, je crois,

SI R LBS IDÉES MAITRESSES DE LA REVOL1 ll"\

de sa force. Quand cette idée qu'il est insupportable que quelqu'un soit au-dessus et quelqu'un au-dessous s'empare de l'homme, elle en fait un révolté, non seulement contre la société, mais contre la nature elle-même. Non seulement il ne peut souffrir qu'il y ait des riches et des pau\ ; des nobles et des plébéiens, etc., mais il est indigné qu'il y ait des forts et des faibles, des intelligents et des médiocres, des gens qui réu 1 1 et des gens qui ne réussissent pas. Ainsi ne le voudrait pas la justice ; et cela est parfaitement vrai, et toutes les injustices sociales ne sont rien du tout auprès des injustices de Dieu. Aussi remarquez que les révolutionnaires, blessés dans leur

litaires par les inégalités naturelles autant q par les inégalités sociales, axaient pris le parti de nier celles-là, par ce mouvement instinctif et un peu puéril, qui fait (pion croit effacer ce qu'on affirme o'êUS ils avaient bravement inscrit

dans leur Déclaration d l'hommeetdu

citoyen: «Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi. i Et l'on avouera que les

hommes égaux par la oa1 ure i est uni énormité. Mais de ces affirmations paradox oo «• i ite, et les égalitain

vite aperçus que la nature (ail les hommes très iu\, quoi qu'il en ait été dit, et aussi I lire

réfléchi est toujours un pessimiste très aigri, qui, détestant les inégalités établies par la nature autant que les inégalités sociales et se doutant bien que celles-ci ne sont que des conséquences inévitables et à peine partiellement réparables de celles-là, a, pour l'organisation du monde, une véritable haine, et se ronge, par conséquent, de cette « haine impuissante » qu'a si souvent analysée Stendhal, pour n'avoir pas été sans la ressentir. Ce double aspect de l'idée d'égalité a été très bien vu, longtemps à l'avance, par Descartes, et il s'est parfaitement avisé de la parenté presque étroite qu'il y a entre l'envie et l'idée de justice. Il nous dit fort pertinemment : « Ce qu'on nomme communément envie est un vice qui consiste en une perversité de nature, qui fait que certaines gens se fâchent du bien qu'ils voient arriver aux autres hommes... C'est une espèce de tristesse mêlée de haine, qui vient de ce qu'on voit arriver du bien à ceux qu'on pense en être indignes ; ce qu'on ne peut penser avec raison que des biens de la fortune ; car, pour ceux de l'âme ou même du corps, en tant qu'on les a de naissance, c'est assez en être dignes que de les avoir reçus de Dieu. [Mais Descartes devrait songer que l'envie n'a aucune raison de ne point se prendre à ces derniers biens aussi, et de ne point éprouver, à s'y prendre,

; LES IDÉES MAITRESSES DE la RÉVOLUTION 11

une tristesse mêlée de haine, qui s'appellera le pessimisme. - Mais lorsque la fortune envoie biens à quelqu'un, dont H est véritablement indig et que l'envie n'est excitée en nous que pour ce que , aimant naturellement Injustice, nous sommes fâchés qu'elle ne soit pas observée en la distribution de ces biens, c'est alors un zèle qui peut

est excusable, principalement lorsque le bien qu'on envie à d'autres est de telle nature qu'il peut se convertir en mal entre leurs mains ; comme si c'est quelque charge ou office en l'exercice duquel ils se puissent mal comporter, même lorsqu'on désire pour soi le même bien et qu'on est empêché de l'avoir, parce que d'autres, qui en sont moins dignes, le possèdent ; et cela rend cette passion plus violente, et elle ne laisse pas d'être excusable, pourvu que la haine qu'elle contient se rapporte seulement à la mauvaise distribution du bien qu'on envie et non point aux personnes qui le possèdent

et le distribuent. Mais il y en a peu qui

sont si justes et si généreux que de ne pas avoir point de haine pour ceux qui les privent en l'acquiesçant

à un bien qui n'est pas communicable à plusieurs et qu'ils avaient désiré pour eux-mêmes bien que ceux qui l'ont acquis en soient autant et plus dignes. D'un autre côté, l'appétit de l'envie et l'instinct de justice

12 DISCUSSIONS POLITIQUES I.S

se rencontrent dans la pratique, très souvent, à la même œuvre, l'un se donnant pour l'autre, même aux yeux de la personne qui l'éprouve, et se travestissant sous le costume honorable de l'autre ; et l'autre à son tour, même sincèrement éprouvé, excusant la première et l'aidant à naître à force de l'excuser, et l'entretenant et la couvrant à force de la couvrir.

Et nous dirons que, dans l'idée d'égalité, il y a et de l'envie, et de l'instinct de justice, sans qu'on puisse faire le plus souvent que

perdre son temps à chercher combien il entre dans le mélange de celui-ci et de celle-là.

Et toujours est-il que l'idée d'égalité a été l'idée maîtresse, et j'ai presque envie de dire l'idée-matrice de la Révolution française, et que les révolutionnaires en ont tiré toutes celles qui leur ont été les plus chères et où ils se sont liés de la plus ferme attache.

Ils en ont tiré d'abord l'idée d'égalité des droits, l'idée d'égalité de tous les individus devant la loi, sur quoi il n'y a pas à insister, cette idée étant la pensée égalitaire sous sa forme la plus simple, la plus nette et relativement la plus pratique. Une seule loi la même pour tous, une seule justice et la même pour tous, le noble égal au roturier et le pauvre égal au riche devant la justice, devant les

S'JH LES IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVOLUTION

prescriptions de police, devant l'impôt, ce qui déjà beaucoup plus difficile à établir, malgré la meilleure volonté du monde •. devant le service militaire, ce qui, chose paradoxale et pourtant vraie, rend ce service plus lourd, quoique étant le même comme durée, pour certains hommes des classes (•levées que pour le plébéien : toute galités

dès droits et des devoirs étaient encore relativement faciles à faire passer des idées dans.- les choses et de la théorie dans les faits.

Mais il était naturel que l'idée «le l'égalité tût poussée plus loin ; car elle est de celles à qui l'on ne t'ait pas leur part, précisément parce qu'elle contient l'idée de justice ou s'appuie sur elle et que l'idée de justice a quelque chose d'indéfini. Les illusionnaires, ayant comme la passion de l'inégalité, la voulurent dans les conditions et même flans les mœurs, comme ils la voulaient dans les rapports des citoyens avec la loi. De quoi, au moins pour la première de ces deux choses, on ne peut

rien leur en vouloir. Du moins, on ne peut gu

leur reprocher de manquer de logique, il sera toujours impossible de prouver que, l'égalité des conditions manquant, l'égalité de droits subsiste, et il est toujours facile de prouver que là où

nqu'il y a l'égalité des conditions, l'égalité des droits n'est qu'une illusion ou un leurre. Comme tout-

14 DISCUSSIONS POLITIQUES

on, quelque bonne volonté qu'on y mette, que l'homme riche, soutenu par un excellent avocat, soit l'égal devant la justice de l'homme pauvre détendu par un avocat d'office? Comment veut-on que le service militaire, plus lourd, à la vérité, pour l'étudiant en médecine dont il interrompt les études que pour l'artisan, ne soit pas plus léger pour l'homme riche, qui peut se faire aider par le prix d'argent, en une foule de menues corvées, que pour le plébéien qui doit faire le service tout entier sans que rien y manque? Comment l'impôt, quoi qu'on fasse, peut-il frapper également le riche, le pauvre, le moins riche, le moins pauvre, le riche apparent, le faux pauvre, le pauvre ignoré, l'homme à charges cachées encore qu'honorables, etc.? Comment la loi peut-elle peser avec une égalité parfaite, en ses mille obligations, sur tant

d'hommes si différents, si inégaux de forces et de capacités, soit pour supporter, soit pour agir? L'égalité théorique se heurte à la force des choses ou plutôt ne saurait s'ajuster à la diversité infinie de la réalité. Il faudrait donc, au moins, que les conditions fussent égales, qu'il y eût partage de ces forces que l'homme s'ajuste, ajoute à ses puissances naturelles comme des instruments qui les multiplient; qu'il y eût partage de ce qu'on appelle les biens, ou que personne n'en possédât; que, d'une façon ou d'une autre, les con-

SIR LES IDÉES MAÎTRESSES DE LA RÉVOLUTION

ditions fussent aussi égales qu'il est possible. Les révolutionnaires ont bien senti que cela était une seconde révolution, dix fois plus difficile à accomplir que la première, et ils ont, soit hésité, E ni reculé même devant la théorie de ce bouleversement. Robespierre repousse l'idée de l'égalité des conditions ; mais Saint-Just l'accepte. C'est préci-

ient l'image de la Révolution elle-même en : de cette question. Elle est partagée. Elle a une pensée de derrière la tête que, presque du même mouvement, elle caresse et elle réprime. L'idée d'égalité des conditions est latente et imminente dans la pensée révolutionnaire. Elle est au fond, à tout moment de temps en temps elle émerge. Elle est au fond des choses dont on ne veut pas convenir, qui inquiète au moment même qu'on l'en écarte et d'autant plus qu'on s'en éloigne, et qui finit toujours par avoir son jour et heure. La Révolution se dirige vers Babeuf du

moment qu'elle liait, et, quand il apparaîtrait, elle le

tue, parée qu'il a dit trop toi son secret.

Il y a même à remarquer que la Révolution lut plus profondément égalitaire en ses commencements qu'en 1793. Ses liens et immédiates. Au

point de vue de l'égalité des conditions

Constituante qui est presque radicalement. c'est la Convention qui recule et c'est le Directoire qui

cabre, lit rien ne paraît plus naturel, quand on songe qu'en ces huit ans, de la réunion des États généraux à la conspiration de Babeuf, une translation de la propriété avait été faite et qu'il s'agissait de rassurer les nouveaux propriétaires contre l'idée d'égalité des conditions aussi vigoureusement que l'ancien régime avait pu faire les anciens. Mais l'idée restait, que les générations suivantes, si elles demeuraient fidèles [à l'esprit de la Révolution, devaient et ne pouvaient que reprendre et pousser à ses conséquences inévitables.

De l'idée d'égalité les révolutionnaires ont encore tiré très naturellement l'idée et la passion de l'uniformité des mœurs. L'uniformité n'est nullement l'égalité ; mais elle en est le signe et le signe le plus flatteur aux yeux des égaux passionnés. Vigny a dit quelque part : « L'élégante simplicité, la réserve des manières du grand monde, causent non seulement une aversion profonde aux hommes grossiers de toutes les opinions, mais une haine qui va jusqu'à la soif du sang. » L'explication est là d'une partie des excès de la Révolution, et Robespierre lui-même est peut-être mort pour cette cause. Ce qu'il y a de certain, c'est que les révolu-

tionnaires, ou tout au moins les plus logiques et les plus doués, parmi les révolutionnaires, du don de voir clair leurs idées, c'est à savoir

SUR LES II LITRESSES DE LA RÉVOLUTION

les Jacobins, ont rêvé uniformité des manières, des irs, des mœurs, des habitudes et des allures, ont rêvé de faire de la société un couvent à règles étroites, pour deux raisons, dont la première est l'idée de l'absorption et de l'anéantis-ement de l'individu dans l'État, et dont la seconde est lidée de l'uniformité considérée comme signe de l'égalité entre les homm< s, de l'égalité « naturelle » entre tous les hommes, et c'est ici que le mot de la Déclaration : «Tous les hommes Sont égaux par la nature » prend tout son sens, si je puis ainsi parler, encore qu'il n'en ait aucun.

la est si vrai, et cela est si naturel que cette idée n'est pas nouvelle, et qu'un siècle auparavant i -don l'avait eue. Etj< bien que c'était préci-

sément Fidée contraire ; mais on sait bien aussi que deux idées exactement contraires contiennent an fond un sens identique. Fondant ou voulant fonder bnesociétéariatocratiqueet féodale, Fénelondivisail son peuple en sept classes dont la première était habillée de blanc, la seconde de bleu, la troisi de \» rt, la qu itrième de jaune aurore, la cinquième de rouge pale, la siiième de gris de lin, et la tième de jaune et blanc. En sens inverse il parfai-

tement naturel que des égalitaires reuil un peuple habillé de la même couleur et ayant

mêmes manières, pour bien montrer qu'il sent et pense tout entier de la même façon.

De cette même idée encore d'égalité ou de cette idée d'uniformité, qui est comme l'extension, ou la déviation, ou la transposition, ou la dégradation de la première, les révolutionnaires ont tiré la conception qui leur fut peut-être la plus chère, celle de l'éducation en commun et égale pour tous et uniforme. Ils ont bien compris que rien ne met plus de différence et plus d'inégalité entre les hommes que l'éducation, et que, les hommes fussent-ils égaux par la nature, ils deviendraient inégaux extrêmement pour être élevés les uns d'une façon, les autres d'une autre. De là tous ces projets divers, mais se ramenant tous à une idée commune, d'éducation par la nation, c'est-à-dire par l'État, c'est-à-dire par le gouvernement, de mainmise de l'État sur les générations nouvelles et, en quelque manière, de confiscation des jeunes par le gouvernement, à dessein de les soustraire à l'influence de la famille et de leur donner comme des âmes égales, uniformes et nivelées. De là ce projet, toujours à l'état latent dans les têtes révolutionnaires, quelquefois exprimé, même du temps de la Révolution, très souvent proclamé depuis, d'une instruction intégrale donnée à tous, c'est-à-dire de la même instruction donnée à toutes les classes de la société, de manière à

SUR LES IDÉES MAÎTRESSES DE LA RÉVOLUTION 19

détruire peu à peu les inégalités produites par l'hérédité et de manière à arriver à ce qu'il n'y ait plus dans la nation non seulement de castes, non seulement de classes, mais non pas même de-

degrés : projet qui amènerait forcément à la suppression par en bas de l'instruction primaire et par en haut de l'enseignement supérieur; car n'est-il pas fâcheux et n'est-ce point un signe d'aristocratie survivante qu'il y ait, au ministère de l'instruction publique, une direction de l'enseignement supérieur, une de l'enseignement secondaire et une de l'enseignement primaire, et ne voilà-t-il pas encore, J e de six ans, la nation divisée et classée en blancs, en bleus et en verts ?

(>n pourrait poursuivre plus loin, à travers les es révolutionnaires les transformations et applications diverses de l'idée d'égalité. Mais plutôt écoutons celui qui nous prit¹ de remarquer que, nonobstant, il y a eu quelques autres idées en faveur dans le cours de la Révolution française. Nous n'y contredirons pas ; mais nous ferons remarquer que ces idées mêmes ont été ou altérées le voisinage et la prépondérance de l'idée itée, ou accommodées cette dernière idée, de telle sorte qu'elles semblent elles-mêmes encore d'être qu'un le dérivation.

Les révolutionnaires oui : i i i < l •

en ont fait grand état. Mais qu'entendaient-ils bien au juste par cette idée de liberté? Moins la suppression du despotisme que la suppression de l'aristocratie. Les révolutionnaires ont cru la liberté établie dès qu'ils ont établi la démocratie. Ils ont d'abord inventé la « démocratie royale », et ils ont cru que la Révolution était faite. Souveraineté partagée entre le roi et la nation représentée par ses délégués : voilà la liberté. Ce n'était que la suppression des puissances intermédiaires entre le peuple et le roi; et c'est-à-dire que ce n'était que la suppression de l'aristocratie. — Ils ont ensuite supprimé le roi et passé à la démocratie pure, ou plutôt à la démocratie parlementaire, c'est-à-dire qu'ils

ont déplacé la souveraineté et l'ont transportée d'un cabinet royal dans une Chambre de députés. Et c'était la démocratie, sous une des formes qu'elle peut revêtir ; mais ce n'était pas la liberté, puisque ce n'était nullement la suppression du despotisme. La liberté est le respect des droits de l'individu, et c'est ce respect que les révolutionnaires n'ont jamais eu ni très net dans l'esprit ni très profond dans le cœur, et c'est le souci de tracer avec précision les limites, nécessaires dans l'état de société, de ces droits et de leur exercice, qui n'a jamais été chez eux ni très fort ni très persistant.

LES IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVOLUTION -I

— Ils ont écrit la Déclaration

— Certes, et je leur en sais le plus grand gré d'abord parce que, malgré quelques incertitudes et quelques contradictions inévitables en pareil sujet, la Déclaration des Droits est une œuvre très

et très noble et très intelligente ; ensuite qu'il est - ix, fût-ce par un peu de

tourderie, de donner loyalement des armes contre soi, et que la Déclaration Droite, manuel du

libertaire, est l'arsenal où puisent tous ceux qui attaquent les révolutionnaires quand ceux-ci sont au pouvoir et par con-

traient antilibéraux. La Déclaration

révolutionnaire est donc, tout compte fait, un très beau

manifeste de libéralisme.

pendant, remarquez encore. D'abord si, dans républicainef la liberté est mise au premier rang, dans la D i Droits elle n qu'au second : ■ Les droits de l'homme sont IN lité, la liberté, la Bûreté, la propriété sur cela. Mai z la place que tient 1 liberté dans la Déclaration des 1 el l'ana qui y en est faite. Deux articles. VI et \ll Ii liberté est le pouvoir qui appartient à tout bon.

- «pu ne nuit pas aux dr uitrui.

Elle a pour principe la nature, pour règle la justice, pour irde la loi ; sa limite moi

dans cette maxime : Ne fais à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait. — Le droit de manifester son opinion soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière; le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peut être interdit. » — C'est tout, et, certainement, c'est suffisant. Mais, à ce laco-nisme on peut soupçonner que les rédacteurs n'ont pas beaucoup approfondi le sujet. Ils sont bien plus explicites et entrent dans un tout autre détail quand il s'agit de la « sûreté », de la « propriété » et de la « souveraineté ».

Ensuite voyez bien comme ils considèrent la liberté. En vérité, ils s'attachent un peu plus à la circonscrire qu'à la proclamer. Ils voient très bien que c'est un pouvoir, et en cela se montrent très intelligents, et, précisément parce que c'est un pouvoir, ils ne laissent pas d'avoir quelque appréhension à son endroit, et ils s'occupent avec sollicitude surtout des limites que ce pouvoir doit trouver devant lui. La liberté consistera à faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui. C'est bien dit, et, après tout, c'est vrai; mais c'est un peu strict. Avec cette définition de la liberté, je crois bien que Socrate aurait bu la ciguë et que Jésus eût été mis en

croix, comme il leur est arrivé nt la Déclaration des Droits ; car il y avait bien

SUR LES IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVOLUTION Î

quelques droits acquis, non point qu'ils violassent, et la Déclaration ne se sert pas de ce mot, mais auxquels ils « nuisaient », et c'est de ce mot que la Déclaration se sert. Mot si faible qu'il est terrible contre ceux qui usent du pouvoir de la liberté. S il suffit que, sans les opprimer, sans les attaquer même, je nuise aux droits d'autrui pour que mon exercice de la liberté devienne abusif, je suis libre dans des limites un peu étroites, et je vois se des-Biner les « droits de l'Etat » auxquels on me prouvera que je nuis, quelque usage que je fa de ma liberté. — Il n'était vraiment pas inutile, après ce brillant et inquiétant article VT, de faire li petite énumération des libertés nécessaires qui est contenue dans l'article VII. Kt cette énumération, très utile, est louable aussi; mais on pourra estimer qu'elle est un peu courte. Il n'y est question que de la liberté de la presse, de la liberté de réunion et de la liberté des cultes. Il n'y est qu tion ni de la liberté d'association ni de la liberté d'enseignement. Cette lacune n'est peut-être pas un

oubli, il semble que les rédacteurs, qui detini>>ent la liberté un pouvoir, se détient d'elle dès qu'elle

devient un pouvoir en effet, réellement, décidément, c'eet-à-dire dit qu'elle devient collecti <pie dea libertés individuelle roupent pour

iiiiie pOUVOir en effet et pour iv-

d'être des droits nus et abstraits. Puis-je, d'après la Déclaration des Droits, exprimer librement mes opinions par la voie de la presse ? Oui. Puis-je m'associera un certain nombre de coreligionnaires politiques pour fonder un journal ? C'est douteux ; car la liberté d'association n'est pas dans la Déclaration. Puis-je m'associer à un certain nombre d'amis pour faire une propagande dans tel ou tel sens ou pour enseigner ? C'est peu probable ; car la Déclaration ne déclare ni la liberté d'association ni la liberté d'enseignement. Il semble que, quand la Déclaration songe à la liberté, elle songe surtout à la liberté individuelle. Un journaliste isolé faisant tout seul son journal, comme cela était fréquent alors, voilà ce qu'elle estime inattaquable. Un professeur libre instruisant quelques enfants, voilà ce qu'elle respecterait sans doute. Les libertés associées, voilà où à quoi elle ne pense point, où à quoi elle pense trop pour en déclarer la légitimité. C'est si bien à la seule liberté individuelle qu'elle pense toujours ou qu'elle pense surtout, qu'Ole est très explicite pour tout ce qui concerne ce qu'elle appelle la « sûreté » et que nous appelons plutôt la liberté individuelle. Ici détail. X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVIII : « Nul ne doit être accusé, arrêté, ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites...

R LES IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVOLUTION

icé contre un homme, hors de sans les formes que la loi détermine, est arbitr et tyrannique. Celui contre lequel on voudrait

l'exécuter par la violence a le droit de le repousser Par la force. Ceux qui solliciteraient, expédieraient,

leraient, exécuteraient ou feraient exécuter des arbitraires sont coupables et doivent être punis. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ae

it pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement punie par la loi. Nul ne doit être jugé ni puni qu'après avoir été entendu ou tient appelé et qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement au délit. La loi qui punirait les délits avant qu'elle existait serait une tyrannie.

et rétroactif de la loi serait un crime. La loi ne doit décerner que des peines strictement et évidemment utiles. Les peines doivent être proportionnées au délit et utiles à la société. Tout homme peut vendre ses services, son temps ; mais l'homme ne peut se vendre ni être vendu. Sa liberté est une propriété aliénable. La loi ne

peut pas de domesticité; il ne peut exister qu'un contrat de mariage et de reconnaissance

entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie» Voilà qui est à parler, très bien parler et parler

26 DISCUSSIONS POLITIQUES

explicitement. La liberté individuelle est protégée nettement par la Déclaration. La Déclaration est notre Habeas corpus. Mais voyez bien que c'est sur la liberté individuelle qu'elle insiste et de la liberté individuelle qu'elle s'inquiète comme maternellement. Ce qu'elle veut surtout, c'est que le citoyen isolé, le citoyen en soi, ne soit pas molesté, arrêté arbitrairement, inquiété, opprimé, do-

mestiqué. Ce qu'elle protège, et de la façon la plus louable, c'est la liberté à l'état de faiblesse, et ce qu'elle semble moins aimer, c'est la liberté à l'état de « pouvoir ». Et cela revient précisément à l'idée d'égalité. Ce qu'elle veut, c'est que l'individu ne soit pas inférieur à un autre, parce qu'il est pauvre et parce qu'il est faible. Dans la liberté, ce que la Déclaration a vu surtout et voulu voir surtout, c'est l'égalité.

Cela éclate bien davantage aux articles où la Déclaration s'occupe de la « souveraineté ». La souveraineté, c'est ce que nous appelons plutôt la « liberté politique ». C'est le droit qui appartient à tout citoyen de coopérer à l'établissement de la loi et à la formation du gouvernement. Cette liberté, qui est une liberté en effet, et garantie de toutes les autres, mais, avouons-le, la plus illusoire de toutes, est celle que la Déclaration chérit davantage et proclame avec le plus d'énergie, jusque-là

SIR LES IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVOLUTION

que c'est la seule partie de la Déclaration où il y ait des intempérances et des excès de langage : X X V, XXVI, XXVII, XXIX, XXXIV, XXXV : « La souveraineté réside dans le peuple. Elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable. Aucune portion de peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier... Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres. Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires et de ses juges. Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé. Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour

le peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

() T ce droit, qui est le plus sacré de tous, ce droit de coopérer à l'établissement de la loi et à la formation du gouvernement, cette liberté politique », • "gale pour tous, c'est proprement l'égalité ; et proprement la démocratie ; proprement

L'élimination et la proscription de toute aristocratie réelle ou apparente, C'est contre l'aristocratie que sont dirigés les mots : et aucune portion du peuple

ne peut exercer la puissance du peuple entier contre l'aristocratie que sont du

quoique plus vagues : « La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une, indivisible et inaliénable ; » à ce point que l'illégitimité du gouvernement parlementaire et ce jugement que le gouvernement parlementaire est encore une aristocratie, et cette conclusion que le gouvernement plébiscitaire est le seul légitime, peuvent être tirés de ce texte-là. C'est contre cette aristocratie bien bénigne, qui est le suffrage à deux degrés, que sont dirigés ces mots : « Chaque citoyen a un droit égal de concourir à la formation de la loi et à la nomination de ses mandataires. »

On voit assez que presque toujours quand elle parle de la liberté, qu'elle la considère comme un pouvoir, ou qu'elle la considère comme une faiblesse à protéger, ou qu'elle la considère comme droit électoral, c'est surtout à l'égalité que songe la Déclaration, et que la liberté n'est guère pour elle qu'une forme ou un aspect de l'égalité, et c'est ce qu'il était d'une certaine importance de mettre une fois en lumière. Il faut savoir que la Révolution a surtout visé

l'égalité, même dans le manifeste solennel qui est resté et qui a mérité de rester les Tables de la loi du libéralisme.

Et je n'ai pas besoin de dire que le troisième mot de la devise révolutionnaire n'est pas autre chose que la formule sentimentale de l'égalitarisme et que

SUR L'ÉGALITÉ : LES MÉTAMORPHOSES DE LA RÉVOLUTION

le mot égalité prononcé avec plus d'onction et que l'idée d'égalité pénétrée de tendresse, comme Matthew Arnold disait que la religion n'était qu'une morale attendrie de sensibilité. La fraternité, c'est l'égalité considérée connue un sentiment et connu¹* une passion, ce qui, du reste, est une excellente façon de la considérer ; mais ce n'est pas autre chose que l'égalité. C'est, si l'on veut, la nation considérée comme une famille sans droit d'aînesse (1). De cette idée d'égalité enfin il n'est pas téméraire de dire que les révolutionnaires ont tiré partiellement, si Ton veut, cet instinct de propagande révolutionnaire qui a distingué notre révolution de la révolution anglaise et de la révolution américaine. Que les chefs de la Révolution, et ceux-ci et non ceux-là, aient voulu ou aient su ni la guerre européenne, la question restera peut-être obscure; mais ce qui est incontestable, c'est que Cette guerre a pris très vite et même tout d'un coup; (es esprit des hommes de la Révolution le

Caractère d'une guerre pour l'idée, d'une guerre

pour la diffusion d'une doctrine ou d'un dogme, d'une guerre de conquête intellectuelle, et d'une guerre de conquête murale. C'est le peuple qui

« La véritable égalité, c'est la fraternité. » [Rabaut-Étiéou.]

DISCUSSIONS POLITIQUES

combat pour l'égalité et non le peuple qui combat pour la liberté qui a de ces idées-là. Le peuple qui combat pour la liberté a tendance naturelle à ne voir que lui et à ne songer qu'à lui. Il ne veut pas de gouvernement arbitraire ; il détruit le gouvernement arbitraire qui est chez lui, et peu lui importe que les autres peuples gardent le leur. Il veut des lois et n'être gouverné que par elles ; il fait des lois et établit, s'il le peut, des garanties de l'omnipotence de la loi ; et peu lui importe que l'arbitraire règne ailleurs. Il veut le gouvernement du pays par le pays ; il organise un système parlementaire, et peu lui importe que le gouvernement, ailleurs, soit personnel ou oligarchique. — Quand il s'agit d'égalité, il n'en va pas tout à fait de même, surtout lorsque le peuple dont il s'agit est non seulement partisan de l'égalité, mais passionné pour elle. Il songe alors, confusément, mais il songe et non sans raison, que la liberté peut être nationale; mais que l'égalité doit être universelle, sous peine de risquer de ne pas être. Qu'un peuple ait renversé toute aristocratie et qu'il soit environné de nations restées aristocratiques, il se produit ceci, c'est qu'il est différent des nations qui l'entourent, non seulement pour ce qui est des lois, mais pour ce qui est des mœurs ; et, d'abord, comme dit Stendhal, « différence », différence profonde,

SUR LES IDÉES MAÎTRESSES DE LA REVOLUTION

« engendre haine », et ensuite la vie internationale, la vie d'échanges et de relations devient extrêmement difficile entre

peuples si radicalement et si essentiellement différents. Les alliances deviennent difficiles entre peuple démocratique et peuple d'aristocratie. Ce n'est qu momentanément que Louis \ I V peut être allié de Cromwel, et je ne crois pas que telle alliance actuelle entre une démocratie et une autocratie (qui du reste a très peu le caractère aristocratique) me donne un très violent démenti. ! • gai i té est plus qu'une forme de gouvernement, elle est une manière fêtn que les autres main d'être gênent et contrarient et qui ne se sent sûre d'elle-même et de sa durée que si le monde entier ou du moins les peuples environnants se modèlent sensiblement sur elle. Nous qui en sommes, historiquement, aux conséquences, sinon dernières, du moins déjà très éloignées, de ce qui, sous la Révolution, était commencement et principe, nous apercevons cela très distinctement. Nous voyons que le

socialisme, suite logique et naturelle de l'égalita« risnie révolutionnaire, ne peut s'établir quelque part

que s'il s'établit partout, que, par conséquence et par nécessité, il est international et le sera il ne m m lut- il point l'être, qu'il l'est en effet, de plus en plus, et que s'il s'établissait quelque part à l'état de gouvernement, il serait contraint de faire la lierre de

propagande, la guerre pour l'idée, seulement à l'effet de se maintenir et de ne pas être détruit, même sans guerre, par la concurrence étrangère. Quelque chose de cela s'imposait déjà aux esprits des égaux français de 1792, et l'idée d'égalité avait eu, dans sa première forme incomplète, cet instinct international que, sous sa forme plus développée, elle devait avoir pleinement et qui n'est au fond qu'une nécessité intime et comme une loi d'existence. « Il faut qu'il n'y ait que des égaux sur la terre, » cela veut dire au fond : « Tant qu'il y aura des inégalités sur la terre,

notre liberté pourra être en assurance ; mais notre égalité sera précaire ; parce que les aristocraties sont des forces et non des formes, et dépassent les frontières par leurs influences, leur prestige et leurs clientèles. »

Les conséquences de ces idées, ou plutôt de cette idée unique et des formes multiples qu'elle a prises, ont été, sont et seront très diverses, quelquefois contradictoires, difficiles à saisir avec précision et à bien circonscrire dans leurs définitions exactes, d'autant plus intéressantes à étudier et, qui pourrait, L éclaircir.

BOB LES [DÉES MAii R] SSI - DE ! . \ RÉVOL1 HON

Remarquez qu'il y eu a de très bonnes, et qui, à leurtour, pourraient être singulièrement fécondes. D'abord, et c'est la plus manifeste, cet état d'esprit nous a donné un sentiment, je ne dis pas plus profond, mais comme plus permanent de la justice.

ilité et justice sont extrêmement loin, à mon avis, d'être synonymes, ni même équivalents ; mais llesl bien certain qu'ils sont du même ordre d'idées et que l'une mène à l'autre assez facilement. Et que ce soit l'idée d'égalité qui soit née de l'idée de jus-

, ou que ce soit l'idée d'égalité qui soit initiale et qui achemine en se généralisant et en .-'élevant à l'idée de justice, il n'importe ici aucunement.

ssentiel et le vrai et le réel, c'est que. de croire que les hommes sont égaux et doivent l'être, cela rend comme chatouilleux et ti nsible à toute

Iniquité, même à celles qui ne nous atteignent i

Ce sentiment s'établit peu a peu dans les COSUrS,

sentiment que les rédacteurs de la Déclaration rattachaient à l'idée de liberté, et qui ressortit bien plus à l'idée d'égalité, qu'il ne faut pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qui nous fut fait, puisque --ni l'un ni l'autre n'est égal à nous l'autre et qu'il n'y a à se targuer d'aucune supériorité à leur endroit, comme ils seraient mal venu- à se piquer d'aucune supériorité à notre égard. Cet homme,

quel qu'il soit, est tout à fait égal, à l'idée fau-

l'idée de la loi d'égalité

sentiment juste ; chose qui n'est pas vraie, mais qui est telle qu'on ne fait qu'être sage en agissant comme si elle était vraie. Il en est ainsi de beaucoup d'idées et de sentiments et, sans aller plus loin, il nous est impossible de nous prouver que nous jouissons du libre arbitre, et il faut toujours agir comme s'il existait et ne point nous laisser dominer par cette pensée qu'il n'existe point.

L'idée d'égalité n'est donc point mauvaise dans le retentissement et la répercussion qu'elle a en notre conscience morale et au domaine de nos sentiments. Certes elle ne crée pas le sentiment de justice, sauf quand elle en vient, auquel cas et elle en vient et elle l'enfante à son tour, ou plutôt elle confond perpétuellement ses forces à elle avec ses forces à lui ; mais, sauf ce cas, elle ne crée pas le sentiment de justice ; seulement elle l'entretient et l'aide à vivre ; elle lui donne une forme précise et consacrée et délicate ; elle en fait une manière de scrupule. Elle persuade qu'il ne suffit pas d'être juste, qu'il faut l'être strictement. Elle n'admet pas les conclusions ni l'esprit de la parabole des ouvriers de l'onzième heure. Elle dit que le maître, en cette affaire, fut juste, sans doute, puisqu'il exécuta fidèlement le contrat, mais

qu'il ne le fut pas minutieusement, superstitieusement, qu'il le fut en maître et seigneur, qui, tout en étant très

M S IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVOL

loyal, garde son droit d'arbitraire et de munificence ; qu'il ne le fut pas en homme considérant tous les hommes comme égaux et comme ses égaux. Et comme on peut le savoir, je tiens la morale de la charité pour infiniment supérieure à la morale de la justice ; mais je reconnais que cette religion la justice est déjà une merveilleuse vertu sociale, et je tiens que l'idée d'égalité vient pour une grande part et ne contribue pas peu à la soutenir. \ulre aspect de cette idée ou, comme on voudra, autre conséquence : le respect de l'homme pour l'homme. Pour l'égal i taire — oh ! bien entendu, à la condition qu'il soit naturellement d'une âme élevée et noble, — pour l'égal i taire, l'homme, quel qu'il soit, est respectable parce qu'il il par la nature », à tout autre homme ei a celui que nous aimons le plus, i Prends garde, nous dit la d dite, ne méprise pas ' ne

méprise jamais I Cet homme est ton égal, quelque peu qu'à tes j eux prévenus il le paraisse. La nature ne fait que des égaux ; la loi ne voit que d iux ; la société en alités, et c'esl son crime,

ion tort ou son malheur. Tu dois réparer ou malheur ou cette iniquité dans toute la mesure de ce qui est pour toi le possible contre l'ordre

vrai que cel homme est ton inférieur. Il ne l'est ace et accident. Par <

qu'il est au-dessous d'un autre, il est un homme dont le droit a été lésé. D'où il suit qu'à être audessus de lui tu es un usurpateur. Loin d'étaler ta supériorité, tu dois la dissimuler et te la faire pardonner par le respect à l'égard de celui qui en est privé. Je n'exalte pas les humbles, mais je les rétablis en leur rang, qui est celui de tout le monde. Homme, que rien de ce qui est humain ne te soit étranger, ni indifférent, ni considéré par toi comme inférieur. »

Ainsi ne parle pas Zarathoustra et tant sans faut, mais ainsi parle l'Égalité. Elle ne laisse pas d'avoir son influence sur les esprits et sur les cœurs. Et c'est ainsi qu'elle rejoint ou veut rejoindre la charité évangélique. Les prêtres qui se sont entêtés de la Révolution française, un peu avant le milieu du siècle dernier, y ont vu dans l'égalité un souvenir de l'Évangile. L'Égalité n'est point du tout dans l'Évangile ; et j'ai pris un peu le soin d'en avertir d'avance ; mais on peut l'y voir avec un peu de bonne volonté, en l'y mettant, sans trop d'effort. L'Évangile tient tout entier dans le mot amour, et ce mot est synonyme de fraternité, et la fraternité comporte une certaine égalité ou en suggère l'idée. Le christianisme est égalitaire ; comme monothéisme opposé à la hiérarchie des dieux du polythéisme : il l'est en nous déclarant tous enfants

SI R T.FS IDÉES MAITRESSES I>E LA RÉVOLUTION

du même père et tous rachetés à égal titre par le même Sauveur.

Sulla vilis anima est pro qua Christus mortuus L'égal i taire au cœur tendre prend l'égalité par ce biais de la fraternité et se trouve chrétien sans trop se rendre compte comment il en est arrivé là. L'idée d'égalité peut être un stimulant du sentiment de charité. Proudhon, qui ne veut voir que justice dans la Révolution française, ne s'est pas rendu compte de cela. Je suis très sincèrement persuadé qu'un certain adoucissement des mœurs, qu'un accroissement du respect de la personne humaine, qu'un instinct de charité, non certes pins fort ni plus profond que celui que les Égli chrétiennes avaient dans les cœurs, mais plus répandu peut-être et plus dispersé; qu'une esp en un mot, de laïcisation de la charité; que tous

timents excellents n'ont pas perdu à la Révolution française el y od é quelque chose, et que l'idée d'é j dite b eu c i effets qu'il serait extrêmement injuste de ne pas mettre a Bon compte. Je ne crois p is contesl tble non pins que la même a eu certaines conséquences fâcheu

Eli premier lieu, la haine de> supériorités vient

directement de l'idée d'égalité, à moins que ce ne soi t l'inverse, et ici, comme plus haut, pour une généalogie du même genre, il n'importe pas du

38 DISCUSSIONS POLITIQUES

tout. L'idée d'égalité s'est attaquée d'abord aux privilèges de naissance, aux avantages matériels attribués et assurés à ceux qui s'étaient donné la peine de naître. Mais elle s'est attaquée ensuite tout naturellement, tout logiquement et sans avoir la peine, elle, de changer de point de vue, à des privilèges exactement pareils, qui sont l'intelligence, l'adresse, le don d'influence sur les

hommes, le talent et le génie. Il n'est cependant pas contes table que ces supériorités sont des privilèges de naissance exactement comme un titre de noblesse et que Napoléon ne s'est donné que la peine de naître pour avoir du génie, exactement comme Louis XIV pour être roi de France. Le scandale de l'égalitarisme doit être le même dans les deux cas, et il l'est ; et il n'y a rien à lui dire. C'est une iniquité que d'être fort, que d'être spirituel, que d'être intelligent, que d'être génial. C'est une iniquité que d'être né pour commander aux hommes, et pourtant c'est un fait indéniable. Il y a des hommes qui naissent chefs, et qui le sont dans leur sphère en se laissant aller simplement à leur nature ; comme il y a des hommes qui naissent artistes et guerriers et ne peuvent s'empêcher de l'être. C'est contre ces injustices de la nature que l'idée d'égalité se révolte, et avec raison, pourvu qu'on se place à son point de vue.

SUR LES IDÉES MAITRESSES DE LA RÉVoL1 riON

Et note/ qu'elle n'est point sotté, ici mên comme elle le serait à se plaindre de lin lit»'- du jour et des nuits en certaines saisons ou des rigueurs de la température, puisque ces inégalités naturelles, mais humaines, elle peut les effacer, les empêcher de sortir leur effet, et taire, sinon qu'elles ne soient point, du moins qu'elles soient comme si elles n'étaient pas. Etc'esl ce qu'elle fait

ctivement (1). Ces supériorités, elle les efface d'ahord en les niant, et ce n'est pas le pire de ces procédés. Elle déclare (pif tel homme supérieur

t supérieur que parce qu'on s'est concerté aie trouver tel, et, comme il en est ainsi dan- quelques facile de persuader qu'il en est ainsidans tous. Elle déclare que c'est L'engouement qui t'ait le

génie et non le génie qui t'ait naître l'engouement, exactement comme l'auteur du Contr'un

naît (jue les grands ne sont grands «pie parce que nous 1rs portons sur nos épaulei

Autre procédé: comme le hien est toujours môle

de mal, elle dissout, en quelque manière, le- qualités des hommes supérieurs dans les défauts qui

] .. Il i*:uit que lei institutions sociales mènent ;'» ce i qu'elles ôtenl i tout individu l'espoir >!<• devenir jamais ni plus riche, ni plus puissant, nî plut distingué pur *<•* lumiim qu'au*

cufi <i •' t i Babi m l l ribun du I

du Droits de ! homme, a

les avoisaient, et, par exemple, la volonté étant toujours accompagnée d'une certaine rudesse impérieuse, elle dira que la volonté n'est qu'une brutalité de tempérament à laquelle on aurait bien tort de céder et d'obéir. C'est le procédé de La Rochefoucauld. Il est incroyable combien ce grand seigneur avait d'instinct démocratique dans l'esprit.

Autre procédé et le plus usité : elle invente une organisation sociale où les supériorités intellectuelles ne peuvent que très difficilement réussir à émerger. Turgot, disait Renan, timide, gauche, parlant mal, est arrivé au ministère, parce qu'un abbé a dit du bien de lui à Mme de Maurepas. Jamais il ne parviendrait aujourd'hui. Il est en effet assez probable. A tout prendre, il n'y a que la faveur qui mette au sommet les hommes de génie et les parfaits imbéciles. La démocratie n'y met que les médiocres. Elle

ne se plaît guère, comme il arrive aux souverains, à faire quelque chose de rien et à prendre pour favori un homme absolument nul ; mais encore moins elle aime un homme incomparablement supérieur. Quand un Richelieu arrivera par l'élection au scrutin d'arrondissement ou au scrutin de liste, ce sera un événement bien inattendu, encore qu'en France tout arrive.

L'instinct égalitaire est-il, comme on l'a beau-

>EES M Mil. l.\ REVoL1 riOH I I

p dit, destructeur du patriotisme ? Cela ne

prouvé. J'ai l'ait remarquer plus haut que cet instinct avait commencé par suri !• le patriotisme ou par se joindre à d'autres lants pour l'enflammer et le pousser en avant te ardeur singulière. Je fais cette remarque -i je n'en fais pas d'autres, c'est que la question est toute neuve et qu'il ne faut rien tirerdes Républiques an tiques, qui étaient des aristocraties, et qu'il i que deux démocraties pures en ce monde, .voir la France et les États-Unis), je fais cette remarque que les États-Unis sont un pays d'ardent patriotisme, quoique la démocratie utilitaire, commerciale, industrielle, y règne pleinement ;

rve que ce qui y est le plus patriote, c le peuple même et non pas cette manière d'arisi Ton veut L'appeler de ce nom, qui i st constituée par la classe des milliardaires et millionnaires. Je note encore que, quoiqu'il n'y ail dan- le monde que den\ démocrat Américains »-t la nôtre, on peut tirer quelque préemption de l'état de l'Angleterre, \ n |ue rande-Brel tpproche de la démocratie, on qu'elle cl iu point de vue du patriotisme .' i • ■ uns diront : elle est plus patriote et plus obstinément qu'elle m* fut jamais. Lesauti i est moins, n les apparences, et le jin-

goïsme ne va pas jusqu'à produire à travers les comtés l'élan des volontaires de 1792. Tout compte fait, elle me semble l'être tout autant, à sa manière, avec la même froide opiniâtreté que du temps de notre premier Empire.

Je ne crois donc pas qu'on puisse affirmer d'ores et déjà que la démocratie soit destructive du patriotisme. C'est le secret d'un avenir encore éloigné. Le fléchissement de l'idée de patrie en France, actuellement, est très visible. Sans doute; mais où est-il visible ? Dans les hautes classes seulement, et dans une partie seulement des hautes classes, dans cette partie qui, très mêlée de sangs étrangers, n'a vraiment aucune raison d'être patriote et est assez naturellement cosmopolite. C'est un mal certes, et affreux; mais est-il profond? J'en doute, et encore une fois il faut une expérience plus longue pour en décider.

Tout au plus peut-on dire qu'il y a danger. Tout au plus peut-on dire que si l'idée d'égalité devenait dominante au point d'être exclusive ; que si, se ramenant à son principe ou plutôt au plus bas de ses principes qui, pour lâcher le mot, est l'égoïsme, elle envahissait sous cette forme l'homme tout entier; que si elle était si forte sur les résolutions des hommes que ce calcul fût continuel chez eux, à savoir que les efforts du patriotisme

R LES IDEES MAITRESSES DE LA REVOLUTION 13

profitent surtout aux grands de ce monde et ne donnent aux petits que des satisfactions de vanité; que si l'idée d'égalité se résolvait dans le seul appétit de tranquillité et de la jouissance des biens matériels - 3, avec un secret désir que les puissants fussent élysés dans leurs ambitions par la crainte salutaire d'un ennemi extérieur plus puissant qu'eux ; alors le patriotisme s'éteindrait en

effet ; et la Dation, occupée de ses idées, et faisant taire les idées, surtout les sentiments contraires, n'aurait qu'une existence nominale » d, même à titre nominal, très précaire et destinée à être courte.

Mais en est-il ainsi ? Évidemment non. En serait-il ainsi ? Je ne crois pas que personne puisse flatter d'avoir les raisons suffisantes de le savoir. Et enfin, pour ne pas s'étendre indéfiniment sur une matière quasi inépuisable, il est un dernier effet de l'idée d'inégalité, qui est inquiétant au plus haut point. L'idée d'inégalité mène tout droit à Belle de l'abolition de la propriété, et il n'y a ni d'exemple, à mon avis, plus curieux, d'inconscience dans les idées que l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen :

L'homme a des droits naturels et imprescriptibles. Ces droits sont l'égalité, la liberté, la

propriété, en bonne logique, est absolument

violative de la propriété. J'ai tellement démontré

cela et à tant de reprises (1), non pas pour prétendre clamer la légitimité du socialisme, mais pour ne pas laisser l'idée d'égalité, qu'on m'excusera d'être un peu las de le faire et de me borner à quelques formules. L'égalité intégrale, c'est le socialisme sous sa forme absolue, c'est-à-dire c'est le collectivisme. Toute autre solution laisse debout la plus formidable des inégalités, celle qui était déjà, sous l'ancien régime, à travers tant d'autres, la plus forte. Il ne faut jamais perdre de vue Samuel Bernard se promenant avec Louis XIV dans les jardins de Versailles et les fils de Lamoignon épousant les filles des Bernard, si l'on veut se faire une idée de la supériorité de l'argent sur toutes les autres « supériorités ». Or, pour détruire ce privilège de la naissance, survivant à tous les autres, il n'y a que le collectivisme. L'abolition

même de l'héritage ne serait nullement une solution, parce qu'on ne peut pas abolir l'héritage. On peut le gêner extrêmement, mais non pas l'abolir, et tant qu'il y aura une propriété individuelle, il y aura des héritages plus ou moins indirects et clandestins ; mais il y aura des héritages. Le privilège de naître riche ne peut saborder par l'abolition de la richesse. Le

(1) Surtout dans mes Questions politiques et mes Problèmes politiques du temps présent.

LES IDÉES MAINTIEN ET LA RÉVOLUTION 15

Le collectivisme naît donc de l'idée d'égalité, comme j'ai fruit de la fleur, l'arbre du germe et la conséquence de son principe immédiat. Le Cogito ergo sum est moins lié. que la démocratie et le collectivisme.

El voilà, cette fois, comment l'existence des Nations est dépendante de l'idée d'égalité. Que d'égalité détruise une Nation, j'ai dit que je n'en savais rien. Mais l'idée d'égalité produit le socialisme, qui, lui, peut détruire une nation, parce qu'il est forcément cosmopolite. Certains socialistes prétendent prouver qu'une nation organisée selon le régime collectiviste serait plus prospère que les autres. Ceux-là peuvent être sociaux et rester patriotes. Mais beaucoup d'autres, je crois, la plupart, savent ou sentent le contraire. Ils savent ou sentent que le

socialisme amènerait immédiatement, avec la suppression de la concurrence, un ralentissement de l'effort et de l'invention (ce qui, du reste, est

un bienfait), que, par conséquent, la nation ainsi organisée serait tout de suite infiniment plus faible que ses rivales, en

arri< re du rogrès, dépassée, prête à ti t>- conquise ou démém
doue l'idée de patrie qu'on

d'elle même au* d is collectif (ir, -i e>- 1 l'idée vie patrie qui
dou

c'est à l'idée de patrie qu'il faut s'attaquer. Si le collectivisme ne peut triompher que quand les frontières seront effacées (et c'est la vérité pure), que d'abord les frontières disparaissent ! Donc, de même qu'un égalitaire contient un collectiviste, de même un collectiviste contient un cosmopolite, et le caractère international ou semi-international de tout le socialisme européen est la chose la plus naturelle du monde. La logique a son inconvénient, et les socialistes de tout l'univers sont inconsciemment très logiques, en se sentant, selon les différences de tempérament, ou hésitants, ou tièdes, ou très froids, ou décidément hostiles relativement à l'idée de patrie qui les gêne et qui est le principal obstacle à leurs desseins.

Ce n'est pas seulement de cette façon que l'idée d'égalité, devenue l'idée socialiste, ronge, pour ainsi parler, l'idée de patrie. L'idée d'égalité intégrale déchaîne ou entretient la guerre des classes. Qu'on ne nous juge pas assez naïf pour croire que la guerre de classes date de la Révolution française. Elle a existé, non pas d'une façon continue, mais à intervalles plus ou moins grands, depuis les temps les plus reculés. L'antiquité, qui n'a eu aucune idée de l'égalité entre les hommes, non plus que des droits de l'homme, a connu ces guerres de classes, et aussi le moyen âge. Mais

zeut- être faut-il remarquer que les guerres de tutrefois n'avaient pas comme à leur service ine idée générale, une espèce de dogme qui les ;on- les justifîât et les sanctifiât. Elles étaient

les luttes de forces contre des forces, et des tentatives que faisaient les faibles, en se groupant et 'appuyant les uns les autres, d'être plus forts que es forts. Je ne crois pas qu'on puisse citer un cas rannent net de l'idée d'égalité servant de texte, le programme et de cm/oâces révoltés de la misère. Toutes différentes sont les guerres de classes |in s'appuient d'un principe rationnel accepté par out lf monde, ou à peu près, comme une vérité. Mes deviennent, puisqu'elles se font au nom d'un me, des manières de guerres de religion. Le iromoteur d'une guerre déclasses au w siècle dire, non sans raison : i Je représente la ilution française. Je combats au nom de ité. < ïela ne laisse pas de donner une certain.- foi u\ revendications et une certaine autorité aux Qsurrections les plus illégitimes. La Révolu ti

lonné aux guerres de classes, non certes "ir raison d'être, mais leur raison de - Onu ut selon le droit, et leur raison

- re avoir raison.

Or il '-t mutile (!•> dire a quel point les guen dément a l'état aigu, m i

48 DISCUSSIONS POLITIOIES

à l'état latent, minent et battent en ruine l'idée de patrie. Elles font comme un nouveau classement de l'humanité. L'humanité, à cause d'elles, ne se divise plus en nations, mais en conditions ; et l'ouvrier français ne tarde pas à se sentir le compatriote de l'ouvrier allemand ou anglais beaucoup plus que du bourgeois fran-

çais, qui parle la même langue que lui. Il arrive donc, ce dont ne s'étonneront point ceux qui sont familiers aux évolutions historiques, que cette même idée d'égalité qui a contribué à surexciter le patriotisme d'un peuple, par exemple en 1792, comme nous l'avons montré, finit, sous sa dernière forme, par être une cause d'affaiblissement national et contribue au fléchissement de l'idée de patrie dans un peuple.

Tous les peuples modernes ont été pénétrés de ces principes de la Révolution française, ce qui prouve, non point que ces principes eussent en eux une vertu mystique de radiation et de séduction, mais qu'ils étaient les expressions d'une situation économique qui était à peu près la même dans tous les peuples de l'Europe. La présence et la diffusion de l'idée égalitaire dans une nation n'est donc nullement ce qui la met en infériorité en présence des autres, mais c'est le degré de force de cette idée qui fait toute la question. Une nation s'affaiblissant à mesure qu'elle se rapproche du

LI - IDÉES M \i I M 5SI - DE t . LI TION

me socialiste ; une Nation s'affaiblissant à mesure que la guerre de classes, latente ou déclaie

t plus vive ; une nation s'affaiblissant à mesure seulement qu'elle devient plus démocratique, non point parce que l'idée égalitaire est m rement

antipatriotique, mais parce qu'il y a une antinomie naturelle entre l'esprit égalitaire et l'esprit disciplinaire ; pour ces raisons, sur ces chemins qui mènent tous les peuples de l'Europe vers la démocratie, il y aura comme une course de lenteur très intéres-

sante à étudier. La première nation qui arrivera à la démocratie
int< ou qui

approchera beaucoup plus que les autres comme pour disparaître, et di Ira,

même sans lutte, par une sorte d'enlissement a] îel les sables
mouvant- s'étaient doucement l'enseveli. Après celle-ci, ce sera
une autre, j une autre, jusqu'à ce que l'Europe ne tienne plus qu'un
ide nation, mais si • et t morphe que, comme l'Empire romain, i
coup plus forte >n, elle pourra être la e de n'importe quel peuple
à idées ôtr ; tions fortes et à patriotisme têtue. Renan redoutait la
Rus ut l'union lo-franco-allemande contre la Russie "t pour la
mler bien loin <l i stepp ut le «

:: il" | ; lin. I »' UUi'Ti

.r)o DISCUSSIONS POLITIQUES

vois l'Europe, conquise par le dernier peuple resté militaire et
relativement féodal, former un conglomérat d'où, peu à peu, tout
esprit militaire et féodal sera exclu ; et alors je vois le peuple im-
perméable aux idées occidentales, le peuple qui ne change ja-
mais, le Turc, reprendre le chemin, qu'il connaît, de Vienne et du
centre de l'Europe. — Mais le Turc lui-même change. — Il est
vrai. Alors c'est un peuple non européen qui est destiné à
conquérir l'Europe démocratisée.

Et quelle sera la première nation qui disparaîtra pour cause
d'idée égalitaire poussée jusqu'à ses dernières ou avant-dernières
conséquences? c'est ce qu'on ne peut point savoir ; parce que
l'évolution des idées n'est point soumise à des règles fixes, ou
parce que les règles qui la gouvernent ne sont point connues, et

encore parce qu'il y a des circonstances particulières qui peuvent hâter ici, retarder là cette évolution. C'est plaisir de voir, par exemple, en France et en Allemagne, deux suffrages universels qui semblent se regarder l'un l'autre. Lequel vaincra l'autre ? Je veux dire : lequel aura sur la nation où il opère cet effet de la précipiter plus rapidement que l'autre sur la pente de l'égalité intégrale ?

— Évidemment, répondra quelqu'un, le suffrage

R LES ID KITRESSES DE LA RÉVOLUTION •"> I

universel français, parce que le suffrage univ. : français est sans contrepoids et que le suffr universel allemand est contrebalancé par un esprit iplinaire, royalisteet féodal, qui est même plus Fort que lui.

— J'ai penchant à le croire; mais je suis loin tre sûr; car ce contrebalancement peut de birun antagonisme, et le conflit, précisément entre l'esprit féodal et l'esprit égalit aire, peut jeter l'Alle-

me dans une révolution qui dure un siècle et qui l'affaiblisse pour deux. De même en Angleterre, je crois voir, à certains signes, que l'esprit démoi tique, pour avoir été trop longtemps comprimé ou n'avoir n^-w que des satisfactions incomplètes,

ede coups de soupape furtifs, fera une explosion soudaine et peut-être violente, tjui mettra quelque désordre dans cette vieille, solide et

mte machine du Royaume-Uni. Non, on ne peut p chez quel peuple la marche \

dite, lente, OU rapide, OU :iti-

nue ou ave,- i ion, sortira son plein etentier

effel avant de le Bortir chez les auti

essionona ou toul au moins , enrayementfl qui font office de i

peuples, le mouvement continue, i a marche vera la démocratie est inévitable, soit ; mais il y a toujours une aristocratie en voie ^u-

mation, et celle-ci retarde d'autant le mouvement démocratique. L'aristocratie moderne est celle de l'argent. C'est la pire, me direz-vous. Parfaitement. Mais toutes les aristocraties ont commencé par être quelque chose de si mauvais qu'elles semblaient le pire. Montrez-moi un peu les ancêtres de cette grande aristocratie anglaise qui... Montrezmoi un peu les ancêtres de l'aristocratie de Venise. L'aristocratie d'argent, en Amérique, en France, demain en Allemagne, puisque l'Allemagne se met à gagner de l'argent, peut devenir, en deux générations, l'âme même, réfléchie, puissante et généreuse de la nation. Je n'en crois rien; mais il est possible. L'émiettement démocratique en serait arrêté et les périls qu'il entraîne conjurés pour un long stade de temps. — Autre enrayement : la décentralisation. La décentralisation est un remède excellent à ce même émiettement démocratique dont je parle. Elle crée des centres locaux qui sont des forces autonomes, des faisceaux d'énergies et de volontés. La nation ainsi disposée n'est plus une simple addition d'unités, c'est-à-dire de faiblesses et, pour parler plus juste, n'est plus une simple addition de zéros. Elle est constituée, elle est articulée, elle est un corps vivant. La décentralisation, intellectuelle d'abord, adminis-

trative ensuite, dans une certaine mesure, se lera-t-elle chez nous, par

BUB LES [DÉES MAITRESSES DE LA RÉVOLUTION

kemple, commencera-t-elle à se taire ? Je n'en rois rien; mais il est possible. Certains signes sont [ans ce sens. Ils peuvent se multiplier.

craintes que l'on a relativement à l'avenir
nu peuple sont toujours mêlées d'espérances. On
e voit vieillir; maison n'est jamais absolument sur
i voir vieillir son] Que ne suis-je mon pa
j être un pa ■ . il y a toujours de la ressource, ou,
u moins, on peut toujours croire qu'il y en a. El
je ne sais trop pourquoi, il est pieux d'envi-
9a propre mort, et impie d'envisager celle
e sa patrie. Soyons pieux de l'une et L'autre
lanière.

T. -lies sont les principales idées directrices de
ml mouvement intellectuel. Après les avoir
ttivées dans leur évolution jusqu'à leurs dernières

[uences, je ne serais pas fâché <|> revenir à
fur principe, ce qui me permettra peut-être d'en
arler av. m- plus de complaisance. Tout au fond,
Btte passion pour l'égalité, pour la liberté consi-
comme une forme de l'égalité, pour la tia-
irrité considérée comme une égalité pénétñ i
tlendrie d'amour, cette passion en ses différentes
manifestations et en ses différentes nuances, se ramène à la
haine de la force et à une révolte contre la force.

Les révolutionnaires ont voulu abolir la force, voilà précisé-
ment le fond des choses.

Pascal a dit : « L'opinion est la reine du monde, la force en est
le tyran. » Ils ont précisément voulu remplacer ce tyran-là par
cette reine-là. Il a dit encore : « On ne veut être assujetti qu'à la
raison et à la justice. » Ils ont voulu précisément n'être assujettis
qu'à cela. Il a dit encore : « Ne pouvant fortifier la justice, on a
justifié la force. » Ils ont constaté comme lui que la force, sous
différentes formes, gouvernait le monde et que, pour se faire ac-
cepter, parce qu'on ne veut être assujetti qu'à la justice, elle se
donnait pour justice et pour droit.

Droit divin, droit de naissance et d'hérédité, droit de justice
aux mains de ceux qui l'achètent ou qui en héritent, autant de
forces déguisées en droits et en usurpant le nom, autant de forces
qui se sont « justifiées » et auxquelles il faut arracher le masque.

Toutes les aristocraties sont des forces, sont des aspects multiples de la force dominant le monde. Un certain nombre d'hommes se reconnaissant à certains signes se sont groupés et ont fait cohé-

R LES U' I I S MAITRESSES DE L I RE₁ OU NOH

sion, el ont formé un corps. Ils s'appellent nol II- ont constitué une force qui s'appelle « ordre de l'État ». C'est une force à briser.

Un certain nombre d'hommes, se reconnaissant à certains signes, ont formé une autre corporation. Ils se tiennent; ils se serrent les uns contre les autres. Ils accumulent des richesses Ils forment aussi un « ordre de l'État ». Ils s'appellent cler C'est une force à briser.

Un certain nombre d'hommes se sont attribué la fonction de juger les autres. Ils ont des maximes imunes, une langue commune, des traditions, une quasi-hérédité, comme les nobles. Ils forment un corps redoutable. Brisons encore cette force-là.

Les patrons ouvriers se sont organisés en syndi- - très serrés, très réglementés, très fermés. Ils sont une force par leur cohésion et par leur entêtement dans des règles et coutumes fixes et invariables. C'est une sorte d'aristocratie populaire. Encore une force à briser.

Mais qo ' I uité aussi est une force, d'an

genre particulier, très différente des fore sto-

cratiques, et c'est ur cela que, pendant quelque

temps, on croit pouvoir s'en accommoder ; mais quoi t une force aussi, \ mystique. Un

il ient, <|ui veut que l'hérédité consti-

tue un droit, et que celui-ci, légitimement, se fasse obéir, dont les ancêtres ont commandé. Brisons cette force, redoutable en soi, plus redoutable en ce qu'elle légitime et « justifie » pareille prétention de la part de tous ceux qui se réclament de l'hérédité et fondent sur elle leur droit à une supériorité quelconque.

Mais quoi, encore ? Vraiment la force se trouve partout. Plus de forces par cohésion ou par préjugé accepté, d'hérédité. Non ; mais celui-ci est fort par son argent, par ses biens, par ses terres, par la clientèle qui vit de lui. Ceux qui possèdent sont plus que des hommes. Encore une force qu'il faudra essayer d'effacer. Ce sera plus difficile que tout le reste ; mais pourquoi n'y arrivera-t-on pas avec le temps et un dessein bien suivi ?

Mais ceux qui sont plus instruits que les autres ? Ils sont plus forts. La force toujours ! Il faudrait que tous les hommes reçussent la même instruction : car instruire les uns plus que les autres, c'est exactement mettre à l'un une cuirasse et une épée et donner à l'autre une souquenille et un bâton. C'est créer de la force au moment même où nous ne songeons qu'à chasser la force de la surface de la terre.

Mais, en vérité, ce n'est pas tout. La nature est aristocrate. Nous avons beau dire que tous les

SUR LES IDÉES MAÎTRESSES DE LA RÉVOLUTION

hommes sont égaux par la nature, la nature nous donne un démenti par naissance d'homme. Elle crée des individus incomparablement plus armés que les autres, comme si elle les destinait au commandement par décret nominatif. Contre la nature on ne peut se révolter. On peut dire seulement que c'est révoltant. Il faut bien admettre les hommes qui ne sont supérieurs ni par cohésion avec d'autres, ni par fiction et force d'un préjugé, ni possession d'argent ou de terres, ni par éducation spéciale, mais qui le sont uniquement parce qu'ils sont nés comme cela. Évidemment. Mais du moins on peut les tenir en suspicion et on peut

1 enir en respect. On peut se délier d'eux et leur

mesurer strictement leur part dans le jeu des

forces sociales et faire que cette part ne dépasse

n'égale même pas, celle des autres. Ils auront

•/. de compensation dans la conscience et dans la jouissance personnelle de leur supériorité. Il faut réduire leur supériorité intellectuelle à être un art d'agrément. Ceci est encore une force, qu'à la vérité on ne peut briser, mais qu'on peut neutraliser et empêcher de nuire.

Tel est le fond même de la pensée révolutionnaire

à faire ô la prendre depuis son commencement jusqu'au jour où nous en parlons. C'est une ardente

protestation contre le droit de la force ; c'est une révolte contre la force.

Cette révolte, sans doute, finit par aller directement contre son dessein. Par exemple, comme il faut toujours un gouvernement et qu'il faut le faire sortir de quelque chose, on le fait sortir de la pluralité des suffrages. Mais qu'est-ce que la pluralité? C'est la force, et une force très brutale. Comme a dit Girardin: « Il faut se compter ou se battre. » Et c'est précisément la même chose. En barbarie, on se bat ; en civilisation, on se compte, et, dans les deux cas, c'est pour savoir qui est le plus fort. Pascal encore ici a raison : « Pourquoi suit-on la pluralité? Est-ce parce qu'ils ont plus de raison ? Non ; mais plus de force. » Et voilà la révolte contre la force, aboutissant seulement à remplacer une force par une autre.

Par exemple encore, la suspicion à l'égard de la force de caste, ou financière, ou intellectuelle, aboutit à ceci que le suffrage démocratique aime à choisir pour représentant un pauvre hère, très roturier, très inintelligent, très ignorant et très pauvre. Rien de mieux. Il est complet, celui-là. Mais, arrivé à Paris, il est dans la main du gouvernement, qui l'aide à payer ses dettes, et s'ils sont quelques centaines comme lui, le gouvernement peut être aussi arbitraire et despotique que

SUR I Bfl M SSES DE LA REVOLU! [OH I

Loui.[^] XIV, et il devient inutile d'avoir détruit cette force usurpatrice qui s'appelait la royauté. C'est de ces conséquences paradoxales de la

îde révolte contre la force que sont nées les doctrines anarchiques qui disent : « Puisque la force se retrouve toujours maî-

traverse et se renouvelle à mesure qu'on la détruit et renaît toujours de ses cendres, détruisons-la sans cesse en proscrivant toute organisation. Toute organisation est une force en soi et intronise une force. A bas toute organisation 1 » Et ceci encore, s'il manque

en pratique, ne manque pas d'une certaine logique.

Il n'en est pas moins vrai que la Révolution a été un immense effort pour détruire dans le monde le règne de la force et que c'est là proprement sa gloire. Pour bien s'en convaincre, les contraires éclairant bien les contraires, il faut lire Nietzsche. Nietzsche est le théoricien de l'aristocratie et, comme il y voit très clair, il est, bravement, sans ami, le théoricien de la force. Il

a passé sa vie à mer le droit, la justice, la liberté,

l'égalité, la fraternité et la charité. Le devoir, pour lui, c'est d'être fort, plus fort que les autres et, entre forts, de reconnaître les plus forts.

manifeste-, d'acquiescer, de se tenir, de céder

ici vivement dur pour soi et pour les inférieurs

et de dominer. Mais pourquoi tout cela? D'abord pour vivre d'une vie pleine, vigoureuse et supérieure qui n'est accordée par la nature, et encore quand ils y aident, qu'à un tout petit nombre d'individus et pour suivre ainsi la loi de nature, qui est telle dans le règne végétal et dans le règne animal ; et c'est déjà, si l'on veut, une raison. Mais ensuite (remarquez-le bien et que Nietzsche ne s'est pas arrêté à cette première vue), mais ensuite pour suivre la loi, même sociale, et pour qu'il y ait une société: « Nous tous, nous ne sommes plus des matériaux de construction pour une société. Que l'espèce d'hommes la plus myope, peut-être la plus

honnête et en tous cas la plus bruyante qu'il y ait aujourd'hui, à savoir Messieurs les socialistes croient le contraire ; il n'importe. Les sociétés ne se construisent qu'avec des matériaux qui durent [il veut dire : cohésion, hérédité, traditions] ; nous ne sommes que des hommes d'un instant. Les hommes d'autrefois étaient de durée parce qu'ils vivaient dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. »

Voilà toute la théorie aristocratique. C'est pour construire une société de ce genre, c'est pour construire une société, car, dans d'autres conditions pour lui il n'y en a pas, que Nietzsche prêche contre la justice, l'arbitraire ; contre la liberté, l'oppression des hommes par les surhommes ;

SUR T. rs il klTRESSES r>n LA 61

itre l'égalité, roligocratie ; contre la fraternité, l'autorité ; contre la charité, L'impitié (1) ; contre la force du droit le droit de la force.

Prenez exactement le contraire, vous avez l'esprit

ne de la Révolution. Devant un monde où la force règne en souveraine et en tyran, devant une histoire de l'humanité où la force seule a écrit ses annales', devant une société qui n'est qu'un système de forces plus ou moins en équilibre, la Révolution a prétendu inaugurer le règne du droit, et elle oe

lit pas trop ce que c'était, ni moi non pins, ni vnus non plus ; mais elle n'a pas cru se tromper beaucoup en supposant que c'était le contraire la force; et, en conséquence, en poursuivant la force sous toutes ses formes, partout où elle la

lit, et en tâchant à la détruire ; parce qu'on ne

1 Cf. un grand aristocrate du meilleur temps : J< suis
peu sensible à l:i pitié « t voudrais ne l'y être point du t<>;it
pendant il n est rien que j<- ne fisse pour 1» loulagenx ni
d'une

mne affligée, et je crois effectivement que l'on doit tout

jusqu'à lui témoigner même beaucoup d u de

sou m;il ; COT l< s mi ,< \ ables SOnl "l W

plus grand bien du monde; mais je tiens aussi qu'il faut se

lier et s< I I mu- passion qui n'est bonm

l iblir le * -• ur. et qu'on

laisser nu peuple, <pi

n de passion pour !<• poi thefoucauld, Portrait de lui fait par
lui' mimé»)

sait jamais bien ce qu'on veut, mais on sait très bien ce dont
on ne veut pas.

Et je ne sais pas si cela est très raisonnable ; mais en tout cas
c'est une belle cause. A la soutenir, on se heurte très vite à la na-
ture des choses. Eh! sans doute ; mais il y a deux efforts qui ont
toujours fait l'honneur et le ridicule de tous les grands réforma-
teurs. L'un est de vouloir réformer la nature humaine et l'autre
est de s'indigner et de se révolter contre la nature des choses. Le
désir de réformer la nature humaine est un sentiment vénérable,
et la révolte contre la nature des choses est une passion noble.
Trouver le monde mal fait peut être le travers d'un imbécile ; il

peut être l'aspiration d'un cœur très pur et d'une très grande âme. Garo n'est un sot que parce qu'il choisit mal ses exemples. Après tout, l'homme suit sa loi aussi en se détachant de la nature, en cherchant à s'en affranchir, et la première condition pour qu'il s'en affranchisse est bien un peu qu'il la méprise. Il est moral que l'homme méprise la loi naturelle, et c'est peut-être toute la morale. Il est beaucoup plus moral que l'homme veuille être surnaturel qu'il n'est moral qu'il veuille être surhomme. Constaté que la nature ne connaît que la force et en conclure précisément que l'homme doit ne point s'y soumettre, c'est aussi généreux que para-

M i: LES IDÉES MAITRESSES DE LA

doxal, et c'est très humain, l'homme étant un animal idéaliste, dont la fonction est peut-être précisément de créer de l'idéal dans un monde qui ne le connaît pas.

De ce point de vue la Révolution paraît une époque extraordinaire, supérieure, sublime et I amusante, de l'humanité. Si une nation avait pris précisément les choses ainsi, si elle avait poursuivi son œuvre très précisément dans cet esprit, elle en pourrait mourir, il est vrai, mais elle aurait vécu et serait morte pour une idée au moins peu vulgaire. Non seulement c'est une consolation, mais c'est unegloire; non seulement c'est une gloire, mais c'est un succès. Il y a des succès maels : ils prouvent seulement l'esprit pratique. 11 y a des si moraux qui sont à si long terme

que ceux qui les ont mérités ne les récoltent jamais. Ils les ont pourtant. Ils restent attaché leur nom et à leur mémoire ite en mourant t

«lu se «lire : t Jesais bien que les hommes ne se conduiront jamais selon la morale ; mais il- im pourront jamais s'occuper de morale sans me Dominer, Donc j'ai a remercier les Dieux. Criton, sacrifie un coq a Esc ilaj

LE DUOIT

Dana l< - Origines du l)r<>it Françaist Jules Michelet a voulu au moins marquer les premiers traits d'une science nouvelle indiquée par Vico, • par Herder et par Ballanche : « la symbolique du Droit ». - Rechercher, dans les anciennes formules el dans les anciens symboles de tous les droits connus, l'idée plus ou moins balbutiante, plus ou moins claire, plus ou moins consciente aussi, que les hommes, depuis qu'il y a des hommes et qui pensent, depuis qu'il y a des hommes el qui veulenl constituer l'humanité selon lajusti(sont faite du droit : voilà l'idée maî«

tresse el le dessein continu de ce livre, qui, s'il te dans Bes conclusions, reste curieux par p(cherches, el vénérable en Bon esprit.

s"ii était fait, s'il avait pu l'être, il eût été une histoire complète de l'esprit de l'humanité, i

ni i un riQi i i)

l'humanité n'a jamais cherché autre chose qu'à s'organiser selon l'ordre, et les Origines du Droit de Michelet, et la Création de Vonlre dans l'humanité de Proudhon, sont des livres parallèles et comme des ouvrages jumeaux.

Et à lire l'un et l'autre livre, et plus encore, peut-être, celui de Michelet que celui de Proudhon, voici, ce me semble, l'idée que

l'on se forme plus ou moins nettement de la marche de l'humanité vers son idéal, de la « marche à l'Etoile » de l'humanité.

« Au commencement était le Verbe... » — « Mais non, se dit Faust, après avoir hésité et réfléchi, mais non, au commencement était l'action (1). » — Peut-être, mais il me semble que plutôt, plus sûrement, plus probablement aux yeux humains, au commencement était la force.

La force prime le droit. Chronologiquement, au moins, c'est incontestable. Au commencement la force régnait sans partage sous ses deux formes, ce qu'on oublie trop souvent, c'est-à-dire sous la

(1) Et c'est le fondement même de tout le système cosmologique de Renan.

LE D I OIT

forme du plus énergique ou mieux armé

- faibles, ou - rme dea fail

plus nombreux, l'emportant par l'association sur torts en moindre nombre.

Lea deux tout contraires l'un a l'autre,

doivent «"tre de la même antiquité. Démocratie et tocratie ont dû toujours coexister : telle race, plus molle, se laissant dominer par le groupe des vainqueurs, suit étraï soit autochtones ;

telle autre par sa cohésion ne permettant un groupe de suj érieurs de s'élever au milieu le ou de venir d'ailleurs se supei à elle,

et opprimant, au r la force du nombre

les hommes i, auxquels aurait

dû vraisemblablement revenir l'autorité.

Et cela dépendait de la complexion propre d la distribution sur le sol.

la i t de

pins pi taient leur t

plus forts et usaient de la

mu B. Là OÙ la ' ut dis]

subissaient l'autoril bien doués qui

pouvaient les défendre contre l'ennemi, et restaient impuissants, du resl mpte de leur

nombre, et par conséquent de leur puissanc i, i • faibles disent et deviennent les forts parle

noi rtout où il- Boni i pi i- ina dea

autres pour se compter. C'est pour cela qu'il y a plus de démocraties à mesure que les moyens de communication rapprochent les hommes ; mais il a dû toujours y en avoir.

Il faut ajouter que ces deux formes d'organisation sociale devaient alterner souvent, surtout dans le cas d'une race victorieuse et d'une race vaincue. La race victorieuse, plus énergique et mieux armée, domine un temps, du droit de la force ; mais elle se détend au milieu de la race vaincue, assez vite, et alors, si la race vaincue est assez concentrée pour se compter, elle s'aperçoit

qu'elle a la force du nombre, que les anciens vainqueurs n'ont plus la force qui consiste dans la supériorité d'énergie, et elle exerce à son tour le droit de la force.

Mais il n'y a pas un atome de droit et de justice dans tout cela, l'Isarisme est une force, le nombre en est une autre. Selon les cas et les circonstances, l'une ou l'autre l'emporte soit pour longtemps, soit pour quelque temps. Force toujours. L'humanité a dû vivre pendant des siècles sous le règne absolu et indiscuté de la force, soit aristocratique, soit démocratique.

Et c'est une façon de dire qu'elle vivait naturellement. — La nature ne connaît pas autre chose que la force. Elle écrase le faible sous le fort pré-

cisément des deux fa<;ons que je viens de dir savoir le faible isolé sous le tort isolé, ou les fail dispersés sous le fort isolé, ou le fort isolé sous les faibles nombreux et réunis. Le lion l'emporte sur les moutons ; mais il succombe sous les poux, rand arbre tue sous lui les végétaux inférieurs ; mais il succombe sous le lent assaut de micro b \ qui constituent une maladie ou de ses racines, ou

-on écorce, ou de ses feuilles. La nature n pas toujours aristocratique. Klle est aristocrati ici et démocratique plus loin ; elle est aristo« tique et démocratique alternativement. Mais toujours sous une forme ou sous une autre. à la buct' qu'elle donne l'empire.

as le règne de la force, de quelque ni qu'elle B'app *làt, les homme Ion la

nature. Il ne faut jamais oublier qu'il y a eu au début de la nature ; qu'il est inéluctable qu'il n'

; qu'il a dû même durer très longtemps; mais qu'il d'abord était paisible au paradis ; qu'il était ce que il était un état naturel, c'est à dire un état de nature. Par conséquent il est de

mieux ' ' In aux débuts de l'humanité

1er il»* liberté, d'ordre et de justice

chercher et à aller. Il n"

d'hallucination plus exister à Je

toujours existé, ou, si l'on veut, l'altruisme. Tous les efforts logiques échouent pour faire rentrer l'altruisme dans l'égoïsme et faire dériver celui-là de celui-ci. L'altruisme est irréductible. Il est raisonnable de le considérer comme un instinct primitif de l'humanité. S'il existe, c'est qu'il a toujours existé. Il n'aurait pas commencé s'il n'avait pas été de toujours.

On peut assez raisonnablement le considérer comme une déviation et une extension des sentiments de famille. La famille, constituée par l'amour, a donné aux hommes un sentiment d'affection pour tout ce qui leur rappelait leur famille, c'est-à-dire un certain goût de protection pour tous les êtres faibles. L'homme avait une certaine sympathie pour l'être qui lui rappelait sa femme, son vieux père, son enfant débile ; pour l'être semblable à lui, aussi fort que lui, non. Il était capable, un peu, de protéger une femme, un vieillard, un enfant, quand» il n'était pas trop dominé par la nécessité pressante de se procurer la nourriture. Mais c'était le germe de l'altruisme, d'une chose qui devait deve-

nir de première, d'essentielle importance dans l'histoire de l'évolution humaine.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que cet altruisme primitif n'était presque rien comparativement à l'égoïsme, forcément formidable en ces temps

LE DR

douloureux. La bonté est une de luxe. La

bonté est le luxe des hommes forts. C'est le superflu de l'activité, qui se transforme en instinct de protection. Ce luxe, l'homme en proie aux sites ne peut pas se le permettre. Il existe en lui seulement en puissance, seulement à l'état de tendance obscure, ou de désir et de souhait.

-erve laite, disons nettement qu'il ne pouvait y avoir dans l'humanité primitive ni droit, ni justice, ni même d'ordre ; mais seulement l'exercice continu de la force, sous une de ses formes ou sous une autre, également rudes et abominables.

TI

Le besoin d'ordre naquit. De quoi ? De plusieurs choses peut-être. De lui-même d'abord, en quelque sorte, il eut un certain goût de stabilité

il eut une certaine visio- laquelle

hommes se mirent à tendre gauchement, s'essayant à la réaliser, Il est naturel, par simple fatigue, que l'on désire que les ci

ii en1 a peu pi

ne noua surn nenl point |

'Muent- continuels. Il suffit qu

tard la tribu ait été pendant quelque temps

quille, pour que Ton se rappelle cette année, cette saison, ce mois, et qu'on ait un désir de faire revivre ce mois, cette saison, cette année. « Cherchons les moyens de réaliser cette tranquillité, cette absence de changements brusques, dont vous vous souvenez. »

Ajoutez l'image relative d'ordre que la famille présente déjà. Il y a dans la famille une force devenue habitude. La force y règne : c'est le plus vigoureux qui commande à celui qui le fut, à ceux qui ne le sont pas encore, à celle qui ne le sera jamais ; la force y règne, sans doute ; mais acceptée de telle manière qu'elle n'a plus besoin de s'affirmer et que par conséquent elle ne se sent plus. Il semble que les choses sont ainsi, dans une régularité relative, par elles-mêmes. Voilà l'idée d'ordre qui naît. La famille semble gouvernée par une abstraction. On a l'idée que quelque chose de semblable pourrait gouverner la tribu. Si la royauté se retrouve si souvent aux temps les plus éloignés de l'histoire, au seuil en quelque sorte delà préhistoire, c'est qu'elle est l'image du père de famille gouvernant sa maison.

Remarquez que l'idée d'ordre peut naître encore même du spectacle de la nature. La nature n'est pas tout entière cette nature végétale et animale où l'ordre ne règne point. Il y a aussi la nature

DROIT

astronomique que les premiers hommes ne laissent pas d'observer. L'alternance des jours et des nuits le cours régulier des astres, la procession régulière des saisons, frappent évidemment l'esprit hommes et y déposent ou y confirment l'idée de l'ordre. Voilà des choses bien disposées ; voilà mouvements réglés, voilà des choses. - pacifique Voilà tout un monde où la violence ne règne point. N'y aurait-il point quelque chose de semblable à faire paraître les hommes ?

En tout cas, l'idée d'ordre est née. Elle s'étend, elle exerce son obsession naturelle sur esprits. Elle est un élément psychique qui aura son évolution, qui ne peut pas périr. C'est l'idée d'ordre, première idée morale qui ait existé parmi les hommes (l'altruisme, dont j'ai parlé plus haut, étant un sentiment et non une idée), c'est l'idée d'ordre qui a fondé le droit, ou plutôt c'est l'idée d'ordre qui, en se formant très natu-

rellement, et très peu, est devenue l'idée de droit.

I.e droit. C'est qui est direct, «• qui ne

pas par son histoire ou par Ziguistère LgS, comme la \

l'enc 1 ce qui a un cours régulier, comme un

a 1 re ; le droit . c'est la stabilité.

c'est n'est pas seulement tout d'abord Un horaire

dit : 1 J'ai le droit à cette place, d'hal i

cette caverne iOn lui dit : • Pourquoi? » Il :

pond : « Parce que je l'habite, parce que je l'ai habitée. C'est plus stable ainsi, c'est plus régulier, c'est plus tranquille. Que chacun continue à faire ce qu'il fait et à être où il est. — Mais je suis le plus fort. — Il faudrait se battre pour le prouver. Convenons, puisque je ne vous gêne guère, que les choses resteront comme elles sont. » Acquiescement provisoire, accidentel, d'abord. Peu à peu l'habitude se prend. Un sentiment confus qu'en effet on est mieux ainsi se forme et peu à peu se développe. On en vient à considérer que celui qui parle ainsi a raison et qu'il faut le soutenir, qu'il est juste, qu'il est dans une espèce de vérité générale qu'il faudrait faire prévaloir et qu'il est bon de faire respecter en sa personne. Pour cela des arbitres sont créés qui règlent les contestations d'après cette idée et qui sont écoutés quelquefois, puis assez souvent. Le droit est fondé.

Mais qu'est-ce que c'est ? Ce n'est pas la justice du tout. C'est l'organisation, c'est la stratification plutôt, c'est la stabilisation de la force. Ici nous ne sommes plus dans la préhistoire seulement. L'histoire nous apprend elle-même que l'antiquité n'a pas connu la justice. Elle n'a connu que le droit. Elle n'a point cherché que la justice régnât parmi les hommes, que les hommes fussent organisés de telle façon que tous eussent selon

LE MOIT

leurs n , ou selon leurs besoins, ou en |

portions équitables, ou également, ou d'une manière équivalente; formules très diverses lesquelles les modernes essayent d'exprimer

Ils essayent d'avoir. Non, point du tout, ou à peine, on en conviendra. L'inégalité de richesse ne blesse pas les anciens ; la dégradation,

l'annihilation, la décapitation morale du vaincu ne blesse pas les anciens ; L'esclavage

ne blesse pas les anciens. Ces monstrueuses injustices leur paraissent les choses les plus naturelles «lu monde, et en effet, pour naturelles, elles sont parfaitement naturelles.

La plus sereine injustice règne d'un bout à l'autre de la République de Platon, et, tout de même ou guère moins, d'un bout à l'autre du

bus. Les lois sont instructives à cet égard. Jus signifie justice ? Il signifie

autorité' et il signifie propriété, ce qui vaut dire : J'ai sur vous une autorité m'appartenez d'après la loi. Jus meum veut dire :

- qui m'appartient légalement, ce qui a •

Minu par la loi comme étant mien.

Mais *œquitas* ' *Equitas* la symétrie,

égalité, équilibre *inmemorabilium*, » > *ponderis in se lit ut ai examinât* ne

œquitate turbata, mundus praeponderet. » — L'*œquitas* est l'état régulier d'un corps bien constitué, bien ordonné et en bel équi-

libre. Un empire bien administré, une âme pondérée « *moderatione et œquitate reguntur.* » Et c'est ainsi que jus et œquitas peuvent se trouver en opposition : « *Pro œquitate contra jus dicere,* » écrit Gicéron. C'est qu'en effet la rigueur du droit est telle qu'elle peut choquer, en telle espèce, l'idée générale du bel ordre et du bon équilibre qui doit régner dans une cité. Mais c'est par le jus, cependant, qu'on règle et décide tout, et si, par accident, on le fait un peu fléchir en faveur de œquitas, ce n'est pas encore à la justice qu'on sacrifie le droit, c'est à un intérêt d'ordre général, de bon équilibre social, d'harmonie et, encore, de stabilité nationale.

Qu'est-ce donc, en définitive, que le droit ? C'est la consolidation de la propriété, de toutes les propriétés ; c'est la consolidation de : Ceci est à moi (*meijuris*). Il y a la propriété individuelle ; et le droit la consacre et la protège et en assure par mille précautions la transmission des pères aux fils. Il y a la propriété de caste, droit de noms, droit de titres, droit d'images, droit décommander, droit d'avoir une religion ; et la loi consacre cette propriété et en assure par mille précautions la transmission des pères aux fils. Il y a la propriété

LE DROIT 77

le I Etat, la propriété de la communauté, droit de faire la loi, droit d'ordonner à tous, même à ceux qui commandent, droit de faire la paix et la guerre ; la loi consacre cette propriété de l'Etat et la protège et en assure par mille dispositions la transmission, soit de père en fils dans une famille, soit l'ancien à nouveau dans une corporation perpétuelle.

la propriété définie, consacrée, consolidée, protégée, perpétuée, voilà tout le droit.

Ce n'est pas justice ; c'en peut être considéré même le contraire. Car si l'on oppose force à justice, ce que nous venons de voir est la consolidation et l'organisation de la force. La force a ces premières propriétés, individuelles, de caste, nationales ; car si ce n'est pas la force, nous verrions bien savoir qui ce pourrait être. Ces propriétés, le droit vient qui les consacre, qui les consolide, qui ne permet pas qu'elles changent de nature, qu'elles soient ravies par de nouveaux venus. C'est un progrès, évidemment ; mais l'est peut-être tout une oeuvre de justice. Car ce qui se consolide, s'organise et se constitue en

■ qui dure.

Prenez un autre point de vue. Il est certain que

si le droit est une consécration de la force, il y a un rempart contre la violence. Par là-

78 DISCUSSIONS POLITIQUES

tement. Il détend la force ancienne contre la violence possible d'aujourd'hui. En d'autres termes, il défend la violence d'autrefois contre les violences qui pourraient se produire maintenant. Il admet qu'il y ait eu violence primitive, il ne veut pas qu'il y ait violence désormais ; et c'est d'assez bon sens. Mais, s'il vous plaît, on pourrait vous dire que c'est une forme de justice brutale et rude, mais une forme de justice, que la violence d'autrefois soit compensée et comme rectifiée par la violence d'aujourd'hui. Les hommes se sont donné des propriétés par la violence. Ils étaient dans l'ordre naturel, qui ne veut rien, sinon que le faible cède au fort. Pour qu'il y ait justice, il faut précisément que cela continue. Il faut que de génération en génération, les plus forts l'emportent, de telle sorte que la force règne du premier jour de l'hu-

manité jusqu'au dernier, distribuant au dernier jour comme au premier la propriété aux plus forts avec une parfaite impartialité, et non aux représentants de ceux qui ont été forts autrefois, ce qui est une partialité très bizarre. Ce serait encore une espèce de justice que cela, une distribution régulière, d'après un principe. La pire injustice, c'est que quelqu'un détienne une propriété, non parce qu'il la mérite, non par un égal pare avec ses semblables, non collectivement avec

ses semblables, non parce qu'il est assez fort pour l'y prendre et pour la garder, non à aucun de ces titres, non par aucun de ces moyens ; mais juste son aïeul ou son lointain prédécesseur en difficulté l'a prise par la violence, ou peut-être même il l'a obtenue dans un partage amiable. À quelque point de vue qu'on se place, le droit ou le lien est la justice, [c'est une force ancienne, qui s'est organisée, consolidée, perpétuée. Pas même toujours, a dit le mot : « ne pouvant porter justice, ils ont justifié la force. » Ils lui ont donné une organisation « pour la perpétuer, qui a permis de passer de mains en mains avec une simplicité naturelle et fâcheuse ; et les lui ont donné une autorité, un air respectable, un aspect sacré, tout autour de lois protectrices, de formules et de pontes et de symboles vénérables. Pourquoi tout cela ? Parce que c'était une fiction tirée. Parce que la stabilité était à ce prix, parce que la stabilité était une nécessité

pour l'ordre venant en aide à la

de l'extérieur pour repousser les attaques

Il n'est pas du besoin d'ordre, il n'est même pas autre chose que l'ordre établi par un consensus général et formulé en des textes qu'il

pelés I ,ois. Mais, en .in fond, il u'r . ue-

mt la je ; il n eu a même pas i idée. U u

80 DISCUSSIONS POLITIQUES

que la force régularisée. C'est sur quoi a vécu l'antiquité tout entière.

Je ferai remarquer ici, pour ne point perdre de vue un élément important de notre question, que si l'idée de droit est étrangère à l'idée de justice, elle Test plus encore, et jusqu'à y être contraire, à l'idée de charité. L'altruisme, dans une société fondée sur le droit, a certainement sa place, mais une place mesurée et un rôle un peu suspect. Suum cuique, à chacun son droit, c'est-à-dire sa part de propriété contrôlée et consacrée par la loi ; c'est le principe ; c'est l'âme de la cité. Ce qui est charité, altruisme, pitié et douceur pour autrui, n'est point blâmé, précisément, mais a quelque chose, sinon d'anti social, du moins d'étranger à l'Etat. Au fond, donner c'est abdiquer, c'est renoncer à son jus, à son droit, à sa propriété, à son privilège, à tout ce que la Loi s'est donné la peine de nous conserver, de nous garantir. C'est un peu protester contre elle, c'est un peu se mettre audessus d'elle.

Autant vous consacrer à l'Etat tout entier est tout à fait dans le sens de la civilisation telle qu'elle existe pour le moment, puisque tout a été réglé, même une certaine consécration de l'injustice pour que la communauté fût solide, durable et résistante ; autant vous dépouiller pour des individua-

LE ni: oit SI

lités moins favorisées que vous ne Têtes, est chose qui n'est pas dans L'ordre établi et un peu contr à l'ordre établi. C'est peut-

<Hiv moral, ce n'est pas

il. Voit-on par exemple un Romain qui se dévouerait au rachat
d< >tifs étrangers devenus

;.\s, ou qui ferait du bien à des barbares s< le prétexte qu'il les
considérerait comme des nom mes ?Non seulement ce serait in-
usité, nouveau, excentrique et un peu bizarre, mais ce ne serait
pas :>ectueux à l'égard d'une loi qui a été faite pour Conserver
à chacun la possession de sa propriété

droits, autre propriété», dans l'intérêt de la grandeur de l'Etat j
et qui, par conséquent, ne voit

d'un très bon œil le sacrifice d'une propriété ou d'un droit, ou
si sacrifice il doit y avoir, ne l'admet qu'en faveur de l'Etat lui-
même.

Si Justice est un peu contraire à Charité, Droit y est plus
contraire encore, plus étranger au moins, et les habitudes d'esprit
que donne aux citoyens Une cité fondée sur le droit, les inclinent
peu, tout

au moins, aux idées de Charité et de dévouement, ou plutôt à
transformer en idées les sentiments d'altruisme, de pitié, de
(.liante, qui ne laissent d'être permanents parce qu'ils sont natu-
rels. Pour résumer, les sociétés antiques ont vécu sur l'idée du
Droit «pu est exclusive de l'idée Justice et peu favorable à l'idée
de (.liante.

82 DISCUSSIONS POLITIQUES

L'idée de Justice naquit. D'où vint-elle. De diverses sources,
assez nombreuses. D'abord ne nous dissimulons pas qu'elle vint

de l'idée même du droit, quoique si éloignée d'elle, et nous sommes assez habitués aux évolutions des idées et même des sentiments pour ne point nous étonner que telle idée finisse par naître de telle autre qui est presque son contraire. L'idée de droit n'était nullement l'idée de justice ; mais elle ne laissait pas de contribuer à y acheminer. L'idée de droit est une idée d'ordre. Il suffit pour que, de l'idée d'ordre seulement matériel, un certain nombre d'esprits s'élèvent à une idée d'ordre moral plus vaste, plus compréhensif et plus complet.

Il est juste que les situations restent acquises et transmissibles ; c'est dans l'ordre ; c'est dans un bon ordre. Ne serait-il pas d'un plus grand ordre encore, et donc plus juste, qu'une répartition existât qui ne blessât pas en nous un certain sentiment de solidarité, de parité et de parentage universel, sentiment confus, mais qui nous élargit un peu le cœur quand nous le sentons qui y naît ? Justice, c'est à chacun le sien, sans doute ; mais à

chacun non plus sa part, mais une nonne part, ne

lit-ce pas plus juste encore, c'est-à-dire d'un ordre plus vrai, plus élevé, qui sait même, plus solide? — Non pas du droit lui-même, mais des mêmes racines en quelque sorte d'où le droit avait

jeté, sortait à son tour sourdement une conception très différente, que la contemplation même du droit et quelque réflexion sur ses origines suppo-

s entretenaient et contribuaient à soutenir.

Il ne faut donc pas nier que l'idée du droit ait pour quelque chose dans la formation de l'idée de justice.

r. remarquez encore que l'idée du droit contient l'idée de contrat et y habitue les esprits hommes. Le droit sert avant tout à consen

icun, individu, classe ou Etat, sa propriété héréditaire ou traditionnelle ; mais il sert aussi 1 et par- Buite, à garantir et à i contrats

conventions entre les homme-. Iciencoï la propriété qu'il défend. V us avei promis à Pierre tant de pièces d'or s'il labourait votre champ. Cette sommées! sa propriété dès qu'il a labouré le champ, et le contrat m titre de

I prié! • Je le défends contre vous si vous lui manquez de parole, comme je le défendrais contre un bandit qui envahirait la maison qu'il tient de

-t la même ch<

Si DISCUSSIONS TOLITOL'KS

T/idée du contrat chose sacrée a fortifié dans l'esprit des hommes l'idée du droit, naturellement ; mais elle y a fait naître l'idée de justice. La société qui, en faisant ce que je viens de dire, ne faisait que défendre la propriété, comme toujours, est apparue peu à peu, les contrats se multipliant, comme un être qui pesait les services rendus, les bons offices, les injures et les offenses dans des balances bien réglées et inflexibles. Elle a paru comme terrible à tout homme qui se flatte d'être le plus fort et d'avoir raison à cause de cela, comme protectrice de celui qui n'a pour lui que sa bonne volonté et sa bonne conscience. L'idée de justice, le sentiment confus d'une justice idéale, en dehors des contrats et au-dessus d'eux, a commencé à exister et à se développer.

Autre source, moins pure, si l'on veut : l'instinct de révolte. Les faibles nient le droit du fort par simple exaspération de se sentir faibles. Il leur paraît qu'il est inique, c'est-à-dire qu'il est immoral, que les faibles pâtissent et que les forts (riches, puissants, nobles, etc.) jouissent.

— Mais c'est naturel !

— C'est la nature qui a tort. Elle est immorale (rien n'est plus vrai), elle n'a pas dame (rien n'est plus vrai), elle est quelque chose d'aveugle, de dur, de cruel, ou d'indifférent, ce qui est encore

l au bien et au mal] (rien D'est plus vrai). Il faut l'ordre humain prenne le contre-pied de l'ordre naturel ou le corrige.

i c'est la révolte de l'homme contre la nature, [ui est un peu fou; mais rien n'est plus naturel à L'homme que de se révolter contre la nature, et du reste, ce que nous avons de meilleur nous vient encore de là ; seulement il y a des limites où cette révolte, de la part d'un être qui, quoi qu'il en ait. est encore engrené dans la nature et soumis à ses lois devient une pure absurdité.

Quoi qu'il en soit, voici née l'idée de justice, ti différente, on vient de le voir assez, de celle du droit. Elle est, elle restera toujours extrêmement confuse parce qu'elle est extrêmement complexe.

Pour tous, si l'on veut, elle est une protestât iiii

contre L'aveugle, contre le hasard. Elle consisl ne pouvoir souffrir que les biens de ce monde, saute, pouvoir, force, richesse, beauté, commandement, Boient donn< lui-ci plutôt qu'à celui-là - ans qu'il > ait une rai-on. aveuglement, comme

dans la nature.

Mais ceci Q'est que négatif. Quand il B'agit de >ir a qui réellement seront accordés les biens

dont la BOCiété humaine peut d I l'idée de

justice est beaucoup moins claire Les uns disent : i La justi» t d'accordi i l< - biens a qui

mérite. » Mais qui les mérite, et comment les mérite-t-on ? Est-ce par « les vertus et les talents », comme dit la Déclaration des Droits de l'homme ? Mais voilà déjà deux choses, et vertus et talents ne sont pas toujours dans les mêmes hommes ; ils sont rarement dans les mêmes hommes. Est-ce par le travail ? Voilà un troisième mérite. Ouest le mérite que doit récompenser la justice ? Tous ? Soit. Mais les mérites sont des privilèges. Ils sont accordés par la nature au hasard et aveuglement. La nature fait des hommes de talent et des imbéciles. La nature fait des hommes capables de travail et des hommes incapables de travailler. Les vertus sont des résultantes de tempéraments bien faits. Sauf la probité, que l'on peut considérer comme dépendant d'un chacun, vertus, talents, travail, sont déjà des injustices de la nature, que la justice humaine, si elle accordait les biens dont elle disposer aux « mérites », ne ferait que confirmer.

Aussi d'autres disent : « La justice, c'est le partage. Les biens dont la société dispose doivent être partagés pour qu'il n'y ait pas de préférés. » Et ceci est beaucoup plus juste en théorie. La protestation contre le hasard trouve ici une vraie satisfaction.

Mais comme rien n'est plus difficile que le partage et aussi de faire qu'il subsiste, d'autres

disent: « La justice, c'est la communauté. Que les biens dont la société dispose soient partanon ; mais qu'ils soient po - en commun par

tous, i Et ceci encore séduit singulièrement les hommes possédés de l'esprit de justice, éliminant

mieux ou encore plus que ce qui pi les préférences, c'est-à-dire les inégalil

Mais comme, s'il est des biens qui ne peuv pas être partagés, il en est qui, tout aussi peu, peuvent être ; i commun, il s'en est

trouvé qui ont dit : « La justice c'est le tirage au sort. Les biens qui ne peuvent ni être partagés ni DOS n commun doivent être donnés a

préférence à ceux que la chance aur El c'est ainsi, comme il arrive toujours, qu'une tri ne poussée à l'extrême aboutit à son contraire par une espèce de cercle, que l'idée qui était p irtie de l'horreur de l'aveugle et du hasard arrive à un autre hasard et à un autre aveugle, et remplace la loterie de la nature par une loU

sociale.

Je crois l'énumération a peu près épuisée, et que voilà les principales formes, les principaux aspects que l'idée de justice a pris dans les imaginations humâmes. Bien entendu, dune part dans les esprits simples l'i t reste

en Ba forme primitive d'autre part

dans les esprits à la fois un peu informés et modérés, elle Hotte sous ses différentes formes ; et pour quelques-uns les idées de justice, c'est simplement le désir de la suppression de toute

supériorité sociale ; et pour beaucoup l'idée de justice est une idée où il entre un peu de faveurs aux mérites, un peu de partage, un peu de communauté, et même un peu, comme expédient, de tirage au sort.

Mais cette idée, voyons-en donc le fond. Entre cette idée sous sa forme négative, cette idée sous sa forme complète, cette idée sous sa forme de complaisance au mérite, cette idée sous sa forme de partage, cette idée sous sa forme de communauté, cette idée sous sa forme de tirage au sort, y a-t-il quelque chose de commun qui en forme comme la base ? — Certainement. Au fond de tout cela, dans tout cela, il y a l'idée de l'égalité, et il n'y a pas autre chose que cette idée-là. L'idée de justice, c'est ridée d'égalité.

Ce qui choque tous ceux qui sont possédés de l'idée de justice générale, de justice universelle, c'est l'inégalité entre les hommes ; ce qu'ils veulent établir tous, les uns par un moyen, les autres par un autre, c'est l'égalité entre les hommes. Les quelques traces d'idée de justice universelle que vous trouvez dans l'antiquité païenne se ramènent

à des idées d'égalité el sont le produit tout naturel de la lente el énergique ascension «lu plébéianisme ; les aspirations, celles-ci très nettes, ti iccusées cl même formidables, vers la justice, que tout le monde a relevées dans le.^ proph< hébreux (voir Renan, voir .James Darmesteter), se •iicut à l'idée d'égalité et sont pensées et passion- de tribuns égalitaires. La Révolution française l'absolument confondu l'idée de justice et l'idée t elle a eu parfaitement raison. Lajus- : abstraite, la justice idéale, la justice qui n plus le droit, et qui le dépasse infiniment, la juslice en soi, c'est l'égalité; et Proudhon s'est montré commentateur très intelligent

de l'idée révolutionnaire en montrant que la justice c'est l'égalité, Justice et égalité se traduisent par le même mot :

C'est ainsi que la force est devenue droit, et que

je l'idée du droit, et l'abandonnant, elle n'en conservant que quelques notions qui le dé-

finissent, ou pour mieux dire quelques apparences hommes se sont élevés à l'idée de justice abstraite à dire d'égalité, et on dit le :

si en cette affaire : Le droit de l'homme

En disant cela ils appliquaient à tous ce qui, en définition, n'est qu'à un individu, à un second un troisième. Mon droit, c'est ma propriété

sacrée par la loi, résultant (quelquefois) d'un contrat et encore ici consacré par la loi. C'est une chose essentiellement individuelle. « Les droits de l'homme, » cela veut dire que tous les hommes ont une propriété en naissant, et que ces propriétés doivent être égales comme entre frères. Voilà l'idée de justice universelle dans sa forme dernière et décisive.

Que faut-il penser de cette idée ? Je pense pour moi qu'elle est absolument fautive. Je ne sais pas ce que c'est que la justice, en dehors du droit. La justice, c'est que le droit soit respecté. Le droit, c'est une propriété, matérielle ou morale, garantie par la loi et que la force sociale fait respecter pour qu'il y ait justice. Le droit, c'est encore une propriété résultant d'un contrat conforme à la loi et que la force fait respecter pour qu'il y ait justice. Il est juste que vous gardiez votre propriété si la loi vous en a reconnu le possesseur légitime ; il est juste que si je vous ai promis cinq francs pour me porter ma valise on me contraigne à vous donner

ces cinq francs, dont vous êtes propriétaire par contrat légitime, c'est-à-dire par la loi, dès que ma valise est arrivée à destination. En dehors de là, quel droit peut avoir un homme? C'est-à-dire, pour parler clair, qu'est-ce que Von doit à un homme ? Quelle propriété a-t-il en naissant ?

Quel contrat a-t-il exécuté avant de naître V De qui est-il créancier en voyant le jour? Sur quoi, de quelque biais que vous vous y preniez, fondez-vous son droit?

(m peut même dire, plus raisonnablement, prément le contraire, à savoir qu'en naissant I homme n'est pas créancier, mais débiteur. Il 1 au moment qu'il respire, de tout ce que la société 3ii il naît a fait pour lui, pour son habitat, pour ion éducation, pour son bien-être pour augnien-

chances de vie. Il est débiteur à la socii ju nid où il naît. Mais laissons cela, quoique ti

[mettons que l'homme qui naît n'est

[X]int débiteur de la société. A coup sûr, à tout le

noms, il n'est aucunement son créancier. Sur

moi donc est fondé son droit, et qu'est-ce que

: que " les droits de l'homme » ?

L'impossibilité de fonder le droit de l'homme sur moi quece-soil est juste menl ce pour quoi ceux qui j tenaient onl inventé un contrai primitif entre les tommes, un « contrai social ». Tout droit actuel,

mt-ils dit, résulte d'un contrat, au moins tante. tour expliquer que les hommes qui naissent ont l roi ta en naissant, supposons qu'au commencement des choses sociales, qu'a l'origine des m v a eu contrai solennel entre ton- les tommes int les uns envers les autres pour

eux et pour leurs descendants réciproquement comme créanciers et commedébiteurs.

Cette fable est très significative. Elle démontre quelque chose, comme celles d'Esope. Elle démontre que les droits de l'homme ne reposent sur rien, puisque, pour les fonder sur quelque chose, on est forcé d'inventer de toutes pièces la chose sur quoi on les fonde.

Mais cette fable étant écartée et en nous plaçant en dehors de toute mythologie, que nous reste-t-il ? L'idée de Justice abstraite. Mais que contient-elle ? Rien que l'idée d'égalité. Il est juste que les hommes soient égaux. En quoi ? Pourquoi ? La justice c'est une chose méritée. Qu'a mérité un homme qui naît? Absolument rien.

— Ce n'est pas précisément qu'il mérite ; mais il est juste en ce sens qu'il serait bon, qu'il serait mieux, qu'il siérait mieux, qu'il fût l'égal de tout autre.

— « Bon, mieux », vous n'en savez rien ; c'est la question desavoir si l'organisation humaine est meilleure quand elle est démocratique que quand elle est aristocratique. Il nous faudra encore beaucoup de siècles pour le savoir, puisque la démocratie est d'hier ; réservons. — Il siérait mieux, » nous voilà au point. L'idée d'égalité séduit les hommes parce qu'elle est belle. Après

\ je ne sais pas si elle est si belle que cela et si un niveau horizontal est plus beau qu'une pyramide ; mais elle paraît belle à beaucoup d'esprits. Il en est qu'elle possède, absolument, connue le inérable Proudhon. La vue, l'idée seule de l'inégalité des conditions humaines le blessait connue une cacophonie»'.

Il cela un sentiment, et il est respectable;

la pitié pour les souffrances. Ce qui est injuste,

• qu'un homme souffre. Déplorable, ou l'injustice, à moins que nous ne donnions au mot injustice le sens d'inégalité, et voilà bien que nous y revenons toujours. L'idée de justice en dehors du droit, l'idée de justice abstraite, est exacte littéralement, strictement, l'idée d'absolue,

! un de ces « favorables noms • qu'on donne aux choses pour les faire ; . On n'a pas trop

dire : égalité, parce qu'on a toujours senti

quelque principe d'égalité entre les hommes soulevait trop d'objections ou comportait trop de réserves

Mais l'on a dit: Justice; ou bien on a dit

et quand quelqu'un a demandé : pourquoi ? on a

répondu : parce que c'est juste, et l'on disait deux

la même chose » cette idée de justice, parfaitement fautive au

point de vue de l'utilité, ses bons et ses mauvais côtés mais plus de mauvais que de bons

Il ne laisse pas d'être salutaire de dire aux hommes de se conduire selon la justice, c'est-à-dire comme s'ils étaient égaux. « C'est votre semblable, c'est votre égal, c'est un homme comme vous, » bonnes choses, jusqu'à un certain point, à dire aux hommes. Les droits de l'homme, même, quoique chose parfaitement fictive, ne seraient pas loin, s'ils étaient bien compris, d'être ce que j'appelle un préjugé nécessaire ou au moins un préjugé utile. Il serait bon que les hommes eussent un sentiment un peu mystique en considérant un homme, quel qu'il fût. Le « droit de l'homme », c'est une espèce de sceau, de signe que l'on met au front de tout être humain. « Res sacra miser » est très bien. « Res sacra horno » n'est pas mauvais non plus, et res sacra homo confirme et consolide res sacra miser ; et le droit de l'homme, ce n'est pas autre chose que l'homme considéré comme sacré, par ce seul fait qu'il est homme. C'est une idée fautive traversée par un sentiment excellent, et par conséquent, c'est peut-être plus respectable et plus salutaire qu'une idée vraie.

Cependant, comme il y a mieux, je ne m'épargnerai nullement à démontrer que non seulement l'idée de justice est une idée fautive, mais qu'elle a de très mauvais côtés, même au point de vue de l'utile.

T.E DROTT 95

C'est une de ces idées qu'il faudrait prêcher aux
ans et ne point même révéler aux autres, d'où suit
qu'elle est d'un maniement difficile. Il y a des idées
comme cela. Joseph de Maistre disait qu'il fallait
chercher la nécessité de la liberté et aux

pies la nécessité et les bienfaits de l'autorité.

Ce n'est pas très facile. Dans ce cas là, ce sont les

qui lisent les livres autoritaires et les peuples

brochures libérales, et chaque parti les ou-

qui lui conviennent le moins et qui lui

font le plus de mal. De même l'idée de justice,

t prêcher aux puissants, est très dan reuse à prêcher aux
foules. Comme, quoi qu'elle iu quoi qu'on en tasse, elle se ramène
touilité absolue, elle rend insupportable toute inégalité, quelle
qu'elle soit. <>r, il y aura toujours des inégalités, même îles, et
par l'idée de justice on réussit simple-

I à mettre dan- SpritS cette conviction

(pie toute inégalité est une monstruosité. C'est

i bien ; c'esl antisocial dans toute sociét destructif de la - la
plus démocratique p

Bible, comme de la plus aristocratique.

Mai- cela va plus loin. Les inégalités même naturelles sont pa-
reillement insupportables à t

édé de l'idée de jll-lice. l'.eaute.

intelligence, génie, vertu même, sont des dons

gratuits de la nature qui constituent des inégalités formidables
et qui par conséquent sont des injustices criantes. On proteste

contre elles, et voilà la révolte contre la nature avec toutes les conséquences morales que l'on connaît.

Et on cherche à les détruire. On ne peut pas, sans doute. Mais, si; en ce sens qu'on peut les annihiler, les écarter, les neutraliser, leur refuser la place qu'elles occuperaient naturellement, c'est-à-dire injustement, dans la société, les tenir pour suspectes, les ostraciser, les proscrire, les empêcher de nuire. Que voulez-vous ? ce sont des injustices. Il faut au moins les tenir en respect et circonscrire le plus possible leur action.

L'état de révolte contre la société, quelle qu'elle soit, et contre le monde et son auteur ; la défiance et le désir de proscrire, à l'égard de toute supériorité naturelle parmi les hommes, sont les effets inévitables et très rapides de l'idée de justice une fois qu'elle a profondément pénétré dans les esprits.

J'ajoute qu'elle ne va pas sans être un peu destructrice, aussi, de l'esprit de charité.

— Elle se confond avec lui !

— Assez souvent, je le reconnais. Les choses morales s'enchevêtrent et s'intriquent d'une telle sorte que chacune est souvent mêlée de son contraire.

LE DHOIT

Mais le plus souvent, ce me semble, l'esprit de justice ruine l'esprit de charité, ruine l'altruisme. il ruine d'abord la reconnaissance. Tout bienfait disparaît du monde où l'idée d'égalité a fini par triompher. Personne ne peut savoir gré à un autre d'un bon office qui n'est qu'une réparation insignifiante de l'injustice qu'il y a à ce que quelqu'un soit au-dessus d'un autre. Le bienfait ne faisant, du reste,

que souligner et accuser cette différence, cette inégalité, cette injustice, le bienfait devient la plus sanglante et la plus insupportable des injures. Un homme pénétré de l'idée de justice ne pardonne jamais un bienfait.

C'est déjà grave. Mais il y a plus. Ce que le faible sent si bien, le fort le sent aussi très nettement. Il sent qu'il est haï dans sa supériorité, mais plus encore dans sa bienfaisance, qui en est le motif : « Je vous rends ce Service, disait un pessimiste, mais jurez-moi que vous n'en tirez rien ! »

« Pas vous en souvenir. » Dans une société tout

entière pénétrée de l'idée de justice

! une boutade ; ce serait une banalité.

Dans ces conditions, le fort de

toute préoccupation altruiste. Il a tort, car la certitude de n'être pas aimé pour le bienfait, rendant au bienfait tout son mérite, ne devrait qu'exciter la bienfaisance ; et la certitude d'être bal pour

lo
bienfait, faisant du bienfait un acte qui commence à être héroïque, ne devrait qu'exciter davantage encore à la charité ; mais enfin il est assez humain de désirer un peu de récompense pour les actions qui coûtent un peu et qui sont un sacrifice de l'égoïsme.

On en vient ainsi à une société où les faibles se plaignent, où les forts se renfrognent et se hérissent et où la force règne plus que jamais, et c'est une conséquence curieuse que l'idée de jus-

tice, protestation contre la force, amène à faire régner la force plus que jamais et à confirmer, presque à justifier son empire.

Et il y a plus encore. L'idée de justice, comme toutes les grandes idées, a une vertu exclusive : elle fait un peu le vide autour d'elle. Il n'y a pas de raison raisonnable pour cela, et que trois ou quatre grandes idées morales vivent parallèlement en bonne intelligence, je n'y vois aucun inconvénient ; mais c'est ainsi pourtant parmi les hommes. Voyez le dernier roman d'un homme qui est un médiocre penseur, mais qui, pourtant, s'occupe de questions morales et sociologiques. Ce n'est qu'un cri : « Plus de charité ! La justice ! Vive la justice ! A bas la charité ! » Pourquoi « Plus de charité ? » Parce que : « Vive la justice ! » 11 n'y a pas d'autre raison. Les grandes idées s'opposent naturellement

LE DROIT

dans l'esprit des hommes, s'excluent par le soin qu'ils mettent à les opposer, par la tendance qu'ils ont à les opposer, sans que, en t'ait et eu raison, elles s'opposent tant que cela.

Notez que, sans que cela soit raisonnable, cela plique pourtant encore. La charité a été pieuse aux hommes très longtemps. Elle a fait son œuvre ; elle a fait du bien aux hommes ; elle les a rassurés, les hommes étant déçus toutes les fois que quelque chose ne leur apporte pas le bien absolu. Ils cherchent autre chose. Et vive la justice !

Notez, de plus, que l'idée de justice est exclusive ou destructrice de l'idée de charité, en sens encore qu'elle s'appuie sur l'idée de droit et semble en sortir, encore que je croie avoir démontré qu'elle n'en soit point. « Justice » ! -> dit le faible au fort. « Justice ? répond le fort. Très bien, dire que vous réclamez votre droit. Eh bien ! faites-le valoir. Du moment que c'est d'un droit < que vous réclamez, ce n'est pas à moi la sensibilité que vous nous adressez. Je reste insensible, valoir votre droit , » Et moi y a ainsi un appel implicite à la force aussi bien de la part de celui qui refuse que de la part de celui qui réclame, et la force règne plus que jamais. Il ne semble bien que l'idée de justice ronger l'altruisme un peu de temps

Le droit est une organisation et une consolidation de la force. La justice est une idée qui ne repose sur rien et qui ne laisse pas d'être funeste. Mais il y a mieux. Il y a la charité, quelque mal qu'on ait pu dire d'elle.

La charité, c'est l'altruisme. Je crois et j'ai dit au commencement de cette étude qu'elle est un instinct primitif de l'humanité, comme l'égoïsme, évidemment beaucoup moins fort que celui-ci, et pour cause, mais très vif encore, auquel l'homme aime à s'abandonner, qui est toujours en lui à l'état latent et que toute facilité de vivre, tout état aisé et pacifique, tout relâche de la lutte pour la vie met en liberté. Je serais donc parfaitement contradictoire si je disais que la charité a été inventée par le christianisme et a été inconnue de l'antiquité, et je ne songe pas à le dire. On la trouve dans les livres sacrés de l'Inde, dans Platon, quoique rarement, dans Cicéron, dans Epictète, dans Sénèque et dans Marc-Aurèle. Mais il est bien certain, ou du moins je crois être impar-

tial et affranchi de tout parti pris d'école ou d'éducation en l'affirmant, que c'est le christianisme qui

LE DROIT I'»1

l'a mise en toute lumière, en tout relief, et consignée comme le fondement même de toute morale et de toute sociologie.

Car, et c'est cela qui est très particulier, d'une part il la recommande expressément et avec une sorte d'exagération, avec cet excès que les maîtres morale se permettent, sachant qu'il faut un peu assés la mesure et qu'il y aura toujours du déchet : « Aimez votre prochain comme vousi me ; aimez votre ennemi ; aimez celui qui ^ persécute ; ne repoussez pas l'injure ; tend./ l'autre joue ; donnez encore votre manteau, mais encore, remarquez bien ceci, il semble ne la justice, la dédaigner, la moquer un la considère une manière de phari-

me très \ ulgaire et un peu bas.

le sens de la parabole des ouvrit l'onzième heure ; c'est le sens de la parabole l'enfant prodigue ; c'est I»1 sens des mots ; imeux : vous dis que si votre justice n'esl pas plus ridante que celle <\<'* scribes et des phar vous n'entrez. ; dans le royaume - cieui

t- à-dire que la justice proprement dite sutiit pas et qu'il faut \ ajouter la charité le

Il a éli I pour -il, dent pour «!

là la justice], et moi je vous dis : si l'on vous

trappe 3UT une joue, lei

Il est très certain que l'Evangile est tout plein de raillerie, d'ironie et d'un certain mépris à Tégard de la justice. Et je sais bien que la justice que l'Evangile méprise un peu, c'est précisément, c'est surtout, ce que j'ai appelé le droit, et que j'ai si énergiquement essayé de distinguer de la justice. Oui, et je me reprocherais moi-même de ne point faire cette objection qui est raisonnable ; mais la justice elle-même, la grande justice, la justice au-dessus du droit, l'idée même de justice, vous voyez bien que dans la parabole de l'enfant prodigue, dans la parabole des ouvriers de l'onzième heure, elle est nettement écartée, considérée comme inférieure, négligeable, un peu vulgaire et professée par des esprits un peu bornés et grossiers.

On ne peut pas dire que Jésus ait condamné l'idée de justice: non ; il la regarde comme derrière lui, ayant été plus loin, et comme au-dessous de lui, ayant été plus haut. Il la regarde comme « l'ancienne loi » pendant qu'il en apporte une « nouvelle », et, très d'accord avec lui-même, il ne la repousse pas, mais il prétend y ajouter « étant venu, non pour détruire l'ancienne loi, mais pour la compléter ». Tout compte fait, il s'en occupe peu, la néglige avec un peu de dédain, voudrait évidemment la laisser tomber.

i mon sens, c'est le coup de génie du christianisme d'avoir passé par-dessus l'idée de justice, comme d'un bond, ou comme d'un essor, pour B'installer tout de suite en pleine idée de charité et d'amour. Dans le temps même où l'humanité attachée si longtemps à l'idée de droit, comme à l'idée la plus haute, s'acheminait vers l'idée de justice comme vers un progrès ; dans le temps ou quelques traits de l'idée de justice se dessinaient uementdans les écrits des philosophes païens ; dans le temps où les prophètes hé-

breux venaient de trouvée les formules mêmes, et suivent les plus décisives, de l'idée «le justice ahsolue ; dans ce

temps-là même, devançant les siècles, le christianisme franchit le stade, qu'on me passe le mot, brûle l'étape, et dit : « Vivez selon le droit et

rende/, a César ce qui appartieut à César ; vil

même selon la justice, et malheur à vous, pharisiens, qui payez la dîme et négligez la justice ;

mais ne compte/, pas trop sur cette idée : car « il

vaura toujours des pauvres parmi vous et

faibles, et des petits et de- grands ; mais vil surtout selon l'amour, selon la charité, C l St-à dire

selon la fraternité : aime/, votre prochain comme vous-même ; aimez-vous les uns les autres là

est le dernier secret

ce que j'appelle devancer les temps et de

telle sorte que, deux mille ans après le christianisme, le dernier mot du progrès est d'y revenir, puisque les systèmes les plus audacieux et les plus généreux rencontrent les formules mêmes de l'Evangile et sont forcés ou de les accepter, ou, pour paraître originaux, de les remplacer par des synonymes.

C'est la vérité sociale même, parce que si le droit consolide la force d'une façon salutaire en somme et utile, il n'est cependant qu'un expédient ; parce que, si la justice prétend remplacer la force, elle n'y réussit point, se brise contre les inégalités natu-

relles qui existeront toujours tant que l'homme sera, quoi qu'il fasse, un être soumis aux lois de la nature, et, au lieu de remplacer la force, arrive par un détour à la ramener et en confirmer le règne parmi les hommes ; tandis que la charité, fondée sur un sentiment primitif de l'humanité, que droit et justice refroidissent et exténuent plus qu'ils ne l'entretiennent, a quelque chose d'illimité, d'inépuisable, de toujours actif, de toujours salubre, de toujours fortifiant, de toujours fécond, source intarissable de vie.

Oui, la charité, la fraternité, si Ton veut, puisqu'on aime les mots nouveaux, la solidarité, si l'on veut, puisqu'on aime les mots actuels, le « aimez-vous les uns les autres », de quelqueterme

abstrait qu'on veuille le traduire, est le dernier

[et, est le ferment social, est la vérité sociale elle-même, et l'on ne trouvera rien au delà de ceci, qui a été inventé il y a dix-neuf siècles.

tut-il donc fonder la société sur la charité, sur l'amour ?

Pas le moins du monde.

La charité, l'amour, la Philadelphie ne peut | être loi sociale, parce qu'elle est un sentiment. t que vous faites d'un sentiment une loi, a\ ntie et sanction placées entre les mains de la société, tout simplement vous le détruisez, ou, du moins, vous faites tout ce qu'il est possible de faire pour le détruire. Si vous n'y c'est que les sentiments ont la vie très dure ; mais vous ne laissez/ pas de l'atténuer et de le refroidir.

[lui arrive continuellement ; car la ciétéaété forcée de faire de certains sentiments des ievoirs sociaux imp irlaloi et qui doivent

comptes à la loi. Elle a forcé le père à aimer enfants ou a taire comme s'il les aimait. Elle \ forcé les époux limer ou s'entr'aider el s

vivre ensemble comme s'il- B'airaient. Mais comptez bien qu'elle énerve tous les sentiments

qu'elle est forcée de transfor r en devo

i :. Le père qui aime peu ses enfants les aune

106 discussions roLiTiorr.s

moins, en vient à les haïr, quand la loi lui commande de les aimer malgré lui. Les époux qui ne s'aiment plus sont rendus incapables de revenir à des sentiments affectueux l'un pour l'autre quand la loi est venue leur imposer une apparence d'union et de conjugalité. Quant aux époux qui s'aiment, quant aux parents qui aiment leurs enfants, soyez sûrs qu'ils ne songent nullement que c'est leur devoir social, et soyez sûrs que c'est parce qu'ils aiment qu'ils n'y songent pas, et que c'est aussi parce qu'ils n'y songent pas qu'ils aiment, et que, du moment qu'ils y songeraient ils s'aimeraient, moins. L'époux qui dit : « J'aime ma femme ; du reste, c'est mon devoir, » est encore un époux qui aime ; mais ce n'est plus un époux amoureux.

Faire de la fraternité un devoir social serait donc une très vaine démarche ; ce serait faire tout le possible pour éteindre le sentiment fraternel dans le cœur des hommes. Mettez dans la loi ceci : « Tu partageras tout ce que tu pourras avoir avec tes frères ; tu leur abandonneras tout ce qui ne t'est pas absolument nécessaire pour vivre ; tu te priveras même pour eux » ; immédiatement, d'une part tous ceux qui n'ont pas le sentiment fraternel

mettront toute leur industrie et toute leur adresse à tromper la loi et à se dérober à son étreinte ;

le nnoTT 107

d'autre part tous ceux qui sont animés du sentiment fraternel le sentiront décroître et presque nul dans leur cœur. Une société fondée sur la charité serait aussi haineuse qu'une société fondée légalement sur l'égalité stricte et l'imposant par la force à tous les citoyens.

Les sociétés ne sont fortes que par les sentiments forts qui les animent, et ces sentiments ne sont torts que s'ils sont libres. Les sociétés ne sont ; ne de leur âme, et l'essence de l'âme c'est la .Les sociétés périssent de la transformation 10 loi sociale de ce qui les fait vivre comme loi normale.

Qu'est-ce à dire, donc ? Qu'il n'y avait rien de plus fondé en raison que la dualité du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel ; qu'un pouvoir temporel organisant et dirigeant les forces matérielles d'un pays ; qu'un pouvoir spirituel entretenant, échauffant et dirigeant les forces morales utiles à l'Etat, salutaires à l'Etat, constitutives de l'Etat et que l'Etat cependant n'imposait \

(immense) devoirs, ne réclamait pas comme des

qui la était parfaitement juste en raison

Donc que, comme toute chose humaine, cela intervenait dans les conditions t't des difficultés cir-

constance

Mais encore, maintenant que les anciens pouvoirs spirituels ont décliné, et que les nouveaux pouvoirs spirituels qu'on a essayé

d'établir se sont montrés de peu de force, que convient-il de faire? Il convient d'être viril et de voir les choses telles qu'elles sont. Il n'y a dans tout le monde que de la force et de l'amour, et bien entendu, il y a beaucoup moins d'amour que de force. La nature est une préceptrice de violence. L'humanité, engrenée dans la nature, est régie par la force ; mais elle connaît l'amour et en est capable. Son office, son devoir et son honneur, est de se dégager partiellement, autant qu'elle le pourra, delà loi de nature et de faire régner chez elle, autant qu'elle le pourra et toujours de plus en plus, la loi d'amour.

C'est en cela que consiste le progrès, et il n'y en a pas d'autre-qui mérite ce nom, tout autre n'étant qu'un changement plus ou moins divertissant, mais sans valeur.

Ce progrès, est-ce la société qui peut le réaliser? Non. La société n'est qu'une régularisation de forces sociales telles qu'elles se trouvent, au profit de la stabilité et de l'ordre public, et cet ordre est un ordre tout matériel qui n'a rien à voir avec l'ordre moral, ou quelque chose, mais bien peu de chose, comme on va le voir.

fiété peut elle le réaliser, □

plus par le droit, mais par la justice? Non. parce que la justice, en dehors du droit. D'est qu'un mot bous lequel se cache la tendanceà l'égalité, et que alité, sans compter qu'elle est impossible, rien qu'à essayer de se faire est un ferment de haine, ou tout au moins d'individualisme jaloux, beaucoup plus qu'une semence d'amour ou même de mutualité.

Ce progrès, la société peut-elle le réaliser par l'amour même? Non, parce que L'amour ne se ivte pas ou a se décréter se détruit.

La société ne peut donc pas réaliser le progrès moral, l'ascension vers l'amour, la charité, la fraternité; elle ne peut pas le réaliser, ce n'est pas son affaire et ce n'est pas dans ses pouvoirs.

Peut-elle y contribuer ? Oui, un peu, à la condition d'y mettre beaucoup de prudence et de sagesse

en fait. Rien qu'à faire du droit, la société con-

tribue un peu à faciliter le progrès de la charité, celle-ci se développant plus aisément dans la société bien ordonnée. Même à faire un peu de justice, la société reste dans son rôle et facilite même l'esprit de charité sans lui nuire non plus; d'établir l'égalité, mais d'effacer les

traces choquantes qui sont si évidentes

imméritées, D'est pas ruiner l'esprit de charité

mais lui donner un bon exemple, en lui laissant un immense champ d'action. Mais, en définitive, ce n'est pas la société qui peut faire régner la loi d'amour ; elle s'épuiserait à s'y efforcer, sans réussir à autre chose qu'à tuer ce qu'elle voudrait faire vivre.

Que reste-t-il ? À reconnaître combien l'homme a fait peu de chose en faisant l'invention sociale, admirable du reste ; combien cette invention et tous les perfectionnements qu'il y a apportés et tous ceux qu'il y apportera, sont petite partie de sa tâche et faible résultat de son courage ; combien, cela réalisé, il est vrai de dire que presque tout reste à faire.

Les sociétés sont des organisations de forces, plus ou moins adroites, plus ou moins intelligentes, plus ou moins parfaites ; mais elles ne sont vivantes vraiment que par les sentiments

d'amour et de fraternité — qu'elles ne peuvent pas organiser. Ceci, c'est notre affaire à tous, en dehors de la loi, en dehors des décrets, en dehors de l'instrument législatif et de l'instrument exécutif, en dehors, en quelque sorte, de la société.

C'est notre affaire en tant qu'individus, et une société où chaque citoyen aimerait seulement quelqu'un, mais aimerait véritablement (« Ah ! si vous saviez ce que c'est qu'aimer, » disait

Lamennais , serait une société déjà admirable, déjà selon Dieu, c'est-à-dire selon le dessein q doit poursuivre éternellement l'humain C'est notre affaire, par associations, par syndi-

, par confréries, par églises, dans le sens pi

et vrai du mot. Religions, morales, doctrii. philosophiques, autant de pouvoirs spirituel.-, dont l'unique but doit être d'apprendre à l'humanité à s'organiser selon l'amour et à régler ses actions d'après l'amour, et qui doivent être jug uniquement selon qu'elles visent plus ou moins à ce but et selon que plus ou moins elles y mènent. Au-dessus de la force, au-dessus du droit, au-

sus de la justice, il y a une conception qui seule est véritablement destructrice ou résout ri ce de la

-, plus que le droit, qui ne fait que l'atténuer en la ridiculisant, plus que la justice, qui croit en

la justice et qui y ramène. Cette force, c'est le vieil altruisme humain, primitif, primordial ; car « quand Dieu forma l'homme » cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté ». Loi temps opprimé par les : ités de l'état

nature ; refoulé plus tard par la civilisation m< qui était œuvre de salut national et non de frai ii il»'* ; même entre nationaux, toujours précaire, toujou i é, toujours i h pendant ; il peut,

rafliné, aigu randi, devenir la loi lil

féconde seulement en tant qu'elle sera libre, de l'humanité. — Là est le but, là est l'idéal, cet idéal qu'on n'atteint jamais, mais auquel on doit toujours tendre, et dont la vertu est telle que c'est faire un progrès immense que de s'en approcher un peu, et que c'est une chance de salut que d'y penser toujours et de le toujours adorer, même quand on s'en éloigne.

DEVANT LA SCIENCE

M. Bougie, professeur de sciences social* l'Université de Toulouse, est un homme des plus sérieux, des plus instruits, des plus appliqués et des plus consciencieux. Il a de hautes qualil morales. Il est d'une parfaite loyauté. Il n'y

icun charlatanisme dans son affaire. Il cl che le vrai avec ardeur et ne Be Qatte jamais de l'avoir trouvé tout entier. Là où il faut douter e1 réserver quelque chose et même beaucoup a ceux qui nous suivront, il (l<>uit> »'t il réserve, el min pas avec ces affectations de nonchalance

IONS mi m :• i I s

et d'indifférence qui ôtent au doute même sa dignité et son efficace, mais il doute avec précision et il réserve avec netteté. M. Bougie est un philosophe digne de ce nom.

Amené par son livre sur les Idées égalitaires, dont j'ai parlé avec toute la faveur qu'il mérite (Avantpropos de mes Problèmes politiques du temps présent), à considérer avec attention les objections qui se dressent comme d'elles-mêmes contre l'idée démocratique, surtout celles qui ressortissent à la science ou qui se flattent de s'appuyer sur elle, M. Bougie s'est demandé, — peut-être avec un secret désir préliminaire de se répondre : non — si ces objections avaient toute la valeur que les antidémocrates leur accordent, et il les a examinées de très près, les prenant à leurs sources, c'est-à-dire dans les livres des naturalistes, et les suivant dans toutes les applications qu'en font les politiques et sociologues et dans toutes les transformations et déformations qu'elles ont subies entre leurs mains.

Et ainsi il a planté l'une en face de l'autre la Démocratie et la Science comme en antagonisme ; mais se flattant bien que cet antagonisme se dissoudrait, pour ainsi parler, sous sa critique, et qu'on en pourrait bien venir à cette conclusion que la Science n'est nullement l'ennemie redou-

talilo do la Démocratie, ni même négatrice de la Démocratie, et que la Démocratie n'est nullement par la Science.

A la vérité, que la Démocratie fût réfutée par la •la serait bien égala la Démocratie; n ore cène seraitpas indifférent à M. Bougie ; et il ible avoir écrit <v livre pour rassurer le savant qu'il contient contre le démocrate qui est en lui. pour rasséréner le démocrate qui est en lui relativement au -avant qu'il contient et pour les faire vivre au moinsen bon ménage, n'y ayant point, qu'assure La Rochefoucauld, de ménages délicieux.

Dana ci- dessein il a pris corps a tricher, j'en avertis bien le lecteur, ru toute

luté et bravoure, selon .-a coutume, les t1 objections principales «pi*1 la Science (enten uniquement li s sciences naturelles) fait ;'« la Démolie, les trois piliers du nal u rai i - 1 1 m • , o mime il dit, c'est à savoir • l' l'hérédité ; 2° la différent tion et la division du travail physiologique ; concurrence vitale. Il n'est pas de trop, avant d'entrer dans la discussion, d'indiquer une fois de plu- ce que tout cela veut dire.

Quand le- antidémocrates opposent à la Démo- I ie l'hérédité, ils veulent dire : • Dans la nati chez le naux et même che \ les pi in tes, les

- transmettent de génération e ra-

tion, et quand, pour une raison ou pour une autre, la race reste pure, il y a addition continue de qualités et perfectionnement indéfini des organes dans le sens de la fonction héréditaire. Donc, dans les sociétés humaines, l'hérédité est une chose excellente et les « noblesses » sont tout simplement des haras de surhommes. La Démocratie, en les supprimant, frustre très délibérément la nation de sa partie la plus vigoureuse, la plus riche en qualités héritées et accrues, la plus douée et la plus munie. La Démocratie est condamnée par l'histoire naturelle.»

Quand les antidémocrates opposent à la Démocratie la différenciation, ils veulent dire: «Une société est un organisme. Si vous regardez les organismes qui existent dans la nature, vous remarquerez que les organismes qui ont bien l'air d'être supérieurs, ceux du chien, du castor et de l'éléphant par exemple, tiennent toute leur supériorité de la différenciation substituée à la confu-

sion ; c'est-à-dire qu'un organisme inférieur est celui où un seul organe respire, digère, pense, accomplit en un mot, avec quelle grossièreté vous le pensez, toutes les fonctions de la vie de l'animal ; tandis qu'un organisme supérieur est celui où il y a une division du travail physiologique, à savoir un estomac pour digérer, des poumons

LA DKMOCRATIE DEVANT LA SCIJ 117

pour respirer, un cerveau pour penser et pour sentir, etc. Or un peuple qui, selon les idées de Montesquieu, a la division des pouvoirs et la hiérarchie des pouvoirs, est tout si mplement un organisme qui a la division du travail et la hiérarchie des travaux ; qui a un organe pour penser, un autre pour agir, un autre pour juger, etc., etc. Or la Démocratie réduisant tous les pouvoirs à un pouvoir, réduit tous les organes à un organe, et faisant penser, juger, agir, Légiférer, appliquer la loi, exécuter la loi aussi bien que consommer et digérer par un seul organe, à savoir par la masse populaire, non seulement elle rebrousse vers l'animalité, mais rétrograde de l'animalité supérieure à l'animalité inférieure, du castor à l'huître et de l'huître à l'amibe. De ce seul fait, la Démocratie bsI condamnée par L'histoire uaturell

Quand les antidémocrates opposent à la Démocratie la concurrence vitale, ils veulent dire:«A quelles conditions, à quel prix, si vous voulez, les

ces animales se mai ni irunenl-el les sur la

terre, ne dégènèrent-elles poinl ? \ la condition ou au prix de la lutte pour la vie. La nature esl un champ (\r bataille, le champ immense d'une bataille ince isante. condil Ion ou du pr< i rès ou

de la non-régression. Les faibles j sont éliminés sans pitié, car il importe que Les forts seuls survivent

et que l'hérédité, toujours prête à consolider l'acquis en inné, ne perpétue que les caractères avantageux. Or la devise et la pratique de la Démocratie est au contraire : tout pour les faibles, sauvons les faibles et prenons tous les moyens pour qu'il n'y ait pas de forts. Si la nature ne songe qu'à faire des forts et la Démocratie qu'à faire des faibles, la Démocratie tend vers la mort comme la nature tend vers la vie. En tout cas, elles ne procèdent point l'une et l'autre de la même façon, et l'histoire naturelle combat et condamne la Démocratie. »

Voilà l'acte d'accusation, en trois points, des antidémocrates, s'appuyant sur l'histoire naturelle, contre la Démocratie. Ces trois points, M. Bougie les reprend un à un, très patiemment, et voici ce qu'il leur répond.

Pour ce qui est de l'hérédité, il n'est pas si certain quecela, même chez les animaux, que les qualités s'héritent et s'accroissent par l'hérédité. Ce n'est vrai que jusqu'à un certain point. Au delà d'une certaine limite, la race animale pure, trop pure, s'étiole et disparaît. Remarquez ceci.

Y eût-il donc parité entre les races animales et la race humaine, déjà l'animalité ne conseillerait pas au genre humain de se fier à la loi de l'hérédité.

La DÉMOCRATIE DEVANT LA SCII 119

D'autre part, à considérer L'humanité en elle-même, rien ne prouve que l'hérédité des qualités et l'augmentation de ces quali-

tés par la transmission y soit une loi. Dans les familles d'artistes qui

ont été observées, il y a certainement hérédité de qualités artistiques; et cela pourrait s'expliquer h bonnement par L'exemple et l'éducation ; mais il n'y a pas augmentation de ces qualités artistiques, ce qui serait la seule preuve, et il y a au contraire diminution progressive de ces qualités. Voilà la théorie de l'hérédité ruinée.

Dira-t-on qu'à défaut d'une spécialité héréditaire, ce que l'on voit dans une famille supérieure, dan- une famille eugénique^ c'est une supériorité mdant les membres de cette famille propre à exercer dr> fonctions diverses et à y exci it ; mais c'est cela que rien ne démontre : grandes familles, au contraire, s'< teignent au il de quelques itions dans L'imbécillité

au moins dans la médiocrité intellectuelle et même

s'annihilent complètement, perdant jusqu'à la puiſſe physique de reproduction. L'histoire de toutes les aristocraties fermées est celle qu< venons d'écrire en bref.

hune part donc, la I nature * n .

formellement L'hérédité au genre humain, et d'autre part L'humanité ne puise pas et oe saurait

1 liO DISCUSSIONS POLITIQUES

puiser cette loi dans la considération de sa nature propre. Donc l'hérédité comme loi du développement humain n'est pas une vérité scientifique.

La loi de différenciation, elle, est-elle une vérité scientifique-quand elle est appliquée à l'humanité? Ce n'est pas probable, peut-on répondre. Il faudrait d'abord, antidémocrates, prouver votre principe, à savoir que la société est un organisme. Qu'en savez-vous ? Un homme est un organisme, une société n'est un organisme que par métaphore.

La vérité, c'est qu'elle est une organisation. Or qu'une organisation humaine doive copier un organisme animal, fût-ce un organisme supérieur, personne n'a prouvé cela ni ne pourra jamais le prouver. Il n'y a pas de raison pour cela; il n'y a pas d'induction du semblable au semblable ; il n'y a même pas de rapport du tout. Ici la nature tout simplement n'enseigne rien à l'humanité.

Ce qui pourrait, à la rigueur et si nous y mettions quelque complaisance, lui enseigner quelque chose, ce seraient les sociétés animales, puisqu'ici nous avons affaire, non à un organisme individuel, mais à une société proprement dite, à une organisation sociale. Mais précisément les sociétés animales n'enseignent pas à l'humanité la différenciation. Soit républiques, soit monarchies, les socié-

I. \ DEMOL i;\ I II. DEVAN I I. \ --.il

animales enseigneraient plutôt à l'humanité 1 concrétisme des pouvoirs et le communisme. Les abeilles ont une reine, si l'on veut, ou plutôt une matrice nationale ; les fourmis ont une aristocratie, si Ton veut, ou plutôt une génitrice;

mais les uns connus les autres vivent en commun -> lui et en indivision absolue des fonctions. L'analyse n'y commande, et ce qui y commande c'est l'intérêt général de la nation senti par tous, et il n'y a pas une caste qui soit cerveau et une caste qui soit oï le labeur ; il n'y a qu'un peuple obéissant tout entier à un i

lui, et c'est bien la masse du peuple -> lui à la lui travaille et pense. Il n'y a temple

plus net d'indivision des fonctions et de communisme dans tous les sens du mot que les abeilles et

fourmi: i ve faite d'une caste chaise

et exclusivement de la reproduction. Imaginez

une société humaine absolument égalitaire absolument collectiviste, ^> ii tout le monde ferait la lui et ubenait à la lui, oïi tout le monde ferait toutes fonctions nécessaires à la s i titre

dûment égal ; et seulement qui réserverait! abandonnerait, probablement avec mépris, à h cent mille individus sur quarante millions soin de i i voilà les fourmis et les abeilles

-un pas l'

gneront la différenciation et la division du travail social.

Et maintenant, oubliant complètement l'exemple à tirer des animaux, nous demandons-nous, si, en soi, la différenciation et la division du travail social sont bonnes pour une nation humaine ? Il semble bien qu'elles soient bonnes, à considérer qu'elles sont nécessaires. Il est au moins probable que le même homme ne peut pas être juriste, préfet et maçon ; et qu'il faut des juristes pour faire la loi, des hommes d'administration et d'exécution

pour être préfets, et des hommes de mains fortes et adroites pour être maçons; et que charger le même homme des trois fonctions serait vouloir qu'elles ne fussent ni bien faites, ni même faites les unes ni les autres. Voilà qui serait la condamnation de la Démocratie, puisque la Démocratie donne précisément fonction constitutionnelle, fonction législative, fonction administrative (en partie, jusqu'à présent) et fonction manufacturière à toute la masse sociale.

Faites attention, répondent les démocrates. D'un côté le loisir social que la civilisation assure déjà et assurera de plus en plus aux membres les plus déshérités du corps social leur laisse la faculté de se différencier individuellement. Qu'il n'y ait pas en démocratie (surtout en démocratie définitive, état

LA DÉMOCRATIE". D'après : I _M

si nous tendons, mais où nous ne sommes pas en différenciation d'homme à homme, et que l'homme qui passe soit à la fois teinturier, journaliste et législateur, c'est exact ; mais l'homme, parce qu'il a eu des loisirs et qu'il est instruit, et parce que sa fonction principale ne lui prend que le quart de son temps, ce même homme contient plusieurs hommes très différents, l'un qui est très apte à la teinturerie et l'autre très apte à la législation, etc. Il y a donc une différenciation et division du travail ; qui est nécessaire ; seulement, au lieu de différenciation et division du travail d'homme à homme, la différenciation et division du travail dans la même personne ; chaque citoyen porte sa

différenciation sociale en lui-même.

I.i cela vaut bien mieux ; car, au lieu du citoyen

, chaudronnier et refusant toute compétence en

chaudronnerie au citoyen r.. mais forcé de recon-

naître aveuglément et tête basse la compétence du

citoyen B en législation, vous avez le citoyen A

qui examine et se juge lui-même tant comme

chaudronnier que comme législateur et qui ne

peut pas craindre ; ne se trompe pas à croire que,

par l'hérédité, soit les circonstances, ont confié

les fonctions de législateur ; et d'en même temps

la différenciation nécessaire est parfaitement

conservée, en même temps il y a, dans la façon dont elle l'est, harmonie et même condition d'harmonie et de concorde sociale.

D'un autre côté, remarquez encore que ce n'est pas la Démocratie qui est un obstacle à la différenciation, même d'homme à homme ; c'est l'aristocratie. L'aristocratie parce que les individus sont dans des classes et par conséquent dans des fonctions toujours les mêmes. Elle fait des manières de « pétrification » sociales. De la sorte elle différencie les hommes en tant qu'organes sociaux : oui ; mais elle les empêche de se différencier eux-mêmes, et par conséquent elle est une forte entrave à la différenciation vraie, à celle qui met chaque homme en sa droite place, comme disent les

Anglais ; et c'est précisément l'égalité, l'absence de toute caste ou classe, cadre rigide, qui permet aux hommes de se différencier selon leurs aptitudes et par conséquent d'une façon utile. Elle ne force pas, pour reprendre un instant la métaphore des naturalistes, celui qui est né pour être cellule du cerveau à être cellule du foie, et réciproquement. « De ce point de vue, dit spirituellement M. Bougie, l'opposition prétendue se résoudrait en adaptation, et, bien loin de s'avouer antiphysique, le mouvement démocratique se pourrait présenter comme une sorte de retour à la nature, délivré enfin du poids de tant

'institutions isolatrices et prohibitives qui arrêtent le libre développement de ses puissances. »

- 11 à jolie volte.

Enfin, pour ce qui est de la concurrence vitale. où que le sociologue peut répondre au naturaliste. Il ne faut pas croire que la survie la plus apte, ce grand fort du darwinisme, d'alors une loi parfaitement et irrésistiblement établie, issue et surtout il ne faut pas croire que la survie la plus apte soit nécessairement la survie la plus forte. La survie a toutes sortes de manières de s'accomplir; elle est multiforme. Vous

voyez/. les loups plus forts que les veaux. G. n'est pas une erreur. Cependant cela n'est encore des conditions de vie, des circonstances- Mettez les loups dans un enclos

chez en pâturages, ils y périront ; mettez-y des

loupes, ils y prospéreront à merveille. Pouvaient-on

avoir quelques bons chiens noirs à l'usage

le merveilleuse .-m' les cochons blancs î i •aient une ; Ms
avaient celle-ci que, transportés

iiii*. Ils devaient être presque insensible iction vénéneuse de
tel végétal. Pouvait-on savoir ie les chevaux <l<" Sibérie, moins
vigoureux que

- nôtres, axaient mit m\ im.- supériorité 1

aable, une garantie '!<' Bun ie i n - préi ieu lan axaient une. ils
supportent la famine mi

que les occidentaux. Les animaux ont des moyens de survie les
plus divers. Tels poissons se garantissent de leurs ennemis parce
qu'ils peuvent nager très près du bord, et tels autres parce qu'ils
peuvent plonger très profondément dans les mers. Ce n'est pas
question de force, c'est question de manière. Des animaux se
sauvent par leur faiblesse même. Cuminfwmus tum potens sum.
Certains carnassiers se sauvent en temps de disette en redeve-
nant végétariens. Certains animaux obtiennent leur survivance
par des régressions manifestes dans l'échelle des êtres. Les para-
sitaires perdent leurs pattes, leurs oreilles, leurs yeux. Ils re-
broussent, cela est certain ; mais ils survivent.

Survie sera-t-il donc signe de supériorité et évolution sera-t-il
synonyme de perfectionnement ? Non, évidemment. La survie,
c'est la survie, simplement, obtenue par un moyen ou par un
autre, sur quoi il n'y a ni règle générale à établir, ni surtout, sans
doute, exemple à prendre. « Il est impossible, dans le système
darwinien, de dire a priori et d'une manière universelle que telle
forme est supérieure à une autre. » Plus précisément encore « le
succès dans la lutte pour la vie n'est pas critérium de progrès, et

les transformations provoquées par la concurrence ne sont pas toutes également heureuses ».

LA DÉMOCRATIE DEVANT LA SCIENCE 127

larwinisme, que n'as-tu et qu'est-

c que de loi je puis tirer pour nous? Rien. Si je te suis pas sûr que la loi de concurrence appliquée à l'humanité ou à une société rend plus forte ou l'humanité ou cette société, qu'ai-je affaire de la loi de concurrence ? Rien. Je la vois si diverses, et dont je ne puis savoir laquelle je devrais imiter, là où elle est.

ce que M. Bougie appelle « la limitation du Irwinisme ». Il le limite en ce qu'il lui in-

tordit, comme à une loi confuse et indécise encore, surtout comme à une loi multiforme et partant ■ applicable à nos errements, l'empire qu'il voulait ou pourrait vouloir usurper sur l'humanité à l'état social.

Il le limite encore d'une autre façon ou plutôt

en limite ou corrige la loi principale d'une autre

manière. On peut remarquer que si la concurrence, la

liberté pour la vie est une condition de progrès —

admettons-le - l'association, et c'est-à-dire la fraternité,

et c'est-à-dire le contraire de la concurrence

■ une autre condition de progrès

animal", les plus sociables sont celles qui

eni le plus, ou tout au moins ne - >nt p ia

Biles qui survivent le moins. Favorisant la Burvi-

.iiiiiv il- et des faibles, la i eint

élimination et semaintient par le aombreau lieu

128 DISCUSSIONS POLTTIQL ES

de se maintenir par la force, le nombre étant une force lui aus-
si. Pour l'appeler de son vrai nom, la sociabilité est une civilisa-
tion. Fourmis, abeilles, castors, sont des animaux civilisés par
opposition aux fauves, qui sont des sauvages. Voit-on qu'ils
n'aient pas survécu ? Ils ont survécu plus que d'autres. La civili-
sation, contraire même de la concurrence vitale, est une garantie
de survie.

N'en concluons rien de trop, tant il est vrai que la nature reste
surtout le théâtre et le champ de la concurrence vitale et de la
victoire de la force brutale ; mais concluons au moins que si la
nature nous donne des exemples, elle nous en donne de très dif-
férents et que nous pouvons choisir ; et surtout que nous pou-
vons, en présence de la diversité de ses leçons, nous abstenir
d'être ses disciples.

Ne serait-il pas temps de nous dérober un peu à ce maître qui
nous a imposé, qui nous a éblouis, mais dont les préceptes ne
sont ni très clairs, ni très coordonnés, ni invariables, ni très légi-
timement ni très facilement applicables à nous ? « Ce qui se dé-
gage de plus net de notre recherche sur les leçons de la biologie,
c'est l'extrême difficulté où est l'homme de laisser parler la na-
ture pour enregistrer son conseil, la conseillère parlant plusieurs

langues et variant ses réponses suivant les idées préconçues des enquêteurs ».

Et c'est ainsi que M. Bougie établit la faillite de ice, relative-ment à l'application de la science à la sociologie.

A privés à ce point, sous la conduite de M. 1 Jonglé, i|u»' dirons-nous, s'il vous plaît, qu'a fait M Bouius «liions qu'il n'a rien fait du tout, Car enfin, à travers toute cette enquête poursuivie par l'auteur avec tant de soins, une pensée nous revient sans i i l'esprit : « Que prouve M. l'.ou- Que la science ne condamne pas absolument la Démocratie. Soit. Mais prouve-t-il qu'elle la fonde ou seulement qu'elle l'approuve? Pas le moins du monde. Ce que dit M. Bougie continuellement peut se résumer ainsi: ((La Science n'esl ; antidémocratique qu'on pourrait le croire.» Fort bien; niais est-elle démocratique? Non. Mais alors, si la Science n'est pas démocratique, la Démocratie n'est pas scientifique.

Tout que la Démocratie fût SCientiqUO, il faut non seulement qu'elle ne soit pas contredite par la

Science, mais qu'elle soit fondée par elle.

Voilà l'objection continue, l'objection qui joue le rôle de • titre courant • à la lecture du livre de M. Bougie.

ici que M. Bougie ôle le plus loyal

hommes. Cette objection, il nous laisse, en

riant SOUS e.ipe, l'immense plaisir «le la faire peu-

Dll 11 hniiv 9

130 DISCUSSIONS POLITIQUES

dant deux cent cinquante pages, et puis après il la fait lui-même, tant il est sincère, et un peu aussi pour jouir de notre déconvenue. Parfaitement, nous dit-il, la Démocratie n'est point précisément contredite parla Science; mais elle n'est point du tout appuyée par elle. Non seulement je le reconnais, mais je le proclame. Rien dans la nature, absolument rien, n'enseigne aux hommes la Démocratie.

Oh ! mais alors, si la Démocratie n'est pas scientifique, qu'est-ce qu'elle est ? Elle est idéaliste ou elle est passionnelle. En tant qu'idéaliste, nous hésitons à la suivre, et en tant que passionnelle nous nous en défions. Le « beau rêve » ou la vilaine passion ne sont pas des titres à la créance des hommes. Beau rêve ou vilaine passion ont peu d'autorité ou devraient ne pas en avoir.

— Pardon vous répondra M. Bougie, la science naturelle n'est pas toute la Science, et de ce que les professeurs d'histoire naturelle ne nous enseignent pas la Démocratie, ce n'est pas une raison pour que d'autres ne nous l'enseignent pas et très scientifiquement. Rien ne dit que la sociologie doive nécessairement avoir ses racines ailleurs qu'en ellemême. Il peut y avoir une science à l'usage des hommes, qui soit humaine et non bestiale. « La méthode est sujette à caution qui consiste à transposer

I .ries appliquera notre histoire les lois dégagées de l'évolution animale. »

Ici M. liouglé est hardi. Il rompt avec Auguste Comte et toute son école. Il se refuse à réintégrer l'homme dans la nature ; il rehausse jusqu'à la philosophie spiritualiste, qui jetait un abîme entre les hommes et les animaux et qui mettait

la nature » d'un côté et « l'homme » de haut i si tant est qu'elle ne les mit pas en opposition et antagonisme. Il rétahlit, distinct du règne minéral, du règne végétal et du règne animal, le « règne humain ». D'aucuns diront que c'est une régression et que M. liouglé rétrograde comme ces animaux qui font leur évolution à rebours.

B n'est pas moi qui dirai cela, Dieu m'en -aide : Je reconnais là ce que j'ai relevé si souvent la

essité, quand on veut sauver une doctrine noble, d'envoyer promener l'histoire naturelle et i l'inté-

ion de l'homme dans la nature » ; je reconnais là la ai té du i séparatisme ». la nécessité de considère!- l'homme comme étant à part, tout à l'ail a part et ayant sa loi à lui.

D'autres ont refusé de réintégrer l'homme dans la nature, pour sauver la religion. Descartes reconnaît naïvement que s'il l'ail dv< animaux des automates , c'est qu'il y va de la religion, et «pie celle-ci est perdue si l'on croit que les animaux

ont une âme : « ... Car après l'erreur de ceux qui nient Dieu, laquelle je pense avoir ci-dessus assez réfutée, il n'y en a point qui éloigne plutôt les esprits faibles du droit chemin de la vertu que d'imaginer que les âmes des bêtes sont de même nature que la nôtre et que par conséquent nous n'avons rien à craindre ni à espérer après cette vie, non plus que les mouches et les fourmis : au lieu que lorsqu'on sait combien elles diffèrent, on comprend beaucoup mieux les raisons qui prouvent que la nôtre est d'une nature entièrement indépendante du corps et par conséquent qu'elle n'est point sujette à mourir avec lui ; puis, d'autant qu'on

ne voit pas d'autres causes qui la détruisent, on est porté naturellement à juger de là qu'elle est immortelle. »

D'autres encore ont refusé de réintégrer l'homme dans la nature, pour sauver la morale, n'y ayant rien de plus difficile, ni même, si l'on me permet de parler ainsi, de plus impossible que de tirer une morale de la contemplation de la nature, qui est magistralement immorale, qui ne contient pas un atome de moralité et qui n'est qu'un champ de carnage où triomphe la force. Et donc disons franchement que la morale est chose tout humaine et que l'homme, non pas tire sa loi de la nature, mais tire de lui-même une loi qui est absolument anti-

naturelle, antiphysique, et au défi et en mépris de la nature ; et que la définition même de l'homme est d'être un animal surnaturel.

Kt enfin, venant à son tour. M liouglé, pour sauver la Démocratie, s'oppose à la réintégration de l'homme dans la nature et dit à son tour rl'hommo

-t -i prodigieusement différent des animaux qu'il peut se permettre d'avoir sa loi à lui et sa manière à lui d'organisation sociale et un aménagement national dont les animaux ne lui auront pas donné leçon et exemple.

Je ne suis pas, dira M. Houglé, pour le « splendide isolement » où le spiritualisme risquait de confiner l'humanité ; non ; mais cependant, « à quelles confusions aussi de pareilles réintégrations

>sent, c'est ce qu'on peut (1rs maintenant pn sentir, età voir les conséquences que quelques-uns en dégagent, il est permis de

craindre que l'humanité, après avoir péché par excès d'orgueil, ne pèche aujourd'hui par excès de modestie, et qu'ait oublié les ressemblances qui l'unissent

au monde animal, elle ne méconnaisse maintenant

ressemblances non moins constantes qui l'en

trent. »

<> ces différences sont tantet (certain) in-

sont énormes. L'homme est un animal m < •

nicien [toolmaking^ Franklin). C'est un animal qui

se fait des organes infiniment plus forts que ceux • qu'il possède naturellement, en se servant des choses de la nature et des forces de la nature comme l'animal se sert de ses griffes et de ses dents. Par cela seul l'homme est un animal surnaturel, qui domine la nature au lieu de dépendre d'elle.

L'homme, remarquez encore ceci, est un animal qui ne lutte pas pour la vie — en voilà, je pense, une différence essentielle et incomparable ! — non, il ne lutte pas pour la vie ; ou, du moins, il ne lutte pas pour la vie seule ; il lutte pour ce qui fait à ses yeux le prix de la vie ; en d'autres termes, il lutte pour la civilisation ; en d'autres termes, il lutte, et toujours de plus en plus, pour se séparer de la nature et pour la dépasser, et pour ne plus tenir à elle que par le lien le plus faible (indestructible du reste) et par le rapport le moins étroit.

Voilà un animal bien étrange ! Eh bien, soit, n'allons pas plus loin, c'est un animal étrange. Il suffit, pour qu'on puisse dire qu'étant si particulier, il doit avoir et il est naturel qu'il ait une loi

particulière et un *modus vivendi* particulier. Il est naturel que l'homme ne soit pas naturel. Le « conformément à la nature » ne peut s'entendre, quand il s'agit de lui, que de la façon suivante : « conformément à sa nature. »

< »n peut donc admettre que les différences qui distinguent L'homme du reste de la nature l'emportant et devant de plus en plus l'emporter sur les ressemblances ou plutôt les analogies qu'il a avec elle, l'homme peut et pourra de plus en plus avoir une règle de vie individuelle et une règle de vie sociale plus différente de la loi naturelle que lui ressemblant; et qu'il dise ores et déjà: «Je vis selon ma loi et je fais mes excuses au reste de la nature de ne lui point ressembler, » il semble que ce soit de sa part une parole parfaitement légitime.

Fort bien ; mais dès lors cette loi sociale toute particulière, cette loi sociale tout humaine et exclusivement humaine, où l'homme la puisera-t-il bien? Où la prendra-t-il ? Dans l'étude de sa nature propre, évidemment. « Conformément à sa nature. » Eh bien! alors, pour la question particulière qui nous occupe, il ne nous reste plus qu'à nous demander si la Démocratie est conformée la nature

humaine.

Mais qui pourra nous dire cela? L'histoire, l'histoire seule. Car c'est l'histoire qui est l'enquête sur l'homme considéré comme vivant en société. Je ne crois pas qu'il y ait d'autre enquête possible que celle-ci. Interrogeons donc l'histoire pour savoir si l'homme est destiné par sa nature à vivre en démocrate. Nous voilà sur le vrai terrain, sur le terrain

terme.

Oui ; mais il y a ceci à considérer, qui n'est pas sans une certaine importance relative, que sur la Démocratie l'histoire ne nous apprend littéralement rien du tout. La Démocratie est un fait nouveau. Tout le moyen âge et tous les temps modernes ont été soit monarchiques, soit aristocratiques, et quant aux républiques antiques, nous ne tomberons pas dans l'erreur des hommes de 1793, qui consistait à prendre les républiques antiques pour des démocraties. Les républiques anciennes : d'une part, ou étaient des aristocraties comme la République romaine; ou étaient, comme les républiques grecques, de toutes petites républiques municipales dont nous ne pouvons tirer aucune leçon ni aucun document; — d'autre part, étant toutes fondées sur l'esclavage, elles étaient, même les plus démocratiques en apparence, de pures et simples oligarchies dans la proportion de dix commandants pour cent sujets. La grande Démocratie moderne est donc un fait tout nouveau, qui n'a pas d'antécédents et qui, par conséquent, n'a pas d'exemple.

Donc, la Démocratie ne peut pas se fonder sur la Science ; — ne pouvant pas se fonder sur la Science, elle ne peut se fonder que sur l'histoire; — et l'histoire ne la fonde pas ;— donc elle n'est autorisée absolument par rien.

M. Bougie ne se dissimule pas qu'il est ainsi irriv»' à des conclusions négatives, ou sinon à des :onclusions négatives, du moins à des conclusions

rien de positif ne peut appuyer-. Il reste démorate, bien entendu, mais il reste tel parce qu'il lui liait de rester tel. Avec sa loyauté ordinaire et qui vrtimentquelquechose de généreux et de magnalime, il l'avoue, ou, pour mieux dire, il le déclare

nettement : « Conclusions négatives encore, ira-t-on?/J est vrai que nous ri avons pas démontré

'tentent que les ià îalitaires sont justes, ni

'iv succès est certain.

Alors, dira-t-on à M. Bougie, pourquoi restezous démocrate ? Il ne peut répondre que deux hoses, dont il passe sous silence la première parce u'elle n'est pas assez scientifique, et dont il expose ommairement la seconde à la dernière page de on livre. Il ne peut répondre que : 1° « parce «pie ela me l'ait plaisir » ; '2" i parce que la Démocratie -t un fait, quoique nouveau, et un ! ut universel, h «pu a bien l'air de devenir- universel, el en tin un ut nécessaire, et j'ai prouvé ces trois punit- dans I6fl / ■ - ■ ' jali-taires. i

El en effet, de ce qu'un t'ait est nouveau, H ne mi pas pour cela l'éliminer de l'histoire, n en tait

e, quoique nouveau en elle, et il n'y a pas lieu e lui opposer toute l'histoire parce qu'il y esl

dernier venu. Qu'illa contrarie, qu'elle le contrarie, tant pis pour elle; il existe, et un fait a sa légitimité en lui-même. Que toute l'histoire ait été aristocratique et que l'histoire contemporaine soit démocratique, cela ne prouve rien si ce n'est que nous vivons à une époque intéressante de l'histoire. La Démocratie existe ; c'est un fait ; j'adhère à ce fait ; il n'y a rien de déraisonnable à agir comme j'agis.

Sans doute ; mais s'il est vrai et parfaitement incontestable que la Démocratie soit un fait et d'autant plus frappant qu'il est un fait tout nouveau, ce qu'il faudrait démontrer ce sont les deux

autres propositions, à savoir qu'il est un fait universel et qu'il est un fait nécessaire. Or c'est ce que M. Bougie croit avoir démontré dans les Idées égalitaires et ce qu'il n'a pas démontré, à mon avis, d'une manière irréfragable. La Démocratie n'est nullement un fait universel sur la planète à l'heure où nous écrivons, et qu'elle soit un fait nécessaire c'est non seulement ce qui n'est pas démontré, mais ce qui me paraît indémontrable. M. Bougie parle d'une « nécessité interne des idées égalitaires qui les impose aux esprits dans notre civilisation ». Je ne sais pas du tout, même après avoir relu les Idées égalitaires de M. Bougie, ce que c'est qu'une nécessité interne. Ce ne peut être qu'une suggestion;

I. \ DÉMOCRATIE DEV \ M LA S < M 111 E

mais une suggestion est une imitation et une imitation estime mode : je ne vois dans une m < i de nécessaire.

Kt encore ceci : serait-il prouvé que la Démocratie fût un fait universel ou à la veille de devenir tel, et prouvé encore qu'elle fût un fait nécessaire à la date où nous sommes parvenus, resterait-elle pour nous persuader d'y adhérer, à nous prouver qu'il est bon ; resterait encore à Yautoriser.

Car enfin un fait peut être un fait, un fait peut être un fait universel, un fait peut être un fait inévitable, et être un fait désastreux. La mort n'est un fait, elle est un fait universel, elle est un fait

inévitables et elle est généralement considérée comme un fait à ne pas souhaiter à personne. Un fait qui pourrait être universel et inévitable et n'être que le prodrome de la mort du peuple où il se produit, ou le prodrome de la mort de tous les peuples s'il se produisait chez tous.

Quand donc on aurait prouvé, ce qu'on n'a point

provenance, que la Démocratie est universelle et qu'elle est une nécessité interne, resterait encore à prouver

qu'elle est utile, pour persuader tout le monde

qu'elle ne peut résister : resterait encore à l'autorité

Or, de l'avoir très loyal de M. Bougie, la Démocratie n'est autorisée ni par la Science, ni par l'histoire. D'autre part, ni elle n'est prouvée utile

universelle, ni elle n'est prouvée nécessaire. Reste exactement que ceux qui concluent à elle n'y peuvent conclure que sur cette raison unique : « parce qu'elle me plaît. » Au fond et en dernière analyse, le livre de M. Bougie peut se résumer ainsi : rien ne recommande la Démocratie ; soyons démocrates gratuitement ; rien ne prouvera plus notre sincérité. — Le livre de M. Bougie est un recueil de dissolvenda objecta. Il a bien dissous les objections ; oui, à peu près ; mais comme il n'a trouvé aucun argument pour sa thèse, tout en démontrant l' inanité des arguments contre, ses conclusions sont des conclusions de foi et tout le livre qui y tend est, sans qu'il y paraisse, un livre de croyant.

Pour moi, qui m'efforce de ne croire à rien, c'est-à-dire qui m'efforce de n'avoir pas de passions ; pour moi qui ne suis nullement l'ennemi de la Démocratie et qui aimerais même une Dé-

mocratie libérale et qui ne suis en défiance envers la Démocratie que parce que je doute que libérale elle puisse être ; je raisonne sur ces choses à peu près de la manière suivante.

Les objections contre la Démocratie tirées de

histoire naturelle sont en effet excessivement faibles. Si, comme je l'ai dit souvent, nous avons, une façon générale, beaucoup à apprendre de ►s sages frères les animaux, il est certain que >us différons d'eux tellement qu'il est presque ridicule de tirer soit de leur physiologie, soit de leur sociologie, une sociologie à notre usage ; et vouloir qu'une association humaine ressemble à un éléphant, soit à une ruche, n'est pas une chose très indiquée. Parce qu'il est un animal qui vend des machines, comme l'a très bien dit, Bougie ; parce qu'il est un animal qui ne lutte, pas pour la vie, mais pour la beauté de la vie, ?st-à-dire un animal idéaliste, comme l'a très bien marqué M. Bougie ; surtout parce qu'il est un animal qui transmet non seulement ses apti-

mais ses connaissances, à ses enfants Mucoup plus ses connaissances et B68 acquêts intellectuelles que ses aptitudes . parce que. pour

les raisons précédentes, qu'on pourrait multiplier et subdiviser, il vaudrait mieux con-

venir. peut-être progressive ; l'homme est si (Térence) de tous les êtres qui peuplent la planète, le non seulement il a le droit de tirer à la loi de [•même, mais il en a le devoir ; que non seulement ••ut il a le droit de ne pas se réintégrer dans la nature, mais il a le devoir de la dépasser ; et je ne

sais pas même si ce n'est pas là le principe même et la formule, au moins initiale, de sa loi morale

Les considérations tirées des sciences naturelles je ne les prends que pour des analogies très lointaines, sur lesquelles il n'est pas défendu et il peut être utile — intéressant surtout — d'arrêter un instant le regard. Les animaux se transmettent leurs qualités et les accumulent. Soit. Faisons-en autant en ne contractant que des mariages sains et bien assortis et en ne contaminant point notre race, tout en nous gardant bien, par un exclusivisme imprudemment aristocratique, d'affaiblir cette race même à force de la vouloir trop pure, comme il arrive chez les animaux eux-mêmes et comme il est très prouvé qu'il arrive plus chez les hommes que chez les animaux. N'allons pas plus loin ; voilà toute la leçon que nos frères muets peuvent nous donner sur ce point.

La différenciation est la marque et elle est la condition d'un bon organisme animal. Rien ne prouve que la société soit un organisme ; mais enfin il y a quelque rapport de comparaison, et « rapport de comparaison peut éclaircir les idées jusqu'au moment où, à le trop pousser, il les obscurcit. Reconnaissons que la différenciation est bonne, doit être bonne dans la société ; seulement songeons un peu que dans une société il peut)

LA DÉMOCRATIE III. DE VARIÉTÉS LI 51 Bill I. 1 13

avoir plus de moyens divers de l'obtenir que dans un organisme animal.

La concurrence vitale est la loi, au moins la loi principale, de la nature végétale et animale. Il doit y avoir quelque chose de semblable dans

l'humanité, et il est à conjecturer que sans lutte

ir la vie l'humanité tomberait dans unesingu-

■ léthargie. Acceptons cela ; c'est une analo.

/ raisonnable ; et même il ne seraitpas besoin le l'analogie pour que ce fût raisonnable. Soyons lonconvaincusque lalutte des hommesentre eux, l'abord d'individus à individus, puis de clan à clan, puis de peuplade à peuplade, puis de peuple à peuple, est un phénomène très naturel à nel

probablement ; qu'il y aurait idéalisme tropaventureux et chimère par conséquent à espérer que ; mais voilà tout ce que l'on peut légi- Kmement induire; el de vouloir, parce que les

àuves se font la guerre d'individu à individu et es fourmis de fourmilière à fourmilière, instituer a ^l'-riv .t le règne de la force comme Beule Nu, nèine intérieure, des sociétés, c'est-à-dire qous (lettre plus bas que 1rs fourmis elles-mémi

«■lut abuser de l'histoire naturelle jusqu'à même

à méconnaît re,

\insi de suite. Des analogies donl «ni peut tirer aelque chose ; m ti rieu que des analogie •' ai

fait remarquer, à propos d'Edgar Quinet, à la fois combien ces analogies peuvent conduire à des conclusions douteuses et à la fois comme, bien contrôlées, elles donnent à l'esprit de bonnes habitudes, des habitudes, précisément, de comparaison, et comparaison n'est pas raison, mais la comparaison donne des idées qu'il s'agit ensuite d'examiner, de peser, d'expérimenter, dont il

s'agit de voir si elles s'appliquent bien à l'objet qu'on traite, à la science que l'on essaye d'instituer.

Donc ne repoussons pas a priori l'étude des analogies, mais ne prenons pas je ne sais quel plaisir, ou au moins je ne sais quel soin, knatura- User l'humanité, laquelle a sa place, mais seulement sa place et évidemment une place à part, dans l'ample sein de la nature.

Et n'ayant fait que cette concession, que celle-ci, aux naturalistes naturalisants et empiéteurs, je me place en face de l'humanité elle-même comme en face d'un règne séparé et d'une espèce animale qui peut légitimement tirer sa loi d'elle-même, et je raisonne à peu près comme suit.

La Démocratie fait nouveau, presque absolument inconnu des anciens, des gens du moyen âge et des temps modernes, est certainement un sourd effort pour détruire l'hérédité, la différenciation

r.\ DÉMOCRATIE DEVANT LA SCIENCE 143

et la concurrence, telles du moins qu'elles étaient et qu'elles ont opéré jusqu'à présent. A-t-elle raison en cet effort, et de ce travail les résultats peuvent-ils être bons ?

L'hérédité consistait en ce que, qui avait été militaire était militaire de père en fils, qui matrat, magistrat, qui ouvrier, ouvrier, qui roi, roi. Il est très vrai que cela avait de très mauvais effets ; car il n'est prouvé que faiblement, que partiellement, que les qualités se transmettent, et il l'est assez fortement que souvent elles ne transmettent pas et que toujours elles finissent -oblitérer.

>pendant il y a un autre côté de l'hérédité qu'on oublie, précisément parce qu'on est hypnotisé par le règne animal ; cet autre Côté, c'est l'édu-

cation. Ce n'est pas parce que G< testais de militaire qu'il a des qualités militaires, c'est parce qu'il a été élevé militairement. Ce D'est pas parce que Paul est fils de musicien qu'il est musicien, c'est parce qu'il a été mis au piano à quatre ans et qu'il n'a jamais entendu parler que de musique. L'hérédité chez les hommes est surtout de l'éducation, C'est, par parenthèse qui complique cette question de l'hérédité. Nous sommes fils de 1° en tant que Fils de leur chair ; So en tant que disciples de leur intelligence a tant

HW l sMi>\!» poi 1 1 iyi i s le

1.6. DTSUSSTONS POLITIQUES

qu'imitateurs de leurs exemples ; et aussi (4°) nous sommes fils de nos maîtres, et (5°) nous sommes fils des auteurs que nous avons lus et qui sont gens ayant vécu trois cents ans ou deux mille ans avant nous.

Toujours est-il que l'hérédité ainsi comprise est une chose qui fait des familles de magistrats, des familles de politiques, des familles d'administrateurs et des jeunes gens qui dès vingt-cinq ans ont par hérédité et par éducations accumulées des aptitudes d'hommes de quarante. Il n'est pas douteux que ce ne soit un bien et qu'une nation où cela existe ne soit une nation d'élite, un peuple supérieur.

C'est cela que la Démocratie détruit, et l'on ne peut guère disconvenir qu'en cela la Démocratie ne soit une régression.

De même elle détruit — je la suppose intégrale — l'hérédité des réserves matérielles, l'héritage. Elle est très juste en cela. Evidemment. Seulement elle détruit des moyens de fabriquer des hommes dont un peuple a besoin. L'enfant qui naît riche ou du moins dans l'aisance — car la richesse est absolument inutile — a les loisirs nécessaires pour prolonger ses études et pour être à vingt-cinq ans un homme plus complet que son compatriote pauvre. Défalcation faite des imbéciles, — cela,

c'est le déchet de toute industrie. — la réserve matérielle des p< r - fabrique des fils qui sont des hommes supérieurs et de la supériorité de qui la communauté profile.

Qu'il y ait d'autres moyens d'opérer cette utile sélection, je ne le nie point tout à fait, mais je n'en suis pas très sûr. Voici pourquoi. La Démocratie, héritage aholi et nivellement matériel accompli, choisirait-elle bien elle-même un certain oombre d'enfants se distinguant par leurs aptitudes pour, en leur donnant des loisirs prolongés, en taire «les citoyens supérieurs, des citoyens chefs ; leur

telle, en un mot, une cellule plus lai comme les abeilles à certaines d'entre les jeun» Je n'en crois rien du tout, vou . Elle verrait

le l'aristocratie, et avec pleine raison, du reste, et cette aristocratie démocratique lui déplairait peut-être plus que l'aristocratie bourgeoise d'à présent. Oui, peut-être plus, parce que l'aristocratie bourgeoise d'à présent a comme un caracl de fatalité : • M est oé riche, qu'est-ce que vous vniii tandis que cette aristocratie tout arti-

ficielle, toute volontaire, serait insupportable « Pourquoi le 81s de Jean et non pas mon (Ils? Mon fils est aussi intelligent que le Bis de

Jean. < 6S1 une laveur que les in-p. de

l'instruction ont faite au fils de Jean. • Je délire

presque que Ton institue une sélection de ce genre.

Au fond, ce que la Démocratie n'aime point, et c'est bien naturel, ce n'est pas telle aristocratie, celle de la naissance, ou celle qui est constituée par la réserve matérielle ; c'est toute aristocratie. En Démocratie intégrale il n'y aurait aucune sélection. Il y aurait seulement des chefs, choisis par des ignorants entre les ignorants, et par les passionnés entre les passionnés, et c'est-à-dire qu'il y aurait bien une sélection, mais une sélection à rebours.

Voilà en quoi, par sa haine de toute hérédité, la Démocratie me paraît devoir être une régression.

La question de la différenciation se pose pour moi en des termes à très peu près semblables. Il faut un cerveau, il faut des organes obéissant au cerveau. Quand bien même cela n'existerait pas dans les organismes animaux, il est bien certain qu'il faudrait que cela fût dans les sociétés. Or la Démocratie peut tirer son cerveau d'elle-même. Elle s'en flatte, et il est incontestable qu'elle le pourrait. Elle le pourrait mieux que ne le peut le système aristocratique j, dit même M. Bougie très ingénieusement, puisque le système aristocratique élimine a priori un certain nombre, un nombre immense d'éléments dont pourrait se constituer ce cerveau. En Démocratie le cerveau se

là DEMOCKA I II. DEVAIS 1 |..\ Si FENI 1. 1 19

forme de tout ce qui est cérébral dans la nation. La Démocratie est souple ; elle n'a pas «I.: cadres rigides, et du plus lias fond du peuple — si l'on pouvait s'exprimer ainsi là OÙ il n'y a ni bas ni haut - l'élément que la nature a voulu qui tut ébral monte au cerveau sans obstacle et sans barrière et -ans entrave, cl eu devient une cellule

actn

irt bien, dirai-je ; niais la question n'est peut-être pas de savoir si la Démocratie peu! ins-

tituer un cerveau ; la question est peut-être de

>ir si la Démocratie veut avoir un cerveau.

i\ précisément de quoi je doute. Il y a un sophisme inconscient que je crois remarquer chez tous les théoriciens démocrates : ils i><<rh""t toujours de la Dcn lui prêtant des tentim aristocratiques. Qu'un peuple doive avoir un cerveau, c'esl précisément une nier aristocratique un senti me ni aristocratique, »'t que celle i puisse entrer dans une cervelle démocratique et que ce sentiment puisse entrer dans un cœur de

démocrate, c'est ce dont je ne >ui< pas BÛr du

tout.

L'idée démocratique est celle-ci tous les hommes

v dent et Ton n'a pas besoin d'être di ! . m a ni d'être administré n ion des loi- fixes pour

qu'il y ait de l'ordre ; et voila tout \ cela suffisent

soit des administrateurs et législateurs tirés au sort, puisque tous les hommes se valent, soit nommés à l'élection pour qu'ils légifèrent et administrent selon les passions de la majorité, chose qui nous est agréable. Voilà tout. Quant à constituer un cerveau, c'est une idée oligarchique au premier chef, puisque c'est l'idée d'un pouvoir spirituel. Nous ne tenons pas du tout à constituer un pouvoir spirituel ; nous ne tenons pas du tout à créer un cerveau, même avec latitude de le faire, défaire et refaire à volonté, puisque notre idée est que les hommes ont autant de cerveau les uns que les autres. Nous nous défions même de ceux qui affectent d'être plus cérébraux que les autres, d'abord parce que c'est une erreur, ensuite parce que c'est une prétention et que ceux-ci, ouvertement ou secrètement, nous méprisent et sont de la graine d'aristocrates. Voilà pourquoi quand nous choisissons des représentants, nous ne les choisissons jamais pour leur intelligence. Nous choisissons, intentionnellement, des médiocres ; ou nous choisissons des hommes intelligents qui mettent leur intelligence au service de nos passions ; car que nos passions soient exprimées avec éloquence, cela nous flatte ; mais un homme choisi par nous uniquement parce qu'il est intelligent, c'est ce qui n'est arrivé jamais. C'est précisément le cerveau

national que nous ne voulons pas constituer.

Voilà l'idée démocratique, ou du moins je crains bien un peu qu'elle soit cela. \ près tout il est assez prouvé que l'idée démocratique est le contraire de l'idée aristocratique ; et l'idée de différenciation, l'idée de cerveau qui commande et d'organes qui obéissent est bien la plus aristocratique du monde. Elle eût fait bondir Jean-Jacques Rousseau. M. Bouglé croit que la Démocratie peut l'appliquer. Évidemment elle peut l'appliquer ; seulement,

et t peut-être le point, elle ne peut pas l'avoir. La Démocratie veut encore détruire la concurrence vitale dans la société. Certainement elle a raison, et ces! en cela qu'elle a le plus raison. I t en cela qu'elle est fraternelle. C'est en cela qu'elle oppose la fraternité, système de tendre à la liberté, système dur. Le socialisme, le collectivisme est la bonté de la Démocratie, est la tendresse de la Démocratie, et c'est bien pour cela (pie d'aucuns estiment qu'il en est l'Âme et que le

démocrate non Communiste est, mm seulement un

démocrate sans logique, mais un démocrab ir.

Seulement une doctrine peut aller, en son application, d roi 1 contre bon principe et. partie d'une idée de bonté, peut aboutir à une extrême rude on ne peut comprendre le collectivisme que volont-

il'^2 DISCUSSIONS POLITIQUES

taire ou imposé, que spontané ou légal. Spontané, il serait la pure et idéale fraternité et sortirait des effets admirables ; mais qui peut le considérer comme possible dans l'humanité ? Chose intéressante à considérer un instant, sans qu'on en puisse tirer aucune conclusion sûre, mais enfin c'est encore une de ces analogies instructives que j'ai signalées, une de ces analogies que j'ai reconnues comme à demi instructives : le collectivisme existe dans la nature. Il est le modus vivendi des fourmis et des abeilles, et chez ces peuples il est bien spontané et je reconnais qu'il est excellent. Mais il semble que si le genre humain était fait pour vivre en collectivisme, s'il était de sa nature de vivre en collectivité, il y vivrait. Qu'il n'y ait jamais vécu, ou si partiellement que l'exemple ne vaut pas, c'est une grande présomption. Je sais bien

que l'humanité est perfectible et n'est pas toujours la même, et que, précisément, c'est ce qui la distingue de l'animalité, et que si les hommes n'ont pas commencé à vivre comme des fourmis, il se peut parfaitement qu'ils tendent à vivre comme elles un jour. Je sais parfaitement que des institutions sociales comme l'esclavage ont disparu. Mais encore y a-t-il proportion entre la disparition de l'esclavage et une révolution qui amènerait les hommes à vivre comme

les fourmis et les abeilles ? Il ne semble pas. Que le

collectivisme soit, d'après tout»' l'histoire, le contre même de la manière qu'ont les hommes «l'ivre entre eux, cela tout au moins ne permet pas de dire avec assurance que le collectivisme soit utile. D'un côté M. Bougie nous dit qu'il ne faut rien conclure des exemples de l'histoire naturelle

il conséquent nous ne songeons pas à imiter fourmis

et abeilles ; de l'autre côté l'histoire nous dit que

collectivisme est antihumain. Conclure à la

utilité du collectivisme spontané est difficile.

Aussi les théoriciens collectivistes n'y concluent

et veulent un collectivisme légal, un collec-

tivisme imposé par la majorité à la minorité.

'••la. c'est, d'une part, un mode de la tyrannie

on pense bien qu'il faudrait une force remplaçante énorme pour empêcher que, que ce soit, l'une façon ou d'une autre, d'acquiescer plus que son voisin, de se faire, d'une façon ou d'une autre, plus fort

que son voisin, et voilà pourquoi je dis "ut à I heure que, parti d'un* de honte, le collectivisme aboutit en pratique à une i manière orte • et à une manière dure el à une mani — el cela est, d'autre part, une suppr don, par la force, de la concurrence volontaii le luttera pas qui voudra lutter ; celui qui voudra lutter sera condamné par la loi, "t par I au ien ice de la loi, a ne lutter point

Or qu'est-ce que c'est que cette suppression des lutteurs volontaires ? C'est la suppression des forts. Nous en revenons toujours à ce nœud vital de la démocratie, à ce principe secret et profond de la démocratie : supprimer les meilleurs, supprimer les supérieurs, supprimer ceux qui sont nés plus forts que les autres ; les supprimer en les annihilant ; les annihiler en ne leur permettant pas de se créer ou de se renforcer par l'hérédité ; les annihiler en ne leur permettant pas de former un cerveau de la nation ; les annihiler enfin en les empêchant de lutter, de concourir, d'agir dans la mesure de leurs forces et de leur courage.

Or cette suppression des forts est-elle un progrès ou une régression de l'humanité ? Il me semble que c'est une régression. Au fond c'est très simple, et précisément j'ai peur ici d'être simpliste ; mais disons toujours notre pensée simple en nous réservant de l'embrouiller une autre fois : l'aristocratie est une volonté de puissance et la démocratie une volonté de faiblesse. Un peuple qui s'organise aristocratiquement, c'est un peuple, tout simplement, qui s'orgaiiise, qui se hiérarchise, qui se discipline, pour être fort ; un peuple qui se démocratise, c'est un peuple qui n'a pas à être organisé fortement et qui tient même à être faible. En d'autres termes, un peuple qui s'or-

ganise aristocratiquement — bien entendu, il y a vingt formes diverses d'aristocratie — c'est un peuple qui se constitue en peuple, et un peuple qui glisse à la démocratie est un peuple qui, au lieu de se constituer, se destitue.

J'ai toujours dit que ce qu'il y a de plus aristo- I ins un peuple aristocratique, c'est la plèbe; que la noblesse soit aristocrate, elle n'a aucun i te, ni intellectuel ni moral, à cela ; mais que la plèbe maintienne l'aristocratie, elle qui pourrai L la renv -eulement en ne lui obéissant pas, il tant pour cela que la plèbe, de conviction raisonnée ou d'instinct, soit aristocrate enragée.

Cet instinct est fort curieux. C'est l'instinct du Camp ; c'est l'instinct militaire ; c'est cette idée confuse que pour être fort il faut être hiérarchisé fortement ; c'est, comme fond, volonté de puissance, comme corollaire, idée vague, mais forte, que l'on n'est puissant que par la hiérarchie et la discipline. — Mais pourquoi ces peuples ont-ils la volonté de puissance.' Pourquoi veulent-ils être peuples? Ah ! c'est cela qui esl irréductible: Mit comme cela.

Quand j'exposerai cette théorie, on m'opj toujours l'histoire île la Révolution français

I Voilà, me dir.it nn, un peuple «pu BSl à In j

démocrate et patriote. Vous ne dii qu'il i

156 DISCUSSIONS rOLITIKUS

aristocrate et vous ne dire/ pas qu'il est sans volonté de puissance ! »

Je répondrai toujours, assez aisément, que précisément l'originalité de la Révolution française est qu'elle est l'histoire, courte du reste, d'un peuple qui avait des idées modernes et des sentiments d'ancien régime, et que l'intérêt de cette histoire est précisément de suivre et de démêler « les deux courants », comme disent les historiens, le courant des idées et le courant des sentiments. Ces gens-là étaient encore trop près de l'ancien régime, si profondément aristocratique, j'entends où la plèbe était si profondément aristocrate, pour ne pas garder encore, et très vive, et avivée encore par les circonstances, la volonté de puissance ; — et d'autre part l'idée démocratique, l'idée égalitaire les tenait ; mais elle était nouvelle et n'entamait pas encore le sentiment traditionnel et hérité. Le sentiment, c'était pour le moment ; et l'idée, c'était pour l'avenir, quand elle se serait développée. Le sentiment était si fort que c'est lui en partie qui a fait l'empire ; l'idée, avec tout ce qu'elle portait en elle, et en particulier la volonté de faiblesse, ou tout au moins l'indifférence relativement à la force nationale, ne devait l'emporter sur le sentiment que peu à peu et n'arriver à sa pleine influence qu'au bout d'un siècle ; peut-être même n'est-elle

I \ DÉMOCRATIE DEVANT LA SCIENCE ■ 151

arrivée à sa pleine influence au moment où nous sommes, ces choses-là n'étant pas faciles

à mesurer.

Mais enfin chez les hommes de la Révolution il y avait coexistence, sans qu'il y eût lutte, de la volonté de puissance, sentiment, et du principe démocratique, idée. Suivez cette hypothèse ; je crois qu'il y a peut-être quelque chose dedans. Quoiqu'il soit de

cette digression, les peuples démocratiques sont pour moi des peuples qui "annoncent à être.

Cela étant, à mes yeux du moins, comment conjurai-je ?
Comme ceci :

Étant admis par moi . 1° que l'aristocratie est
une chose surtout bonne ; 2° que la démocratie
un l'ait moderne, qui n'est ni universel ni
lire, mais qui est et qui est assez général
l'i avec lequel il faut compter [u'il y a bien des
formes différentes d'aristocratie ; — quelle serait
la quantité d'aristocratie et quelle serait la qualité
l'aristocratie dont la démocratie est capable et
éritable 7

r\ remarquez: du moment «jm* jereconn •t même assure qu'
dans un peuple aristocratique ce qu'il y a de plus aristocrate, c'est
la plé

! quoi le peuple ne serait pas aristocratique un jour, bien
forcé de reconnaître qu'une

démocratie est capable d'aristocratie et partant peut s'en faire
une par instinct patriotique, par volonté de puissance, ou simple-
ment par volonté d'existence nationale.

On pourrait dire qu'il y a trois degrés : 1° le peuple démocrate
et qui n'obéit qu'à l'idée et qu'au sentiment démocratique ; 2° le

peuple que les circonstances historiques ont muni d'une aristocratie et qui la respecte et qui la soutient, et nous sommes à un degré plus haut que tout à l'heure ; 3° le peuple qui, libre et indépendant et faisant de lui ce qu'il veut, se donne à lui-même, en la tirant de lui-même, une aristocratie, par volonté de puissance et patriotisme ou par sagesse ; et nous sommes ici, à mon avis, au degré le plus haut.

Prenant donc pour type le peuple libre et indépendant et qui fait de lui ce qu'il veut, que lui dirai-je ? — Reprenant la classification : hérédité, différenciation-concurrence, qui est à peu près complète et qui est commode, je dirai :

Oui, il vous faut de l'hérédité, en ce sens qu'il vous faut des accumulations d'aptitudes, quelque part, et sous une forme ou sous une autre. Il est bien entendu, par conséquent, que cette hérédité peut très bien n'être pas une filiation. Le meilleur système héréditaire que je connaisse à travers

toute l'histoire, c'est l'Église catholique. Cette corporation avait trouvé le moyen de se donner les bénéfices de l'hérédité en évitant tous ses défauts. Elle se recrutait par adoption, comme

les empereurs romains de la meilleure époque de l'Empire lui en avaient donné l'exemple ; et ainsi

accumulait les aptitudes sans que jamais les aptitudes pussent disparaître par l'épuisement de la race. Elle était, elle est encore, la meilleure des aristocraties et des démocraties. Démocratie, elle

en ce sens qu'elle puise partout, même au plus bas rang et pour l'élever peut-être au premier, l'élément qu'elle l'ait entré en elle ; aristocratie, elle l'est parce que, à ses enfants d'adoption et

à-dire à tous les enfants, elle donne l'hérédité,

• à-dire une tradition, les idées traditionnelles, le honneur traditionnel et l'accumulation des vertus par l'éducation. C'est l'aristocratie la plus ouverte qui soit, et c'est le modèle même de

l'aristocratie démocratique par excellence

et ainsi que s'explique son rôle immense dans

l'histoire. Il aurait été plus grand encore, je crois, elle, l'aristocratie démocratique, ne l'était pas

mal à propos à l'autre aristocratie, l'aristocratie nobiliaire, à l'aristocratie par filiation,

l'aristocratie, au contraire, de caractère de pro-

cessés si parfaitement contraires ; si elle ne l'avait pas trop accueillie ; si elle ne lui avait pas réservé en sa maison les premiers rangs et les premières places, ce qui a fait que, elle, si parfaitement préservée par son institution des défauts de l'aristocratie nobiliaire, elle a été, comme gratuitement, prendre et mettre en elle quelques-uns de ces défauts et de ces tares, érigeant souvent comme princes de l'Église des nobles « fins de race » et des descendants épuisés de familles fortes. Cela lui faisait une décadence où, par son institution et par ses maximes et principes, elle n'avait aucune raison de tomber, et que justement ses principes, ses maximes et son institution tendaient de toutes leurs forces à conjurer.

Encore est-il qu'en soi, elle est le modèle même de l'aristocratie ouverte, de l'aristocratie démocratique. Il faudra qu'un peuple

démocratique qui voudra rester fort, qui voudra rester un peuple constitué, trouve à son usage quelque chose d'analogue. Une démocratie doit se faire à elle-même son aristocratie, ou je crois qu'elle a grande chance de périr.

De même, il faut qu'elle établisse, qu'elle trouve un moyen d'établir en elle une différenciation à la fois souple et précise. Elle y est très propre, je suis là-dessus de l'avis de M. Bougie ; elle y est très

LA DÉMOCRATIE DEVANT LA - [6]

propre, pourvu, comme j'ai dit, qu'elle le veuille. L'élection est un admirable moyen de différenciation, un admirable moyen de distribution des éléments vitaux d'un pays, un admirable moyen pour mettre chacun à la place pour laquelle il est fait et non à la place que lui désigne le hasard de la naissance, lement, pour cela, il faut que l'élection soit in teinte. Or les théoriciens démocrates eux-mêmes semblent douter qu'elle puisse l'être, puisqu'ils ne demandent pas ou puisqu'il y en a très peu qui demandent l'élection des magistrats par les justiciables, l'élection des préfets par les administrés, l'élection des officiers par le suffrage universel ou seulement par les soldats, etc. De sorte que les soi-disant démocratiques présentent cette anomalie burlesque d'une différenciation qui lut par le pouvoir central pour l'administration, la marine, la magistrature, ! rie-

nt, etc., et qui ne se fait p ir l'élection que pour

slateurs ; ce qui veut dire : iple d

bon pour reconnaître qui - ma-

officier et préfet ; mais 1! e lient pour

n naître » i i dateur ; — ou

termes le peupl» connaît ni en

Criminalité, ni en administration, ni en ch< militaires ; mais il est juriste. Et à quoi a-t-on pie, jugé incompetent en ton

choses, est compétent en législation, je n'ai point d'information sur ce point.

Toujours est-il que la différenciation par l'élection étant vive, rapide et simple, pourrait être une excellente chose si les électeurs étaient très informés, très intelligents et sans passion. Que seulement la démocratie se donne ces trois qualités, il y aura dans les pays où elle règne une différenciation très salubre.

Enfin, si nous avons reconnu qu'une certaine quantité de concurrence vitale et une certaine quantité aussi de concurrence pour l'honneur, de lutte pour le prix de la vie est indispensable pour qu'un peuple ne débilité pas ses « forts » et ne brise pas son ossature ; il est très certain que la Démocratie, tout en atténuant ce qu'il y a de dur et de cruel dans la concurrence vitale telle qu'elle existe actuellement, ce qui est son grand désir et désir qui lui fait honneur, pourrait très bien conserver en son sein une concurrence vitale nécessaire et suffisante, tout simplement en n'étant point logique avec elle-même et en n'allant point jusqu'au collectivisme. Il en coûte de n'être point logique avec soi-même, puisque c'est sacrifier le but dernier que l'on poursuit et qui, parce qu'il est le dernier, est le plus cher, et puisque, par conséquent, s'arrêter à mi-chemin de son évolution logique semble

LA DÉMOCRATIE liEVAM LA S

- un suicide. C'est pourtant ce qu'il faudra si la

Démocratie, dans les pays où elle règne, veut, tout
en se conservant elle-même, partiellement, je le
mais, conserver aussi une patrie forte.

Le voudra-t-elle ? C'est précisément ce dont on
a vu que je doute, mais encore il est possible. I

La prudence vitale tempérée par l'altruisme est nécessaire à une
grande nation; à toute nation qui a et qui veut conserver rang de
nation.

Tels sont les conseils donnés par un sceptique mais non pas au-
cunement par un ennemi, à la Démocratie. La Démocratie sera-t-
elle capable de les suivre ou d'en suivre d'autres dans le même

cas ? Ce n'est pas très probable, puisqu'il est bien sûr que les
conseils de l'un se ramènent

et presque tous à celui-ci : « lutte contre'

soi-même ». Il est assez rare que cette maxime soit suivie par
un individu : à plus forte raison, il n'y

a pas de 11 chances qu'elle le soit par
une foule.

Cependant remarquez ce fait assez curieux que la démocratie
américaine s'aristocratise et même un peu se monarchise sensible-
ment depuis un quart de siècle environ. Pourquoi ? Uniquement,
ce me semble, parce que la volonté de pu

issance en elle. Bonne évolution • Mau-

vaise ? Bonne selon les uns, détestable selon les autres. Mais enfin elle existe. Cela me suffit pour dire que la Démocratie peut réserver des surprises.

Je crois bien, puisqu'il faut toujours dire toute sa pensée, je crois bien que chez les peuples d'Europe la Démocratie sera la forme que se donneront les peuples qui se renonceront et en auront assez de vivre, et qui se résigneront à être conquis par n'importe qui, trouvant indifférent d'être gouvernés par une aristocratie étrangère ou par une aristocratie tirée d'eux-mêmes ; oui, je crois que chez les peuples d'Europe la Démocratie ne sera pas autre chose qu'un signe d'abord d'affaiblissement national et qu'une cause ensuite de disparition nationale. Mais, encore une fois, la Démocratie est un fait absolument nouveau et inédit. Donc elle peut réserver des surprises. Être absolument nouveau est un grand avantage, du moins dans la discussion. Ce qui est ancien s'appuie sur le passé, qu'on peut toujours discuter ; ce qui est nouveau s'autorise de l'avenir, qu'il est impossible de convaincre d'être mauvais. La Démocratie est comme le Christ de Manzoni, qui « se souvient de l'avenir ». C'est un souvenir qu'on ne peut pas discuter. A un littérateur qui n'avait rien écrit et qui était sévère pour ses confrères quel-

M li: DEVANT I.\ 31 [ENCE

qu'un dit : i C'est un iramei de n'avoir

rien fait; mais il ne faut pas en il user. » La Dérnocratie n'a rien fait et s'autorise de tout ce qu'elle fera. C'est la seule autorité qu'elle ait ; peut-être en almse-t-elle ; mais c'est bien une autorité, et qui embarrasse plus qu'une autre le contradicteur, est pour-

quoï je ne la contredis point d'avance et très sincèrement lui souhaite bonne fortune.

25 mars 1906.

SCOLAIRE

J'ai lu avec intérêt l'introduction que M. Georges Bauvalon, professeur de philosophie au lycée, a mise en tête de son édition du Contrat

social.

Cette édition est une édition scolaire, destinée aux élèves de philosophie, destinée à donner aux jeunes des idées saines sur Jean-Jac-

ques Rousseau et sur ses doctrines politiques

et donc la que j'avais chance de trouver la

pensée officielle sur les théories de Jean-Jacques

« • le manuel politique officiel de l'heure présente.

J'ai été très satisfait. L'introduction de M. Bau-

valon est très claire, très précise, très bien ordonnée, d'une très belle suite, très modérée et tranquille dans le ton, comme il convient à un ouvrage scolaire ; et c'est un programme autorisé et magistral du jacobinisme le plus pur.

L'auteur de cette introduction s'est demandé, comme tout le monde, comment on peut concilier ou expliquer les textes du Contrat social qui expriment un libéralisme assez net et qui le respirent et les textes — un peu plus nombreux — du Contrat social qui établissent tout simplement le despotisme absolu de l'État, le despotisme absolu de la majorité des votants. Et, d'une part, il a trouvé une explication et une conciliation qui laissent au despotisme toute latitude et lui confèrent toute légitimité et dont les libéraux devront, s'il leur plaît, se contenter ; — et d'autre part, il met définitivement au magasin des vieilleries ce qu'il peut y avoir, même dans Rousseau, de libéralisme ; et il savoure le despotisme rousseauiste avec volupté et il le recommande comme la formule de l'avenir avec allégresse.

La conciliation entre le libéralisme intermittent de Rousseau et son despotisme fondamental, la voici, selon M. Bauvalon; elle est bien simple:

« L'obéissance — c'est du Rousseau — l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. » La

JEAN-JACQUES ROUSSEAU SCOLAIRE

liberté, c'est l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite. C'est absolument vrai de l'individu, n'est-elle pas ? La liberté n'est pas dans le caprice et dans l'insaisie suivie en aveugle. Cette liberté-là ; elle est d'un fou. La liberté vraie consiste à ne recevoir sa loi de personne, à se faire sa loi à soi-même et ensuite à obéir à la loi que l'on s'est faite, et iniquement à la loi que l'on s'est faite. Vous m'accordez cela, n'est-ce pas ?

— Certes 1

— Eli bien, il en va de même — oh ! comme c'est simple ! — d'un individu et d'une société. La liberté pour une nation consistera à obéir à la volonté de la majorité, mais seulement à la volonté de la Majorité, et à lui obéir servilement, mais à n'obéir pas à cela. La loi que l'on s'est faite, lui obéir, C

a liberté.

— Mais ce que la majorité a commandé, ce n'est moi qui me le suis commandé et par conséquent

nient je n'obéis pas à la loi que je me suis faite, et l'on ne peut pas être libre.

— Pardon ! Sur cette loi d'aujourd'hui vous

êtes d'accord avec la majorité, sans doute

vous avez toujours voulu et vous voulez en-

que la majorité fasse loi. Eh bien, la majorité

■ n Faisant une loi contraire à votre volonté exécute

encore votre volonté générale qui est que la majorité

ne fasse loi. Donc, tout en contrariant votre volonté particulière, elle réalise votre volonté générale. Donc cette loi, dont vous ne voulez pas, est encore fondamentalement une loi que vous voulez. Donc vous n'obéissez qu'à une loi que vous avez faite vous-même. Donc vous êtes libre ! Ce qu'il fallait démontrer. — Le libéralisme, tout le libéralisme est sauf ; il est intact, comme il est intangible, et il se porte le mieux du monde.

Une supposition, tirée du Contrat social, du reste. Parce que vous avez juré de croire en Dieu et parce que, après avoir juré de croire en Dieu, vous montrez par vos actes que vous n'y croyez pas du tout, je vous « punis de mort ». Évidemment vous n'avez pas voté votre décapitation ; vous n'avez jamais voulu être tué. Non, peut-être, vous ne l'avez pas voulu particulièrement; mais vous l'avez voulu généralement; c'est absolument incontestable. Vous avez voulu que la majorité fit la loi ; cette majorité a fait une loi qui vous tue ; donc, en principe, vous avez voulu être tué. Et en vous tuant, remarquez, je vous obéis ; j'accomplis votre volonté. Distinguez la volonté et le désir. En vous tuant je vais peut-être contre votre désir ; mais j'exécute votre volonté. En dernière analyse et en logique rigoureuse, vous êtes tué parce que vous

JEAN-JACQUES ROUSSEAU SCOLAIRE

voulez. Votre supplice est donc un acte où s'empêche votre volonté même.

Voilà la conciliation supérieure, ou profonde, mine on voudra, du libéralisme et du despotisme

Rousseau. M. Bauvalon ne croit pas que le libéralisme puisse demander davantage ou autre chose-

libéralisme a pleine satisfaction, puisqu'il a satisfaction intégrale, puisqu'il subsiste tout entier sans sa défaite même, dans l'écrasement qu'on fait lui. Voilà le libéralisme de Rousseau et celui de

Bauvalon.

Vous demandez-vous, cela | je que devient

Union des Droits de l'homme et ce qu'elle »nt faire dans l'histoire? Il y a réponse.

»rd, il ne faut pas attacher une bien grande portanceà la Déclaration de* Droit* de l'homme

aux Déclarations des Droits de l'homme. Souvent, imitations, singeries et, du reste, traduction peu près vraie des Déclarations américaines, l't

us, il faut savoir lire.

Declarations sont conformes à l'esprit

■ au, et les contradictions apparentes qu'on relève sont les mêmes que l'on peut relever

os le Contrat social et doivent être résolue* par la >><> le. Rousseau reconnaît obscurera ils de l'homme; et puis, après les avoir

connus, ou tout eu le int, il I

met à la Volonté nationale, il les sacrifie à la Volonté nationale et, tout compte fait, il les supprime. Lisez donc de la même façon les Déclarations des Droits de l'homme et vous verrez très bien qu'elles font exactement la même chose.

Elles énumèrent et elles proclament tous les droits de l'homme. Voilà qui est bien. Et puis elle inscrivent un petit article qui proclame la souveraineté absolue de la nation. Déclaration de 1789 article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps nul individu, ne peut exercer

d'autorité qui n'e émane expressément » ; Déclaration de 1793, arti clés 25 et 26 : « La souveraineté est une, indivisible, inaliénable et imprescriptible ; elle appartient à la nation ; aucune section du peuple et aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Qu'en dites-vous ? Tous les droits de l'homme sont-ils pas anéantis par ces formules-là ?

M. Bauvalon ne se demande pas si ces deux formules ne se bornent point à viser les hommes, mais à viser les droits. Il ne se demande pas si elles veulent pas dire simplement qu'aucun homme n'est chef à moins qu'il ne soit nommé à cet effet par le peuple (et c'est précisément ce que dit l'article de 1789, que M. Bauvalon invoque, mais ne cite pas ; et c'est ce que disent moins expressément

JEAN-J 3 ROUSSEAU SCOLAIRE

est ce que disent encore, les articles de 1793

M. Bauvalon ne se demande pas si ces articles sont pas tout simplement des articles antimoirchiques et antiaristocratiques, visant Louis XVI la noblesse, mais ne songeant point du tout à garantir les droits de l'homme à la souveraineté >solue du nombre.

Il ne remarque pas que l'article 3 de 1789 vient immédiatement après l'article 1 ainsi conçu : « le

roi est le V. SSI i i \ ri' » N POLITIQUE EST LA \ CONP VATION DES DROITS NATURELS ET IMPRESCRIP-

es Di l'homme, lesquels sont la liberté, la pro

la sûreté et la résistana à l'oppression. »

Il ne remarque pas que la Déclaration de 83, en
p article premier, comme la Déclaration de I
ison article 3, déclare que : « Le gouvernement
il institué pour garantir à l'homme la jouissance
3 droits naturels et imprescriptibles. »

Il ne remarque pas que dans son Préambule, qui
- doute la Déclaration de la Déclaration, et
h il faut chercher l'esprit même el l'essence de la
éclaration, la Déclaration de 1799 dit : i Le
euple français, convaincu que l'oubli et le mépris
es droits naturels de riioninie sont les seules
\ des malheurs du monde, a résolu d'exp r
.ne déclaration solennelle CCS droits

inaliénables afin que tous les citoyens, pouvant com parer
sans cesse les actes du gouvernement avec l but de toute institu-
tion sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyran-
nie; afin que le peu pie ait toujours devant les yeux les bases de sa
li berlé et de son bonheur, le magistrat la règle de se devoirs, le
législateur T objet de sa mission »; et que par ce langage catégo-

rique, la Déclaration soumet aux Droits de l'homme le Peuple, les magistrats le gouvernement et le législateur, et proclame nettement qu'une loi contraire aux Droits de l'homme n'a pas le caractère d'une loi.

M. Bauvalon ne se demande pas tout cela. Il lui suffit que les Déclarations contiennent un article où il est question de la Souveraineté du peuple pour qu'il soit persuadé que par cet article chacune des Déclarations biffe, efface, supprime et annihile tous les autres. L'article 3 de la Déclaration de 1789 et l'article 25 de la Déclaration de 1793 sont pour M. Bauvalon ce qu'était pour les ultra-royalistes de 1829 l'article 14 de la Charte. Il y a une Charte : qui contient une vingtaine d'articles ; mais elle contient l'article 14 qui supprime tous les autres et il n'y a à tenir compte que de celui-ci. Je n'exagère point du tout et voici les propres paroles de M. Bauvalon : « La Déclaration votée en août 1789, bien loin d'être, comme le soutient M. Faguet, en

JEAN-JAI QUES ROI SSE \r SCOLAIRE 17b

contradiction avec les doctrines de Rousseau. en est au contraire en grande partie l'application ; le principe de la souveraineté du peuple] proclamé sans réserve dans l'article 3 et dès lors la déclaration des droits individuels prend le caractère d'une déclaration toute morale ; la volonté générale s'enchaîne en quelque sorte elle-même en énonçant plus solennelle l'affirmation des droits individuels ; mais elle naît de modifier

et la loi, qui n'est que l'application de ses premiers principes eux-mêmes. » — A la bonne heure!

Les conclusions de M. Bauvalon sont, comme vous pensez, purement et simplement des postes. Il raille de haut et cruelle-

ment ce <• lil

i suranné «les Benjamin Constant et des Col lard; dont l'impuissance est démonti .1 ne sure que se découvre mieux Vimpu e du

hrr<ili>in<\ hérité des doctrinaires et des anciens \onomistes, à résoudre les problém

//•<•/■ la vie du corps politique,.

t faillite du libéralisme. On a remarqué, comme ii, que ni la Grande-Bretagne ai les i I ne peuvent plus même exister et que la \ie est retirée de ci corps politiques, tandis que la ranci

En conséquence, il faut en revenir décidément à i pure doctrine de Rousseau, i 1 1

liberté comme chez les anciens » en repoussant nettement « la liberté à la moderne ». La « liberté comme chez les anciens », c'est le pouvoir absolu de l'État et non seulement le mépris, mais l'ignorance même de toute liberté individuelle. Voilà la « vraie liberté » et voilà l'idéal.

C'est, du moins, d'après M. Bauvalon, celui de «quiconque se croit animé de l'esprit démocratique».

C'est la doctrine officielle, classique, scolaire et à l'usage des classes, en 1904. Il était utile de la relever et de la signaler au public pour marquer la date et constater 1 etiage.

25 mars 1U04.

LES DEUX FRANCES

M. Paul Seippel, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, vient de publier une étude mi-partie d'histoire et mi-partie de « psychologie-des-peuples », sur la France. M. Seippel a conçu le grand dessein d'expliquer, en ses origines et en son développement, la mentalité française.

Je, l'étal permanent d'esprit <l>s divers partis intellectuels qui se partagent et qui divisent notre pays.

Pour lui, c'est sa première vue générale, il y a deux Frances: la France blanche et la France noire,

la France de la Révolution et la France de l'ancien

régime, la France du Contrat social et la France du Syllabus, la France romaine et la France du

Grand-Orient, la France Bourbonnienne et la France Moderne.

178 DISCUSSIONS POLITIQUES

C'est en tête de son livre, pour en marquer tout d'abord la couleur générale, ou à la fin de son livre pour le résumer, que M. Seippel aurait dû placer cette agréable demi-page : « Ils étaient là, en face l'un de l'autre, le ventre en avant, la figure bouffie, le nez renfrogné, après tant de désaccord, se rencontrant enfin dans la même faiblesse humaine, et ils ne bougeaient pas plus que le cadavre à côté d'eux qui avait le nez de dormir. » — « Je ne sais pas pourquoi cette scène grotesque et tragique me revient souvent à la pensée et prend à mes yeux la portée d'un symbole. La femme qui est étendue là, ce n'est plus Mme Bovary morte, c'est la France malade. Fût-elle plus malade encore, fût-elle à

l'agonie, Homais et Bournisien, hypnotisés par leur idée fixe, n'en continueraient pas moins à son chevet la querelle sans fin...
»

Il y a donc deux Frances. Seulement elles se ressemblent tellement, elles ont toutes les deux tellement le même état d'esprit que c'est la même, recto et verso, pile et face, camée et intaille, et qu'en définitive il n'y en a qu'une.

Voilà la thèse complète de M. Seippel.

Il pourrait formuler sa pensée, par articles, de la manière suivante :

I. Il y a deux Frances. C'est ce qui empêche « l'unité morale ».

LE9 DEUX FRANCES

II. Mais la France A ressemble absolument à la France B, et réciproquement. Elles pensent et raisonnent littéralement de la même façon.

[II. Et la façon de raisonner de la France A confirme la France B dans sa manière de raisonner, et réciproquement.

IV. Donc, précisément parce qu'il y a deux Frances, il n'y en a qu'une.

VI. Et l'unité morale en France est absolue

Il faut ce sont ces propositions paradoxales en apparence que le livre de M. Seippel démontre assez congrûment.

Le livre est la mise en lumière du mot que je répète depuis vingt ans sans me lasser (le le trouver excellent, ridicule dont je prie qu'on m'excuse : le libéralisme n'est pas français

M. Seippel nie reproche amicalement d'avoir

ajoute une loi : « De l'ait, je n'ai jamais rencontré

un Français qui fût libéral », et je lui accorderai qu'ici la boutade commence. Mettons qu'il fallait

dire : « Je n'ai jamais rencontré un Français que je n'irais plutôt libérer, pas même moi.

Mais enfin que le libéralisme ne veut pas franchir qui n'est certain pour

M. Seippel (pour lui-même)

Il considère la nation française comme ayant été pétrie et moulée tout entière par Rome ; et il ne veut pas dire par la Rome pontificale précisément. Il veut dire que l'Empire romain — qu'il appelle tout à fait à tort « le Ras-Empire » ; car c'est bien de l'Empire des Césars et des Antonins qu'il parle le plus souvent — que l'Empire romain, donc, a donné son esprit d'une part à la Gaule, d'autre part à l'Église chrétienne ; puis, que l'Église romaine, successeur des Césars et gardant leur esprit, a continué d'inspirer et de modeler la France à travers tout le moyen âge et au delà ; et enfin que toute la France a désormais la mentalité ro-

maine, attribuable aussi bien aux Césars des premiers siècles qu'aux légistes de la monarchie française ; qu'aux docteurs catholiques romains, etc.

Et cette mentalité romaine, c'est la passion de l'unité morale intellectuelle et matérielle : une foi, une loi, un roi ; c'est la passion de la réglementation minutieuse ; c'est la passion de la centralisation ; c'est l'horreur du sens propre, c'est l'horreur de la croyance individuelle, de la pensée individuelle, et de l'action individuelle, c'est l'horreur de la liberté ; c'est, pour parler encore plus précisément, l'horreur de la personne humaine. Être une personne est une hérésie religieuse ou une hérésie sociale. Être quelqu'un

LES DEUX FRANGES i-SI

est un crime. Je ne suis pas fâché d'avoir trouvé cette dernière formule-là; elle est la vraie.

I IrM Seippel trouvetous cestraits aussi biendanla « France noire » que dans la « France rou^e ». Pour ce qui est de la France noire, — à la condition de ne tenir compte ni de beaucoup d'hi siarques français, ni des jansénistes, ni des gallicans, ni des catholiques libéraux, depuis le vénérable Grégoire jusqu'à Lamennais et Montalembert, — il prouve assez facilement, avec saint Thomas d'Aquin (encore il faudrait voir¹, avec les jésuites, issuet, avec Bonald, avec de Maistre, avec Pie IX et le Syllabus, que la France noire est autoritaire, et je n'ai | oin de dire qu'il s'en donne eur joie.

-on droit, et je ne lui ferai là-dessus aucun reproche.

I i réserve même que j'ai faite est un nomma a la vérité et un désir de rappeler toujours au lecteur la vérité complète ; mais je reconnais qu'après tous les catholiques «le t sens propre », que j'ai rappelés, ont été tous vaincus et que, par consent, ils n'ont jamais été la majorité. Or dans un livre de én< i : ités, de généralités pi ma: ralité(encore, on a le droit, a peu

icher au plan général et de ne tenir compte des lents de terrain.

Pour ce qui est delà «France rouge», il faut le confesser, M. Seippel s'en donne à cœur joie tout autant, ou de peu il s'en faut.

Atout seigneur, tout honneur : il attaque vigoureusement l'odieux Calvin et ne le ménage point du tout. Il ne procède point comme ce protestant, notre contemporain, qui, trois siècles et demi après Calvin, vient nous dire que les torts ont été bien partagés entre Calvin et Servet et qui pleure sur ce pauvre Calvin si méchamment forcé par Servet de mettre Servet à mort.

Non, M. Seippel, sans aller jusqu'aux rudesses de Calvin lui-même, qui traitait familièrement de « ces canailles » les théologiens qui n'étaient pas tout à fait de son avis sur la présence réelle, condamne sans réserve le Robespierre de Genève et ne lui montre aucune amitié.

Mais il fait remarquer que Calvin, s'il vous plaît, est un Français et que, tout compte fait, Calvin, c'est la France apportant à Genève la mentalité française, c'est-à-dire la mentalité romaine. Voilà le coup droit, et il n'y a pas à dire : on ne peut pas contester à M. Seippel que Calvin ne fût Français et même Picard et qu'il ne s'appelât Cauvin.

A ce propos, M. Seippel caractérise très bien, à mon avis, la Réforme ; non pas la réforme de Calvin, qui n'est qu'un catholicisme devenu

LES DEUX PRANCE9 183

enragé, mais la Piétonne de Luther, qui a tini par s'infiltrer dans tout le protestantisme et par donner son caractère intime, sauf nuances, au protestantisme tout entier : « La I;»'; Cor me tend à constituer l'individualité morale ; elle n'affranchit l'homme de la loi extérieure formulée par l'autorité que pour le soumettre à une loi intérieure, plus absolue (?), dictée par la conscience. Elle lui fait accepter librement une loi austère.., » [Ce qui suit est plus contestable.]

Voilà qui est bien, mais pourquoi — je le sais très bien le pourquoi : c'est parce que l'antitl et le contraste symétrique s'imposent aux hommes de lettres et leur donnent la plupart de leurs idées — pourquoi M. Seippel oppose-t-il la Renaissance à la Réforme comme L'anarchie à la loi, comme l'individualisme effrénée la règle individuelle, il est vrai, mais austère et rigoureuse, etc. ? i La Renaissance est essentiellement anarchique. Elle fait sortir l'individu du troupeau ; elle le dn debout dans sa force égoïste, développant librement toutes ses facultés, donnant coursa tous instincts, assen faibles à son bon plai-

En un mot, la Ren usa me sentielllement et

éminemment nietzschéenne. Je sais bien >nt

les idées de Burckhardt , >nt les idé

M. Philippe Monnier ; dans le Quattrocento ; ce sont (un peu) les idées de M. Ferdinand Brunetière ; et, je le reconnais, ce sont

des idées qui s'appliquent assez bien à la Renaissance italienne. Mais elles sont bien contestables pour ce qui est de la Renaissance en France, et c'est de la France qu'il s'agit.

La Renaissance française n'a nullement été anarchique. D'abord la Renaissance en général et la Renaissance en soi n'est pas aussi anarchique qu'on veut souvent le croire ; car, enfin, elle est un retour de l'antiquité à toute l'antiquité ; or l'antiquité n'est pas anarchique tout entière ; elle Test infiniment peu ; et il y a toutes sortes de choses dans l'antiquité : il y a de l'esprit autoritaire et même il y en a énormément ; il y a de l'esprit de liberté individuelle en faible dose, et il y a de l'esprit d'anarchie, un peu. Et donc, comme l'antiquité-ne fait pas bloc et comme il y cinq ou six antiquités, il y a eu cinq ou six renaissances très différentes, et la Renaissance ne fait pas bloc, et le mot« Renaissance », au point de vue des idées générales, a beaucoup de significations et par conséquent ne signifie rien.

A tout prendre et à serrer de près ce qu'on prend, la Renaissance n'a qu'un sens général; ce sens est celui-ci : « il y a autre chose que le Chris-

LES

tianisme ». Fort bien : d'où il suit que, par rapport au Christianisme, la Renaissance est anarchique, ce qui explique qu'elle peut paraître l'anarchie

ne aux yeux d'un chrétien très fervent : n pour être anarchique* relativement au Christianisme, ce n'est pas une raison

pour que la Renaissance, en quelque pays qu'on examine son travail et son influence, ait été et soit anarchique. C tains « hommes de Renaissance » l'ont été, et voilà tout ce que l'on peut dire.

Et particulièrement en France la Renaiss n'aeu presque aucunement le caractère anarchique. Songez à ses plus illustres représentants : Ifarot, Rabelais, Ronsard et Montaigne. Us ne sont ; anarchiques le moins du monde Ne me rebâties oreilles avec le i ï i s. Il a dit cela ; seulement il a dit un cer-

tain nombre d'autres choses. La Renaissance française est, comme toutes les autn donnais la raison tout à l'heure, très diverse, ti multiforme, ne t'ait pas corps de doctrine; n elle est en générales essentiellement

conservatrice el assez nettement autoritaire.

Pourquoi? D'abord c'est an fait, et il me seml qu'il n'\ a qu'à lire. Ensuite il y a une raison : • que la Renaissance française est essentielle- .t latine et u est presque aucunement

ce que, à d'autres égards, j'ai pu regretter. Elle est, elle aussi, « à mentalité romaine » et, de ce fait, elle est, ce que j'ai toujours soutenu, dans la grande tradition française, dans la tradition française médiane, dans l'axe de la tradition française.

Loin donc de présenter la Renaissance, surtout quand on fait un livre sur la France, comme une interruption de la « mentalité romaine » ou une excursion en dehors de la mentalité romaine, il faudrait plutôt la faire rentrer dans la « mentalité romaine » et la donner comme un des signes et comme une des manifestations de cette mentalitélà.

Si j'avais fait le livre de M. Seippel, de quoi, du reste, je me reconnais incapable, j'aurais dit : « On retrouve encore cet esprit de Rome dans les plus libres esprits, d'ailleurs, de la Renaissance française, tant il est impossible aux Français qui se croient le plus émancipés et qui, du reste, le sont singulièrement, de n'être pas romains jusqu'aux moelles. »

Et cette critique que je fais d'une page de M. Seippel est dans le sens général de tout son livre, et je porte du bois à la forêt ; mais il faut rectifier les gens, même pour leur donner raison. Quand il en arrive au xviii^e siècle français — et j'aurais voulu qu'il n'allât pas si vite et qu'il étu-

RAIfCES

diât un pt^eu les libertins du xvii^e Btte

Renaissance anarchique (celle-ci le fut) des « impies » de Kilo à 1640; et les indépendants et irréguliers de la seconde moitié du siècle; pour montrer ce qu'ils ont eu de vraiment antiautorité et antirégulier, ou pour montrer le contraire; mais enfin pour nous en donner on son impiété ou son avis — lors, donc, que M. Seippel en arrive au xviii^e siècle, il a peu de peint' à mont] iprès tant d'autres, et particulièrement après M. Ducroset sonétudesur l'Encyclopédie, dont il prolite, que les philosophes du xviii^e siècle lurent les pins autoritaires et les pins « étatistes • des hommes et ju'ils ont « fondé une Église » et qu'ils vomirai' Jise « soutenue, imposée, prol contre

ir If bras séculier » et que « le parti philosophique forme une sorte de congrégation laïque qui lance l'excommunication majeure contre

11 remarque très finement, très justement aus pic m nous re-
trouvons chez eux la mômedéfom in il psychologique que chez
Calvin »e1 que môme < ils sont repii- par la tradition ron aine
pins complètement que Calvin ; car il n \ a pas ci

le princi] el la ten«

lam ne d'affranchissement de L'individua-

.iMac murai .

S'ils ont en main un principe d'affranchissement intellectuel, à
savoir la méthode expérimentale, ils ne s'en servent pas « jus-
qu'au bout » et même s'en servent peu. « Ils restent plus qu'à
demi scolastiques dans leur structure mentale », et si « la Raison
a changé les axiomes reçus, elle a gardé sa dialectique a priori».

Ce qui revient à dire que si l'orientation a changé, la méthode
est restée la même. Or la méthode, c'est la tournure d'esprit. On
ne saurait mieux observer, ni mieux penser ; et cette page est une
des meilleures de l'ouvrage.

Inutile de suivre M. Seippel dans son analyse de l'esprit reli-
gieux de Rousseau. On sait assez que Rousseau est précisément
comme le lieu de jonction de l'esprit calviniste et de l'esprit jaco-
bin. Rousseau, pour résumer M. Seippel, est la transition entre «
le bûcher de Servet » et le « couperet de La guillotine », ou plutôt
il est l'équation du couperet de la guillotine et du bûcher de Mi-
chel Servet. Ce Contrai social c'est äauto-da-fe des Droits de
l'homme.

M. Seippel montre ensuite assez bien la Révolution française,
ancien régime poussé au pire, despotisme d'un parti qui n'est pas

même la majorité, formée de deux idées seulement ; la souveraineté nationale et l'égalité ; repoussant d'une

Li t FRANC! ! v I

art tout ce qui est liberté individuelle, d'autre art tout ce qui est organisation de la liberté indi-

iduelle, c'est-à-dire toute association, disant (déjà aria voix de Mirabeau) qu'il faut maintenir l'unité locale de la nation et à cause de cela repousser toute association, parce que « les sociétés particulières placées dans la société générale rompent l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces » ; et parfaitement persuadée, du reste, que pouvoir spirituel et pouvoir civil se confondent et doivent être confondus et qu'elle est elle-même le pouvoir spirituel, qu'elle s'érige tout de suite en concile ; Isant : c Nous pourrions si nous voulions chasser la religion » ; disant : « la religion appartenant à tous, il faut par cela seul que les ministres soient au-dessus de l'État » ; voulant enfin, comme plus tard Napoléon, que les prêtres soient des fonctionnaires du ministre « des cultes et des « officiers de morale et d'instruction » ; aussi persuadée en

Comme que le grand homme venant en ce monde doit penser et croire

l'honneur de la nation qu'en pourrait être convaincu et qu'en était convaincu un empereur de Constantinople.

On l'interrompra ou l'on interrompra M. Seipm'I • et il va pourtant la Déclaration des Droits de l'homme, qui est un acte, ou au moins un geste de la Révolution française. »

Il est vrai ; mais il faut bien se convaincre : d'abord que la Révolution est loin de « faire bloc », comme Ta assuré M. Clemenceau, et qu'elle s'est assez souvent contredite ; ensuite que la Dé-

claration des Droits de l'homme a été comme une distraction de la Révolution française qui, un jour, s'est amusée, inconsciemment du reste et sans aucune ironie, comme il arrive, à dire exactement tout le contraire de ce qu'elle pensait, d'où il suit que maintenant la Déclaration semble une ironie et une mystification et avoir été rédigée par Rivarol ; et enfin, ce qui avait déjà été dit, mais ce qu'il est utile de répéter, que la Déclaration des Droits de l'homme est une matière à* importation.

C'est une chose d'invention anglo-saxonne. C'est la copie, à peine démarquée, de certaines Déclarations des États d'Amérique.

Les Constituants eux-mêmes ne l'ont pas dissimulé. L'évêque de Bordeaux parlait ainsi au sein de la grande Assemblée : « Cettenable idée, connue dans un autre hémisphère, devait de préférence se transplanter chez nous. Nous avons concouru aux événements qui ont rendu à l'Amérique septentrionale sa liberté; elle nous montre sur quels principes nous devons appuyer la conservation de la nôtre ; et c'est le Nouveau Monde, où nous

LES DROITS DE L'HOMME 101

avons autrefois apporté des fers, nous apprend aujourd'hui à nous garantir du malheur en portant nous-mêmes. »

L'idée des droits de l'homme n'est pas née chez eux, elle n'y pouvait pas naître ; ce n'est pas une idée française. Montesquieu la vérité est française il y a lieu de croire que Montesquieu a une distraction de la race française, comme la Déclaration des Droits est une distraction de la révolution française. Une heure d'oubli. Hélas ! > ne plaisante tout à fait.

Poursuivant son œuvre et sa thèse, M. Seippel Unit assez bien le jacobinisme. Le jacobinisme, e cherchez pas très loin. C'est Grégoire VII. C n catholicisme, dépouillé de christianisme, il est ;e qui est arrivé quelquefois au catholicisme

; plus authentique : mais c'est un « catholicisme

îboré par des cerveaux d'énergumènes, tombé 1 des mains ensanglantées, un catholicisme portant, resté identique à lui-même par sa prélotion de détenir la vérité immuable, par son mbitionde réduire le genre humain à l'obéissance mu' le régénérer, par Bon dogmatisme rigide, n mépris de toute conscience individuelle, parla rigueur avec laquelle il persécute l'héteie.

t-etie pas charmante cette définition de la

192 DISCUSSIONS POLITIQUES

souveraineté par Saint-Just? Où est le souverain, s'il vous plaît ? Est-ce le roi ? Non. Est-ce le peuple tout entier ? Non plus ! Le souverain, c'est les détenteurs de la vérité morale ; « le souverain se compose de tous les cœurs portés à la vertu. » Connaissez-vous parole plus sacerdotale que celleci ? Il y a un groupe de purs, un groupe de saints ; d'autre part, il y a la foule des impurs. Ceux-là doivent commander souverainement ; les autres doivent obéir.

De semblables théories doit sortir tout le congréganisme anti-clérical à la manière de M. Combes, toute cette doctrine qui supprime les couvents, certes, mais qui fait de l'État un grand couvent, confisquant les enfants à leurs familles pour les élever, parqués et cloîtrés, selon les idées du gouvernement. Connaissez-vous l'histoire du petit Mortara ? L'histoire du petit Mortara fit

un bruit immense du temps du second Empire. C'était un petit juif, qui avait été plus ou moins illégalement dérobé à sa famille par le gouvernement pontifical pour être élevé catholiquement. Des « nouvelles converties » de Louis XIV aux pupilles de l'État de Le Peletier Saint-Fargeau et aux lycéens rêvés par M. Combes et M. Lintilhac, toute l'histoire de France est pleine de petits Mortaras. Ecoutez Le Peletier : « Dans notre

Ll - DI.1 \ 11; INCI - 193

tème, la totalité de l'enfant nous appartient, la matière ne sort jamais du moule... Tout ce qui doit composer la République doit être jeté d le moule républicain. » Écoutez Barère : • Les principes qui doivent diriger les parents, c'< stque enfants appartiennent à la famille générale, à la République, avant d'appartenir aux famil particulières. Sans ce principe il n'y a pas d'édu-

Ion nationale. »

Enfin, arrivant à la période contemporain If. Seippel n'a eu que le choix entre toutes déclarations de la « libre pensée », toutes plus destructives de la liberté de pensée les unes que les autres. Il ne s'est attaché à recueillir que les perles.

Tel le Catéchisme du libre p< i le M. Edgard

Monicil, préfet de la République fran< ■e que Dieu ?

— Dieu esl une expression.

— Quelle est la valeur de cette expression î

— La valeur exacte du mot Nature.

— Que faut-il entendre par le mot

— La somme des connaissances amas-

si il hoinii.

— Devons-nous admettre ce que nous rê\ la Bciem

— Oui ; car ce que '(s hommes savants ol

DU) mi ni' 1 9

194 DISCLOSURES POLITIQUES

vent et découvrent est mathématiquement prouvé, et notre raison ne saurait refuser d'y croire.

— Les hommes savants n'ont donc pas découvert Dieu?

— Non, et tous sont d'accord pour nier son existence.

— Qu'est-ce que l'âme ?

— Rien.

— La pensée est-elle matérielle ?

— Oui.

— Peut-on le prouver !

— Oui.

— Pourquoi Jésus parle-t-il par paraboles ?

— Parce que cette manière de s'exprimer, habituelle aux Hébreux, lui permet d'abuser plus aisément le peuple.

— Abuse-t-il sciemment le peuple ?

— Peut-être. »

Telles encore les réflexions sur la « tolérance », de M. Gustave Téry : « Ce mot de « tolérance » ne recouvre-t-il pas les mêmes mensonges et les mêmes sophismes que celui de « libéralisme ? » Si l'on m'accorde que la religion est une des plus cruelles maladies mentales (est-il besoin de le démontrer?) je distingue (et cette distinction n'a rien de subtil) entre le mal et le malade. Me priez-vous de tolérer le mal? Alors tolérons pareille-

LES DfcUX i 195

ment la tuberculose, le choléra et la peste. S'agit-il de tolérer 1(3 malade ? C'est trop peu nous demander. Nous bornons-nous à tolérer le fou, le tuberculeux ou le pestiféré ? Non. Permettez-nous de le soigner et, s'il se peut, de guérir ce malheureux. Recommandez-nous de le traiter avec ménagement et de lui témoigner toute la pitié fraternelle que doit nous inspirer sa misère. Mais

ous me parlez de tolérance, je ne comprends plus. Me faites-vous l'injure de supposer que, pour être plus Bête de supprimer la maladie, je serais capable d'être le malade ? si l'on consi-

dère la maladie, votre tolérance pèche par excellence si l'on considère le malade, elle pèche par défaut. Dans les deux cas, c'est une imposture et une lâcheté. »

Tel l'axiome du même M. Téry sur la liberté,

tout a été inspiré du Contrat social et tout a fait

être inséré : il n'y a pas de vrai moyen de garantir

la liberté, c'est de remettre à l'État l'autorité : car

la tournant contre non-, c'est contre lui qu'il la tournerait. •
Voyez-vous l'État m'interdisant d'imprimer ma pensée et s'aper-

cevanl qu'il

atteint, qu'il est lésé, qu'il est vole, qu'il 6St bleS

qu'il s'opprime ? M esl possible qu'il soil atteint,

volé, blessé et opprimé. Il est possible ; m ,k limite qu'il s'en aperçoive.

La description et l'analyse de la mentalité du libre penseur français continuent...

Conclusion: les Français n'ont aucune idée de la liberté et sont des « Romains » purs et simples ou des « Romains retournés », ce qui est exactement la même chose et n'est qu'à peine une différence d'habillement. Habillez-les de rouge, habillez-les de noir, ils tourneront toujours le dos à la liberté et ne sauront jamais être qu'opprimeurs avec délices ou opprimés avec malice, libéraux jamais. France noire ou France rouge, France de l'avenir ou France du passé, c'est toujours France césarienne, et il n'y a rien en France qui ressemble plus au passé que l'avenir.

M. Seippel soutient cela avec assez de suite et, du reste, avec savoir, avec éloquence et avec esprit. Seulement, malgré un grand désir et même un grand esprit d'impartialité, M. Seippel n'en est pas moins protestant, il n'en est pas moins antiromain, et, par suite, tout en étant antijacobin très ferme, il est surtout anticlérical. De sorte que tout en affirmant qu'il y a deux Frances qui se valent, et c'est à savoir qui ne valent rien ni l'une ni l'autre, encore est-il qu'il se fâche un peu plus contre la France noire que contre la France rouge ; et il n'y a qu'une différence de degré dans

M - DE1 V II

le mépris, mais il y a une différence. Le livn cause de cela, manque un peu d'équilibre, ou plutôt l'équilibre parfait que l'auteur a voulu y mettre est soutenusouventet quelquefois se rompt brusquement. M. Seippel semble partagé entre la conviction qu'il v a deux I- 'rances qui n'en font qu'une etune certaine prévention particulièrement forte, nonobstant, contre l'une des deux. D'où il suit que le plus souvent le livre est un livre contre toute la Krance, et que de temps en temps il un livre contre une fraction seulement du peuple français.

C'est ainsi que M. Seippel répète par- deux ou

- fois qu'au xvr siècle « l'élite spirituelle de la Dation française avait embrassé la Réforme ». Kn

s protestant cela est tellement un dogme que c'en esl une banalité, et tellement une banalité que c'en est un dogme. Personne ne doute de cela. Cela va de soi. Cela n'a pas besoin d'être prouvé. — C'est un pur enfantin est une affirmation

en l'air. C'esl tout aussi vrai que son contraire. Je rirais au nez d'un homme qui m'affirmerait qu'au wt siècle l'élite intellectuelle de la nation était catholique. Inversement, je ne ris pas tune de celui qui me déclare gravement que l'élite était protestante, non ; mais je ne Baurais, en conscience, dissimuler que j'en ai envie.

1HS DISCUSSIONS POLITIQUES

C'est ainsi encore que M. Seippel, tout en apportant des ménagements de fort bon goût dans cette question jadis brûlante, dit avec la même tranquillité, tant c'est évident, que « l'élite » du

parti dreyfusiste « fit l'admiration du monde civilisé » et « a évité [épargné] à ce pays la honte d'un désastre moral irréparable » — et que les antidreyfusistes étaient tous, soit des imbéciles de naissance, soit des hommes momentanément frappés de stupidité : « Donc : la foule anonyme des simples en esprit pour lesquels l'existence du Syndicat de la trahison fut un article de foi ; puis, faisant cause commune avec eux, un certain nombre d'hommes cultivés et d'entière bonne foi, rendus momentanément incapables défaire usage de leur sens critique, par suite d'une singulière altération collective de la faculté raisonnante. » — Et puis après ? Et puis après, rien. Voilà le parti antidreyfusiste tout entier. N'est-ce pas l'évidence même ? C'est bien simple 1 J'oserais dire que ce simplisme n'est pas très éloigné de ressembler à de la simplicité. Il y a un peu de provincialisme là-dedans.

C'est ainsi encore que les préventions de M. Seippel contre le parti dit « nationaliste » lui font dire avec la même placidité des choses qui n'ont pas l'ombre de fondement, et où il n'entre aucune information, et dont ne voudrait pas —

DEL V FRAB I I '

j'exagère peut-être — la l

I Set accès de mauvaise humeur prolongée rend la France ombrageuse et méfiante. Son protectionnisme s'étend même au domaine des. / . ■ i

u mbient pi / •

Où a-t-il vu cela? Je une réunion de

professeurs de la une et j'entends encore le

rapport d'un doyen où il est constaté que le nombre des étudiants étrangers n'a cessé d'augmenter depuis dix ans et qu'il continue cette année et d'une façon triomphante. Si les informations de M. Seippel sont fausses du doyen

si, il faut conclure que les étudiants étrangers sont reçus à regret ici, mais que cela les excite

■ nir. Hourra pour l'obstination, invincible à toute vexation, des étudiants étrangers il y a donc quelques étrangers et quelq

ances, «pu ne vont pas Bans lui faire du tort, dans le livre de M. Seippel il y a des traces, trop nombreuses, du travers national. M. Seippel a dit

z de mal des travers de notre pays pour qu'il souffre qu'on lui rappelle un peu celui du sien.

as cette «•hante, peu chrétienne, a la vérité, mais assez pratique, de nous montrer un peu,

ma aux autres, sans aigreur, d

lissement, nous ridiculi

Mais à côté de ces taches, légères après tout, et aussi presque inévitables, à moins qu'on ne soit extrêmement averti, et qui, du reste, ne nuiront pas au succès du livre aux lieux où il fut écrit, il y a dans ce volume beaucoup de souci de la vérité, une assez grande sûreté de coup d'œil, et d'excellentes leçons, où, si la bienveillance y a peu de part, il n'en est pas moins que nous pouvons puiser beaucoup, énormément, ce que je n'ai pas besoin de dire que je souhaite avec passion. Ce livre fait infiniment d'honneur, tout compte fait, à celui qui l'a pensé.

Et maintenant, décidément, n'y aurait-il pas une troisième France, vraiment distincte des deux qui n'en font qu'une seule ? Je le crois ; M. Seippel aussi ; mais je ne le crois pas de la même façon. M. Seippel dit dans son introduction : « Les deux Frarices sont-elles toute la France ? Certainement non. Il en reste une troisième à laquelle nous voulons réserver la première place, parce que c'est la France que nous aimons, celle à laquelle nous devons beaucoup dans le passé et qui a encore de beaux exemples à nous donner : la France du clair bon sens, de la droiture intellectuelle et morale ; l'héritière de tout ce qu'il y a de meilleur, de plus sain, de plus généreux dans le génie de ce

LES DI UX !

pie si richement doué. Cette France-là travers les 3 et demeure encore l'un des plus

ardents foyers de la civilisation européenne... littérature... Sonart... L'aménité de ses manières...

I te France-là, dont on ne parle pas assez, sans doute parce que ses sœurs tapageuses ne t'ont que trop parler d'elles, cette France exquise est pourtant la vraie France. Son cœur est chaud. Son esprit est fait de clarté et de juste mesure. Ceux qui ne l'aimeraient point seraient doublement à plaindre : ils auraient l'esprit béotien et l'âme Ingrate. Dieu nous garde de la méconnaître comme elle se méconnaît elle-même ! Car la France a été prise depuis tantôt un quart de siècle [depuis tou-

c'est encore un travers national d'une sorte de fureur de dénigrement à l'endroit d'elle-même.

Il faut irder de la croire sur parole, et l'on devrait sans cesse se rappeler ce mot bj juste : 1 Quand un Français dit du mal de lui-même, ne le croyez pas : il se vante. »

Merci, Monsieur,! rès aimable et vous

Écrivez très bien ; mais cette troisièmi 1 quoique d'une certaine important treinte el n'est pas véritablement la troisième 1 étrangère 1 la « noire » et a la

<l'i doit attirer notre attention el être l'objet de notre sollicita

Cette « troisième France » de M. Seippel, c'est la France intellectuelle, artistique, scientifique et mondaine. Or si elle est très importante au point de vue de la civilisation générale, évidemment, d'une part elle est très petite comme nombre; d'autre part elle est en partie cosmopolite et ne s'occupe pas beaucoup ni du présent ni de l'avenir de ce pays: d'autre part elle est, pour une antre partie, moitié engagée dans la France noire, moitié engagée dans la France rouge. Elle ne constitue donc pas, au point de vue politique et je dirai au point de vue historique, une troisième France dont il y ait lieu de s'occuper spécialement.

Mais, élimination faite, pour la clarté de notre exposition, pour cela seulement bien entendu, de la troisième France de M. Seippel, il existe, entre la France noire et la France rouge, qui Tune et l'autre sont des minorités, une « troisièmeFrance », qui est immense, qui se compose de vingt ou vingtcing millions de personnes, hommes et femmes, et qui a un caractère très particulier, non pas très facile à définir, mais fort intéressant pour Thistorien.

C'est la France de la petite bourgeoisie et du peuple agricole (étant mis à part le peuple des villes qui appartient presque tout entier à la

i! a DEUX il: k» 203

nce rouge). Cette « troisième France petit bourgeois des villes, petit bourgeois des campagnes, demi-paysan, paysan, ne fut jusqu'à présent ni rouge ni noire. Elle fut grise. Travailleuse acharnée, ironome et même épargneuse, de sens droit et d'esprit clair, mais très borné, extrêmement prudente et un peu timorée, elle n'a pas d'idées générales ; elle n'aime que l'ordre et la propriété et ne méprise que les fainéants Si on a réussi à l'indisposer légèrement quelquefois contre le clergé — non pas contre la religion — c'est en lui persuadant que les clercs sont des paresseux. Elle aime un gouvernement fort et avec raison, car selon le mot que je voudrais qui fût immortel, de Benjamin Constant, dans sa sphère légitime le gouvernement ne saurait avoir trop de force, si

si phère il ne doit en avoir aucune. Elle aime

Ire avec frénésie, et c'est pour cela qu'elle a [quelque tendance à permettre au gouvernement de se sortir de sa sphère], croyant que cela lui donne de la force, quand au contraire cela lui enlève.

Elle est presque indifférente aux questions politiques et aux querelles des partis avancés et ne va

plus loin en cette affaire qu'à ceci : méfiance vis-à-vis parce qu'ils sont socialistes ou ont

tendance à le devenir ; froideur à l'égard de

« noirs » parce qu'ils sont rattachés à un chef qui n'est pas français ; mais du reste extrêmement facile à ramener au respect du prêtre, dès que le prêtre est « sans façon » et dès qu'il est actif et laborieusement charitable.

Cette « troisième France », cette France neutre, par son nombre c'est la France elle-même. Elle a été presque toujours gouvernée par des minorités, et c'est-à-dire soit par la France rouge, soit par la France noire, soit par un tiers parti qui avait profité de certaines circonstances favorables et qui gouvernait au jour le jour.

Cette troisième France, qui est la France, a beaucoup à faire encore pour prendre conscience d'elle-même, pour sortir de son apathie et pour se gouverner elle-même selon ses secrets et vagues désirs.

Quoique étant, un peu, d'un autre tempérament qu'elle, je ne lui demanderai précisément que de prendre conscience des tendances vagues qui sont en elle ; car, si elles ne sont pas très généreuses et nobles, tant s'en faut qu'elles soient mauvaises ; et de sortir de son apathie pour imposer réellement sa volonté réelle.

C'est sur cette France que nous travaillons tous, les rouges, les noirs et les Seippel, c'est-à-dire les ni-rouges ni-noirs, c'est-à-dire les libéraux;

i - Di.i \ i RAN

»r, tout compte fait, M. Seippel est surtout un ibéral.

Je suis de ceux qui voudraient persuader à cette ace-là, d'abord, connue j'ai dit, de savoir un)eu plus distinctement ce qu'elle veut et de vouloir plus énergiquement ce qu'elle veut ; en-

suite le croire, toute force étant accordée à L'Étal pour g qui est de défense extérieure et d'ordre intérieur, [u'il n'y a que la liberté, que toute la liberté, de >ensée, d'action, de parole, d'écriture, d'associaion, d'enseignement, de propagande, qui rende labitable un pays moderne.

Des noirs, des rouges et des libéraux, qui ramèi à soi la plus grande partie de cette troisième ace ? On me connaît assez pour savoir que je ;rois, étant donné que cette France est élevée par ns-tituteurs français, que c'esl à la rouge qu'en léfinitive la bille tombera. Mais qui peut savoir ? Précisément l'instituteur français est si absurde [u'il esi parfaitement possible qu'avant peu il soit i antipathique que le curé l'a été aaguère. i

-lire i pie cela eu m m. mi ce. Ce n'est pi- du t<

mpossible.

\'.u tout cas, il faut TOUJOUrfl 'aire connu,- >i |e

nai (pion croit inévitable pouvait être évil

tude la plus le reconnais, mais

ipius absurde, c'est la lassitude d'avoir raison.

M. Seippel ne me paraît devoir connaître jamais cette lassitude-là. Moi non plus. Je lui adresse mes félicitations. J'attends les siennes. Sur ce point au moins, comme, du reste, sur beaucoup d'autres, nous sommes d'accord.

23 novembre 1903.

LA FRANGE ET GUILLAUME II

If. Victor Bérard est un esprit très distingué, très meublé et aourri, rempli de faits, rempli aussi d'imagination et doué d'une singulière vivacité et promptitude à la pensée générale.

fût(M. Bérard qui a écrit ce bel ouvrage en deux Éléments : les Phéniciens et VODY d'aujourd'hui,

si précieux, si entraînant et qui était d'une érudition à la fois fine et idée et aventureuse

II. Victor Bérard doit être du Midi. Il est plein d'impétu ; il est plein d'esprit, il est et de

emporté en temps il est moins sensé ; il est charmant et inquiétant. Tout compte fait, il est bien quel-

qu'il n'est.

Il vient à dire, avec un certain nombre d'articles qui avaient paru dans la Revue de Paris} an

volume de diplomatie et de politique générale intitulé : La France et Guillaume II.

La majeure partie de ce volume est un éloge continu de la politique de M. Delcassé, de cette politique qui consistait à attirer la France, par des concessions et largesses plus ou moins grandes, plus ou moins graves, autant d'alliés que possible, sûrs ou peu sûrs, et à isoler ainsi l'Allemagne.

Cette politique, qui est certainement en son fond la vraie politique de la France, mais qui est bonne ou mauvaise et périlleuse,

selon le plus ou moins de prudence, d'adresse et d'intelligence avec quoi on la fait, semble avoir été abandonnée ; mais il se peut qu'elle soit reprise un jour ou l'autre et qu'elle nous amène, selon le génie de celui qui la pratiquera, soit à nous faire très forts en face de l'Allemagne, soit à nous dépouiller de beaucoup d'avantages au profit de faux amis en nous laissant un peu plus faibles que devant, en face d'une Allemagne irritée.

En général, je suis plutôt pour la politique qui consiste simplement à être fort ; fort par le patriotisme ; fort par la concorde intérieure et l'élimination de tout ce qui irrite les différentes parties de la nation les unes contre les autres ; fort par une administration économique et serrée, éliminant tout favoritisme et tout gaspillage; fort par une

r.\ FRANCE BT GI ILLAUME !T 209

armée considérable et disciplinée à qui l'on ne demande rien que de faire honnêtement son mé-

tier et qui soit toujours prête. Et j'estime que, dans ces conditions : 4° on n'aurait pas besoin d'aide 2° les alliés viendraient tout seuls.

Mais, du reste, je n'ai rien à dire contre la politique générale de M. Victor Bérard. Elle vaudra ce que vaudront ceux qui se chargeront de la ta

Pour entrer dans le détail, — et c'est par le détail et les menus faits significatifs et caractéristiques que vaut infiniment le travail de M. Bérard, — je relève, de-ci et de-là, des choses que l'on sait peu et qu'il faut savoir gré à M. Bérard de nous (faire connaître.

Opinion d'un consul de France en Angleterre et opinion d'un Anglais sur le travail traînais en de luxe. Le consul français :

i Comme notre agriculture, notre industrie doit plus fructueuses affaires à dos femmes, à l'art de nos ouvrières. Vêtement, lingerie, chapeaux... Le temps n'est plus où Taine remarquait le peu de temps et de soins que l'Anglaise accordait parure. Nos grands couturiers ont des succursales à Londres. Les catalogues en anglais du B V/,-ché circulent dans tout le Royaume-1 ni. C'est à l'incomparable ouvrière française que va et qu'ira de plus en plus la dtme des bénéfices anglais dans

ihns POI ITIQ1 11

le monde ; les pays anglo-saxons deviennent nos meilleurs clients pour le vêtement féminin. Plus l'Angleterre s'enrichit et plus elle recourt au travail de nos femmes, parce que les siennes grandissent en nonchalance et snobisme. Alors que la vaillante et industrielle Française est presque toujours la collaboratrice de son mari dans les affaires et souvent l'âme de la maison, l'Anglaise n'est jamais qu'un poids mort ou un conseiller fâcheux. — « Si nous avions vos femmes, me disait un Anglais très versé dans notre commerce, nous serions en affaires le premier peuple du monde. » Et il ajoutait, sans même sourire : « Nous le sommes malgré tout, parce que vos femmes ont leurs maris. Rien ne paralyse autant l'expansion de vos affaires que ce mari de votre petite bourgeoise, paresseux par vanité, rapace par ignorance, féroce par sottise... »

Ceci est d'un Anglais. Ni M. Bérard ni moi sommes responsables.

Très bonne observation encore, malgré telle réserve que je pourrai faire à son propos, sur la discordance persistante qui règne en France entre l'instruction publique et le but de toute instruction :

« Les efforts heureux de notre enseignement primaire et de notre enseignement supérieur trans-

L \ FRANGE ET GUILLAUME II

forment, ont transformé déjà, dans notre an du travail, la masse < l's soldats et le? du

grand état-major. Reste L'enseignement second qui devrait fournir au travail national ses officiers lres et qui malheureusement ne les fournit pas encore. Faute de eus officiers, toute l'organisation périlclite Le contact n'exisl entre l'état- major et les troupes. Entre le peuple qui travaille et L'élite qui travaille encore plus L'enseignement secondaire forme la boi ie à

tre-pied du rôle qu'elle devrait tenir... Au cours de l'enquête de notre parlement sur cet en-

uement secondaire, chaque fois qu'un témoin intern lyail de parler chiffres et intérêts

matériels, il fallait, dans celle réunion d'avocats,

entendre le- cris de la majorité : l Kt la culture

. Monsieur, qu'est-ce que vous en

faiti La culture désintéi i toujours

de comprendre cette étrange alliance de
mots. ... Je n'ai vu cultiver la vigne que pour avoir
raisins et les parterres que pour avoir Heurs .. Je dois reconnaître une f&chei ité,

i que notre enseignement secondaire et la bourqu'il prétend cultiver, se désintéressent, en t, de notre travail national, et que toute là nation en souffre grandement. Les effets directs en treu\ et le indirects pires encore :

212 DISCUSSIONS POLITTORES

en bien des rencontres, rien ne contribue autant que cette instruction déplorable à doter les Françaises de ces maris dont mon Anglais nous parlait tout à l'heure. »

Ai-je besoin de dire que je reconnais qu'il y a beaucoup de vérité, et beaucoup trop, dans cette page satirique de M. Bérard ? C'est toujours le mot si vrai de Dionys Ordinaire, alors professeur d'enseignement secondaire et s'écriant :

Expliquer les Métels, les Pauls et les Fabrices A d honnêtes garçons qui vendront des épices I

...et qui, à cause de cela, les vendront mal.

Seulement, il faut s'entendre. Il n'y a pas, en raison il ne doit pas y avoir, d'enseignement secondaire. Il n'y a qu'un enseignement primaire et un enseignement supérieur.

L'enseignement primaire est à deux degrés : l'enseignement primaire proprement dit enseigne à lire, à écrire, à compter ; il forme les soldats de l'armée du travail dont parle M . Bérard ; —

l'enseignement primaire supérieur apprend de l'histoire, des mathématiques, de la géométrie, de la mécanique, etc., et il forme les officiers intermédiaires (contremaîtres, chefs d'ateliers, commerçants intelligents) dont parle M. Bérard ; c'est lui qui les forme.

LA FRANCE LA « L'ILLAUME 11 -11

Vieur (École polytechnique

normale, École centrale)

forme les officiers supérieurs. Bien.

Et il dit dit secondaire ? L'enseignement-

ment dit secondaire est un enseignement d supérieur ; il fait partie d

ir, en tant qu'il y prépare et qu'il ne doit fon

ir, qui t qui sont de taille

parvenir. C'est un enseignement supérieur

premier d> première inst

titre d'enseignement supérieur

• il doit exister. Il faut n'y ment que ceux qui doivent i ement

supérieur : le faire très r treint et ti

t le /'. (]. V. de tout l'enseignement supérieur, ioit être rien de
moi Dès lors l'objection relative à la fameuse culture : i tomte
L'enseignement donné d'enseignement supérieur prép irae devrait
être son nom) n'est nullement Il cultive la treille pour a? :

n- ; il est tout à fait rationnel et ;

Même quand il est littéraire ' Même quand il l'est • ii de un
fui <>u

un futur homme de lettres, n'oublie pas que la culture littéraire est une partie :

du travail national. Et même encore s'il s'agit de former un futur polytechnicien ; car c'est une chose reconnue par les maîtres « scientifiques » que les meilleurs « scientifiques » sont ceux qui ont été débrouillés d'abord par la culture littéraire.

Voilà ce que c'est que l'enseignement secondaire, très mal nommé du reste.

— Mais il faudrait, à ce compte, que, numériquement, il t'ait énormément réduit !

— C'est ce que j'ai accordé et c'est même ce que je demande !

Je reprocherai à M. Bérard quelques contradictions que je ne relèverais nullement, certes, si elles n'étaient révélatrices de quelques incertitudes de pensée. Il ne sait guère, ce me semble, ce qu'il faut augurer du peuple allemand, puisqu'il le peint tantôt comme pénétré du plus complet servilisme et tantôt comme capable de révoltes énormes et destructrices de l'Empire.

Page 179 : « On ne saurait assez compter sur la discipline foncière qui fait de tout Allemand un soldat de l'Empereur. Croire que du Rhin à la Vistule, il se trouve aujourd'hui ou il se trouvera demain un seul opposant aux décisions de Guillaume II (j'entends un opposant véritable, capable de passer à l'acte), serait une illusion dangereuse.

I l l H kNCB l.i 'i [LLAI ME H - 1 •'

Quoi que décide l'Empereur, l'Allemagne admire et ratifie. »

Page 273 : « Ce n'est pas au dehors seulement que la politique bismarkienne sent fléchir son ouvrage : il semble qu'en Allemagne aussi la faillite de l'absolutisme prussien soit possible. Il y a six mois écrit en 1906 , M. Bebel prononçait au Reichstag la même parole qu'après tout l'unité de l'Allemagne ni la grandeur de l'Empire allemand n'est liée à la dynastie des Hohenzollern. Nous savons aussi bien que M. de Bismarck qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Mais depuis mois combien d'autres hirondelles semblent annoncer le renouveau d'une Allemagne que nous en ont connue, moins idolâtre de la force, moins courtisane des puissances . irrespectueuse et rétive aux caprices de ses maîtres] incompatible aux idées et aux souffrances d'autrui La presse la plus bourgeoise... reprend un lac [ue depuis trente ans elle semblait avoir oublié. Des mots, des mots sans dont » ' ; mais on Bail le penchant qu'eut

toujours l'Allemagne à l'imitation du voisin et la brusque contagion de nos journées révolutionnaires mit ce peuple assoupi dans le culte du

Voyons moi qui ne demande qu'à m'instruire, me voilà bien sûr si ce la page 179 que

je dois croire ou la page 273 ? Je pense bien que c'est la 179 qui a raison, et il me semble bien que les dernières élections allemandes l'estampillent magistralement et donnent un cruel démenti à la 273 ; mais enfin, surtout, je voudrais être renseigné précisément, et je le suis trop de deux façons un peu divergentes.

Je ne puis me tenir aussi de faire quelque chicane à M. Bérard sur l'emploi de clichés oratoires et déclamatoires que je m'étonne qu'un homme si informé et si averti que M. Bérard accueille, comme par une sorte de nonchalance. M. Bérard nous dit tranquillement que « tôt ou tard, par le jeu des lois et des forces naturelles, une Allemagne démocratique remplacera le despotisme d'aujourd'hui ». Non mais vraiment qu'en sait-il, et quel est ce jeu des lois et des forces naturelles ? Pourquoi est-il si certain que la démocratie attend tous les peuples ? Et même à accepter ceci comme une loi, pourquoi une démocratie allemande, contrairement à ce que sont d'ordinaire les démocraties, serait-elle anti-despotique et libérale ! Cliché, le « jeu des lois et des forces ». Un homme sérieux ne s'en sert plus.

Un autre cliché trop cher à M. Bérard est celui de la « force du droit ». Si M. Bérard, avec raison du reste, ne sait pas ce que c'est que « culture

I. \ i RANCE I. i GI ILLA1 ME U

ée ». moi, je ne -du tout ce <;

s'est que la force du droit. Le droit est le droit, la force est la force ; mais le droit n'a aucune foi et la force n'a aucun droit ; et la force du droit, ;est quand le droit est servi par quelqu'un qui plus fort que son adversaire ; mais ce quelqu'un *e n'est pas de son droit qu'il est fort.

Mais M. Bérard est fasciné par ce vieux cliché de la force du droit. 11 dira: « Au cours des années qui viennent de finir, le monde a plus changé que durant les vingt-cinq d< -

es années du xix^e siècle (Y Mais, au fond de tous ces changements, il y a un phénomène intéressant : alors que l'humanité

se dirige vers une justice plus équitable, vers une paix fondée sur le droit. vers un bonheur démocratique, le seul Guillaume II croit son destin use des vieilles choses...

-vous bien depuis six ans l'ai-je tout

entir>'. depuis le Transvaal jusqu'aux États-Unis et depuis les États-Unis jusqu'à la Turquie et au

il y a une marche vers une justice plus équitable et une équité plus juste ; et la paix fondée sur le droit ? Moi, je suis comme le dindon, je ne distingue pas :

lien.

Il y a une justice plus équitable

table et de cette paix fondée sur le droit, la France est le représentant et l'apôtre, M. Liérard dira sans broncher : « M. de Iûlow rappelait au Reichstag le mot de Bismarck : « Les fruits ne mûrissent « jamais si vite que lorsqu'on tient une lampe « auprès d'eux. » Nos lampes dressées à l'Occident font dans l'Europe centrale mûrir des fruits que nous n'avons pas cultivés, que nous ne cultiverons pas (leur maturité trop hâtive pourrait nous mettre en de cruels embarras), et foisonner de jeunes pousses qui risquent d'étouffer le vieil arbre bismarckien. »

Est-ce que cela ne vous paraît pas écrit, non en 1908, mais en 1848 ? La France représentant le droit, la justice, la liberté, et par l'éclat de ces astres invincibles pulvérisant la barbarie germanique, n'est-ce point, sinon un peu ridicule, du moins un peu suranné? Voyez-vous l'Allemagne fascinée par les lumières que dégagent M. Lafferre, M. Allard, M. d'Estournelles de Constant et M. Combes?

Sachons le dire courageusement et patriotiquement ; car le patriotisme consiste d'abord à dire la vérité à son pays : l'Allemagne voit dans la France, pour ce qui est du passé, un peuple qui, avec les grands mots de liberté et de fraternité dans la bouche, l'a opprimée, foulée, meurtrie, pillée et

LA FRANCE ET GUILLAUME II

■ ançonnée pendant quinze ans; pour le présent, in peuple qui, avec les mêmes mots sur ses enseignes, organise une démocratie despotique, impressive, tracassière et ruineuse qui n'est peuttre à imiter par personne. Voilà ce que l'Aliène peut voir dans la

France, et voilà, d'après es journaux et ses livres, on peut s'en assurer, ce u'elle y voit.

Quant à une Allemagne éblouie par M. Laflerre, I Allard, M. d'Estournelles et M. Combes, comme Ile le fut par la Déclaration des droits de l'homme,

M. Bérard ne compte que sur cela !

Il ne compte pas seulement sur cela, disons-le •es vite. 11 ne cesse de nous recommander d'être ratiques et d'être prêts et, à tout événement, de mir notre poudre sèche. Il n'est ni un paci-fiste, i un cosmopolite, ni un imbécile. Seulement,

Dm me par nonchalance, connue par concession

i certains états d'esprit, connue par- entraînement

; vieilles habitudes (SI rait-il très vieux ? je ore), il laisse entrer dans de très bons écrit informés et très scientifiques et très reah-b

ta niaiserie de réunions publiques el de i i i Commerce »>, qui étonnent le lecteur sérieux et l'on admire qui ne (étonnent pas lui-même. Sun livre mal [ré tout très nourri, très

istructif, t: éable au i à lire et révélateur

d'un esprit solide autant que curieux. S'il fait sourire deux ou trois fois, presque toujours il fait penser, et, ce me semble, penser juste.

25 juillet 1907.

LES TROIS AMI

M. Anatole Leroy-Beaulieu vient de faire un très bon et presque un très beau livre sur l'état d'intonie politique en France et sur les différents partis qui divisent le pays. Le livre est intitulé *Unité*

sources de haine et il se divise très naturellement en trois sections : l'antisémitisme, l'anticléricalisme, l'anticatholicisme ; car la nouvelle classification est bien celle-là, ou à très peu près. et s'il n'est pas tout à fait vrai que tous les partis sont des partis religieux, il l'est presque

lument que les religions ne sont plus que du matériel politique

M. Anatole Leroy-Beaulieu n'a donc eu qu'à

considérer les religions qui sont

galement la France et les trois partis qu'elles constituent et les trois partis qu'elles ont créés contre elles par les haines qu'elles ont inspirées. Je le suivrai attentivement dans cette étude, où il s'est montré opiniâtrement impartial, et je dirai presque, modéré avec véhémence dans la modération et acharné dans la douceur.

L'anticléricalisme forme la partie la plus considérable, sans qu'il y ait déséquilibre, de cet important ouvrage. M. Leroy-Beaulieu y démontre patiemment cette vérité que j'ai si souvent criée de tout mon courage, qu'il n'y a pas de péril catholique en France, depuis un siècle, et que ceux qui battent la campagne contre ce prétendu péril, s'échauffent contre une tyrannie morte depuis trois générations.

Il n'y a, du reste, rien de plus naturel, et il est continuel dans l'histoire qu'on persiste à enfoncer des portes ouvertes et à donner l'assaut à des forteresses rasées. D'abord c'est plus commode,

et la paresse combative, qui est une des vertus les plus répandues, s'en accommode.

Ensuite la tradition, l'hérédité, l'éducation, tout ce qui constitue le phénomène des « morts qui parlent » interviennent ici. Il est tout naturel qu'un fils, un peu dénué d'initiative intellectuelle, élevé par un homme de 1800, répète avec conviction

LTS TROIS AMI 123

En 1815, les idées que son père lui a suggérées en 1820, et que le fils de l'homme « le 1848, peu loué du don de penser par lui-même en 1900

aphorismes qui ont flotté autour de son berceau. Et c'est ainsi, de proche en proche, qu'un électeur le 1902 vote avec ardeur et indignation contre [Nemada, Escobar et Milles de Rais, dont il a peut-être peu à souffrir, mais dont il souffre mollement plus que vous ne sauriez croire. Il n'y a rien là que de très humain. Ne voyez-vous pas que l'Europe entière raisonne ainsi ? Elle déteste la France, unanimement, ou à très peu près. Et pourquoi diable ? Pourquoi détester un peuple dont, certes, on n'a rien à craindre, qui est descendu au quatrième • et qui pendant les plateaux de la politique internationale un

plus que le Portugal ? Mais, s'il vous plaît,

pour la France de 1902 « pie l'Europe ; n'est-elle de la si »-j ; ce n'est pas la France de L. Loubet <pie l'Europe déteste, celle de

l'école ; ce n'est pas la France de la,

'tel celle de Wagram.

Mais pourquoi haïr dans le passé au lieu de haïr

le "U redoutable dans le présent '."

qu'il « Bl difficile d rendre compte du

nt et très facile d< r appeler le p

i qu'il est difficile d'être Intelligent et extrême»

mement aisé d'avoir de la mémoire. Rappelez-vous, si vous avez seulement soixante ans, ce que vous pensiez en 1866 ?Vous pensiez, comme les neuf dixièmes des Français, que Sadowa était une victoire française, parce « qu'il fallait abaisser la maison d'Autriche ». Vous aviez en 1866 une idée héréditaire, une idée de deux siècles et demi, une idée de Richelieu. Richelieu était un grand homme. Seulement si Richelieu avait vécu deux cent quatre-vingt un ans, et s'il avait eu en 1866 ses idées de 1520, il eût été un idiot. L'état d'âme d'un anticatholique est celui de Richelieu en 1866. Il y a, je crois, une autre idée, ou plutôt un autre sentiment, populaire celui-là et non bourgeois, au fond de l'anticatholicisme. Cette idée ou ce sentiment, c'est le port de la soutane qui l'entretient. Je m'explique. La passion de l'homme du peuple c'est l'égalité, de quoi Ton n'a pas à rendre raison ; c'est un sentiment très naturel. Ce sentiment se traduit chez l'homme du peuple en haine contre tout ce qui est au-dessus de lui par la fortune ou l'éducation. Rien. Mais il ne distingue pas à première vue ce qui est au-dessus de lui par l'éducation ni même par la fortune. Avec l'uniformité moderne du costume, il ne sait pas si cet homme de mise très simple qui passe est un millionnaire ou est un homme de haute culture. I

LES TROIS ANTI 11')

l'homme qui passe en voiture de maître.

Là il n'y a pas à se tromper. Mais l'homme en jaquette ou en veston qui passe à pied, eu tramway ou en liacre, sait-il s'il n'est pas un ouvrier, un petit employé, un petit fonctionnaire, en somme un homme comme lui, pauvre comme lui, ou à peu près, mal élevé, parlant basement, pensant

-ement, ayant les mêmes préjugés, les mêmes plaisirs, les-mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes animosités que lui ? Il n'en sait rien. Donc, ou il n'a pas de haine, ou sa haine est vague,

- ohjet précis. Le prêtre, lui, ou l'officier, a un

tume qui le désigne. Avec lui « il n'y a pas d'erreur »; on est sûr, quand on le voit j que l'on n'a pas affaire à un homme du peuple, que l'on a affaire à un homme qui, très probablement, a deshabitudes distinguées, qui ne jure pas, sinon rarement, qui a de l'éducation, une certaine noblesse de sentiments, de la politesse, un sentiment

v. vif de l'honneur, surtout le sentiment de l'honneur corporatif, enfin à un homme classé et à un homme de classe, bref, à un aristocrati cela qui ne peul p lufilir. Et c'est cela qui

désigné, marqué, jeté aui yeux par un signe distinctif, par un uniforme, par un costume B] cial, ce qui est déjà une manière d'à (Tec ter qu'on

d'une classe distincte et qu'on n'esl pas toul

l>IS(i ssiuss POI I I IQt |5

le monde. Il est impossible que la passion égalitaire, que la haine démocratique, disséminée vaguement surtout ce qui est

supposé n'être pas foule, ne se localise pas, ne se ramasse pas avec précision et netteté, à cause de l'uniforme, sur l'officier et sur le prêtre catholique. Le prêtre catholique insulte à la sainte égalité par sa soutane, quelque rapiécée qu'elle puisse être.

Souvenirs des temps où la puissance ecclésiastique était non seulement un péril, mais une tyrannie et une exploitation très véridique du peuple et une cause d'affaiblissement pour la nation ; — passion de l'égalité froissée par l'évidence d'un signe distinctif qui désigne à la foule ceux qui ont l'effronterie de n'en pas être : voilà deux éléments importants de l'anticatholicisme.

Et n'y aurait-il pas, dira quelqu'un, dans l'anticléricalisme un simple antiploutocratie et la haine de ceux qui n'ont pas assez contre ceux qui ont trop? La haine du catholicisme, c'est tout simplement la haine de la mainmorte et la haine des gros traitements ecclésiastiques. — M. Leroy-Beaulieu a examiné cette question patiemment, attentivement, et il a réduit, là aussi, l'anticatholicisme à une doctrine de haine rétrospective, s'exerçant, dans le présent, sur ce qui fut dans le passé, et qui, dans le présent, n'est plus du tout.

LES TROIS ami ■!■!'

Les richesses énormes du clergé S'il s'agit du

clergé séculier, c'est une plaisanterie absurde Le clergé séculier français est le moins renté de toute l'Europe. Il n'y a même pas à examiner cela un instant.

S'il s'agit du clergé régulier, nous sommes en : le fameux « milliard des congrégations Ce milliard, dont on a tant parlé, se réduit à 150 millions tout simplement, et même il se réduit à zéro.

L'administration a joué avec les chiffres et les a grossis pour établir ce milliard, d'une façon que M. Leroy-Beaulieu analyse et expose avec la dernière précision.

D'abord on a fait entrer en ligne de compte des biens dont les congrégations sont propriétaires, ceux qu'elles occupent à titre de locataires [lui est assez bouffon. Par ce procédé étranger propriétés ont été majorées]

d.' moitié. « Sur le milliard qui leur est attribué, plus d'un milliard a été majoré, plus de 500 millions

obtenus par ce procédé dont VOUS DEVOIEZ apprécier la loyauté, il y a : 500 millions De plus, chacun de ces biens, tant ceux qui sont

majorés ceux (qui ont été majorés, a été majoré

comme valeur. Ici précision arithmétique nous s'ajoute apposons qu'une majoration d'un quart.

Ci : 125 millions à déduire. Mettons 100. Reste 250 millions.

Ce n'est pas tout ; on a, intentionnellement sans doute, négligé au total les hypothèques légales qui pèsent sur ces biens ainsi évalués. Ces hypothèques, d'après l'enquête officielle elle-même, montent à 200 millions. Ci : 200 millions à déduire. Reste 50 millions.

Vous vous croyez au bout ? Vous n'y êtes aucunement. Figurez-vous que dans ces « biens du clergé », dans cette « fortune de la congrégation », dans ce « trésor clérical » on a fait entrer, pour l'effet final, une foule de propriétés qui n'appartiennent pas au clergé catholique. Beaucoup de ces biens ne sont ni possédés, ni

même occupés par les congrégations. Beaucoup appartiennent à des associations qui n'ont rien de congréganiste ; beaucoup même sont entre les mains de non catholiques : on y trouve des écoles, des temples, des refuges protestants, jusqu'à des synagogues. Des temples et des synagogues considérés comme trésor catholique, voilà le comble. « Dans le seul département des Alpes-Maritimes, dit M. Leroy-Beaulieu, j'ai relevé près de trois millions de biens appartenant à des sociétés non catholiques. » Le « milliard » fond à vue d'œil. Il est maintenant à 150 ou 160 millions. C'est tout juste s'il n'est pas témé-

LES TROIS AN II

raire « I »¹ fixer approximativement les biens du en France à cette somme.

Voilà le milliard. L'administration a fait son calcul d'une façon toute napoléonienne. Quand (iii) fit le recensement de Paris, vers 1806, je crois, il en rendit 850.000 habitants environ. « Vous mettez un million, dit I empereur. La population de la capitale de la France ne doit pas être inférieure à un million, t De même, il aura été enjoint à l'administration des finances de trouver un milliard comme total des biens du clergé français Elle l'a trouvé. Seulement c'est un milliard en as-

nats. Valeur réelle : 150 millions. Prix fort: un milliard ; prix net ; 150 millions. En toutes choses il n'est que de s'entendre.

Encore faut-il voir ce que c'est que ces biens. Sont-ce des domaines, fermes, forêts, champs cultivés, ou non cultivés sous l'ancien ré

gime, ce qui est pire? Point du tout ou presque 1 'lit des bâtiments ; ce sont les couvents, écoles, hospices, refuges. Voyez-vous qu'eue par ce côté le milliard fond ? Quelle est la valeur

biens de cette sorte ? Connue valeur marchande, nulle, ,i i rès peu près. Qui rait ern l !n cas de confiscation, l l tat n'eu rrail rien faire que de mes en effet, musées ou (\r> magasins de fou i fait

il y a encore une défalcation à faire. Ce milliard, qui se réduisait déjà à 150 millions, vaut, ou plutôt est 150 millions pour ceux qui le possèdent. Pour ceux qui le prendraient, pour la communauté qui se l'approprierait, pour le peuple qui l'envie, il vaudrait, il serait un peu plus de zéro, pas beaucoup plus...

Beaucoup moins ! Car qu'est-ce que les congréganistes font de ces biens ? Entre autres emplois, ils en font des lieux de refuge pour des pauvres, des infirmes, des vieillards. Les congrégations exilées et leurs biens confisqués, que ferait-on de cette clientèle ? Dans ces mêmes immeubles qu'on aurait pris, on la nourrirait, on la soignerait, on la sustenterait, en un mot on l'hospitaliserait. Parfaitement ; mais avec quoi ? Non plus avec les subventions de la classe riche qui vont aux couvents. Ce serait une source tarie. Avec quoi donc ? Avec le budget. Augmentation du budget.

Voilà le dernier terme. Ce milliard du clergé, d'abord n'est pas un milliard ; ensuite il n'est que 150 millions ; ensuite, confisqué par l'État, il serait un très peu plus que zéro ; enfin confisqué par L'Etat, il obligerait l'État à une dépense de vingt ou trente millions par an ; confisqué par l'État, il ne l'enrichirait pas ; seulement il lui coûterait trente millions par an. Voilà l'opération financière

LES I ROIS AIN I I li.'Jl

qui est tout le programme de l'anticléréalisme.

Bile est d'une économie politique un peu faibli

Comment — dirait un naïf — le peuple anticléréal ne voit-il pas que les congrégations sont des machines plébéiennes et anti-ploutocratiques ? Machines plébéiennes : elles nourrissent, elles secourent les misérables qui sont déchets sociaux et elles épargnent à la communauté le soin de les nourrir et de les secourir. — Machines antiploutocratiques ; car avec quoi les secourent-elles, nourrissent-elles ? Avec l'argent qu'elles soutirent aux classes riches, (c'est de l'impôt sur le revenu ;

il de l'impôt progressif ; il n'y a rien de plus démocratique. Confisquer les congrégations

et faire en grand ce qu'on a fait pour les hôpi-

taux avec la laïcisation. On avait des sœurs : elles

ne contaient presque rien -. on a pris des infirmières laïques qui coûtent trois fois plus. Qui paye ?

Budget : c'est-à-dire le peuple. C'est antidémocratique.

Ainsi raisonnerait un naïf. Mais il ne penserait, ni une chose. C'est que le peuple, quand il

il te des religieuses ou quand il veut confisquer les cloîtres, h. songe pas du tout à ses in-

terêts, il songe à ses plaisirs ; il ne songe pas à la bourse, il songe à la gloire, à la fortune, à la puissance. Soit, je paie

il intègre ; mais j'aurai le bonheur de ne plus

l'IM discussions politiques

voir de cornettes ; soit, je paierai davantage, mais j'aurai l'allégresse de ne plus voir de robes de moines. Gela est une grande consolation. »

— Cependant, il faudrait un peu songer à l'intérêt, à l'économie, à ne pas surcharger un budget déjà écrasant, à ne pas augmenter des impôts déjà formidables.

— Peut-être : mais la foule aime mieux ses passions que ses intérêts. C'est peut-être noble ; et en tout cas, c'est son affaire.

Mais il y a encore la question de la mainmorte. Il a été suffisamment démontré que les biens de mainmorte sont un gouffre pour l'Etat. D'accord. Ils sont un gouffre pour l'État si on ne les impose pas, ou si on les impose peu. Mais si on les impose de telle sorte que. en cinquante ans, ils ont versé à l'État autant qu'y auraient versé des biens personnels, soumis aux droits de mutation, de donation et d'échange, et c'est un calcul facile à faire, ils ne sont pas plus un gouffre pour l'Etat que les propriétés individuelles ; et peut-être moins (1). Or, sous l'Ancien Régime, oui, les biens de mainmorte étaient un élément de ruine pour la nation ; mais

(1 Voir toute cette question en détail dans ma Politique coinpirée de Montesquieu, Rousseau et Yollaire.

LES TROIS AMI

actuellement, la propriété con soumise à tous les impôts qui frappent les aul bien _ ille paie une taxe spéciale qu'on appelle la taxe de mainmorte ; 3° elle p acore, en surplus, une taxe spéciale qui s'appelle le droit «1 froissement. Il en résulte que. comme le

dit for- Inellement M. Anatole Leroy-Beaulieu, \lnya,ï \ V heure
actuelle dt biens plus im\ I •

kue ceux les congrégatit ligieuses. Il en i

iulte qu'en cinquante ans les biens du clergé rapportent plus au
Trésor, à la communauté, au peuple, pie lif leur l'apporteraient
dans le même laps des «ens de particuliers qui seraient égaux en
valeur. I en résulte que si l'on pouvait — ce qu'on a vu ilus haut
qui est impossible — que si l'on pouvait, par la confiscation,
transformer les biens du a biens de particuliers, ce serait une
perte K>ur le Trésor, et par conséquent une

ssaire d'impôts. Voilà comment une abolition biens de main-
morte, tels qu'ils sont mainteiant. sérail démocratique.

— Mais encore une fois, soit, on paierait pi

•n serait un peu plus ruiné ; i errait

Ans i des moine

— Oui.

i elle esl la façon donl M. Lei - Iteaulieu al I pie l'anticatholi-
cisme et le convainc d'il

d'illogisme et de bêtise. Toute cette partie de son livre est infi-
niment intéressante, précise, topique et instructive. On sent, et
c'est ce qui me charme, que M. Leroy-Beaulieu serait anticlérical
ardent s'il parvenait à voir qu'il y eût un péril clérical. Il ne le voit
pas. Donc il n'est pas anticlérical.

Cela vient de ce qu'il ne se place, chose que j'ai peine à com-
prendre tant elle est rare, qu'au point de vue national, qu'au

point de vue patriotique. Il ne se place pas au point de vue israélite, ni au point de vue protestant, ni au point de vue universitaire. S'il se plaçait à un de ces points de vue, il verrait qu'il y a parfaitement un péril clérical, et un péril clérical qui est immense. Un israélite voit dans la puissance, si diminuée qu'elle soit, du clergé, une atteinte faite à la sienne. Un protestant voit dans cette même puissance une limite à son influence à lui, et il ne se dissimule pas que c'est un peu à cause du clergé que tous les députés de France ne sont pas protestants, chose épouvantable. Un universitaire sait très bien que sans le clergé il y aurait plus de places de professeurs laïques, et qu'à mesure que la place du clergé enseignant augmente, la sienne diminue.

Il faut donc crier très haut qu'il y a un péril clérical. Il y en a même trois. Il y en a un pour le groupe juif, un pour le groupe protestant, un

les mois AMI

pour le groupe universitaire. C'est à considérer. Pourquoi M. Anatole Leroy-Jeaulieu ne se place-t-il à aucun de ces points de vue? Parce qu'il se place uniquement au point de vue patriotique, auquel il attribue trop d'importance. Il raisonne uniquement ainsi : ■ ■ La guerre au catholicisme est-elle favorable à la nation prise en sa masse, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur 7 Xon. Je le démontre. Donc je ne suis pas anticlérical. » Mais, s'il vous plaît, il y a quelque chose de eur

aux intérêts de la nation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il ya l'intérêt juif, l'intérêt protestant, l'intérêt universitaire. Demandez à un Israélite, à un universitaire ou à un protestant. Ils diront comme moi, neuf sur dix. Je ne comprends pas

beaucoup cette façon de ne tenir compte que de la

Patrie. Elle m'a étonné. Dans tous les papiers que je lis je ne la trouve jamais. C'est une excentricité, qui est, du reste, je le reemn.

piquante.

En une aui re part ie de son In re, M \ natole Leroy Beaulieu examine l'antisémitisme dans le ne esprit d'élé> at ion et d'impartialité et b

236 DISCUSSIONS rOLITIQUES

beaucoup de bon sens, ainsi qu'avec information très étendue.

Il rectifie, comme j'ai fait moi-même, mais avec plus de science, les idées exprimées dans le curieux livre de M. Muret. On déteste le juif, comme élément de décomposition nationale et d'anarchie à cause de M. Brandès, de M. Xordau, de Henri Heine, de Karl Marx. Mais songez donc que l'on juge tous les juifs non seulement sur des individualités qui sont peut être des exceptions, et c'est un peu trop la méthode des Provinciales ; et ensuite que l'on juge tous les juifs précisément sur des juifs qui sont déjà judaïsés et qui ne sont plus juifs du tout ni par leurs mœurs, ni par leur religion, ni par leurs doctrines, ni par leur tour d'esprit. C'est ainsi qu'on représente les juifs comme des athées et comme « les implacables ennemis de l'Idée de Dieu », alors qu'ils sont en immense majorité très religieux et alors que le fondateur de la « Ligue contre l'Athéisme » est un juif, le professeur Franck. C'est à peu près comme si, pour étudier l'esprit catholique, on choisissait pour le représenter Voltaire, Diderot et les autres encyclopédistes sortis des collèges des jésuites.

On leur reproche, à tout le moins, de n'être pas Français et de n'avoir et de ne pouvoir avoir aucun patriotisme, si ce n'est le leur, le patriotisme de

LES mois anti

leur race. C'est aller bien loin. Il y a des juifs français. Il y en a qui sont morts pour la France tout comme s'ils avaient été zouaves de Charette. Il y aurait non seulement injustice, mais ingratitude à ne le pas reconnaître.

Je suis tout à fait de l'avis de M. Leroy-Beaulieu sur ce point et je connais, moi aussi, des juifs qui sont très patriotes. Seulement, à son lointain, je trouve qu'il va un peu loin quand il ajoute, prenant à son compte et trouvant « juste » une observation « 1 » de M. Théodore Reinach : « Le patriotisme juif, loin d'être forcément moins pur et moins élevé que le nôtre, est plus aisément dégagé de tous les préjugés dits nationaux, de toutes ces haines sucées avec le lait qui vicient trop souvent le patriotisme français et le transforment en un chauvinisme inepte ou en un nationalisme étroit. » La candeur de l'honorable M. Leroy-Beaulieu a été ici un peu complaisante. Ce qui était un aveu, il l'a pris bonnement pour une magnifique parole dans le sens de sa thèse. - Le patriotisme juif est d'abord

un patriotisme national, des haines françaises avec le lait, le chauvinisme et le nationalisme la veut

dire tout simplement que le patriote juif aime la France, mais qu'il aime tout autant l'Alsace

la Turquie, comme dit Musset ; que le patriote juif aime la France, mais sans la moindre animosité à

l'égard de ceux qui n'auraient pas, sans le moindre souvenir des offenses qu'on lui a faites et sans la moindre sensation des coups qu'on lui porte. Voilà le patriotisme du juif d'après M. Théodore Reinach. Je m'empresse de dire que M. Reinach calomnie sa race parfaitement et que ces lignes sont dans son livre une énorme maladresse de discussion, dont je ne songe pas à profiter. Mais le curieux c'est que M. Leroy-Reaulieu s'en empare pour montrer à quel point le patriotisme juif est « pur ». Il aurait aussi bien fait, et un peu mieux, de laisser dans le livre de M. Reinach ces lignes malheureuses. Les prendre et les enchâsser, c'est, à une forte maladresse de discussion, ajouter une colossale maladresse d'apologie.

Revenons à la vraie mesure et disons qu'il y a beaucoup de juifs français qui sont patriotes comme vous et moi; non pas plus; cela suffit; n'en demandons pas davantage.

On reproche aux juifs d'être trop riches. M. Leroy-Reaulieu, avec une sûreté d'information et une abondance de statistique, à quoi il n'y a rien à reprocher ni à souhaiter, nous prouve qu'ils ne le sont pas tant qu'on se plaît ou qu'on s'indigne à le croire. Les plus grandes fortunes ne sont pas juives (elles sont yankees) et l'ensemble du peuple juif est très pauvre. Si Tantiploutocratie veut exer-

LES TROIS AMI 239

ceres fureurs, c'est à une autre porte qu'il faut qu'il aille frapper, pour la démolir. — Soit encore.

Enfin, M. Leroy-Beaulieu plaide pour le caractère juif, qui est charmant. Qui n'a connu M. Franck, M. Salvador, M. Luigi Luz-

zatti, M. Eugène Manuel ? I l'étaient, ou ce sont, les cœurs les plus purs et âmes les plus élevées. ..

Je reconnais qu'il y a des juifs dont on est ti heureux d'être l'ami. Comme disait spirituellement M. Maurice Liarrés, on déteste les juifs en général, et puis il yen a toujours un qu'on aime en particulier. « Chacun a son bon juif. » Voire, et rien que pour moi j'en ai trois ou quatre. Mais il faut, cependant, ne pas se tromper dans ses citations. M. Leroy-Beaulieu consacre trois ou quatre

s émues à .1 nies Si mon et a Eugène Manuel, .l'ai aimé presque passionnément M .Jules Simon.

qui était d'origine juive, et j'ai eu de bons rapp* avec M. Eugène Manuel. Mais il tant bien reconnaître que M. Jules Simon, avec un talent incomparable, des idées généreuses et justes, que je qualifie ainsi parce qu'elles étaient les miennes, gâtait un peu tout ce qu'il avait de bon et même admirable par le caractère le plus fuyant et, tranchons le mot, par une absence de caractère, que j'ai mille i déplorée avec désespoir, il faut bien savoir, puisqu'on dresse des statues que je neveux point dé-

molir, mais devant lesquelles je ne veux pas non plus me prosterner, que M. Manuel, très honnête homme, cœur droit, esprit assez élevé même, encore que je n'aimasse point sa rudesse à l'égard des petits et son aménité à l'égard de ces mêmes petits quand ils devenaient quelque chose, avait le défaut qu'on reproche à sa race, et qu'on reproche peut-être à tort à sa race, mais qu'on ne se trompait pas en reprochant à lui : c'est à savoir de perdre un peu la mesure de la justice distributive quand il avait à choisir entre quelqu'un qui était juif et quelqu'un qui

n'avait pas cet honneur. Je n'insiste pas ; mais ce sont des choses connues de tout le monde, et qu'on s'étonne que M. Leroy-Beaulieu ignore ou qu'on est touché de voir qu'il veuille

ignorer.

Et précisément nous voici au point. On en veut aux juifs, violemment quand on est de tempérament ardent ; avec un sourire, mais avec une douce fermeté, quand on est à peu près raisonnable ; on leur en veut d'une chose qui leur fait honneur, mais à laquelle, au point de vue social, politique, national, on est bien forcé de faire attention. Les juifs ont l'esprit de famille à un degré extraordinaire. Ce sont les meilleurs des pères et des (ils et des frères, ayant, du reste, en général, des mœurs très pures. Il en résulte qu'ils se consi-

LES TROIS ANTI 1\

duisent, entre eux, comme une famille, et qu'ils ne voient guère qu'eux dans le monde et qu'ils se soutiennent, fraternellement, généreusement, éner- ^iquement, passionnément — exclusivement, ou à peu près. Ils sont un syndicat, et voilà toute la cause grave de l'animosité plus ou moins grande qu'ils inspirent. On sait, et c'est vrai, qu'on ne peut pas toucher à un juif sans que tout le monde juif prenne sa défense avec une ardeur redoutable et quelquefois injuste. (Mi sait, et c'est vrai. que, quand ils sont en force dans une Dation, très polis, très aimables, patriotes même et sachant ndre cette nation contre ses ennemi.-, ils :cnt surtout à y favoriser l'ascension et la puissance des leurs, et que cela estun peu gênant pour les autres, ils sont avides, en un mot, et avides jeorporativement.

— Soyez aussi avide- qu'eux.

— C'est tout à fait mon avis ; mais j'explique en ce moment, et avec naïveté, car ce sont truisn pourquoi 1 on a une certaine impatience à l'égard

«•i pourquoi l'on secoue un peu les

épaules sur lesquelles ils montent.

Cela est douloureux, surtout à une nation qui

ez d'initiative, qui esl devenue un peu

molle, qui n'a guère If -eus de l'association, qui

m* -ait pa ' gez combattre les syndicats de la seule

I>|m i ssioNs |»oi rrigi

:>'ri DISCUSSIONS POLITIQUES

manière dont on les combat, en en formant d'autres, et qui s'étonne un peu niaisement qu'un syndicat énergiquement engrené en vienne très vite à la dominer.

Voilà la seule raison de l'antipathie contre les juifs. C'est la seule, je ne sais pourquoi, que M. Lero\ -Leaulieu n'ait pas donnée. Il n'y en a pas d'autre qui soit un peu forte. On en veut aux juifs comme les ingénieurs civils en veulent aux polytechniciens et comme les professeurs « sortis du rang » en veulent aux élèves de l'École normale, parce que, selon le joli mot de Gyp, polytechniciens et normaliens sont gens « qui continuent leurs monômes à travers le monde jusqu'à leur retraite ». L'antisémitisme c'est un antisindicalisme. Les non-juifs sont des « jaunes ». Il n'y a pas autre chose.

L'étude de M. Anatole Leroy-Beaulieu sur le protestantisme est la meilleure du volume. Elle est aussi serrée que celle qui concerne l'anticatholicisme ; et elle est plus large, plus étendue, plus historique ; c'est une très grande page. M. Leroy-Beaulieu n'a pas de peine à laver les pro-

LES TROIS ANT¹ 243

testants de la plupart des incriminations assez sottes dont ils sont l'objet.

Le protestantisme est une importation d'Allemagne, et par conséquent il se sentira toujours de son origine étrangère. — Il n'y a rien de plus faux. Le protestantisme est français, ou, si vous voulez, et c'est tout ce qui importe à la question, le protestantisme français est français, d'origine fran-

se. Il y a eu, comme M. Brunetière, peu suspect, l'a proclamé, une réforme française qui n'a rien dû à la réforme allemande ni à la réforme anglaise, et qui les « précédées. Il y a eu Lefèvre d'Étaples avant Calvin, avant Luther, avant Knox, Lefèvre d'Étaples, qui, dès 1512, par ses Commentaires sur les Épitres de saint Paul, dès 1521 par ses Commentaires sur les Évangiles ^ posait les fondements et établissait l'esprit général d'un protestantisme très net, très précis, et, du reste, très élevé, inconscient - comme hérésie, sans doute, mais

conscient et très arrêté comme manière particulière d'entendre le christianisme.

Et je n'ai pas besoin de dire que, pour ce qui est du calvinisme, il n'est pas purement français, non seulement parce que c'est le français Calvin qui l'a créé, mais parce que tous les collaborateurs I ■

m a Genève, oeuf sur dix, si vous voulez, sont i lu: ' i névé, avant Calvin et Bes collabo-

IW DISCUSSIONS POLITIQUES

rateurs, était une ville de luxe, de mollesse, de plaisirs et d'indifférence religieuse ; c'est l'invasion française de Calvin et des premiers calvinistes qui l'a changée du tout au tout. La Genève protestante est une colonie religieuse française. 11 n'y a pas eu importation de Genève en France; il y a eu exportation de France en Suisse. Il n'y a rien déplus français, de plus « vieux français » que le protestantisme de France, il n'y a rien de plus français, de plus « vieux français » que les protestants français.

Là-dessus, loin que je songe à contredire M. Leroy-Beaulieu, je l'appuierais plutôt de toutes mes forces ; et, comme je viens de faire, je lui fournirais des arguments nouveaux. Les protestants français sont si français qu'en vérité ils ont été comme le sel de la France. Notez qu'au seizième siècle ils ne sont pas cantonnés dans une catégorie de la nation, dans une classe de la nation. On a trop dit que c'étaient surtout les hommes de la petite noblesse, indépendante et batailleuse, qui étaient protestants dans ce temps-là. Non ; il y avait des protestants dans la haute noblesse, dans la bourgeoisie, dans le peuple des villes, dans le peuple des campagnes, dans la magistrature, et je n'ai pas besoin d'ajouter, dans le clergé, puisque c'étaient des clercs dissidents qui créaient le pro-

les mois AMI - I ••

testantisme et qui le répandaient par le monde.

Et je dis avec un peu d'exagération, niais en vérité, qu'ils ont été le sel de la France. Avec un peu d'exagération, parce qu'on m'amènerail facilement à reconnaître qu'encore il y a eu d'au in - ; mais en vérité, parce qu'ils ont été le plus efficace. Au fond, sauf les mobiles politiques et les influences de circonstances, ce sont, au xv^e siècle, gens qui avaient très vils au cœur le sentiment religieux et le sentiment moral, gens qui avaient mi idéal, qui se sont faits protestants. 11 faut le reconnaître sans barguigner le moins du monde.

Et, depuis, qui, par contre-coup, a produit l'admirable i réforme catholique » du xvii^e siècle, si ce n'est le protestantisme? Qui a forcé le catholicisme à être une haute religion, i, aust élevée et savante, ce qu'il n'était pas du tout auparavant, et depuis longtemps, si ce n'est le protestantisme? Quia forcé un Bossue! a reconnaître el ;i détester « des abus qui n'étaient que trop véritables p ri <|ui étaienl la pratique constante »it comme l'esprit même du catholicisme au \v Biècle? Entre parenthèses, pourquoi Bossuel n'est-il ultramontain ? Pourquoi regarde-t-il du côté de Home toujours avec une certaine méfiance, quelquefois avec animosité ' Parce qu'il se rappelli que lut Rome ci qu il sait ce qu'elle serait a

capable de redevenir. Le protestantisme a passé par là. Une immense protestation a traversé la terre. Sans le protestantisme, Bossuet .. d'abord n'eût pas existé. Il eût été un orateur d'oraisons funèbres, et rien de plus. Ensuite, s'il eût existé, il n'aurait eu ni sa hauteur de vues, ni sa pureté de doctrines, ni son austérité de morale.

Et enfin et surtout le protestantisme a fait le jansénisme, qui n'est qu'un protestantisme mitigé et, en vérité, un protestantisme

sans le savoir. Et le jansénisme, pendant tout le xvne' siècle et une partie du xvme, a été un admirable ferment moral et a eu une admirable influence sur l'esprit public, sur les lettres, sur les arts et sur les mœurs.

Si le protestantisme, en France, a fait la réforme catholique, a fait le gallicanisme, et a fait le jansénisme, ce qui me paraît incontestable, on peut dire qu'il a bien mérité de la France et l'on doit dire, en tout cas, qu'il s'est assez mêlé à l'histoire de France pour être reconnu français, vieux français, aussi français que possible.

Ajoutez que s'il est mêlé intimement à l'histoire de France en général, il l'est particulièrement à l'histoire de la France républicaine. Les protestants sont les plus anciens républicains français. La monarchie française, en se défendant contre eux. ne s'y est pas trompée du tout, et toutes les

LES ROIS au 14^e

et-Bàrthélemy sont des crimes, mais ne sont

- lu tout des erreurs. M. Ilanotaux est en train de mettre ce fait en vive lumière, et plus il avance, plus il se convainc, textes en mains, que les protestants ont été républicains depuis le xvie s

[U'au 19^e, et que leur métropole était la Hollande autant que Genève et plus encore celle-là que celle-ci. Il serait donc assez difficile, a] trente ans de république (et mon opinion particulière est que nous sommes en république depuis 1830), de dénier le titre de vieux français ; il y a des hommes qui ont été mêlés avec honneur à toute l'histoire de France et qui, particulièrement, ont été les initiateurs de la forme d'organisation sociale ou la France est

définitivement arrivée et où, très probablement, elle se tiendra. Il n'y a pas Français plus français que les protestants français.

Maintenant, sont-ils sans défauts, comme m. |

Beau lieu, en son universelle bienveillance, a presque l'air d'en être convaincu 1 Je crois qu'ils

roient, étant modestes, mais de cette modestie

spéciale qui Consiste à n'humilier 1 humanité devant le Créateur qu'en général et itiOD

particulière. Je crois qu'ils oe sont pas trt -

éloignés de le croire ; mais j'en suis un peu moins

lé qu'ils n'niit inclination à l'être, et je suis

assez épris d'eux, comme Alceste de Célimène, pour dire que si les défauts qu'ils ont ne frappent point leur vue, ils frappent tous la mienne, sans compter ceux qu'elle est trop faible sans doute pour apercevoir.

D'abord ils sont infaillibilisies, ce qui est un défaut considérable. Tout protestant est pape. Tout pape se croit infaillible, et vous voyez la conclusion. Un protestant n'admet pas ni qu'il se trompe ni qu'il puisse se tromper. Jamais le scepticisme eutrapélique, le scepticisme adoucisseur des mœurs et températeur de l'orgueil n'approcha de ses lèvres et ne joua même autour de son âme. Il est profondément convaincu qu'il a raison, qu'il a en lui la raison, et que le monde a commencé précisément en 1530 à être raisonnable. Un démocrate du Café du Commerce n'est pas plus persuadé que le monde date de 1789 et qu'avant c'était le chaos, que le protestant ne tient pour certain qu'avant Luther il n'y avait

rien, si ce n'est saint Paul, qui, du reste, ne s'est compris qu'en Luther.

Rien ne jette en stupeur un protestant comme de lire Auguste Comte. Comment un homme qui est libre-penseur, qui est instruit et qui, au premier regard, paraît intelligent, peut-il n'être pas protestant, croire au rôle civilisateur du catholicisme

les mois AMI

A i tre indulgent au moyen à, Lre ? C'est une aberration.

Surtout le protestant ne croit pas qu'il existe et qu'il puisse exister aucune moralité en dehors du protestantisme. Ne lui en veuillez pas de son Intolérance tant, opiniâtre à l'égard de tout ce qui n'est pas protestant. Ce n'est pas une hostilité «h1 parti, ce n'est pas une hostilité de si

hostilité religieuse ; c'est une répugnance de conscience ; et il n'y a rien au monde de plus respectable.

Il raisonne ainsi : Le sens moral est tout à fait exceptionnel. (En cela il a raison

Le sens moral est éminemment exceptionnel. Il l'est que chez les pasteurs protestants et la plupart de leurs fidèles. Tous les autrui vivent de bon : tous, des gens de bon caractère, mais qui n'ont pas de conscience. Il y a donc plus qu'un Intérêt de parti : il s'agit bien il y a plus qu'un intérêt religieux, il y a plus qu'un in-

' national : il y a un intérêt hétéro (pie seuls les protestants aient la direction de la nation. Qui n'est pas nouveau est impossible puisqu'il ne vient pas à nous. Qui n'est possible n doit être frappé, ou incapable ou paralysé, mm

comme factieux, mais comme pervers. (un

mot de H >1 • sp erre Tout protestant, sauf exe

tion rare, est un petit Robespierre ; et je m'étonne que Maximilien n'ait pas été protestant; mais je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'il était le disciple hypnotisé d'un homme qui était protestant jusqu'aux moelles.

J'ai reçu comme critique dramatique, à propos de Y Aînée de M. Jules Lemaître, des protestations indignées d'un respectable pasteur des Cévennes. « Mais, médissait cet excellent homme, avec une naïveté vraiment touchante, c'est une vérité reconnue de tous, c'est une vérité qu'on nesonge même plus à contrôler, c'est une chose hors dediscussion, qu'il n'y a que les pays protestants où il y ait de la moralité. Que lisez-vous? Que savez-vous? Qu'avez-vous vu? Il ne faut pourtant pas nier la rotondité de la terre et le mouvement de la terre autour du soleil. Si sceptique que Ton puisse être, il y a pourtant des choses d'observation qui sont acquises, admises par l'universalité du genre humain, et celle-là est, de toutes les choses les plus incontestables, la plus incontestée. » Il m'a priédelui renvoyer ses lettres. Si je les avais, je les citerais. Le texte en est beaucoup plus fort que le résumé que je viens d'en faire.

Après tout, c'est l'état dame de Guillaume Ier marchant sur Paris. Il faisait une guerre sainte. Il

LES TROIS a\ I i l'A

Hait reaverser la nouvelle Babylone; il allait ettoyer une senti ne de vices. 11 mettait tout 3la dans ses proclamations bibliques.

Je crois u'il était sincère. 11 n'y a pes à dire, cet état 'espril es! très respectable, mais il est diablement angereux.

Le protestant a un autre détail t. ('fi m me le juif, eaucoup plus que le juif, il est étroitement syniqué. Israël es! un syndicat, mais ce n'esl pas exaérer beaucoup que dédire que c'est Calvin qui 4 une nation. « État dans l'État », comme disent la piut* -i mis (\c> catholiques, et les catholiques

protestants, est une bêtise, je l'accorderai ti olontiers ù M Le-roy- Beaulieu ; mais » nation dans i nation ». en parlant du pro- testant, est presque tact.

Les protestants sont une nation. Ils ont un peu-

le, un tiers état, une aristocratie, très finement eiute dans VÉ- vangéliste de Daudet, un cler ii reste admirable de lumières el de vertus, une active i i t rès disciplinée et une capiile, qui est Ge- nève. Ils cherchent à avoir un < nement à leur dévotion dans l'Université 'rance et ils s'acheminent a: tli-

ation de cette espérance.

Mieux que tout cela, ils ont, et je les en félicite, e «pu constitue surtout une nation, des traditions,

une solidarité dans le temps. Ils se sentent absolument soli- daires de leurs pères du xvie et du xvne siècle. Ils veulent venger leurs injures comme s'ils les avaient eux-mêmes rerues. C'est cela même qui fait un grand peuple, et les protestants de France sont un grand peuple. Us veulent prendre leur revanche de laSaint- Barthélemyet de la Révocation de Ledit de Nantes, et, de temps en temps, ils la prennent. Partiellement, bien entendu. Eux-

mêmes ne voudraient pas la prendre totale. Il y a un progrès des mœurs. Mais enfin ils veulent la prendre et ils la prennent.

Après Sedan, Napoléon III tombé, on demandait à Bismarck :
« Mais, maintenant, à qui faites-vous la guerre? —A Louis XIV.
»C'est précisément cela. Jamais un Allemand n'oubliera l'incendie du Palatinat. Jamais, non plus, les protestants n'oublieront l'incendie de leur Palatinat ; -c'est sur quoi il ne faut pas compter. Ils feront toujours la guerre à Louis XIV.

C'est pour toutes ces raisons qu'il y a quelque animosité en France contre les protestants. On ne leur en veut pas à titre de protestants, nous sommes loin de ces haines-là ; on les trouve indiscrets, voilà tout. On sait qu'ils ne sont pas avides d'argent, et que même ils en ont le mépris; mais qu'ils sont furieusement avides de pou-

LF.s TROIS AMI -i:VA

voir, et que quand ils l'ont, ils ne le partagent pas à leurs coreligionnaires, j'allais dire, ce qui a été peut-être injuste, qu'à leurs compatriotes.

J'accorde à M. Leroy-Beaulieu qu'il faut attendre quelque chose de tout »' minorité religieuse, quelle qu'elle soit. Toute minorité se syndique, forcément, pour se soutenir, et, au premier succès qu'elle remporte sur sa cohésion même, donne «aux vainqueurs la dépouille » et aux autres rien. Les autres, c'est la majorité -. mais précisément parce qu'elle est majorité, elle est moins bien organisée, moins solidaire, moins engrenée, un peu amorphe. Tant mieux pour elle !

C'est le mot d'un bien spirituel académicien de na connaissance. On causait: « Un tel est arrivé, - l'arec qu'il est juif. — Un tel est arrivé. — ferce qu'il esl protestant. — Oui, c'est uu grand .vantageen France que d'appartenir à une mino-

Il n'\ a donc rien .1 dire contre ces choses, qui
ont naturelles. Seulement, quand protestants ou
uifs s'étonnent de certaines impatiences à leur
d, il faudrait qu'ils convinssent de bonne
s qu'il n \ .1 rien de naturel aussi comme
m patiences.

« Il est temps de conclure », comme dit M. Lero Beaulieu, à la fin de son étude surTantisémitisme. En supposant que vos griefs soient fondés, que voulez-vous faire ? demande-t-il aux antisémites et aux antiprotestants. Quel moyen y a-t-ilde vous donner satisfaction ? Voulez-vous prendre protestants et juifs, les brûler, les exiler, les rejeter en Afrique, comme les Espagnols les Arabes ? Quoi ? Quoi donc ?

Mais non, rien de tout cela, rien. Pas si bêtes ! Ils sont intelligents, ils sont industriels, ils sont riches ou aisés, en majorité ils sont patriotes. Celui qui voudrait, à supposer qu'il le put, les jeter en Afrique, serait bête comme Louis XIV.

11 ne faut ni les brûler, ni les pendre, ni les exiler. Il faut ne pas les favoriser, voilà tout.

11 faut, si l'on est gouvernement, dès qu'on voit poindre le candidat juif ou le candidat protestant, songer seulement — rien

de plus — que celui-là est soutenu par des protecteurs nombreux et acharnés et que peut-être, probablement, son concurrent n'a pas trouvé un seul protecteur; car « cest un grand désavantage d'appartenir à la

F ES TROIS AMI

orité »,et là-dessus, — simplement et rien de Mus, — il faut examiner très minutieusement itres des deux candidat.-.

Il faut, si l'on est électeur, ne nommer le candilatjujf ou protestant, d'abord que s'il est bien wouvé qu'il n'est pas fanatique : car il ne tant lommer aucun fanatique; ensuite que s'il a évitement plus de mérite et de valeur que l'aul

Il ne iaut pas les combattre; il faut précisément, llétralement, ne pas les favorisi r.

Ils diront que c'est les combattre, bien entendu . -humain ; mais ce n'est pas à quoi il \ a [bu de faire attention. A une dame qui m'écrivait ne lettre où elle m'accusait d'être antiféministe moi antifémin e répondais : « Madame, \

minations ne m'étonnent point. Quand on «■-I de l'avis d'un femme qu'à moitié ; quand on

de l'avis d une femme qu'aux trois quarl uand on esl de l'avis d une femme tout à fait ; nand on n'est pas de l'avis d une femme plus u'elle n'en esl elle-même, il esl rare qu'elle ne r pas une scène. \ oilà pourquoi la pluart des femmes sont inhabitables i partis sont comme les femmes Us sont n< ils sont capricieux, ilsont irascibles i I limai pas, comme un humoriste de m el ils ne sont que quan : suvent

25fi DISCUSSIONS POLITIQUES

pas faire autrement ; mais enfin, à bien des égards, ils sont comme les femmes. Ils nous diront, si nous ne les favorisons pas, que nous les écrasons. Laissons-les dire et répétons : il faut simplement ne pas les favoriser.

Il ne faut pas croire, surtout, ce qu'ils voudraient nous persuader, car ils sont malins, qu'il n'ya que lesjuifs et les protestants quisoient républicains. LaRépublique appartient à tout le monde, et elle a été fondée par des hommes qui n'étaient ni juifs, ni protestants, ni francs-macons, ni, du reste, catholiques. Comme dit très bien M. Leroylteaulieu, chaque parti dit aux autres : « La maison est à moi; c'est à vous d'en sortir, vous qui parlez en maître. » La maison est à tout le monde et personne n'en sortira et personne n'en éliminera personne. Seulement tâchons de faire d'abord que tout le monde y soit libre : ensuite que, selon la Déclaration des droits de V homme, qui est mon Talmud et ma Confession d'Augsbourg, « on n'y connaisse d'autres motifs de préférences que les vertus et les talents » — Article V.

25 août 1902.

ET DE L'ÉTAT EN

C'est une brochure de WJ-S<> pages qui n'a pas la prétention d'être un ouvrage complet. Une simple « introduction » à l'étude de l'histoire religieuse de la Révolution française. Mais c'est une considération d'ensemble «pu est faite par un homme extrêmement compétent en histoire générale, et particulièrement en his-

toire de la Révolution, par un homme qui a lu les cahiers de 1789, tous ceux qui subsistent, et qui est certainement le seul à les avoir lus, par un homme qui a compulsé tous les comptes rendus des assemblées délibérantes de l'Assemblée nationale (1789-1791)6, et encore qui connaît très bien, de

(sur ceci particulièrement vous pouvez m'en croire . les philosophes «lu \\ m ,,,,

homme enfin dont l'information est une garantie pleinement rassurante pour le lecteur.

Le ton et l'allure générale de l'ouvrage sont critiquables et constituent une faute dégoût. M. Champion est un passionné qui voudrait être calme et qui croit l'être et qui est tour à tour passionné par passion et serein par grand effort de volonté ; et il résulte de là quelques disparates. Par exemple dans l'introduction M. Champion fait remarquer qu'il a écrit ce livre en Bretagne, dans la paix des champs et des bois, et que, par conséquent, c'est dans une tranquillité et douceur ineffables qu'il l'a écrit. « Sentiers qui, à travers les taillis de Xivet, descendez dans la vallée de Juch, grottes que la mer a creusées dans les rochers de Tremalouen, vous le savez ! Vous aussi, grands ormes de Yorlaine qui déroulez... » — Et tout de suite après, dans la même page : « le catholicisme ressemble à ces vieux arbres découronnés par la tempête, rongés au cœur, vides de moelle et qui gardent sous leur écorce à peine assez de sève pour faire reverdir les rameaux inférieurs et répandre à terre l'ombre d'une maigre frondaison... Il disparaîtra comme les races d'animaux éteints par les révolutions du globe, comme le mammouth et Pichthyosaure... » Que pensez-vous de cette tranquillité d'âme et de cette douceur de cœur et de cette « sérénité dou-

LA SÉPARATION DE [/ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

cernent austère », sentiers qui, à travers les taillis de Nivet, descendez dans la vallée de Juch, que la mer a creusées dans les rochers de Tremalouen, et vous aussi, grands ormes de Vorlaine*? Vous ne le direz point : mais je me rappelle que Cherbuliez, qui avait beaucoup étudié les arbres, était persuadé qu'ils sont très sournois et qu'ils se moquent de nous avec une humour taciturne et grave qui est la plus inquiétante du monde quand on sait l'entendre.

M. Champion, malgré la sérénité doucement austère qu'ont versée sur lui les rochers de Tremalouen, a écrit une histoire qui dé à chaque

instant en pamphlet et qui a toutes les ingénuités s dont les pamphlets sont toujours pleins. Il dira par exemple que Quinet, à tel moment, en vient presque à - parler le langage des pamphlétaires ultramontains, celui tic Taine i . Taine pamphléttaire ultramontain es! une trouvaille assez divertissante, [lest très persuadé, car les poncifs ne l'effraient pas, et en thèse générale je ne songerai qu'à l'en féliciter, que tous les excès et tous les crimes de la Révolution française sont Pn uvre de Pinfâme réaction. Il prouve cela dans tout un chapitre où ili ieux comme un franc-maçon etoù l'ironie, qui est intense et du plus haut goût et d'une saveur infinie, est tout à fait involontaire.

Il ne dissimule point du tout, en quoi, du reste, je croisqu'il a raison, que Révolution et antichristianisme c'est la même chose, que Michelet est dans le vrai en définissant la Révolution « le

combat à outrance du christianisme et du philosophisme », que « cela est devenu vrai, incontestable » et que « l'incompatibilité entre le christianisme et la Révolution éclate à tous les yeux » ; et sans doute il y a quelques esprits pour qui la Révolution est autre chose ; mais pour la plupart des partisans de la Révolution, pour le gros des partisans de la Révolution, pour ceux qui, comme M. Champion du reste, dans la Révolution ne voient que Voltaire, le fait est incontestable. Seulement on peut trouver que le point de vue est étroit, qu'il n'est pas d'un historien à très amples vues, qu'il est peut-être moins d'un historien que d'un rédacteur de la *Lai^erne*, et que c'est une idée qu'il est parfaitement loisible et licite d'avoir quand on y trouve sa consolation ou son réconfort, mais qu'elle ne ressortit point à la sérénité doucement austère des sentiers de Nivet, de la vallée de Juch, des ormes de Vorlaine et des grottes de Tremalouen.

Mon ami M. Champion pardonnera ces observations à un pamphlétaire ultramontain, à un élève de Taine, à un pauvre calotin qui n'a jamais pu

I. \ SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

élever son intelligence jusqu'à compren-

dre, comme l'a dit M. Champion en un autre livre, que « le chemin qui éloigne de Voltaire mène droit dans ».

Ce qu'il y a d'histoire et non plus de littérature d'Yonville dans le petit volume de M. Champion me semble fort bon. M. Cham-

pion s'est attacl démontrer ceci : La politique anticléricale de la Révolution française ne fut pas préméditée, elle fut circonstancielle ; elle suivit les événements et elle alla de la sympathie pour la religion catholique, à l'organisation d'une religion catholique d'État, à la persécution contre la religion catholique parée que l'organisation d'une religion catholique d'État n'avait pas réussi, et enfin à la liberté, c'est-à-dire à la séparation complète de l'Église et de l'État parce que n'avaient réussi ni l'organisation d'une religion catholique d'État, ni la persécution contre la religion catholique dissidente « IT.S'.i-IT'.i'i ».

Et ceci, il s'est passé en quatre ans et (hum et qui par conséquent n'a pas été définitif, peut être, cependant, assez raisonnablement, » n-

sideré comme représentatif de ce qui n'est pas issu et se fait en un siècle et demi 11 v

il faut à nouveau de faire une religion

catholique d'État ; on a essayé de nouveau de p

séculer, soit l'Église qui s'est constituée en dehors de l'État, soit même l'Église d'État quand elle n'était pas assez gouvernementale ; on en arrivera, si l'on a le sens commun, si l'on est aussi sensé que le vénérable Cambon et que les Conventionnels de 1794 (un peu lassés, il faut bien le dire, mais une certaine lassitude entre dans la composition du bon sens lorsqu'elle est la forme de l'expérience), on en arrivera à accepter de part et d'autre la séparation des Églises d'avec l'État.

Toujours est-il que comme vue d'ensemble sur la période 4789-4794, la dissertation de M. Champion me paraît presque inattaquable. Il insiste d'abord très fortement, parce qu'il a lu les Cahiers de 4789, sur ce fait incontestable, que la France de 1789 était profondément catholique et ne voulait pas autre chose que le maintien de la religion catholique comme religion d'État (avec, seulement, quelques mesures de tolérance à l'égard des noncatholiques). Là-dessus, quoi qu'en ait dit Quinet, qui invoquait les Cahiers, mais qui ne les avait pas lus, parce qu'il était peu lecteur et éminemment invocateur, là-dessus, cahiers du clergé, cahiers de la noblesse, cahiers du tiers sont parfaitement d'accord. Sur la mesure dans laquelle on accordera aux non-catholiques l'exercice paisible de leur religion, il y a divergences; « mais lorsqu'il

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT 2<>3

s'agit de la religion nationale, de sa dignité exclûmes privilèges, nous ne voyons plus trace de dissentiment. Toutlemande veut que le catholicisme soit seul professé ouvertement, demeure uni un lien indissoluble aux destinées du royaume, toit inflexiblement protégé contre toute espèce d* attaques et d? in ju En d'autres terme?, la France est avec ceux qui ont condamné La Barre. Nulle part, en tout cas, nulle part la liberté de conscience n'est réclamée.

Un détail bien amusant à ce propos, l'n seul cahier de 1789, un seul réclame la liberté de conscience: «... Article 29: La tolérance est une des

tua les plus essentielles : il n'appartient pas l'homme de décider ce qui n'a nul rapport à l'homme. ? — l'n peu confuse, la ré-

daction. Toutes les religions sont permises. Elles jouiront de leur libre culte eul cahier où il y ait

une proclamation ou une réclamation de la liberté oche. — Or... ce cahier n'est pas vrai ; t un Évangile apocryphe. Vprèa coup, M Champion d'une part et m. Brette de l'autre sont arrivés à en reconnaître la pleine Inauthenticité. i i probablement un projet de cahier, œuvre d'un particulier, c<> n est pas un cahier. Vinsi donc

en 1781 la nation française ! unanime, mettons

quasi unanime, puisipnm ces choses il y a ton-

"-" Discussions tOLiriQuËd

jours quelque exception, à vouloir maintenir la religion catholique comme religion d'État et à ne pas admettre \a. liberté de conscience.

Il va bien l'article de la Déclaration des droits de V homme d'août 1789 : « Art. X : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Mais, avec beaucoup d'raison, M. Champion fait remarquer que ceci n'est qu'une déclaration de tolérance et non pas de liberté, et là-dessus je lui donne les mains. Cependant je trouve qu'il va trop loin. D'abord je retire quelque chose de ce que je viens de dire: encore que ce texte soit certainement une simple déclaration de tolérance, cependant par sa forme affirmative énergique il équivaut bien à très peu près à une déclaration de liberté pure et simple.

« Nul ne sera inquiété... » Mon Dieu, quand il est décidé que nul ne sera inquiété, cela veut bien dire en définitive que tout le

monde sera libre. Il ne faut pas être trop exigeant.

« ... pour ses opinions même religieuses... » Je me suis un peu égayé dans un de mes livres sur cette rédaction un peu naïve et je l'ai rapprochée du mot de déranger : « Qu'on puisse aller même à la messe : ainsi le veut la liberté » ; mais, gaité à part, voyez-vous bien l'intention de cette rédac-

I.A BEI'ÀUAÎION)»k L'i.i.i.hk l.l DE (.ÉTAT StGo

(ion ingénue ? Cela veui dire: s personne ne inquiété pour ses opinions, donc liberté delà parole et de la presse : mais je vais plus loin, et je sais bien qu'il n'est pas dans les idées de la France que cette liberté s'applique aux opinions religieuses ; et je dis formellement que la liberté des opinions même religieuses est comprise dans la liberté dépensée. » C'est extrêmement libéral.

Et enfin, « pourvu que la manifestation de c opinions ne trouble pas l'ordre établi par la loi . Pur ces mois. M. Champion, entraîné par son i dirigeante qui esl que les Constituants n'ont pas pu longer à la liberté de conscience el à la liberté des Cultes, fait remarquer que par- celle rédaction la f)éclaration soumettail la liberté i*-> cultes à toutes les restrictions que la loi voudrait y mettre it que, par conséquent, l'article X, comme bien l'autres articles et bien d'autres lois, reprenant dans la seconde phrase ce qu'il avait donné d

la première, n'est nul leuient une proclamation de

la liberté de conscience et des cultes,

mon cher et ancien ami, c'est un sophisme. Tout homme qui lira sans prévention, de bonne foi, et n'est ni aveuglé ni sollicité par une idée préconçue, comprendra qu'il veut dire que la liberté des cultes sera entière, et que les manifestations de cette liberté des cultes seront

libres aussi, en tant qu'elles ne troubleront pas l'ordre établi par la loi relative à l'ordre public en général. La dernière phrase de l'article X ne veut pas dire : une loi particulière, relative aux cultes, établira un ordre particulier, relatif aux cultes, qui pourra en interdire les manifestations, ce qui serait odieux, et ce qui, surtout, ne ressort aucunement du texte ; la dernière phrase de l'article X veut dire : « les cultes, proclamés libres par le présent article, se manifesteront ; il leur sera loisible de se manifester ; en se manifestant ils rencontreront les nécessités de l'ordre public ; ces nécessités auront été prévues et définies par une loi générale d'ordre public qui n'aura aucun caractère ni religieux, ni antireligieux ; et ce sont ces nécessités, ainsi prévues et définies, qui seront la limite, toute naturelle, des manifestations des cultes. » Cela, en pratique, revient à dire qu'il n'y aura pas de processions entravant la circulation dans une ville populeuse, qu'il n'y en aura pas, après expérience faite, dans une ville où elles provoquent des agitations et des troubles : car voilà ce qui est « d'ordre public ». Mais cela, très évidemment, ne veut pas dire autre chose et, par conséquent, l'article X est très libéral, aussi libéral que, pour mon compte, je veux que le soit un article sur la liberté religieuse.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Il l'est moins, je le reconnais, que l'article VU Je la Déclaration de 17'.»;; : a ... I.e libre exerc les cultes ne peut être interdit. » un point, c'est tout ; mais il est plus sage ; car l'article Vil de 1793 peut se trouver en face d'un culte qui dira: i L'exercice qu'on fait de moi consiste à promener nue armée de 100.000 fidèles pendant toute la semaine saint»* du Père-Lachaise à l'Arc de l'Étoile, par Notre-Dame», et que répondrez- vous à ce culte. puisque i le libre exercice » ne peut être interdit L't qu'un point c'est tout ? — L'article de 1789 est lussi libéral que celui de 17'.»;! ; seulement il prévoit l'abus, ou plutôt il prévoit la limite où l'exerbice de toute liberté est arrêté par l'exercice d'une pitre, et en cela il est sage.

Mais que la liberté de l'exercice du culte soit limitée par les nécessités d'ordre public, cela va lans dire, et, par conséquent, l'article X de 178

lu vouloir dire aut iv chose.

— Mais non, mais non ; il a voulu dire cela :

ans dire, cela va -ans dire I I Somme •lisait Talleyrand au < '• de Vienne, i ça va

encore mieux ru le disant. * • L'article \ de la Déclaration de 1789est prudemment libéral, mais Il est très libéral ; il contient très bien tout.' la liberté de conscience et la liberté Intégrale de- mite-. Je ne dis pas qu'il ait été r p ir un

paratiste, je n'en sais rien ; mais qu'il ait été rédigé par un libéral, je le sais.

Mais M. Champion voulait qu'il fût établi que jusqu'en 1790 personne n'avait songea la liberté des cultes ; voilà pourquoi il a diminué l'article X de la Déclaration de 1789. Il a eu tort. Moi

j'aurais tout bonnement mis : « En 1789 presque personne ne songeait à la liberté des cuites. Les Cahiers n'en disent mot. Ils ne songent qu'à un plus ou moins grand degré de tolérance à l'égard des non-catholiques. Personne dans la Constituante n'a parlé de liberté de conscience. Il y a l'article X de la Déclaration, sans doute, mais c'est une déclaration platonique et tout à fait isolée, à laquelle on ne semble pas avoir fait attention. » — Et l'argumentation de M. Champion en faveur de la Constitution civile du Clergé en 1790 lût demeurée, et très légitimement, la même.

Cette argumentation, j'y arrive et, tout compte fait, je l'approuve. M. Champion, étant séparatiste, n'a point, bien entendu, acclamé les Constituants pour leur Constitution civile du clergé; niais il plaide pour eux les circonstances atténuantes et surtout il se fâche contre les historiens qui leur ont reproché cette mesure comme une bêtise. Mon Dieu, il a raison. « Ca n'a pas réussi, donc c'est une bêtise. » Il n'y a, hélas ! pas grand'chose

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

il répondre à ce terrible argument; mais encore faut-il, pour être juste, se remettre un peu dans le temps où une chose a été faite et bien connaître et comprendre l'esprit de ce temps. Il faut se dire ' Que pouvaient faire les Constituants?

Pouvaient-ils, comme l'a infatigablement et urieusement répété Quinet, faire une révolution pieuse, faire la France protestante? On sait que, pour la philosophie de l'histoire de la Révolution lançai se est là pour l'homme doux Edgar. La Révolution trompée : ce qu'elle avait à faire, c'était la France protestante. Et cela par le fer et par le feu, l'homme au \\ i La i erreur est condamnable,

nais mi tant qu'elle a été politique; si elle avait \tê religieuse et exclusivement religieuse, protesante et exclusivement protesante, elle serait a lis digne de toutes les bénédictions des hommes. Tout homme qui a lu la Révoluti ■ > de juinct sait très bien que je n'exagère point, que l'atténue, et que les trente citations que je pou ri foire de Quinet sont beaucoup plus sau [ue

mon texte.

M. Champion n'est point del'avis d'EdgarQuinet it il est parfaitement d'avis, comme moi, que cette « lution eût été une politique de fous furieux qui tt'était nullement dans le tempérament d tituaiits ; qui, tlu reste, n'était aucunement «1

leurs idées, la majorité des Constituants étant parfaitement catholique.

Pouvaient-ils opérer la séparation de l'Église et de l'État ? La séparation de l'Eglise et de l'État était-elle possible en 1790 ? M. Champion répond : non, étant donné l'état des esprits. Je ne suis pas éloigné d'être de son avis. Encore une fois, qui songeait à séparer l'Eglise de l'État en 1790 ? Qui songeait à faire de l'Église une association privée? Fort de ses Cahiers, M. Champion répond : personne, et dans le fait vous ne lui direz pas qu'il a tort. Il est bien certain que faire une chose à quoi personne ne songe, cela ne vient à l'idée de personne. Ce truisme rencontrera sans doute peu de contradicteurs.

Et cette idée, que n'avait personne, était-elle au moins préparée ? Pas du tout. Par qui ? Par Montesquieu ? Non. Par Tiousseau ? Non, et au contraire ; il veut une religion d'État. Par Voltaire? Non, et au contraire ; il veut une religion d'État, des officiers de religion soldés par le prince et lui obéissant au doigt et à

l'œil. Par les Encyclopédistes ? Non. Eux, ce qu'ils veulent, c'est l'abolition de toute religion (et que M. de Jaucourt. qui faisait des articles littéraires dans l'Encyclopédie fût un très bon catholique, cela n'entre pas en ligne de compte, et je m'étonne que M. Champion en

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

fasse mention et argument), »t ils seraient, eux, plutotavec Ouinet, protestantisme à part ; ils vouiraientquele gouvernement dé-catholicisât^ déchristianisât et déreligiosât la France. En tout cas, ils n'ont aucunement répandu l'idée d'une séparation Je l'Église et de l'État et d'une réduction de l'Église te France à l'état d'association privée et libre, aucunement.

Cette idée est-elle préparée, a défaut de leçons, bar un exemple de quelque pays étranger? Non încore et M. Champion aurait dû dire cela. En 1790 la séparation n'existe pas aux États-Unis l'Amérique (sauf dans deux États, ce qu'on peut irerel ce qu'ouï ignore certainement eu 1790, en France) et nulle part, au contraire, à cette époque*, l'État et l'Église ne sont si intimement unis qu'en Amérique. Comment donc nus Constituants de 1790 auraient- ils eu cette idée? Et s'ils lavaient •ne par hasard ou par je nesais quelle inspiration providentielle, comment auraient-ils pu l'estimer pratique alors que personne ne l'avait ? < iomme le lit spirituellement .M. Champion, « les Constituants élaient aussi peu en état de fane la séparation de l'Église et de l'Étal que d'éclairer la sa lu Manège à la lumière électrique

Il en est résulté qu'ils ont voulu faire une Eglise catholique nationale, une Eglise catholique civile,

±~I DISCUSSIONS POLITIQUES

une Eglise catholique séparée de Rome. Ils ont voulu faire, M. Champion a très bien trouvé le mot, une Eglise catholique gallicane. Ça été démontré absurde par l'événement. Mais était-ce en 1712 ? Point du tout. La France était catholique et révolutionnaire, c'est-à-dire catholique et désireuse d'une constitution ; et le « bas clergé » de 1789 était lui aussi catholique et révolutionnaire dans ce sens. Quoi de plus naturel que de songer à constituer le clergé catholique en clergé national, civil, gallican et libéral ? Cela paraissait à tous, ou à peu près à tous, la chose la plus naturelle, la plus pratique et la seule pratique.

Plus tard, l'instinct vrai de la Révolution, non pas de la nation, mais l'instinct vrai du monde politique révolutionnaire, à savoir la haine de la religion catholique elle-même, s'étant dégagé, et s'étant déchaîné avec la violence que l'on sait et ayant naturellement rencontré une résistance aussi violente que lui, il ne fallait plus songer à un clergé national et civique et l'on se battit tout simplement, antireligieux contre religieux, par la guerre civile et la guillotine.

Et enfin, quand on fut las et quand les partis en présence furent reconnus être à peu près d'égale force, il y eut une trêve. Cette trêve, c'est 1794, c'est, la séparation de l'Eglise et de l'Etat : « T/Élal

i.A SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT cJ7.']

reconnaît tous les cultes, il n'en solde aucun. » Ciette trêve pour M. Champion, pont- moi, c'est la vraie solution ; mais comme Oïl sait, pour cette Époque, ce ne fut qu'une trêve ou plutôt un ara Lice. Cela dura dix-huit mois ; puis, sous le Direc- ', les proscriptions <-t les persécutioi om-

ûencèrent : jusqu'à ce que Bonaparte, d'abord irât le libre exercice des cultes, ensuite, parle Concordat, refit do l'Église catholique une Église partie d'Etat, partie ultramontaine, comme i l'avait été sous l'ancien régime, ce qui retarda de sent et .. ans la solution véritable, trouvée, à titre l'expédient, par les Conventionnels tic IT'.i.

Le livre de M. Champion porte donc sur deux points très considérables : les raisons que les Conrentionnels ont eues en ITo-j d'essayer d'une constitution gallicane du clergé ; les raisons qu'ils ont Bues eu 1794 de taire précisément le contraire.

Comme il y a trois solutioi lise d'État —

Eglise séparée de l'État - Concordat, le livre serait meilleur sj M. Champion eut pouss \ il d'oiseau,

ne fût ce <pie par dix | pis.pi'en 1801 . S'il

avait poussé jusque-là, il aurait pu citer par sxemple cette belle opinion de Lamartine «pu n aurait pas ete un petit ornement a son ouvra i Napoléon, ce grand destructeur de tout.'- les obu\ res de la philosopl I hâte de rei

DIS) l sskivs |>oi l i lui i s 1 I

cette liberté, fondement même de toutes les autres [ce n'est pas une phrase ; c'est absolument vrai . Il a fondé de nouveau

l'Église dans l'État, l'État dans l'Église ; il a fait subir un sacre au pouvoir civil ; il a fait un Concordat : il a déclaré une Église nationale et par là même un enseignement d'État aussi. Il a vendu - à faux poids — son peuple à l'Église et l'Église ensuite à son peuple... Gela a reculé d'un siècle peut-être [de plus d'un siècle] le règne de la liberté des âmes, qui approchait.»- (L'Etat, l'Église et l'Enseignement — 1843.) Oui, j'aurais aimé que la diligente étude de M. Champion poussât jusq 'en 1801 ; mais telle qu'elle se présente à nos yeux, elle envisage et elle étudie sérieusement deux points sur trois, deux solutions sur trois, et elle y jette des lumières nouvelles et assez vives.

25 février 1904.

l'SVcilOLOlill- 1)1 SOCIALISME

M Gustave Le Bon publie une troisième édition e la Psychologie du Socialisme qui a eu, il y a uelques années el pendant quelques années, le lus grand succès, et qui certainement en est ti Igné.

st un livre assez mal fait et où l'on se retrouve difficilement, parce qu'il est composé de igressions.Son titre est Psychologi I \ a dans le volume fort peu de psychologie «'t il i'\ esl pas beaucoup question du socialisme. Le itre \ rai en sérail : v"-- Si vous

ou lez un titre plus précis, mais qui déjà serait rop restreintl . ce s< rail c< lui -ci : 1 i de la

lou '■ des peuples latins el du /'"</</<•

culier. \\ fond, c'esl cela <|m

préoccupe M. Le Bon, et c'est de quoi il s'occupe. C'est sur ce terrain que nous allons le suivre.

Aussi bien, le peu qu'il dit sur le socialisme n'est que généralités ; et généralités plus fausses que vraies. Il répète à satiété, n'en disant, du reste, guère autre chose, que le socialisme est une religion. Ce n'est pas trop vrai. C'est vrai chez quelques têtes en pain de sucre, comme disait George Sand, de Barbes, je crois ; ce n'est pas vrai du tout de la masse. M* Le Bon dit lui-même qu'il y a cette immense différence entre le socialisme et les autres religions, que le 'ocialisme n'enivre pas ses adeptes avec des espérances supra-terrestres, Eh bien, précisément, il n'y a que cela qui enivre; et l'extase socialiste, l'extatisme socialiste est un phénomène excessivement rare, à ma connaissance.

Autre différence ressortissant, d'ailleurs, à la précédente : le socialisme ne développe nulle part, je dis nulle part, l'instinct du martyr, la soif du martyr. Il développe, comme les autres religions, l'instinct de domination et la tendance homicide ; ce sont des ressemblances ; mais il ne développe aucunement l'instinct du martyr, et cela fait une différence plus grande que les ressemblances. Non, le socialisme n'est pas une religion très caractérisée.

PSYCHOLOGIE 1»' SOCIALISME ~1 i -

l ! grand argument de M. Le Bon sur ce point,

que le socialisme est absurde. Or les religions

sont absurdes. Donc le socialisme est une religion

- liaison faible. D'une part les religions ne sont

as très absurdes ; car l'absurdité, connue le I on

9'arrête au seuil de la métaphysique. 1 u'on entre dans la métaphysique, le 1 on sens i

iroits et l'absurdité son nom et le signe où on i reconnaît. En métaphysique il n'y a rien ni mx, ni de vrai, ni de logique, ni d'illogique. Il n'y plus que du précieux et du moins - ix,

îlon le tour d'imagination aune date ou à une La Trinité n'est ni plus ni inoins absurde ne le Polythéisme. Elle est un rit, e1

irt I quoi vient comme s'appliquer la foi. Il

ibsolument défendu à un vrai positivisl que la Trinité est absurde. Elle est une conîption de l'esprit, à laquelle le positiviste n'adhi is, parce qu'elle est sans preuvi là tout ce

n'il peut dire et toul ce qu'il dit. Les religions mt donc pas absurdi là un point.

D'autre part, le socialisme ne serait pas une reliion par cela seul qu'il lût une absurdité ; car il \ beaucoup de choses absurdes qui n'ont aucun iractère religieux L'esclai ituneabsurd

torale, politique el économique, et □ icun caractère r ix. Le socialisme, qui j

ressemble, — et M. Le Hon est on ne peut plus d'accord avec moi sur ce point, — n'est pas plus religieux que l'esclavage. Il est une passion, oui ; il est une passion d'égalité et une passion de servitude. Encore deux définitions que M. Le Bon m'accordera, d'autant plus que c'est peutêtre lui qui me les inspire. Mais la passion de l'égalité et de la servitude n'a rien de particulièrement religieux ; c'est la passion des peuples qui ne sont pas patriotes,

voilà tout ; le patriotisme inspirant toujours, subconsciemraent, l'amour et quelquefois le fanatisme de la hiérarchie et de la discipline. Le socialisme est donc, sous sa double forme de passion de Légalité et de passion de la servitude, une passion particulière aux peuples chez qui décline l'idée de patrie. Estil religieux pour cela ? Non. Plutôt au contraire. Jusqu'à présent les peuples les plus patriotes ont toujours été en même temps les plus religieux.

Il existe, je le sais, un socialisme — tant de choses se nomment ainsi ! — qui a un petit caractère religieux. C'est le socialisme de ces gens qui ne sont pas collectivistes, qui ne sont pas même expropriationistesetqui se croient socialistes parce qu'ils veulent, soit par des mesures d'associationisme privé, soit par des mesures légales, donc « étatiques », diminuer les misères populaires.

I I1oLoG1E DI SOI IALISME

il est bien entendu que ce n'est pas là du tfalisme I du christia-nisme, et ce n'e>t i

Donc, non. le socialise I pas une religion,

kauf chez certains esprits faits d'une certaine sorte, .-t qui sont rares.

Il va quelque chose en France qui serait plutôt de religion, et qui vaut, à ce titre, qu'on le respecte et qu'on le mena le républii

Bis me. Le républicanisme dan.- le peuple Iran est une manière de loyalisme, comme disenl anglais. Il est considéré comme uu devoir. L'ouvrier français, li d français même, pi partout, croil - ira lui-même d'être républi-

l, en souvenir des belles annales républicaii et des misères su-
bies par U - Je suis répu-

. c'est une manière de dire : t Je suis du peuple et lu peuple ; je
suis un br

homme ; i un bon citoyen : je ne suis ni un

boui ni un larbin. » Voilà 1 idée. Elle

est confuse et forte, et elle a son impératif i riche. Oui, cela,
c'est une de religion, i a

. rier du \ \ arrondissement, » le XX

impolie dit en parlant de M. de Sahran-

Ponte\ i - bien qu'il veut rétablir le

: . mais c'est un bon républicain. ■ Il est très

lue c'i ' : qui • ' le

mot; mais n'est-ce pas qu'il est authentique?

Voilà ce qui a un caractère religieux. Le socialisme, point, ou
vraiment pas encore.

Le peu que M. Le lion a dit du socialisme dans son livre me
paraît donc, sinon négligeable, du moins peu digne qu'on s'y ar-
rête très longtemps, et c'est sur ses considérations relativement
aux causes de la décadence des races latines que je veux au
contraire insister un peu.

M. Le Bon est un esprit à la fois amoureux des faits probants
et très imaginaire. Il en résulte que son livre est tantôt très précis
et très instructif, tantôt témérairement généralisateur. M. Le Bon

dira par exemple tranquillement : « Les écrits historiques ne sont que de purs romans absolument étrangers à toute réalité, » ce qui fait bondir M. André Lichtenberger. Je bondis moins, sachant assez que la réalité présente étant insaisissable, celle du passé l'est plus encore. Seulement j'admets peu une pareille outrance d'affirmation ou de négation chez un esprit sérieux. Il est bien clair que c'est encore avec ces deux maîtresses d'erreurs, la statistique et l'his-

PSYCHOLOGIE DU SOCIALISME

oire, qu'on se fait des idées générales, toujours -es, assurément, mais d'une vérité approximative, et que celui qui croirait vraiment que les histoires sont absolument étrangères à toute réalité, devrait tout simplement ne pas écrire une igné de politique ou de sociologie. M. Le Bon, lui dénonce si âprement les vices de l'âme latine, le rail savoir qu'il n'y a pas de vice plus latin que le ne pas vouloir lire 1 histoire et de faire, néanmoins, de la politique. J'ai défini, depuis longtemps, le radicalisme la maladie particulière aux hommes qui font de la politique sans savoir un pot d'histoire. M. Le lion ne devrait pas prêter le lancà cette épigramme, que je ne crois pas trop busse.

Il va de ces boutades chez M. Le lion, de ncartades. Trop, Cela à côté d'observations ti us tes, j'entenda de regards fermes et précis jetés sur les choses, i ne des causes, par exemple, de a décadence peut-être incurable, pour M. Le Bon, les races latine.-, c'est que le Latin est absolu- Dent incapable de rien comprendre à ce qui n > ; i ^ latin. On croirait entendre parler un M. Branles ou un M. Bjornson. Cette affirmation est trop icandinave. \ i » us un I Ispaguol, un Italien,

K)ur ne point, par modestie, ajouter un Français, ie comprenant rien aux choses d'Allemagne < a

d'Angleterre ? Les pays de Charles-Quint, de Richelieu et de Mazarin, les pays classiques de la diplomatie, fermés aux choses et aux esprits d'outre-frontière ! Les pays — et je reconnais qu'ici il faut surtout songer à l'Italie et à la France — les plus ouverts à toutes les idées, à toutes les philosophies et à toutes les littératures étrangères, considérés comme fermés et forclos ! Qu'on dise cela en Allemagne, — et on ne le dit pas, — qu'on dise cela en Scandinavie, passe encore ; mais qu'on le dise à Paris où, depuis quatre cents ans, toute idée européenne est accueillie, pénétrée, repensée et clarifiée, en moyenne vingt-cinq ans (autrefois), en moyenne dix ans (aujourd'hui), après qu'elle a été conçue ailleurs ; non, il va là quelque légère exagération.

Eh ! Ce serait bien plutôt, non pas l'Allemand, mais l'Anglais, qui serait caractérisé par « l'incapacité absolue de comprendre les idées des autres peuples, civilisés ou non ». C'est là que, non pas l'intelligence manque, mais l'autonomie de race et l'orgueil ethnique sont trop forts pour qu'il y ait communication facile avec la mentalité des autres peuples. Mais le Français fermé, l'Italien rigide, l'Espagnol imperméable ! Interrogez donc un Allemand sincère, et en général ils le sont : il vous dira : « Nous ne laissons pas d'avoir un peu besoin

PSYCHOLOGIE DU NATIONALISME

de vous — pour comprendre mieux nos penseurs Vous les restreignez un peu, toujours : mais vous les définissez. Et ils ont besoin d'être déterminés Tant qu'ils n'ont pas passé par vos mains, ils restent toujours un peu amorphes. •

Mais oon 1 Anglomanie. Il n'y a que l'Anglo- Saxon qui soit compréhensif. Toijt cela parce qu'un Bornais de petit journal socialeux a dit que les Anglais empêchent les peuplades d'Afrique d< débarrasser de leurs rois et de se mettre en république ! M. Le Bon ramasse trop de coupures de Journaux. Il a un peu de la manie de Flaubert qui était à l'affût <le la bêtise française et qui n'était embarrassé pour en trouver <ls spécimens nombreux, lesquels faisaient sa joie, un peu puérile. Mon Dieu, à lire les journaux politiques, on risquedeux choses, dont la premi t de trou-

ver des imbéciles partout et laseconde de le d< nir. Mais ce n'esl pas une très bonne méthode scientifique. Je suis convaincu, et par lion, que les lecteurs de journaux, encore qu'ils ut atteint-d'une maladie funeste, sont

beaucoup plus intelligents que ceux qui les rédigent. J'ai constaté cela cent fois; le contraire au mais moins souvent .

Et cette ni.-. • de l'infirmité intellectuelle du Franrevienl sans cesse dan- le livre de M Le Bon.

284 DISCI SSIONS POL1TIQ1 ES

Il affirme : « N'adopter une opinion politique ou sociale que quand, après mûre réflexion, elle paraît répondre à la réalité des choses, constitue un processus mental dont semblent incapables la plupart des cerveaux latins. » Il y a du vrai, sans doute. Mais M. Le Mon oublie un facteur. Il semble que les opinions politiques et sociales soient affaire chez nous de caprice ou de «contagion », et non pas d'intelligence. Or elles ne sont pas affaire d'intelligence pu.e et élevée ; mais elles ne sont pas, non plus, mais pas du tout, ou très peu, affaire de caprice ou de conta-

gion. Elles sont affaire d'intérêt et par conséquent d'intelligence, d'intelligence un peu basse et non très pure, mais encore d'intelligence.

Je vois un tel que j'ai connu modéré et qui est socialiste. Caprice! Contagion ! Pas du tout! Entre les deux phases il s'est ruiné. 11 a passé d'une classe dans l'autre, voilà tout. De bourgeois il est devenu prolétaire; et comme il jugeait les choses avec l'intelligence de la classe dont il était, il les juge avec l'intelligence de la classe dont il est.

J'en vois un autre qui de radical est devenu modéré. C'est qu'entre ces deux stades il s'est enrichi, ou du moins est arrivé à l'aisance. Les Français, comme tous les hommes, ont les idées et

PSYCHOLOGIE M So4 LAL

les opinions de leurs intérêts. Et ce n'est pas une si mauvaise chose. C'est ainsi que les forces sociales trouvent leur équilibre.

Les ouvriers sont un peu socialistes. C'est qu'ils n'ont rien et qu'il leur est difficile, non

d'avoir rien, mais, ce qui est bien plus humain, que quelqu'un ait quelque chose. Les bourgeois et les paysans sont antisocialistes. Ce n'est pas d'intelligence ; c'est très intelligent à leur point de vue.

liens ne dérivent moins de la passion que les opinions politiques et sociales des Français Et ce n'est point un mal.

Mais les instituteurs ? nous dit M. Le lion : mais

les professeurs parmi les instituteurs
surtout les professeurs de l'Université «pie le
cialisme compte le plus de recrues, i Rien déplus
t. Presque en majorité, peut-être en majorité,
instituteurs et tes pr] niversité
tcialistes de dn nuances, depuis

alisme d'État jusqu'au collectivisme et à l'an tipatriotisme.
Maia ils sont très intelligents» à leur point d< en étant tout cela.
Ce n'est pas

ce n'est pas généreux ; cela doit êtn

i ter de la part du pays une certaine méfias mais ce n'est pas
bête. Un instituteur, un pn ; r, d'abord a. naturel Iem< ni à l
égard d<

grandes forces conservatrices, le clergé et l'armée, une animo-
sité ou au moins un éloignement assez fort. Ce sont concurrents.
Sans eux sa corporation serait la première de l'État. Sans le cler-
gé, c'est l'Universisté qui serait le clergé, qui serait directrice des
esprits et des âmes. Le rêve de Cousin, l'Université sacerdotale,
l'Université clergé des temps modernes, est au fond de l'esprit de
la plupart des universitaires.

Pour l'armée, elle ne peut pas plaire aux professeurs. Elle est
pauvre, comme eux, mais elle est brillante ; elle a un passé glo-
rieux : elle est historique, et en cela elle est une espèce de no-
blesse ; elle contient encore dans son sein les représentants les
plus énergiques et les plus honorables de l'ancienne aristocratie ;

elle fait encore de « beaux mariages ». L'universitaire ne peut pas ne la point envier.

Sentiments peu sympathiques à l'égard des deux grandes forces conservatrices, c'est déjà un acheminement vers la forme la plus aiguë du démocratisme.

De plus, le professeur et l'instituteur n'ont rien à perdre et peuvent croire avoir à gagner à l'abolition de la propriété personnelle. Ils ne sont pas propriétaires, le deviennent difficilement ; ils rêvent assez complaisamment d'une société où il

PSYCHOLOGIE DU SOI I KLISME

n'aurait d'autre différence entre les hommes que celle « des vertus et des talents ». Sachant bien que, dans une telle société, la vertu étant race et du type devant jamais compter que pour la forme et pour la cérémonie, le talent, c'est-à-dire savoir un peu plus de français que le paysan et un peu plus de trigonométrie que l'épicier, serait la seule distinction. Tout cela n'est point sot, et que l'universitaire soit très avancé, internationaliste, collectiviste, socialiste ou au moins radical, cela me paraît la chose du monde la plus naturelle. Il faudrait qu'il fût désintéressé, ou décidément d'une Intelligence supérieure, pour n'être pas quelque le tout cela.

M. Le Bon me paraît donc, jusqu'à un certain point, dans l'erreur, quand il attribue à l'iniintelligence des Français ce qui n'est que l'absence de leurs intérêts, il mettra : mal entendu. Mais je lui dirai : bien entendus, classe par classe, corporation par corporation, groupe par

Il y a quelque chose de plus intelligent que tout cela, c'est d'être patriote et de comprendre de quels sacrifices proques, et d'autre part, de

quels sacrifices universels faits à la hiérarchie

st-à dire ù l'organisât ion sociale, fait ei se conseï ve un gra nd paj a qui ne \ eut i mourir et qui veul re. t m : d

nous en sommes à nous demander si le Français, si le Latin est un imbécile. Non, certes, il ne l'est pas. C'est plutôt une certaine générosité et une certaine chaleur de cœur qui lui manque parfois, qui, plutôt, a quelque tendance à s'affaiblir en lui. A quoi il faut prendre garde. Certes, et j'y prends garde autant que M. Le Bon, et, du reste, je le félicite d'ôL-e noblement et généreusement inquiet à cet égard.

D'autres considérations de M. Le Bon sont beaucoup plus justes, par exemple sur la nervosité des peuples latins, — sur la manie latine de tout rapporter à l'État, — sur l'inaptitude relative du Latin à l'industrie et au commerce.

Les Français, pour nous en tenir à eux, n'ont pas de sang-froid. Comme ils n'ont plus de ces grands principes fixes, religieux ou traditionnels, qui forment comme une conscience stable, ils sont « dirigés » par des sursauts de sensibilité. « Un village perdu dans un coin de l'Europe est ravagé par une inondation ; explosion d'attendrissement national qui s'épanche en souscriptions, fêtes de charité, etc., et qui nous fait envoyer au

PSYCHOLOGIE DI SOI i ILISME 289

loin des sommes dont nous aurions tant besoin puir soulager nos propres mis i — Quelq

soldats français sont surpris à Langson par les Chinois : explosion de fureur qui jette par terre en trois heures le gouvernement. Comparez à cela la criminalité, mais enfin la ténacité excellente en soi et admirable, des Anglais dans la lutte qu'ils ont soutenue au Transvaal.

i L'opinion publique, dit M. Le Hun, ne semble plus connaître que les sentiments extrêmes ou l'indifférence. La France semble menée par des mouvements réflexes. • Je lui opposerai un peu quelque chose qui m'a toujours frappé. Le peu de différence qu'il y a d'une élection & l'autre entre le nombre de voix de chaque parti. On sait d'avance qu'à Fontenay-le-Duc le parti conservateur a 3.000 voix, le parti modéré 2.000 et le parti radical 1 000. On espère des déplacements de trois à quatre cents voix. Il s'en produit de deux-ci à deux-cent cinquante. C'est tout. Mais ille

plus fortement, non pas beaucoup plus. Mais d'autre part, exerce une influence sur la province, mais faible, et la province de Paris, toujours, mais très lentement. Ceci est évident et indique une nervosité beaucoup moins grande que M. Le Bon ne croit .

Il a pourtant du vrai incontestablement, dans

son observation. M. Le lion s'amuse d'un petit fait qui, certainement, lui donne raison, mais dont il tire trop de conséquences. Le docteur Laporte, appelé au chevet d'une femme en travail, la trouvant en danger de mort, se sert, pour la délivrer, d'un outil emprunté à un ouvrier du voisinage et différant très peu, du reste, de l'instrument chirurgical en usage dans ces circonstances. Mais, comme l'instrument ne sort pas d'une trousse de chirurgie, chose mystérieuse possédant un prestige sacré, et comme la femme meurt, indignation, rumeur populaire, presse

saisie, reporters (qui sont les plus ignorants des hommes) affairés et émus, procès, condamnation, toute la lyre. La magistrature avait subi la contagion de l'émotion populaire. Quelques mois après, les maîtres de la science ayant pu se faire entendre, l'opinion est retournée, et les magistrats, en subissant l'influence comme la première fois, acquittent, et le bourreau devient un martyr.

Voilà qui est d'une juste observation. Cependant il n'y a au fond, dans l'affaire, qu'un homme mal défendu une première fois. Les « maîtres de la science » auraient dû se remuer un peu plus lot. Les magistrats ne sont pas tenus, cependant, de s'éclairer tout seuls sur des questions qui sont loin d'être limpides par elles-mêmes. Ils ont jugé

PSYCHOLOGIE DI SOCIALIS

i en bon sens •, plutôt que sous la pressioo des tricoteuses ; et puis, éclairés scientifiquement :

compétents qui sont venus dire : « J'en aurais fait autant et je le ferai toujours dans des circonstances pareilles si elles se présentent ils se sont inclii ins entêtement d'amour-

p/op rporatif, ce qui, après tout, esl i

honorale.

M. Le Bon n'en a pas moins raison, en général, et l'histoire des trois peuples latins les plus considérables est pleine, en ce siècle surtout, d'exemd'emballements i qui sont très significatifs et qui doivent nous faire réfléchir très sérieu

ment. Les révolutions espagnoles, dont la suite

iste n'a été interrompue, depuis dix-huit ans, que par le sentiment chevaleresque, infiniment honorable pour l'Espagne, de loyalisme à l'endroit d'une femme et d'une veuve, les brusque luts

d'opinion en Italie et la violence avec laquelle le : nie parlementaire \ est pratiqué; l'affaire . - en France «-t la véritable folie qu'elle a

eloppée, pendant quatre mus les deux

partis pour et contre, B tel point qu'on avait

d'une brute quand on en parlait avec tranquillité oinnie d'une question de quatrième ordre, tant il est vrai que celui là esl ion qui n'es! fou avec les fous; tout cela ne lai—. ' pas d'être

vraiment grave, et M. Le Bon n'a pas tort de le signaler.

Je n'ai pas besoin de dire à quel point je suis avec lui pour tout ce qui est de la monomanie française qui consiste à avoir toujours les yeux fixés ur l'Etat et à tout lui demander et à tout lui donner. M. Le Don a trouvé une bonne formule sur cette affaire. C'est une erreur, nous fait-il entendre, que de croire qu'il y a plusieurs partis politiques en France. Il n'y en a qu'un : « l'étatisme ». L'idéal commun à tous les partis, des plus révolutionnaires aux plus conservateurs, est toujours l'absolutisme de l'État. « L'étatisme est l'unique parti politique des peuples latins. »

Excellent, un peu exagéré, mais excellent. Il faut dire cela avec un peu d'outrance, pour tâcher de persuader aux Latins, et particulièrement aux Français, que tous leurs partis ne sont que des syndicats d'intérêts ou de passions, qui se disputent le pouvoir avec l'intention, quelquefois inconsciente, le plus souvent très arrêtée, de l'exercer, dès qu'ils l'auront, aussi despotiquement que

le parti qu'ils auront renversé et aussi exclusivement à leur profit que l'aura pu faire le parti auquel ils succéderont.

De là vient qu'en France le mot « liberté » n'est jamais qu'un mot de combat. Qui est libéral en

P8Y< BoLoG1E D! SOCIALISME

Toujours quelqu'un, mais jamais le même. Toujours celui qui est en minorité. Toujours celui qui est dans l'opposition. Tout parti d'opposition se réclame de la liberté, sans l'aimer le moins du monde. I> libéralisme est successivement Vhyp i D'où suit qu'un irai est sur ut suspect d'être de tous les parti- les plus fantastiquement divers. J'ai été. dans l'opinion des hommes au pouvoir, anarchiste, orléaniste, légitimiste, radical, pn crois <| suis à présent clérical. 5 - cléricaux iv. ut au pouvoir, je serais demain t de radicalisme révolutionnaire. C'est le lot de tout homme qui ne char - de manière de * Quand on ne change pas d'opinion, on change parti tous les Irois ans ; quand on ne chat de parti, on change d'opinion tous les huit jou

Si les Français arrivaient à mépriser t< partis et à ne jamais croire au libéralisme d'aucun d'eux, ils deviendraient peut-être libéraux aux- mêmes et ne feraient ta fortune d'aucun syn- : d'exploitation nationale. Us reraient peut-être leurs affaires à eux, les affaires de

•/, et oon celui de telle coterie, puis de telle autre, puis d'une troisième, desquelles la

ième, la seconde et la première ci berté I » pendant dix ans pour acquérir par là le

droit, une fois victorieuse, de gouverner à son exclusif profit.

Mais cela est difficile à un peuple très centralisé et qui semble ne comprendre et n'admettre que la centralisation. Le Toul-à-Paris est la formule même du peuple français. M. Le Iton en donne de nouveaux exemples qui ne paissent pas auprès de ceux que Stendhal donnait naguère et qui étaient d'un si haut comique. Voici ce que dit le très grave M. Leroy- Heaulieu : « Tai vu des villages de 200 ou 300 habitants, appartenant à une grande commune dispersée, attendre pendant des années et solliciter humblement des secours pour une fontaine qui leur était indispensable et que 200 francs ou 300 francs, c'est-à-dire une contribution de 1 franc par tête, suffisaient à mettre en bon état. J'en ai vu d'autres, n'ayant qu'un seul chemin pour faire sortir leurs denrées, et ne sachant pas se concerter, quand, avec une première mise de fonds de 2.000 francs et 200 fr. d'entretien par an, ils pouvaient rendre aisément viable cette seule voie dont ils disposaient. Je parle de pays riches, beaucoup plus aisés que la majorité des communes de France. »

Voici l'histoire d'une conduite d'eau de la petite ville de X...: « Une des conduites d'eau y ayant été brisée, reçut brusquement les immondices

PSYCHOLOGIE M SOCIALISME

d'un égout voisin. Faire venir un ouvrier et ré] rer l'accident était une idée trop peu latine pour qu'elle s'imposât au conseil municipal. Évidemment, il fallait s'adresser au gouvernement. Quatre grandes colonnes de journal ont à peine suffi pour résumer les démarches qui lurent laites. Grâce à l'intervention d'un nombre considérable de ministres, sénateurs, députés, préfets, Ingénieurs, le dossier ne lit «pif vingt stations dans d administrations, et la décision finale ne mit que deux ans à parvenir à la commune. » — En attendant, les habitants continuèrent à boire la fièvre typhoïde dans leur eau d'égout.

i C'est ainsi — rendons la parole à M Leroyiulieu —que la France est en retard sur toutes les autres nations riches au point de vue du confort et de la ; i<m el de l'usage de- instrument-d'usage collectif. Le gaz y coûte plus cher que partout ailleurs. L'électricité commence peine à éclairer quelques rues dans quelques

villes; les transports urbains y -ont à l'étal :

tramway - a] existent guère que dans le premier ordre ; le téléphone coût Paris trois t<>is plus cher qu'à Londres, Berlin, Bruxelles, Amsterdam et New-York... I que l'État n'inten ient p I 'es! |u'il

intervient trop, i es municipalités, «pu le repré-

ï2!H> DISCUSSIONS POLITIQUES

sentent, usent à l'excès de leurs pouvoirs de contrainte; contrainte réglementaire qui multiplie les injonctions, prohibi-

tions, charges en nature, et qui, parfois, soumet les compagnies, sans aucune restriction, à l'arbitraire variable des conseillers municipaux ; contrainte fiscale, qui de chaque société de capitalistes veut faire pour la municipalité une vache à lait inépuisable. Ajoutez ce sentiment d'envie qui considère comme un attentat aux pouvoirs publics toute prospérité des compagnies particulières. »

On n'insistera jamais assez sur ce point douloureux. Parce que la France a dû son haut rang à son admirable centralisation politique, ou sous ce prétexte, elle tient à la centralisation administrative qui la paralyse et qui l'épuisé, sans aucun profit, même pour l'État, même pour le gouvernement, qu'elle encombre. Tout est à refaire, avec précaution et avec transitions ; mais tout est à refaire de ce côté-là.

J'ai dit que le livre de M. Le Bon est instructif encore pour ce qui est de l'inaptitude des races latines au commerce et à l'industrie. Là encore il

PSYCHOLOGIE DU SOCIALISME -',.

gère; mais il a raison. Ne parlons guère Anglais, routiniers parce qu'ils sont orgueilleux et De croient jamais qu'ils puissent être dépassés l'avoir été; et ici M. Demolins reçoit quelques milliers de démentis par- jour. Mais les Latins sont certainement dépassés par les Allemands pour ce L'ui est de l'industrie et du commerce et doivent fan.' l i-d(ssus de très sérieuses réflexions

Ce n'est pas aller beaucoup trop loin de dire que la France se désintéresse de l'industrie et du commerce. Le Français ne place plus son argent :pie sur l'État, comme il ne veut plus se plat pie dans l'État. En France l'argent aussi est fonctionnaire et ne veut

pas être autre chose. Les capitaux et les capacités retirent des affaires

M. Le Bon cite des exemples curieux et indiscutables, puisqu'ils lui sont personnels, de la nonchalance de l'industriel Tra-

mais. M. Le Bon a vu d'une certaine lampe électrique. Avant de

acquiescer, il écrit au vendeur pour lui demander

l'il consentirait à la faire fonctionner devant lui.

de réponse. C'est déjà magnifique de hauteur

aristocratique. M. Le Bon fait demander par un de-
mandé au marchand la cause de son silence. Oh ! répond le
grand seigneur, il faudrait trop le déranger pour vendre dans des
conditions pareilles »

Et voyez dans quel pays nous vivons ! M. Le Bon ne se permet
pas d'imprimer le nom de ce marchand, qui méritait de passer à
la postérité et, d'abord, d'être signalé au public.

M. Le Bon désire faire ajouter un appareil dont il se sert un
niveau d'eau. Le marchand, directeur d'une des premières mai-
sons de Paris, déclara qu'il « n'avait pas d'ouvrier capable d'exé-
cuter ce travail ».

M. Le Bon veut faire ajouter deux bornes supplémentaires à
un galvanomètre. Le travail pouvait demander un quart d'heure.
Le fabricant avait les ouvriers nécessaires, mais, dit-il, « mon as-
socié ne serait pas content si je dérangeais le personnel pour une
commande dont le prix n'atteint pas deux cents francs. »

Ils sont admirables! Ils sont tout comme des fonctionnaires; ils sont comme des employés d'administration : ils sont persuadés que le public est fait pour eux.

Les Allemands, au contraire... M. Le Bon a besoin d'une très petite quantité de cobalt laminé. Il écrit aux premières maisons de produits chimiques de Paris. Vu le peu d'importance de la commande, on ne lui répond pas. Jamais on ne répond. C'est un principe. G'estcomme cela en France qu'on fait du commerce. Une seule maison finit par ré-

PSYCHOLOGIE DU SOCIALISME

pondit qu'elle fournira le produit demandé dans quelques semaines. M . Le Bon attend trois mois. Il le d< écrire en Allemagne. Unes sait que

B"u ne affaire de quelques francs. Il reçoit le produit par retour du courrier et le fournisseur au bout de huit jours, il le reçoit toujours ainsi, dit M Le Bon, quand on s'adresse aux maisons allemandes. La plus petite commande est reçue avec reconnaissance, et toutes les modifications demandées par l'acheteur sont exécutées rapidement. » Que nos

rieurs les industriels français s'étonnent des résultats qu'ils connaissent bien : être l'in va-

bon des maisons allemandes à Paris.

Une jolie anecdote proposée. Tue société

étrangère avait établi à Paris une ligne de tramways. L'affaire marchait bien. Recettes: onze cent mille par an : frais 17 0/0. Les autorités locales ayant manifesté leur mécon-

tement de ce que le directeur fût un étranger, la Compagnie consentit à prendre pour directeur un ingénieur français. Aussitôt règlements minutieux et bureaucratie triplée. En un an, les frais d'exploitation • 82 0/0. La Compagnie, I

énieuse, offrit à la municipalité de l'ingénieur avec son titre pointement

condition qu'il n'eût jamais les pieds dans

bureaux Ainsi fut fait. La Compagnie fut

sauvée. L'école lui avait coûté 500.000 francs.

La supériorité de l'Allemand comme commerçant n'est pas dans son intelligence ; elle est dans son activité et dans son sérieux, dans le âge quod agis. Ils ne s'occupent que de leur affaire. Un commis voyageur allemand s'applique minutieusement à la psychologie des peuples, observe tous leurs goûts, toutes leurs habitudes, tous leurs travers, et tout cela est consigné dans des livres spéciaux qui indiquent quels objets ont chance d'être bien vendus ici, là et ailleurs. Faire cette remarque, par exemple : « les Chinois cuisent leur riz dans des casseroles à parois très minces qu'il faut qu'ils renouvellent très souvent; les Anglais ont eu l'idée de leur en vendre de très solides; ils n'ont eu aucun succès. Pourquoi? Parce que, s'il fallait moins souvent renouveler la casserole, l'aliment, aussi, mettrait beaucoup plus de temps à cuire. Or, le combustible en Chine est très cher. Donc, si le Chinois économisait sur la casserole, il perdait par le combustible. Ne vendre au Chinois que de mauvaises casseroles » ; — faire cette remarque, c'est faire œuvre d'homme qui a l'esprit du commerce.

C'est ainsi qu'une prédiction orgueilleuse d'un écrivain allemand risque de se réaliser, celle qui assure que la France deviendra une colonie aile-

PSYI BOLOGIE DU SOI I U.1S 301

lande administrée par mctionnaires fran-

ii j ise en valeur par des commerçants, «les ndustriels et des agriculteurs allemands. Nous [en sommes pas I ï; mai- il tant prendre g i

■-t que le gros défaut, très répandu, de l'inlustriel et du commerçant francs si de n -

►riser son métier. Reste de préjugé de pays a!

itique. Le commerçant français tient ;< bien lire entendre qu'il esl commerçant par le basard

circonstances, mais qu'il était né pour être ont autre chose. Il expé com mer-

lu 1 au plus vite mairement ; et puis il « lit

les livres amu . comme dit Poirier à Ver-

lelet . i .-in- M

nr Jaurès et sur Wagner, et il vous les exp<

lement. Il applique son intelligence, qui •iw. à tout ce qui n esl (métier, sans

louter ou .-ans vouloir convenu- que son met

e infiniment d'intelligence et qu'y réussir

ive qu'on en a infiniment. Mais il sait aussi ju'ou ne le croit
énéralement en France,

ion -me, fort par lui-même, est confin

entretenu et développé par le nôtr milieu »

nauvais en France pour l'industrie et le comqu'ils se méprisent
et qu'on néprise. et qu'ils veulenl - rer, en Be renou-

ant, du mépris qu'on leur montre et qu il- s'i

302 DISCUSSIONS rOLITIQUES

pirent. Le type, élémentaire et grossier, mais le type significa-
tif du commerçant français est le commis voyageur, qui ne parle
que littérature et politique, et qu'il n'est pas possible de faire par-
ler de son métier. « Fi donc ! Je fais cela pour gagner ma vie;
mais je suis bien au-dessus de cela! » Sauf les métiers purement
manuels, il n'y a pas de métier où l'homme soit au-dessus de son
métier; il n'y a pas de métier où l'homme ne soit au-dessous de
son métier et où il n'ait pas besoin de toute son intelligence et de
toute son activité pour le tout entier remplir. Mais il faudra long-
temps pour que les industriels et les commerçants français, en ce
pays où ont trop régné l'orgueil nobiliaire, l'orgueil militaire, l'or-
gueil sacerdotal, l'orgueil judiciaire et l'orgueil ploutocratique,
arrivent à se convaincre de ces vérités de La Palisse. Le commer-
çant français est toujours un, peu un bourgeois gentilhomme.

On voit que le livre de M. Le Bon abonde en critiques, dont
beaucoup, dont laplupart, contiennent beaucoup de vérité. A vrai
dire, c'est surtout \m livre de critique, un livre où sont signalés «
les

PSYCHOLOGIE in SOCIALISME

uts du sujet » ou plutôt (le l'objet. Comme Mtrtie didactique, comme a donnés et

■ emèdes prescrits, il i st un peu faible, ou. si vous Foulez, un peu d . rout compte fait, de con-

teil, M. Le Bon n'en donne qu'un : changer - I atim p une meilleure éducation. J'en suis

s, mais il faudrait préciser un peu plu i*a fait l'auteur, si m tve-nirs sont <

faut-il, par exemple, comme le veulent M. ! nolins.M. Bonvalot, M. Jules L< laitre, supprin

.cation littéraire et la remp par uneédu-

•ation scientifique, industriel phique et

; lai. ?Je ut- crois pas ml son

même au punit de vue purement utilitai lotre littérature est une industrii

pie nous vendons ti r, qu'on \ i

lier : grands frais chez nous et qui m

oaintient ;'i un rang assez haut encore en Euro 1 ne faudrait pas risquer de tarir cette là.

qu'il faut restreindre d ication i:

aire, n n la supprimer. Il Tant I ire

t la renforcer. Elle est trop étendue et libérale - il faut s'arranger de

l'un vaste génie : et pratique

ici, au contraire :

qui montreront l'aptitude aux hautes

études antiques qui restent notre

base et notre racine, aux spéculations philosophiques elles-mêmes, malgré le peu de goût que j'éprouve pour ce genre de divertissement.

Cette sélection faite, et en continuant de la faire toujours, et avec le plus grand soin, il faut un « enseignement général » qui vise principalement trois choses : l'éducation de la volonté, la connaissance du monde moderne, la connaissance des langues modernes.

L'éducation de la volonté, c'est-à-dire une morale où seraient toujours et en première place le culte de l'énergie individuelle, de l'initiative individuelle, de la liberté individuelle, et en même temps celui de l'association volontaire ; où compter sur soi, ne compter que sur soi, ne pas compter sur l'État, ne pas admettre qu'il prétende agir pour vous et penser pour vous, et d'autre part s'associer entre êtres libres pour une œuvre ou pour une autre, seraient enseignés comme des devoirs ; et où compter sur l'État, s'en remettre à l'État, demander à l'État, donner à l'État autre chose que ce dont il a besoin strictement pour vivre et pour être fort contre l'étranger, céder et obéir à l'État quand il dépasse manifestement cette limite, seraient considérés comme des vices.

La connaissance du monde moderne, c'est-à-dire la géographie avant tout, approfondie, dé-

PSYCHOLOGIE M SOCIALISME

taillée, insistant sur le caractère des différents peuples et sur leurs ressources matérielles et morales ; de plus, l'histoire, surtout moderne, mais avec une vue d'ensemble suffisante sur l'antiquité et le moyen âge, sans la connaissance desquels on ne comprend rien à l'histoire moderne et l'on est un Homais à peine un peu plus instruit,

,int que le monde a commencé en 1848. — Il y i inéiue des professeurs d'histoire qui ont cette

talité.

Enfin les langues étrangères, apprises pour être parlées el non pas pour être lues, avec très peu de grammaire, très peu de thème, très peu de version, beaucoup d'explications et énormément deconvolutions. Ici immenses difficultés; car si la classe l'histoire et celle de littérature peut êtredecin- [uante élè I celle de latin ou de grec de

.nulle, celle de langue vivante, étudiée pour être parlée, ne peut être que de dix au plus ; mais il aut pourtantl arriver à étudier l'anglais ou l'allemand pour les parler; il le faut absolument

-deux enseignements superposés pourraient réussir à changer un peu « l'âme latine ». Je dis un peu, el je m'en contente ; car il

(-t évident <pi«' pou r M. Le Hon il faudrait la changer radicalement : nais pour moi je crois d'abord qu'on m* change

lis radicalement l'Ame d'une insuite

IONS loi I I l'.t I s

306 DISCUSSIONS L'OLITKjLES

qu'il ne faudrait que modifier assez légèrement l'âme française, l'âme italienne et l'âme espagnole, si fortes et énergiques, comme l'histoire d'avanthiennous le montre assez, pour constituer à leur profit un immense progrès. Elles ne sont qu'atteintes ; il suffit de les redresser. Elles ne sont que mal engagées ; il suffit de les aiguiller mieux.

Il est bien entendu que je neveux que féliciter M. Le Bon d'avoir crié fort et frappé rude. Il faut toujours exagérer, puisqu'il ya toujours du déchet. Il a crié à la décadence irrémédiable. Il a bien fait puisqu'il y a commencement de décadence. C'est le mot du vieux Le Sage à son fils l'abbé, qui lui parlait de l'enfer: « Oui, mon enfant* fais-moi peur, fais-moi bien peur. » M. Le Bon a voulu nous effrayer très fort. Il a raison, puisqu'il y a lieu d'avoir crainte. Soyons eli'rayés ; c'est le commencement de la sagesse. En retournant le mot de Figaro, il faudrait toujours avoir la peur du mal, sans avoir le mal de la peur.

2b juin 1902.

UNE HISTOIRE •; LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. A. u lard a écrit ce qu'on appellerait, si l'on variait encore la langue du &vme siècle, une hisoire philosophique de la Révolution française I a fait l'histoire de idé< - essentielles, des id oaî-

tresses qui ont présidé à la Révolution, et de Burs tlesl m i i im\
ers I i période qui

ni! de ITss à 1804. li a fait l'histoire, non pas i.'ini de la Révo-
lution, que de ridée démocratique m travers de la Révolution. Il a
tracé lacourbe, i aphique <l«i l'idée démocratique de I >x

défaillances ma et

ions, el indiqué les idenl

Et ce serait, comme M. Aulard manifeste la crainte que ce ne
le soit en effet, l'histoire d'une abstraction, si M. Aulard n'était
pas un des trois ou quatre hommes qui connaissent le plus inti-
mement les faits de l'histoire révolutionnaire, et si l'abstraction
dont il s'agit ne se pouvait enlever et abstraire elle-même, au gré
du lecteur, de telle sorte que, si l'on fait cette manière d'ablation,
il reste, très solide et même massive, une histoire des opinions et
de l'esprit public de 1789 à 1804, et une histoire des hommes qui
ont eu une opinion et qui l'ont exprimée dans cette période de
notre histoire.

Cette histoire de l'idée démocratique a un premier avantage
qui peut-être est précieux : c'est qu'elle ruine radicalement la fa-
meuse théorie du « bloc ». Si l'on demande à M. Aulard ce que
c'est que la Révolution, il répondra, avec un très grand bon sens,
selon moi, qu'il n'en sait rien du tout, ha Révolution est une
époque ; ce n'est pas une personne indivisible. Si on la considé-
rait ainsi, on trouverait en elle « une espèce de puissance incohé-
rente, capricieuse, violente et sanguinaire », tantôt plus oppres-
sive et liberticide que le plus affreux tyran de tragédie, tantôt plus
sa^re, plus généreuse et plus magnanime que les sept sages de la

Grèce; et donc, la tenir pour indivisible; c'est précisément tenir à ce qu'elle soit ab-

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE] 309

mrde. Mais, à travers cette époque, il y a à remarquer l'évolution d'une idée, de l'idée démocratique, etc'esl cela qu'il faut isoler d'abord pour en bien entendre ; considérer ensuite au milieu d'écarts discordants qui l'entourent, pour voir comment il en est qui le favorisent, d'autres qui lui nuisent, et comment il s'en tire ; isoler de nouveau enfin, pour voir comment, en définitive, il l'en est tiré et quelle fin il a tirée après ces épreuves.

M voilà un grand avantage de cette méthode, qui si immédiatement balancé par un assez grand inconvénient. Quand on l'ait l'histoire de la Révolution française, M est assez naturel de s'arrêter soit le 9 novembre 1793 »*. • • <> au 18 mai 1804 : mais, quand on fait l'histoire de l'idée démocratique, il

il n'y a absolument aucune raison de s'arrêter en 1799, ni en 1804, ni même en 1815 ; ou, du moins,

s'arrêter à cette dernière date, il n'y aurait qu'un prétexte. Il est si évident que l'idée démocratique n'avait nullement achevé son évolution en 1815, qu'il n'est pas étonnant que l'historien nous quitte là plus tôt qu'ailleurs ; et, à vrai dire, son sujet, ainsi conçu, n'a plus de bornes, que celles, si l'on veut, où exposer devient prévoir ; il n'y a par

équivalant le reste de M. Aulard n'est qu'un fragment de l'histoire de l'idée démocratique en

France». Gela ne laisse pas d'être sensible et désagréable quand on finit de le lire.

A la vérité, le fragment est d'importance. Prenons-le pour ce qu'il est.

Rien n'est plus net, — comme aussi il n'y a rien de plus net que l'esprit de M. Aulard ; etc'est pour cela qu'on se rencontre de plain-pied avec lui sur les idées synthétiques des événements, alors même qu'on est très éloigné de lui comme tendances ; -rien n'est plus net que le résidu que nous donne M. Aulard des idées, tout compte fait, directrices et des principes, tout compte fait, essentiels de la Révolution française. La Révolution, à la réduire aux idées et sentiments qui ont eu, pendant son cours, le plus d'influence sur ses partisans, a été antiaristocratique, antimonarchique, antireligieuse, antiploutocratique. Réduisons encore. Gela revient à dire que ses deux « principes » ont été « l'égalité » et la « souveraineté du peuple »,et, comme dit Aristote, il n'y en a pas un de plus. Et tout le reste est venu de là, et rien d'important dans toute l'histoire de la Révolution jusqu'à nos jours ne se rattache à autre chose.

Avant d'aller plus loin, remarquez les lacunes apparentes et intentionnelles. Il n'est question dans ce résumé ni de « liberté », ni de « sûreté •,

i: HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 31 t

ni de « propriété », quoique ces choses soient inscrites, à titre de droits, soit dans la Déclaration de 1789, soit dans celle de 1793. C'est qu'en effet ces choses n'ont quasi aucune importance pour les révolutionnaires français, je dirai même pour les Français ; et n'en ont vraiment aucune, relativement aux deux

principes seuls gardés par M. Aulard comme vraiment constitutionnels : égalité, souveraineté du peuple. En d'autres termes, mis au choix, les Français sacrifieront-ils liberté, sûreté, propriété, à l'égalité et à la souveraineté du peuple? Il faut répondre ;oui, tant qu'ils seront pénétrés de l'esprit général de la révolution française ;et donc il n'y a qu'égalité et

Souveraineté «lu peuple qui -nient principes constitutionnels de la liane.' nouvelle, De ces deux es toutes les autres ont dérivé, avec le temps, plus ou moins combattues, plus ou moins entra- -, suivant cependant leur cours et développant, successivement ou simultanément, toutes leurs conséquenc

L'égalité l'abord pour les Français imbus

de l'esprit nouveau, l'égalité des droits, l'égalité devant la loi et devant la justice, l'égalité de possibilité d'acquiescer à tous les emplois et à toutes les fonctions [de 1789, Muséum national des arts et des sciences] de 1789, Muséum national des arts et des sciences n'étant guère pins qu'une plaisan-

terrie un peu arrière quand l'égalité de conditions n'existe pas, l'idée de l'égalité des conditions n'a pas tardé à pénétrer dans les esprits, comme une conséquence du « principe », et aussi comme une condition de l'application réelle de l'égalité des droits elle-même. Étant incontestable qu'un homme riche et qu'un homme pauvre ne sont nullement égaux ni devant la loi, ni devant la justice, ni pour ce qui est de l'accès aux places et fonctions, il parut logique que fût établie d'abord l'égalité des conditions pour assurer l'égalité des droits. Et, d'autre part, pour elle-même, l'égalité des conditions parut non seulement désirable, mais nécessaire, sitôt qu'on s'aperçut, précisément pour avoir obtenu l'égalité civile, que peu de chose était changé et que la plus blessante des in-

égalité est certainement celle qui consiste en ce que l'un possède beaucoup et l'autre infiniment peu.

— Mais c'était la propriété qui s'en allait et l'héritage! — Précisément; et voilà que commence cette antinomie entre les deux principes essentiels de la Révolution : égalité, souveraineté du peuple ; et tous les autres pseudo-principes que les révolutionnaires avaient d'abord acceptés pêle-mêle. Le duel, pour se borner à celui-ci pour le moment, entre l'égalité et la propriété, a été permanent pendant la Révolution, comme depuis.

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE -> 1 •**

Démarquez que les antipropriétaires de ce temps-là pouvaient se réclamer de la Déclaration Eille-inême. Elle disait : « Les droits sacrés et inaliénables de l'homme sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété. » Cela peut vouloir dire : i Les propriétés sont inattaquables. » Mais cela peut vouloir dire, et en bon français c'est le vrai sens : « Tous les hommes ont droit à la propriété, l'homme à la liberté, à l'égalité et à la sûreté. » Si la liberté est un droit de l'homme, tous les hommes doivent être libres ; si l'égalité est un droit de l'homme, tous les hommes doivent être égaux : si la propriété est un droit de l'homme, tous les hommes doivent être propriétaires.

El remarquez bien que je ne joue point. Le socialisme du temps de la Révolution a précisément entendu les choses ainsi. Partout où le socialisme a paru au cours de la Révolution, jusqu'à Babeuf exclusivement, c'est sous forme, non de collectivisme, mais de parlagisme ; et c'est-à-dire que les révolutionnaires socialistes interprétaient l'article 2 de la Déclaration de 1789 et l'article - de la Déclaration de 1793 :> comme je taisais tout à heure tout

homme a droit à être propriétaire de [quelque chose ; donc il faut partager les bien-.

\ la vérité, l'interprétation différente était l'onnée par les Déclarât ions, qui, celle de 1789 par

■ M ï DIS! I SSIONS POLITIQUES

son article 17, celle de 179:î, par son article 19, affirmaient que nul ne saurait être privé de sa propriété, ni de la moindre fraction de sa propriété. C'était donc bien le droit du propriétaire existant sur sa propriété existante, et non le droit de tout homme à être propriétaire, que les Déclarations ' avaient entendu dire ; et l'article 2 devenait un peu comique, affirmant ainsi que liberté, égalité et sûreté étaient droits de tous et propriété droit de quelques-uns, et qu'on avait droit à la liberté, à l'égalité et à la sûreté en tant qu'homme, mais qu'on n'avait droit à la propriété que si l'on était propriétaire.

C'est pourtant ainsi que l'entendaient les chefs de la Révolution, quand ils décrétaient la peine de mort contre quiconque proposerait la loi agraire. C'est ainsi que l'entendait Robespierre, même en ses moments de demi-socialisme, quand il déclarait que « l'égalité des biens est une chimère » et que « la propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi ». 11 dit : « de jouir et de disposer », ce qui suppose une propriété déjà acquise. C'est la proclamation du droit du propriétaire, ce n'est pas la proclamation du droit à être propriétaire. Un vrai socialiste dirait: « La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de posséder. »

Quoi qu'il en soit, ce duel entre la propriété et l'illégalité a duré ; grand éclat ni grande violence,

pendant toute la Révolution, jusqu'à ce que Babeuf, avec sa redoutable précision, lui ait donné sa forme définitive. Lui, le premier, je crois, s'est avisé que le socialisme révolutionnaire était enfantin ; que le partage n'avait pas le sens commun, parce que le partage n'était pas une solution ; que, le 1^{er} lendemain du partage, l'inaliénable, imprescriptible et intangible égalité serait détruite par la rivalité entre ceux qui sauraient conserver leur part et ceux qui sauraient l'agrandir et ceux qui sauraient la perdre : que c'est donc la propriété elle-même qui faut non partager, mais abolir : et que le seul Doyen pour qu'il y ait égalité entre les propriétaires est que la propriété ne soit point.

Elle alors apparaît l'idée collectiviste, qui est l'idée obscure, mais essentielle, latente, mais fondamentale, de la Révolution française ; qui est l'idée dans laquelle la Révolution prend conscience d'elle-même, elle prend connaissance, avec surprise, avec inquiétude, avec effroi et avec espérance, de tout ce qu'elle contenait : » Louis Louis com-

niste et, si elle est : • Néanmoins

il effrayé de la grandeur de sa tâche : « Jamais elle n'est clairvoyante : elle se l'est mis je ne suis pas grand-chose. »

C'était (confusément) l'idée de Marat : « Qu'aurons-nous gagné à détruire l'aristocratie des nobles, si elle est remplacée par l'aristocratie des riches ? Et, si nous devons gémir sous le joug de ces nouveaux parvenus, mieux valait conserver les ordres privilégiés... Pères de la patrie, vous êtes les favoris de la fortune ; nous ne vous demandons pas aujourd'hui à partager vos possessions,

ces biens que le ciel a donnés en commun aux hommes...» — C'était (plus clairement) l'idée du journal les Bévélutions de Paris : «... Vous ne vous apercevez donc pas que la Révolution française, pour laquelle vous combattez, dites-vous, en citoyen, est une véritable loi agraire, mise à exécution par le peuple^ Il est rentré dans ses droits ; un pas de plus, il rentrera dans ses biens. » — C'est, nettement cette fois, et sous sa forme pratique, celle du collectivisme, l'idée de Babeuf. On doit considérer Y Analyse de la doctrine de Babeuf, brochure répandue et placard affiché en 1790, comme la troisième Déclaration des droits. On y trouve ces axiomes, développements indiscutablement logiques du principe de l'égalité : « La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens. Les travaux et les jouissances doivent être communs. Il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité.»

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ■>[

Et le Manifeste des 1791 doit être considéré comme un supplément à la Constitution de 1791 ■ du partage des biens communs <1791'; au

socialisme réellement et efficacement égalitaire y ■< admirablement marqué et défini i La loi de partage des campagnes fut levée instantanément de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable : le bien commun ou la communauté des biens. Plus de propriétés individuelles des terres : la terre n'est à tous les fruits sont à tous le monde.

Mais ce c'est pas tout ; ce n'est presque rien» .»• d< ilité : la vérité, c'est l'égalité ;

lonc il Tant poursuivre l'inégalité jusqu'en son brt ; H faut pousser à bout l'inégalité. Les hoinu ont inégaux en force, en courage, en intellij ls ne doivent pas l'être : car c traire, sinon

. la Déclarai ion de 1789, du humus à la déclaration le 1793, qui a dil ' is les hommes sont égaux \ar la / it la loi . S'il existe des il

alités naturelles, c'esl la nature qui a tort, et il lui s'efforcer de les atténuer jusqu'à les détrui iu de les entraver jusqu'à les empêcher de sortir lurs effets.

M Vu lard Be demande si les auteurs de la Dec

ration ont voulu dire que les hommes naissent aussi forts d'esprit et de corps les uns que les autres ; et il répond que « cette niaiserie ne leur a été attribuée que par de niais adversaires ». Les auteurs de la Déclaration n'ont certes pas voulu dire cela ; mais ceux qui l'ont dit, avant ou après, ne sont pas des niais. C'est Helvétius, en son livre de l'Esprit, et tout autant dans son livre de Y Homme, Helvétius, qui soutient sans cesse qu'il n'y a aucune autre inégalité entre les hommes que celle qu'y met l'éducation, et que « l'esprit, le « génie et la vertu sont les produits de l'instruction ». C'est Mm" Roland, disciple d'Helvétius autant que de Rousseau, qui croit que « les différences infinies qui se trouvent entre les hommes proviennent presque entièrement de l'éducation ». C'est Proudhon, qui dit formellement: « L'homme, par essence, est égal à l'homme, et si, à l'épreuve, il s'en trouve qui restent en arrière, c'est qu'ils n'ont pas voulu ou su tirer parti de leurs moyens... Si quelque ditférence se manifeste entre eux,

elle provient, non de la pensée créatrice qui leur a donné l'être et la forme, mais des circonstances extérieures sous lesquelles les individualités naissent et se développent. » — Et cest enlinRabeuf qui, aussi révolté des inégalités naturelles que des inégalités sociales, — et pourquoi

UNE B1STO1RE DE LA RÉVOLI NOfl KRANI USE 319

onc non ? — écrit avec fermeté : i Celui-là mé ui prouverait que, par l'effet de ses forces, il i ble d'en taire autant que quatre, n'en serait moins en conêpiratioî re la

u'il en ébranlerait l'équilibre i seul moy<

t '/' /" pi

M. Aulai imande encore si, par l'articl

Tous les honni ix parlanature et

evant la loi », les auteurs de la Déclaration ont onlu dire qu il «--t souhaitable que les institutions at autant que possible les in-égalités natu- Blles, c'est-à-dire tendent ier tous les

ommes à un type moyen de force physique» itellectuelle ; et ici, mieux inspiré, il répond :

lé ; mais plus tard, par d'au- Oui : ' il babou>

oui les / . ■ i de I 7 - t Babeuf lui-même

ui écrit sans amba 11 faut que les institu-

mènent à int qu'elles ôtent à

jut individu l'espoir de devenir jamais ni p iche ni plus puissant, ni plu . qu aucun de Et, au point de vue de l'esprit de la

ution,

à l'absolument. L'esprit égalit

hoqué de voir un homme l'emporter but un seul son intelligence ou j'iroir qui pai

ph\ sique ou par ses ricl it

être plus ; et la supériorité intellectuelle, avec ses prétentions d'être un don de Dieu, a quelque chose de plus insolent que la supériorité financière ou la supériorité tout simplement administrative, que Ton sent qui n'est qu'une sorte d'expédient social. La supériorité intellectuelle est plus insupportable que toute autre, parce qu'elle commande plus impérieusement. Pascal, qui a tout vu, s'en est très bien avisé : « La raison nous commande bien plus impérieusement qu'un maître; car en désobéissant à l'un on est malheureux, et en désobéissant à l'autre on est un sot. » Il n'y a rien de plus cuisant. — En tout cas, la supériorité intellectuelle est, tout comme la noblesse, la richesse et la royauté, un privilège de naissance. Elle est une injustice ; et qu'elle soit une injustice naturelle, ce ne serait qu'une raison pour réparer par l'institution sociale l'iniquité de la nature. La démocratie actuelle, en préférant presque partout les médiocrités aux « lumières », n'obéit pas à l'envie, comme ses périodes calomniateurs vont le répétant : elle obéit à l'esprit même de la Révolution française.

Voilà l'évolution complète de l'idée d'égalité. Egalité des droits ; égalité de la possibilité d'accès aux fonctions ; égalité des biens ; enfin égalité intégrale, c'est-à-dire des droits, des biens, des

UNE HISTOIRE DE L- \ RÉVOLUTION FRANÇAISE

forces et des intelligences ; suppression absolue de tout ce qui est privé ; que ce pri-

vilège ait été octroyé par L'institution sociale ou par la nature, si tant est que la nature en octn

■tte évolution s'est faite en sept a 1796, ce qui prouve qu'elle était naturelle et qu'elle

il à l'avance faite entièrement dans un certain sombre d'esprits. Et elle est complète, sans qu'on puisse aller au delà du dernier terme où, en 1796, bile est arrivée. Klle ne peut qi Et

ce qui s'est produit. L'histoire depuis le commencement du iirci par l'histoire de la Révolution, comme l'histoire du christianisme par l'Ancien Testament. omplir faut les Écritures », comme disaienl lesfn

au. C est une M. Â.ulard aurait pu

donner pourquoi il s'arrêtait en iv(^ ; □ a il aurait dû s'arrêter en 1796.

i luti itielle de la Révolution frau-

de la souveraineté de la nati Elle ne dérive pas de la première : mais ell corde el s'ajuste très précisément avec elle. Elle n'en dérive ne ne sera au- <i un autn ent

au commandement, que peut-on conclure? Si personne ne doit être au-dessus d'un autre, qui commandera ? Personne. Voilà la réponse de l'anarchiste ; l'idée d'égalité peut conduire à l'anarchie. — Mais, d'autre part : si personne ne doit être au-dessus d'un autre, qui commandera ? Tout le monde. Voilà la réponse de celui qui veut que, l'égalité établie, il y ait encore un

État ; voilà la réponse de Tétatiste. Et en effet, l'égalité n'est point choquée de ce que le commandement s'adresse et s'impose à tous, si, aussi, il vient de tous. Tous ordonnent, tous obéissent ; l'égalité est parfaite. L'idée de souveraineté du peuple ne dérive pas de l'idée d'égalité ; mais elle s'y ajuste.

A la vérité, il y a bien quelque embarras. « Tous ordonnent, tous obéissent », n'est, tout compte fait, qu'une fiction. Tous, en pratique, c'est la majorité ; c'est la moitié plus un. Le droit de la moitié moins un, que devient-il ? Et de cet embarras nous trouvons des traces dans les contradictions dont sont pleines, comme nous en avons donné déjà quelques exemples, les deux Déclarations (surtout la seconde). D'une part, la Déclaration de 1793 dit : « La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable. » Mais, d'autre part, la même Déclaration dit encore : « Aucune portion du peuple ne

1 NE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

peut exercer la puissance du peuple entier », et Bille dit aussi : « que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant rois à mort par les hommes libres. » Et ceci vise la royauté, et cela vise l'aristocratie. Sans doute ; mais la moitié plus un du peuple n'est, cependant, qu'une portion du peuple, et la moitié plus un tombe sous le coup de l'article : « Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; » et l'insurrection de la moitié moins un contre la moitié plus un est légitime, surtout quand cette moitié plus un, comme il arrive toujours à cause d'abstentions, n'est qu'un tiers, ou, comme c'était pendant sous la Révolution, un cinquième. Et,

en combinant l'article : « Aucune portion du peuple. . » et l'article : « Que tout individu qui usur* lit... », ce qui paraît permis, on arriverait à cette conclusion que la moitié moins un a le droit de mettre a mort cette usurpatrice moitié plus un,

si elle h' peut ; rt iv ne Serait, :ipiv> tOUt, .pi'uiie

application un peu vive de l'article : i La souveraineté es! une el indivisible », lequel semble bien affirmer que la souveraineté est dans l'uno des cit< '\ i :

On voit très bien que les ivd.iet.Mn-- de la Déclarai ion de IT'.».'. ont évité le mot Ils n'ont '-••dire : o La souveraineté est dans la majorité

de la nation. Elle est sans appel. Elle est sans contrepoids. Elle est sans limites. Les citoyens qui appartiennent à la minorité n'ont aucun droit. » — Ils ne l'ont pas osé; car alors que devenaient les droits de l'homme?

Us l'ont si peu osé qu'ils ont dit le contraire, par une dernière contradiction qui est la plus violente de toutes : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Voyezvous ou la contradiction, ou l'ambiguïté, ou la supercherie, du reste inconsciente? Si par « les droits du peuple » il faut entendre « les droits de l'homme », ceci est la proclamation des droits de la minorité ; ceci veut dire : « Les droits de l'homme sont au-dessus des décisions de la majorité. S'ils sont violés, le droit à l'insurrection est ouvert. Et peu importe que ce soit une décision de la majorité qui les ait violés, n'y eût-il qu'une portion du peuple pour les revendiquer, elle est dans le droit. » Et l'on peut bien interpréter ainsi,

car enfin cet article est le dernier delà Déclaration des Droits de l'homme ; il en est la conclusion ; il doit en contenir la sanction. Voici vos droits. Si je les viole, quelle sanction? La voici. Dernier article, dernier recours.

im: B1SToTRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Mais si l'on entend pa its du peuple

— et non les, qui n'aurait aucun sens — le droit du peuple en son ensemble, qui esl d'être souverain, cela vont dire, au contraire, que, quand le gouvernement brise une décision du peuple souiu, corn m- ;emple en fructidor, le peuple

doit se soulever, toute portion du peuple aie droit ie soulever; et par parenthèse c'est la ju>tiiifcatioa préalable du 18 Brumaire. Et voilà une lutable ambiguïti La vérité est peut-être que les teurs, s'étant

ipés d'abord des droits * 1 * * l'homme, puis du droit du peuple, ont bien entendu dono ler-

Dier article connue la sanction du droit du peuple, mai- eu laissant planer une certaine obscurité, de telle sorte «pu* ce qui était une affirmation véhémence de la souveraineté populaire pût p une affirmation solennelle des droits de l'hom

que j'appelais, supposant qu'ils n'ont suffisamment analysé eux-n une supercherie inconsciente.

Quoi qu'il en puisse être déclarations (et

surtout la seconde) contiennent, et bien entendu oudre, l'anti-nomie entre I>-- droits de l'individu et la souver une té national

même entre les droits de l'homme, il y a eu un conflit dans lequel l'égalité a fini par vaincre, non ?

et dévorer les droits qui lui étaient étrangers et opposés, liberté, sûreté, propriété ; de même le dogme de la souveraineté populaire a fini par remporter sur les droits de l'individu, sur ces mêmes droits de liberté, de sûreté et de propriété ; ne respectant que le droit d'égalité, qui n'est pas un droit individuel, qui n'est qu'une institution sociale, et avec lequel nous avons vu qu'elle pouvait s'accorder et de quelle manière.

Le dogme de la souveraineté du peuple a développé ses conséquences parallèlement au dogme de l'égalité développant les siennes, et ses conséquences n'ont pas été plus favorables aux droits de l'homme que celles du dogme de l'égalité. D'abord ce dogme habitue les esprits à cette idée que, là où il y a volonté du peuple et non volonté d'un homme, il y a liberté, et que les actes les plus oppresseurs sont des manifestations de liberté quand ils viennent de la foule. C'est une chose assez contestable. C'est une confusion entre la liberté du peuple et la liberté de l'homme, entre peuple libre et homme libre. Un peuple est libre, comme l'individu, quand les lois qui le gouvernent viennent de lui ; c'est absolument vrai. Mais, de ce que le peuple est libre, il ne s'ensuit nullement que les citoyens le soient, et le peuple peut librement voter des lois épouvantablement oppressives pour chaque citoyen. Le

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 32*3

liberté, considérée comme droit de l'homme, selon la Déclaration de 1789, consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » In peuple peut,

librement, m'ôter cette liberté radicalement, Jusqu'à m'interdire d'élever mon (ils selon la méthode de l'Emile, et i\ est libre, et moi, je ne le suis pas ; et il exerce sa liberté, et il m'empêc

er la mienne. Seulement on me dira toujours : « De <|uoi- vous plaignez- vous ? Nous êtes libre, puisque vous appartenez à un peuple libre. » Voilà le sophisme, ou le paralogisme, comme on voudra, qui permet à un peuple libre d'être beaucoup plus oppresseur qu'un despote, el à la souveraineté nationale d'être beaucoup plus tyran nique bue la souveraineté royale. On peut se révolter contre an tyran. Il est trop évident qu'avec lui il n \ a de liberté nulle part et qu'il es! an pur et simple usurpateur ; on ne peu! pas, on ne doit p is Iter contre le peuple oppresseur. Si on le l'ail, le sophisme se dresse : i Vous êtes M puisque la loi qui vous opprime vient de vous. En ?ous révoltant, vous vous révoltez contre votre liberté. Votre libéralisme est liberticide. Vous le sens commun. Il doit vous suffire il '< tie libre en tan! que taisant partie de ce peuple libre qui, du reste, \ ous opprime, i < m sail qu sophisme es! en toutes lettres dans le I

social. Il est aussi dans Lamartine, qui, je pense, en le formulant en un beau vers, n'y croyait

guère :

Le joug que l'on choisit est encor liberté.

II permet à un peuple d'être aussi oppresseur que possible avec la plus grande tranquillité d'esprit et de conscience. Un despote en son lit de justice doit avoir quelques inquiétudes ou quelques remords : un peuple dort dans le sien sur les deux oreilles. L'avantage d'appartenir à un peuple libre est qu'on y est

tyrannisé, en passant pour un ennemi de la liberté si l'on est libéral.

Une autre conséquence du dogme de la souveraineté du peuple, c'est qu'un peuple croit avoir fondé la liberté quand il n'a que déplacé la souveraineté, et hérite de toutes les habitudes du despotisme qu'il a renversé en croyant les extirper à jamais, et l'imite de tout son cœur en le détestant, et le continue en exécrant sa mémoire. C'est précisément ce qui est arrivé au cours de la Révolution. Le peuple, en la personne de ses représentants, s'est installé tout simplement dans le trône de Louis XIV, et la séance a continué. Nonobstant toutes les Déclarations des droits, l'arbitraire a été le même et le bon plaisir a été identique, et que : « Car tel est notre bon plaisir » ait été remplacé

UNE HISTOIRE DE 1. 1 RÉVOLUTION FRANÇAISE

pn « Car telle est la volonté national », » on ne voit pas que la différence soit considérable. La Ré Solution a eu ses caprices, son mépris absolu de l'individu, ses lavons goi ivorisdisgrac

ses Bastilles, ses Pignerol, ses dragonnades, ses guerres de conquête, ses guerres de magnificence, ses prétentions d'asservir l'Europe, en un mot son despotisme hautain, superbe, sanguinaire et halardeux, comme le Roi -Soleil.

Remarquez bien que cette prétention aussi à Vomnipossession comme à L'omnipotence a été commune à la vieille monarchie et à la démocratie paissante. Ce « droit éminent de propriété » que

endiquait par ses juristes la dynastie capétienne, la démocratie l'a proclamé aussitôt comme étant le sien, et c'est sous cette forme que le socialisme aparue d'abord dan- la Révolution francs

1.»' roi prétendait qu'il était propriétaire de toutes les terres de France : le peuple, «pu est maintenant l" roi, prétend exactement la même chose et considère les propriétaires comme des fonctionnaires préposés à la propriété et perpétuellement révocables, comme ses dépositaires perpétuellement c'est-à-dire réclamer leur dépôt et Inhabiles

à le refuser. Le roi pouvait tout) le peuple peut tout -. le roi possédait tout, le peuple lui ;

il n'en avait pas de droit en dehors du droit du roi,

il n'y a pas de droit en dehors du droit du peuple : voilà ce que contenait le dogme de la souveraineté du peuple, en soi ; voilà ce qu'il contenait surtout quand l'exemple de la monarchie absolue était là tout proche, tentateur, non seulement tentateur, mais imposant, obsédant et remplissant les esprits, et qu'on n'avait qu'à transposer pour savoir exactement ce qu'on avait à faire. Qui était souverain ? Le roi. Qui est souverain ? Nous. Que faisait-il, en usurpateur ? Nous le faisons, légitimement. Que prétendait-il, contre le droit ? Nous le prétendons, selon le droit. Jusqu'où il allait, nous pouvons aller. Plus loin ; car son droit avait pour limites celles de sa force ; le nôtre est inépuisable. Devant cela, les pauvres Droits de l'homme font triste figure.

Notez encore une raison pourquoi cette souveraineté a moins de limites que celle de l'ancienne monarchie. L'ancienne monarchie est absolue; mais encore elle est un peu gênée par des lois, qu'elle peut changer, il est vrai, et c'est pour cela qu'elle est absolue ; mais enfin par des lois qui ont la force, le prestige de l'ancienneté. Cela impose. Elle est un peu obligée de tenir compte des précédents. En un mot, elle a une constitution tellement

faussée, négligée, rouillée, encrassée, qu'elle fonctionne à peine et que c'est à peu près comme si

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 331

elle n'en avait pas ; mais encore elle en a une. Quand Louis \ l Y révoque l'édit de Nantes, on sait bien, malgré tout, que c'est un coup d'État, pour cette seule raison, ci c'en est une, que l'édit date de quatre-vingt-sept ans ; et on le dit. Quand Louis \ Y brise les Parlements en 1771, on sait bien que c'est un coup d'État, et, qu'on l'en blâme ou qu'on l'en loue, on dit très bien que c'en est un.

■ t pour cela seulement que Montesquieu t'ait cette distinction, que Voltaire s'obstine à ne pas vouloir comprendre, entre la monarchie et le despotisme. Le despotisme, c'est le gouvernement arbitraire ; la monarchie, c'est un gouvernement t<

si par des lois qui ont une certaine stabilité qui sont entourées d'un certain respect. Voilà les limites, très faibles, mais voilà les limites de la souveraineté royale.

La souveraineté populaire n'en a : Elle n'a si

de précédents. Elle est franche et nette de toute li\ pothèque. Elle est intégrale. Elle a des lois, mais qu'elle fait, non qu'elle a reçues* si les lois n'ont pas la force de l'ancienneté ni le prestige de la tradition*. Lion. Elles sont d'aujourd'hui, peuvent être truites demain par d'autres, et elles le sont. Une loi

si une loi que lorsqu'elle est ancienne. Une loi nouvelle n'est qu'un décret, si ce n'est une loi nouvelle ou qu'un acte de celui qui est le plus fort. Elle ne le lie

pas. Elle est un signe de sa force, non une limitation de sa force ; un acte de sa volonté, non une règle de sa volonté, et, donc, loin qu'elle le lie, elle est une manifestation qu'il n'est point lié. La souveraineté populaire, à ses débuts, n'a aucune limite, non pas même celle de la loi.

— Mais elle en aura plus tard. — Il est possible, si elle prend un caractère traditionnel, si elle se respecte dans son passé. Mais pourquoi la tradition est-elle plutôt un caractère de la monarchie et n'est-elle guère un caractère de la démocratie ? Je n'en sais trop rien ; mais c'est un fait. Peut-être parce que la monarchie est une famille, et que la démocratie n'en est pas une. Peut-être faut-il appliquer à la monarchie (relativement, du reste) le raisonnement de Montesquieu sur la magistrature à peu près héréditaire de son temps : « C'est un métier de famille. » Toujours est-il que la démocratie est peu traditionnelle de son naturel, et la Déclaration des droits de 1793, chose assez notable, semble l'y inviter : « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. » De sorte que la souveraineté du peuple, en soi sans limites, par l'exemple de la souveraineté royale qu'elle remplace invitée à ne s'en point imposer, semble destinée à ne pas en avoir même de

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

flottantes, indécises et ployables, dans la stabilité relative des lois et dans le respect des lois anciennes, qu'on l'incite plutôt à respecter le moins possible.

Telles sont, dans l'ordre politique et dans l'ordre social, les inquiétantes proportions et dimensions de la souveraineté populaire, hé-

ritière de la souveraineté monarchique. En face de quoi les pauvres Droits de l'homme me semblent conduits à se faire assez petits.

Mais la souveraineté populaire développe conséquences même dans l'ordre moral, et elles ne sont pas ici d'une moindre importance. Si la souveraineté populaire prétend à l'omnipotence et à l'omni possession, elle ne prétend pas moins à l'omniscience et à l'omniconscience. On s'étonne quelquefois que la Révolution ait voulu avoir sa religion, son église clergé. On s'étonne qu'il y ait eu sous son régime des délits d'opinion, des délits de pensée et des délits de croyance. Il n'y a rien de

plus naturel et cela n'est qu'une conséquence directe et prochaine du dogme de la souveraineté du peuple. La majorité sa foi, ou elle a une; elle a une pensée directrice, ou elle doit en

avoir une : elle a une; elle a une pensée directrice, ou elle doit

l'avoir; et il est de son devoir d'empêcher qu'une minorité, ou que des individualités, aient une foi,

une pensée maîtresse ou des idées générales qui ne soient pas les siennes. Car alors que devient la souveraineté ? Elle s'exerce dans le domaine de la loi. Qu'importe, si elle ne s'exerce pas dans le domaine des mœurs ? Elle s'exerce sur les volontés. Qu'importe, si elle ne s'exerce pas sur les esprits et sur les cœurs ? Qu'entend-on bien par souveraineté ? Un droit d'abord ; mais ensuite un moyen de constituer et de conserver l'unité et l'indivisibilité d'un pays. Eh bien ! que devient l'unité d'un pays, s'il est divisé en mille sectes, en mille croyances et en mille pensées ? Cette « unité morale » de la nation, dont certain parti parle tant depuis

un siècle, ce n'est pas autre chose que la souveraineté nationale appliquée aux choses de la conscience, de la science et de la pensée. C'est le souverain qui veut qu'on croie comme lui et qu'on pense comme lui, d'abord parce que cela lui plaît, ensuite parce qu'il y a un immense péril à ce que, les uns pensant d'une façon, les autres d'une autre, l'Etat ne soit qu'un faisceau d'obéissances alors qu'il doit être un faisceau d'adhésions.

C'est ce qu'un penseur contemporain définissait naguère dans cette formule admirable : « Il est moins important de socialiser les biens que de socialiser les esprits. » La démocratie tend à l'un et à l'autre de ces deux buts : par le développement

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

logique de l'idée d'égalité, elle tend à la socialisation des biens : par le développement logique de l'idée de la souveraineté populaire, elle tend à la socialisation des esprits.

C'est ce que Rousseau indiquait si lumineusement quand il disait : « Ce fut dans ces circonstances que Jésus vint établir sur la terre un royaume spirituel, ce qui, séparant le système théologique du système politique, finit par l'État* et

taux les divisions intestines qui n'ont jamais ces

inter les peu pieux chrétiens... il a résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de juridiction qui a rendu toute bonne politique impossible dans les États chrétiens... Mahomet eut des vues saines; il lia bien son système politique son gouvernement fut exactement un et bon en cela... Il y a une sorte de religion bizarre, qui, donnant

, une \ hommes deux législations, deux flirts, di

•*///•/. >, les soumet à des devoirs contradictoires 'elle est la religion des Lamas, telle aponais, tel est le christianisme romain.

Ici \ oltaire est parfaitement d'accord a> us-

eau, et c'est le seul point où il le Boit I eule nette qu'il ait en politique <ist qu'il m' doit |

avoir deux pouvoirs, mais au seul, ramassés dans les mêmes mains, celles du e tin

llqu(

336 DISCUSSIONS POLITIQUES

Qui conduit des soldats peut gouverner des prêtres.

Marc-Aurèle et Trajan mêlaient au Champ de Mars Le bonnet de pontife au bandeau des Césars.

« Nous ne citerons jamais plus les deux puissances, parce qu'il ne peut en exister qu'une : celle du roi dans une monarchie, celle de la nation dans une république. » Ce qui l'amène une fois, tant est grande la puissance de la logique, à trouver bon même le gouvernement romain à Rome ; car, enfin, les deux pouvoirs y sont confondus et c'est l'essentiel :

Rome, encore aujourd'hui conservant ces maximes* Joint le trône à l'autel par des nœuds légitimes ; Les citoyens en paix, sagement gouvernés, Ne sont plus conquérants et sont plus fortunés.

La passion de l'unité de l'État est si forte que Voltaire, partisan partout de la puissance spirituelle du roi, est partisan à Rome du

pouvoir temporel du pape. De cette façon encore le principe est sauvé.

Les révolutionnaires n'ont pas pensé autrement. Ils ont jugé qu'il y allait de la souveraineté du peuple de ne pas permettre que personne pensât autrement que l'État. Ils ont estimé qu'il fallait « socialiser les esprits ». De là la religion d'État, culte de la Raison ou culte de l'Être suprême, de

[NE BISTOIRE DE LA RÉVOL1 Ti" \ i R \\. US

à la constitution civile du clergé ; de là l'éducation nationale et l'hostilité constante à la liberté le renseignement. La séparation de l'Église et le l'Étal et la libertédes cultes.de 1795 à 1797, i'a été qu'une trêve souscrite par des Iioinn rtigués de luttes, avec l'adhésion de quelqi ibéraux qui s'empressaient de profiter de cette

lie. El ici encore les partisans de lasouverailété populaire continuaient tout simplement la tolitique de la souveraineté royale, transposau i n i plement ses maximes et son esprit, et, sans ien de plus, le peuple se mettait au lieu et place u roi. La lutte pour le gouvernement des

ciences el des esprits sous la Révolution

: qu'un épisode de la lutte pour la conqu es conscicni-i's .i des esprits dans toute ootre istoire moderne. Comme les révolution-nai] .ouïs XIV entend que son peuple ait sa foi ft léés et n'en ait point d'autres et, comme eux, il Bt persuadé qu'il y va «le l'unité de 1 l tat et de la Duveraineté. Il combat les protestants comme d

les, et Voltaire, si fervent apôtre qu'il soit

i tolérance et quoique blâmant la Révocation au
point de vue économique, ne peut pas s'empêcher
la rencontre, de l'en excuser : il lui pardonnait,
on sans quelque raison, comme d'anciens
Lirnis avec peine. • Les citations holoques
n'ont pu être évitées (M. ITIOL)

étaient après tout les enfants de la maison, qui ne voulaient
point de partage avec des étrangers introduits par force. » — « Le
calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles et
ébranler les fondements des États... 11 n'y a point de pays où la
religion de Calvin et celle de Luther ont paru sans exciter des per-
secutions et des guerres. » Louis XIV⁷ est excusable. Au moins, il
faut le comprendre. 11 défendait « l'unité morale de l'État ». Les
révolutionnaires ont fait de même.

Louis XIV a persécuté les jansénistes comme des rebelles.
Après tout, c'était une secte. Voltaire : « Le plaisir secret d'être
d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se dis-
tinguer et l'inquiétude d'esprit formèrent une secte. » Et une
secte qui, après tout, ressemblait furieusement à celle des protes-
tants. Voltaire : « Le sentiment d'Arnauld et des jansénistes sem-
blait trop d'accord avec le pur calvinisme. » Louis XIV défendait
« l'unité morale ». Il socialisait les esprits. Les révolutionnaires
ont fait de même.

Au fond, eux et leurs successeurs sont exactement de l'avis de
Bossuet. Pour Bossuet, « l'hérétique est celui qui a une opinion
particulière ». Pour les révolutionnaires, l'homme qui a une opi-

nion particulière est un hérétique social qui conspire contre l'unité et l'indivisibilité de l'État.

I M! HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAIS

1 doit être comprimé, réprimé ou supprimé, elon ce que permettent ou persuadent lescircoi anct*-. < l'est là, en dernière analyse, ce que contient e dogme de la souveraineté populaire, et c'est, ta dernier terme, où il tend.

Enfin le dogme de la souveraineté populaire a

■il une demi aséquence qui inté les

aeurs. Il a installé la guerre civile en pern

lence. Je reconnais tout de suite qu'il apu ôtre

nté pour la supprimer. Mais, en la suppri-

t, il l'a installée sous une autre forme. Quand

>nne ne commande, il faut, comme disait

urardin compter ou se battre. •» En barbarie

jii se bat, en civilisation on se compte. Rien de

plusjuste. Seulement se compter continuellement

me façon de se battre. \ oici nue nation. '

en quatre ou cinq parties. ! i loi, dans c'est l'opinion de la majorité, partis n'auront qu'un but ; conquérir la majorité. Il> sont convoqués tous les trois ou quatre ans pour se compter Ils n'auront qu'une préoccupa tiun : luttés d'influences, de pressions, de combinaison, de tous moyens pour arriver à ôtre les plus nom-

breux. Ils ont surtout la fureur de conquérir le pouvoir, de s'installer au mèn-

nement, le gouvernement disposant de moyens institutionnels pour amener les individus à entrer

dans le parti qu'il représente et qu'il préside. C'est la lutte constante, permanente; c'est une véritable guerre civile perpétuelle. Qu'elle conjure la guerre civile sanglante, il est possible, encore que quelquefois elle y conduise ; mais elle en est une, sinon sanglante, du moins très âpre et qui change complètement le caractère d'une nation. Stendhal a très bien vu cela : « Le Français qui aimait tant à parler et à dire ses affaires devient insociable. La peur de perdre sa petite place a porté le bourgeois à rendre plus rares les visites à ses voisins. Il va même moins au café. [Il y va tout autant, mais, chose ridicule et triste, chaque café a son drapeau." La crainte de se compromettre fait que le Français de trente ans devient casanier. Le Français n'est plus ce peuple qui cherchait à rire et à s'amuser de tout... » L'institution de la souveraineté du peuple n'a pas créé les partis; mais elle en a fait des camps ennemis et des armées toujours sur le qui-vive, toujours en alerte, et rongées de haine les unes à l'endroit des autres. Il n'est pas douteux pour l'homme réfléchi qu'à ce jeu, si l'on peut ainsi parler, le patriotisme ne finisse un jour par disparaître.

Telle me paraît être la double évolution de l'idée d'égalité et de l'idée de souveraineté populaire à travers la Révolution et le XIX^e siècle. Le livre de

LE III^e - LOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

M. Aulard, qui, comme on le pense bien, ne tire de ces considérations des conclusions tout à pareilles aux miennes, aura ce grand mérite d'avoir analysé ces deux idées, en leurs commencements et en leurs premières démarches, avec une netteté, une précision et une plénitude très remarquables. Nous aurons à nous expliquer sur ses conclusions; mais, avant d'y arriver, je voudrais vous entretenir encore de quelques points très importants, < 11101 » j n e seconda lativement à

ceux que nous avons examinés jusqu'ici.

NI

M. Aulanl n'a pas mis en vive lumière,

mais il n'a pas dissimulé non plus, le c re aris-

tocratique de la Révolution française, je veux dire la façon tout aristocratique, dans le .-eus indu mot, dont la Révolutioi ■ faite La Ré lution a été voulue par tout le monde ; mais elle I été exécutée par quelques-uns et d'une mani qui ne répondait nullement aux vœux de la

Dation qui lavai! demandée. D'abord, pendant tout le cours de la Ke\ « > 11111 ÎOO, IUS6 de la

manière de voter, qui a ch u ouvent, mais qui n'a jamais et i n irer le

secret du vote, c'est un tout petit nombre de citoyens qui a voté. En moyenne, c'est un cinquième. C'est donc la moitié plus un d'un cinquième de la population française qui a gouverné la France de 1789 à 1800. Pour ne pas forcer les choses, disons, et nous serons dans le vrai, que c'est un huitième, à peu près, de la

population française qui, de 1789 à 1800, a gouverné les sept autres huitièmes. Il n'y a guère de gouvernement plus oligarchique.

Mais ce n'est pas tout. Ces députés qui sont nommés par un si petit nombre de citoyens, ces députés oligarchiques, forment une oligarchie dans l'oligarchie. Ils ne s'occupent pas de l'opinion de leurs commettants. Ils s'occupent de la leur. En 1789, la nation, paroisse par paroisse, avait rédigé ses vœux, ses idées, ses volontés. C'étaient les Cahiers. Les Cahiers, à les prendre en moyenne, réclamaient une constitution ferme et claire, des lois fixes et de l'ordre dans les finances. Rien de plus. Les constituants auraient dû voir dans les Cahiers des mandats moralement impératifs. Ils y virent un fatras négligeable et le négligèrent absolument. M. Aulard cite à ce propos l'opinion du constituant Eaulcon. Elle est précieuse ; elle a toute la désinvolture de l'ancien régime : « En vérité, aujourd'hui que depuis deux ans l'horizon

I NE BISTOIRE DE F. A REVOL I IOW FRANi

de nos lumières s'est si prodigieusement agrandi, comment peut-on avoir encore l'impudeur de soutenir que nous devons p. bases d'une

constitution libre sur des principes qui avaient été posés sous la verge et dans la peur du despotisme? Étaient-ce donc des hommes courbés partout sous le joug de toutes les oppressions qui pouvaient s'énoncer avec une entière franchise?... » Nous voyons encore le journaliste Le Hodey nous dire : i L'Assemblée regarde les Cahiers comme un conte de fées, et rarement Ton peut s'empêcher de rire quand un député veut en argumenter. » De fait, quand ils l'ont, il- s'en

isent. Le marquis de Foucauld-Lardimalie dit en souriant : « Je suis forcé «le vous citer mon malheureux cahier

Très vite. M. Aulard le fait remarquer, ce ne furent plus qu'ctionnaires qui alléguaienl

Cahiers et qui les objectaient aux révolutionnaires, i .if le crois assez ; mais cela veut dire que le- constituants dépassaient leur mandai *-t a r tout ce qu'on ne leur- avait aucunement commandé de faire. Il- Be considéraient, non

comme chargés d< r eu lois la peu

générale de leurs commettants, mais comme char-

de penser pour la i rance et de la manier Selon leurs pensées propre t éminemment aristo-

cratique, et, sous prétexte de remplacer la souveraineté royale par la souveraineté populaire, on remplaçait souveraineté royale et souveraineté nationale par la souveraineté parlementaire. On a continué depuis ; et c'est la raison pourquoi il ne faut pas trop s'étonner qu'il y ait quelquefois un abîme entre l'opinion publique et le Parlement, abîme où il arrive que les gouvernements s'effondrent.

Très parlementaire, faute de pire, et croyant que l'expédient parlementaire donne, après tout, des garanties qu'on ne trouverait pas ailleurs, j'ai souvent pensé que le Parlement est un peu le « miroir trompeur » dont parle l'Auguste de Cinna. Il déforme l'opinion publique en se flattant, ou plutôt en se targuant, de la reproduire. Il en donne une image fausse. Le meilleur gouvernement serait un gouvernement despotique qui s'inspirerait directement de l'opinion publique, en l'écoutant avec le plus grand

soin dans les rapports de police, dans les rapports de préfets, dans les rapports de maires et dans la presse laissée absolument libre. — Mais jamais un gouvernement despotique ne laissera la presse libre et ne s'inspirera de l'opinion publique. — Eh ! je le sais bien.

La Révolution s'est faite aristocratiquement

UN HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE 345

encore, oligarchiquement, parce qu'il n'y avait pas de chemins de fer ni de télégraphe électrique, et que, par conséquent, elle s'est faite par Paris. A. partir du moment où l'Assemblée constituante a été installée à Paris, la Révolution française

une révolution parisienne. L'événement politique accompli à Paris, révolution, proscription, coup d'État, arrivait trop tard à la connaissance de la province pour qu'il y eût réaction de l'opinion provinciale sur l'opinion parisienne. Il était fait acquis. Il était inscrit dans l'histoire. La Révolution française a donc été menée par Paris depuis le 5 octobre 1789 jusqu'au 9 novembre 1799. La France a été gouvernée par Paris, le plus souvent contre son intérêt en tant que les insur-

rections et aussi les missions des proconsuls, pendant ces dix années, il n'y avait rien au monde de plus parfaitement aristocratique. C'est ce qu'il explique fort bien le succès du 18 Brumaire. D'une part, Bonaparte apportait à la France précisément ce qu'elle avait demandé dans les premiers jours de 1789, si

méprisés, mais qui étaient, cependant, l'expression de sa volonté ; d'autre part, il mettait en place un régime insolent et violemment aristocratique, qui était justement ce que la France avait

le moins et à quoi elle préfère le despotisme lui-même. C'est connue aristocratiques que

."! '«> DISCUSSIONS PoLITIQUE₁ S

gouvernements de L81S et de 1830 sont tombés.

Il ne tant donc pas se dissimuler que ce grand mouvement historique de 1789 à 1709 a en partie un caractère factice ; il est violent ; mais il n'est pas profond. Il pèse sur la niasse de la nation ; il ne l'entame pas ; au moins il ne la pénètre pas. Elle n'est pas sensiblement différente en 1799 de ce qu'elle était en 1788. C'est plus tard, de 1820 à 1830, puis de 1840 à 1848, puis de 1880 à 1900, que les idées maîtresses de la Révolution française ont pénétré dans le fond de la nation ety ont développé, sinon encore toutes leurs conséquences, du moins une partie considérable de leurs effets.

Je ne voudrais pas qu'on crût que M. Aulard n'est exclusivement que l'historien philosophe que j'ai indiqué qu'il est. Nous avons en lui aussi un très bon historien des partis ; et c'est ainsi que son histoire redevient vivante au moment même qu'on pourrait appréhender qu'elle ne fût trop abstraite. Peu de tableaux historiques sont aussi bons que les pages qu'il consacre aux Girondins et aux Montagnards et à leur conllit. Ici M. Aulard, qui ailleurs disloque « le bloc », le rétablit. Il montre lumineusement qu'il n'y a pas eu une idée montagnarde et une idée girondine ; et qu'il n'y a eu ni une pensée, ni un sentiment, ni un état d'esprit de la Montagne qui n'ait été de la Gironde.

UNE HISTOIRE DE LA RÉVOL₁ HOH FRAN< USE -

Républicains, les Girondins l'ont été autant que Montagnards ; et les accusations de royalisme lancées par les Montagnards contre les Girondins sont aussi vaines que les accusations de royalisme lancées par les Girondins contre les Montagnards. Démocrates, les Girondins — voir la Constitution de Condorcet — l'ont été autant que les Montagnards. Violents et sanguinaires, les Girondins ne l'ont nullement été moins que les Montagnards. C'est Isnard qui a prononcé les paroles terroristes les plus implacables et qu'aurait pu signer Marat ; ! Buzot qui lit voter la peine de mort contre royalistes ; c'est Barbarou qui le premier en proposa la loi des suspects. Ces ! Condorcet, c'est Boyer-Fonfrède qui demandent l'abolition de la peine de mort, exceptée en matière politique. C Pétion qui le premier déclara formellement que partis vaincus devaient périr. Ce sont les Girondins qui les premiers brisèrent le talisman de l'inviolabilité » en envoyant Marat au tribunal révolutionnaire < Ce sont les Girondins, tout autant que les Montagnards, qui, au lendemain de l'événement, ont excusé et justifié les mai de

Septembre. Il n'y a eu, entre Montagnards et Girondins, que lutte pour le pouvoir, non lutte pour la défense d'idées différentes. En un seul point, qui n'est ni de l'ordre d

348 DISCUSSIONS POLITIQUES

idées, ni même de l'ordre des sentiments, ils diffèrent. Les Montagnards s'appuient sur Paris et le flattent. Les Girondins ont de l'aversion pour Paris et ne le cachent point assez. Le secret est là de la victoire des uns sur les autres. Étant donnés les temps et circonstances, pour un œil perspicace, elle était indiquée. Telle est l'opinion de M. Guillard, et c'est tout à fait la mienne. Les Girondins sont des « Versaillais ». Il n'y a pas autre chose.

Tout au plus ajouterai-je, et même avec une certaine hésitation, qu'il me semble que les Girondins ont été plus hommes de principes et les Montagnards plus hommes de circonstances et avisés à les flairer et à y conformer leurs démarches. Ils sont essentiellement « opportunistes », dans le sens précis du mot. Ils sont empiriques. Pour Danton, la chose est certaine ; M. Aulard lui applique lui-même quelque part la dénomination d'opportuniste ; mais elle ne l'est pas moins pour Carnot, pour Gambon, pour Barrère. Ilobespierre, tantôt demi-socialiste, tantôt anti-agrarien, précisément selon qu'il s'agit de lutter, d'une façon ou d'une autre, de popularité avec la Gironde, est un opportuniste très délié. Je ne vois que Saint-Just qui fût un systématique intransigeant. Mais Saint-Just ne fut jamais qu'un lieutenant. Les Girondins furent plus rigides et plus cassants. C'étaient des

i m: histoire ni: LA révolution française

hommes à théories, des hommes à progain lucoup plus que les Montagnards. Thiers a dit, ; spirituellement: « Les hommes à principes son! dispensés de réussir. » I! faut convenir que ceux-ci ne réussirenl p

J'aimerais à suivre M. Aulard jusqu'en ses portraits d'hommes, qui souvent sonl remarquables, d'une netteté de dessin dont, ce qui me plail singulièrement,le pittoresque est diligemment banni. Car, encore nue lui, tout historien philosophe qu'il est et qu'il veut être, M. Aulard attache toute l'importance qu'il faut aux personnages et sait qu'il n'est pas douteux < j u <', s ils dépendent événements, li nements aussi, en une certaine

mesure, dépendent d'eux. Scribe a fait du tort à Voltaire et Voltaire a fait du tort à Pascal danscette question des petites causes

produisant de grands effets. Mais, à l'inverse, on devra il réfléchir à ce que Scribe est couvert de l'autorité «le Voltaire et Voltaire de l'autorité de Pascal, et qu'à eux tr

>nt trois grands esprits, en totalisants,

Il est bien certain que le calcul de Cromwell et de Cléopâtre auront toujours leur influence sur les accidents, au moins, de l'histoire humaine. Et M. Aulard, qui le sait, tient compte, par exemple, de M Roland, qui pourrait bien être responsable du 31 mai, et pour cette seule raison, ou

pour cette raison principale, qu'elle trouvait Danton très laid. On est toujours femme quand on est née comme cela ; et, M. Aulard le dit sans ambages, « c'est par leur figure qu'elle jugeait les gens. » On lui présente Vachard : « Je gémissais, écrit-elle, du prix qu'il fallait attacher au patriotisme d'un individu qui avait toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaise tête... » Passe pour Vachard ; mais on lui présente Danton : « Je regardais cette figure repoussante et atroce ; et quoique je me disse bien qu'il ne fallait juger personne sur parole, que l'homme le plus honnête devait avoir deux réputations dans un temps de parti, je ne pouvais appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. » Le nez de Danton, s'il eût été mieux fait, la face du monde eût été changée. — On me dira que non ; que, simplement, le 31 mai eût été fait par les Girondins-Dantonistes contre les Montagnards, que la Terreur eût été girondine, que Thermidor eût été fait contre Danton et Vergniaud et que le compte y eût été. Il est possible.

Mais, de l'excellent chapitre de M. Aulard, il faudra toujours retenir ceci : que Girondins et Montagnards ont les mêmes idées, les mêmes sentiments et se valent ; que ce qui distingue les Gi-

rondins, c'est qu'ils n'aiment point Paris, et peut-être qu'ils sont plus systématiques et à coup sûr

I M. HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FANCIOSITÉ

ins habiles, et enfin qu'ils sont tous amoureux d'une femme, très intelligente, encore

qu'on l'ai! beaucoup surfaite, mais qui n'était . du tout homme d'État. 1) me de qu'il aimait, 1 -Col lard aurait dit : le < .1 rondin

un être systématique et amoureux. En politique et surtout en temps <!• ition, c'en z pour échouer toujours Peut lura-t-il lieu de chicaner bit in- M. A . ird sur la question du 18 Brumaire. Je in'étonne un peu qu'il di hou ■ si éprise d'idéal, à quoi abouti ra-t-el le définitivement après quatre ans de : ne ? Klle livrera la Frani parte qu'il sait déjà tout ce qu'il écrira p et autn savoir que, quand un apprit à Paris l'arri oaparte à l i it une explosion «la! s< dans

5 la rue » ; que «c B un

triompha] - ; que ■ la fou . au

• du v "'•. m< i les rou

que les voitures avaient peine à avanc « tous les endroits p ir li il est depuis

ju'a Paris étaient illuminés le g que, i a Lyon, ce fut du dél de ! i\ tien! p irticulii i

que, ■ la ^arde na

Xrl DISCUSSIONS POLITIQUES

politique, ceux qui rêvaient de renverser Bonaparte n'auraient pu le faire que par une émeute de soldats et d'ouvriers » ; mais que « les rapports de police nous montrent qu'à Paris, dans les casernes, Bonaparte était populaire » ; et qu' « il en était de même dans les ateliers » : et que « la population laborieuse des faubourgs Saint-Antoine et Saint- Marceau admirait et aimait le Premier Consul bien plus encore qu'elle n'avait admiré et aimé Robespierre et Marat ».

Dans ces conditions (et rien n'est plus exact que ce tableau), il me paraît assez net que ce n'est pas la bourgeoisie qui a livré la France à Bonaparte, mais que c'est la France entière qui s'est livrée à lui unanimement, si même on ne pourrait pas dire que c'est le peuple, paysans, ouvriers, soldats, petits bourgeois, qui a livré la bourgeoisie à Bonaparte, tout en se livrant lui-même. Car enfin, d'où sont venues les rares protestations ? Du petit monde des Cinq-Cents, c'est-à-dire de la bourgeoisie, d'une portion particulière de la bourgeoisie, oui, de la bourgeoisie politicienne, des « avocats » ; mais enfin de la bourgeoisie ; et il n'y en a pas eu ailleurs. Et cela est assez naturel, la bourgeoisie seule, et cette bourgeoisie-là, ayant quelque intérêt à la continuation du régime parlementaire d'alors, qui constituait pour elle une carrière ha-

i NE BtSTOIRE DE LA RÉVOL1 I ION I RANÇAISE 353

irdeuse, mais une carrière, et, par rencontr ssez lucrative.

Quant à ce fait que, même dans ce monde-là, le pup d'État a été salut'1 connu'1 un acte salutaire et aéme légitime par de très

honnêtes gens comme ayette, comme Carnot, cela aussi me paraît bien naturel. Il faut voir le 18 Brumaire à sa date et sa- M>îr qu'il aeu lieu en 1799. En 1799, il y a eu dix loups d'État, dix grands actes d'illégalité, dix vioations générales de la Constitution depuis dix ans, | l'on peut dire «lu Directoire, pour terminer, qu'il l été le coup d'État en permanence. Kn 1799, on)riit dire des Déclarations et Constitutions de la F polution ce que M " de Staël disait spirituellement le la Constitution de l'ancien régime, qu'elles n'avaient jamais été qu'enfreintes. Danscet état social, iup d'État, par l'effet de l'accoutumance. De paraissait nullement une monstruosité, mais • le jeu naturel de nos institutions •; et il n\ eut per- Bonne en France, au lendemain du 18 Brumaire, qui ne se crut en République exactement comme la veille; en quoi ils avaient raison ; car ils j étaient ment de la même façon. En tout cas, le 18 llrumaire a été vraiment désiré par les oeuf dixièmes de la nation etaccepté parla nation tout ••ut ni ■«•. 1 1 \ a peu lieu 'l i mil miner cel te pau \ i e boui peoisie, plu toi que toute aul i I ion de

OI IM"II

354 DISCL SS1oNS POLITIQUES

nation, d'avoir livré la France à l'ogre. L'ogre n'a mangé que gens qui se servaient eux-mêmes.

Sur les conclusions de M. Aulard, j'aurais certes, pour ce qui est de la netteté de l'analyse et pour la clarté de l'abstraction, restant, si je puis dire, pleine de réalité, les mêmes félicitations à lui faire que sur la position de ses prémisses. Avec quelques réserves

cependant : « La Révolution française c'est comme un idéal politique et social, un idéal rationnel, que les Français ont tenté de réaliser partiellement et que, depuis, les historiens ont essayé de confondre, soit avec l'application, souvent incohérente, qui en fut faite, soit avec les événements provoqués par les ennemis mêmes de cet idéal en vue de l'abolir ou de le voiler. Ce livre aura, j'espère, contribué à dissiper cette équivoque... Je pense que maintenant les termes sont éclaircis : la Révolution consiste dans la Déclaration des Droits rédigée en 1789 et complétée en 1793 et dans les tentatives faites pour réaliser cette Déclaration. La Contre-Révolution, ce sont les tentatives faites pour détourner les Français de se cou-

UNE HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

duire d'à] i - principes de la Déclaration Droits. »

Je veux bien; mais je fais remarquer,— et Ton a pu voir que c'est un peu pour cela que j'ai écrit

article, — (un', si i l'application de l'idéal politique * contenu dans les Déclarations fut parfois « incohérente », les Déclarations elles-mêmes relaient déjà, ne l'étaient pas moins.

qu'il aurait fallu, par conséquent, c'eût i d'abord démêler, débrouiller, des prin< ipes con-

lictioires ou peu compatibles contenus dans les

iarations. ceux qui étaient les vrais, sen-

tiels principes de l'idéal révolutionnaire ; et i

ment ce que M. Aulanl a fait ; car vous voyez bien qu'il a délibérément jeté par-dessus bord les trois quarts des Déclarations, pour oe retenir que

deux principes vraiment révolutionnaires, contenant tout l'esprit permanent, viable et destii durer, de la Révolution: l'égalité, la souveraineté nationale.

Ce qu'il eût fallu ensuite, c'esl montrer qui qui, dans les deux Déclarations, est en de

ces deux idées d'< galité el de souveraineté nain» 1 1 .- 1 1 • - oir liberté, i I ô, proj i ! ies

constitutionnelles, résistance à l'oppression, sont

ériiablei droits de l'h i i |mui\ oii coin litué reconnaît i l'indh idu

pour s'empêcher soi-même de les violer ou de les enfreindre; sont les limites qu'il impose lui-même à sa toute-puissance, pour respecter l'individu, ou tout simplement pour qu'il y ait autre chose dans le pays que le gouvernement, ce qui est peut-être bon.

11 fallait montrer enfin que ces deux principes: égalité et souveraineté populaire, inscrits dans les Droits de ïiomme, et qui ne sont pas du tout des droits de l'homme, étaient destinés, en se développant et en s'appliquant, à serrer les véritables droits de l'homme comme dans un étau et à les écraser progressivement avec une sûreté mathématique, de sorte qu'ils semblent avoir été inscrits dans les Droits de l'homme comme auprès de leurs victimes désignées.

Et il fallait montrer par surcroît, et pour exemple, que toute l'histoire du xix^e siècle a été précisément la lutte des principes révolutionnaires : égalité, souveraineté nationale, contre les droits de l'homme, qui sont de plus en plus battus en ruine par ces terribles envahisseurs. Car on ne fait pas à l'égalité sa part et on ne la fait pas non plus à la souveraineté nationale ; et l'égalité ne désarmera pas tant qu'il y aura une inégalité, même naturelle, devant elle : et l'on ne voit pas pourquoi elle désarmerait. Et la souveraineté nationale, par défini-

INT. HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

tion, n'a pas de limites et, par conséquent, n'en supporte et n'en admet point.

Si l'on veut, ce qui me semblerait assez correct, appeler droits de l'homme la liberté, la sûreté, la propriété, les garanties constitutionnelles, la résistance à l'oppression, droits du peuple et la

souveraineté de la moitié plus un ; on pourra dire que l'histoire politique du xiv^e siècle est la lutte des droits « du peuple contre les droits de l'homme ; que les droits de l'homme sont condamnés à mort d'avance par la Révolution, dont le véritable esprit, comme l'a très bien vu M. Àulard, n'est pas autre chose qu'affirmation des droits du peuple ; que, du reste, l'égalité et la souveraineté pulvécrisèrent elles-mêmes des forces que les droits de l'homme n'ont pas ; et qu'enfin, si les droits du peuple ! les droits de l'homme sont en opposition, il n'en est pas de même de l'Égalité et de la Souveraineté nationale, qui au contraire n'ont nullement et qui peuvent agir de concert.

Où nous allons, c'est donc, très conformément à l'esprit révolutionnaire, vers l'égalité absolue, le

aveillement le plus parfait possible, le gouvernement direct du peuple p tr le peuple ; gime parlementaire esl une forme d aristocracal

mveraineté p ipulaire dans le domaine l< Uf, dans le domaine intellectuel et dans le domaine

moral, la diminution progressive et la suppression pour finir de toute liberté, de toute sûreté individuelle, de toute propriété, de toute garantie constitutionnelle, de toute résistance à l'oppression.

— Il n'est guère probable qu'on en arrive jamais là ; car, quoi que vous en disiez, les droits de l'homme ont en eux des forces, peu grandes à la vérité relativement à l'énorme puissance de la souveraineté populaire et de la passion de l'égalité, suffisantes cependant pour faire quelque obstacle et mettre comme une sorte de frein.

— Évidemment; et ce que je viens d'indiquer comme le terme de la Révolution n'en est que le terme théorique, n'en est que « l'idéal rationnel », pour reprendre la formule de M. Aulard. Il faut même ajouter, ce que je n'ai jamais oublié de faire, que. s'il y a un mouvement de socialisation à travers tout le xixc siècle, il y a aussi un mouvement parallèle d'individualisme, qui n'est pas faible. Seulement il faut remarquer que le mouvement individualiste n'est pas, lui-même, sans favoriser le mouvement de socialisation. Qui a des tendances individualistes? L'homme cultivé, qui tient infiniment à sa liberté de conscience, à sa liberté de pensée à sa liberté d écrire, d'enseigner et de communiquer, sa pensée. Mais cet homme-là, soldat de la liberté, il est vrai, est en même temps, pour cause de son

UNE HISTOIRE DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

individualisme, un isolé, un solitaire, un homme qui n'est pas engrené à un corps, à une collectivité, à une association et qui même, le plus souvent, n'est d'aucun parti. Cet homme-là, ceux qui lui semblent fussent-ils deux millions, ne compte rien, et les deux millions non plus. C'est un frein très faible. — Encore est-il «pieux» c'en est un et que la socialisation n'irait pas vite dans un pays où tout le monde serait comme cela. Mais, quoique le tempérament général des Français soit tout autre, il y a encore un certain nombre de Français qui sont de ce tempérament-là. Le frein existe.

Il y en a un plus fort, c'est la nature des choses Liberté, sûreté, propriété, résistance à l'oppression Bonté des droits solidaires et d'une telle solidarité que, tant qu'un seul restera debout, on n'en aura rien avec [les droits de l'homme. Or il sera très difficile en France quoique possible, d'abolir la

propriété, à cause du nombre trop grand de propriétaires. L'égalité trouvera donc là, très longtemps, une borne très difficile à extirper, et la bou-

unité nationale, un obstacle très difficile à franchir. Elle, tant qu'un droit de l'homme exist

se grouperont autour de lui et se soutiendront de son appui et les uns les autres. Longtemps l'individu revendiquera son droit, - prétendu, si vous voulez, - de travailler plus qu'un

autre, d'être plus intelligent qu'un autre, et de posséder plus qu'un autre et d'en faire profiter ceux qu'il aime. Et cette prétention, parfaitement aristocratique, je le reconnais, il sera forcé,

pour la soutenir, de faire appel à tous les autres droits, au droit de liberté, au droit de sûreté, aux garanties constitutionnelles, au droit de résistance à l'oppression. Cette fois nous sommes en présence d'une borne et d'un frein qui sont assez considérables. « L'idéal rationnel » ne sera donc pas atteint de longtemps; je crois même qu'il ne le sera jamais. Mais on s'en rapprochera de plus en plus. C'est précisément pour cela qu'on n'en aura jamais fini avec la Révolution. Ses revendications seront perpétuelles, parce que son objet est inépuisable. La marche de l'égalité ne s'arrêtera pas, parce qu'elle n'aura jamais atteint son but; les conquêtes de la souveraineté nationale ne s'arrêteront pas, parce qu'elle n'aura jamais rempli ses frontières naturelles. La Révolution est éternelle, parce qu'elle ne sera jamais accomplie; mais aussi, à ce qu'elle s'approchera toujours de plus en plus de son idéal rationnel sans jamais l'atteindre, elle gagne ceci d'être éternelle.

IX CATÉCHISME DÉMOCRATIQUE

Un petit manuel de démocratie vient de paraître, auquel il faut bien prêter attention. En 64 pages, il ramasse l'essence même de la doctrine démocratique. Il se donne comme un livre de vulgarisation et de doctrine. Il s'intitule : La Démocratie, par

de la Démocratie. Il est écrit par un professeur officiel de sciences politiques, M. L. Michel, qui a écrit une excellente histoire des idées politiques au XVIII^e siècle, l'Idée de l'État. C'est, du reste, plein de mérite, soutenu « par une immense volonté d'être impartial, élevé et »

souvent ingénieux, quelquefois même ind

sons une forme simple. Il est utile

répandu à îlot- pi tans les écoles primaire

mdaires comme un catéchisme politique, dont je ne serai pi - 1
fâché, du reste, et l'on verra plus loin pourquoi, il convient donc
de i examiner

avec soin. C'est ce que je vais faire. Et comme il arrive pour les
livres qui ressemblent à des tables de la Loi, le commentaire sera
peut-être plus long que le texte. Il y a des livres qui demandent à
être résumés ; ce ne sont pas les meilleurs. Il y en a qui de-
mandent à être déployés ; ce n'est pas un

mauvais signe.

Le petit livre commence par un petit historique de la question
qui n'est pas excellent. L'auteur énumère les grands théoriciens
de l'idée démocratique au xixe siècle. Il y a Tocqueville, il y a Mi-
chelet, il y a Quinet, il y a Proudhon.

Ceci est d'abord maladroit. Le lecteur, s'il a un peu plus de
douze ans, ne manquera pas de dire : « Il n'y a que cela ! » Et il
est vrai. Des trente ou quarante penseurs dignes de ce nom qui
ont honoré le xixc siècle français, il est impossible d'en trouver
plus de trois ou quatre qui aient été démocrates. C'est un aveu à
ne pas faire, même par prétention.

Et encore les quatre que nomme M. Henri Michel n'ont guère
été démocrates ou n'ont guère été des théoriciens de la démocra-
tie. Ce n'est pas moi qui

I \ i a I El HISME DÉNoCRATIQ1

apprendrai à M. Michel que Tocqueville a étudié, et

lonnément, la démocratie, mais qu'il n'a | lonc lu, et que les conclusions que l'on peut tirer

duction de ses livres ne sont point passionné- Dent démocratiques. Tocqueville est un étudiant m démocratie que ses études onl amené à un parait pessimisme et à une complète d

Michelet est démocrate de sentiments, et Ton peut jouter, sans lui faire tort et -ans dépi -on

fénie, démocrate de sensiblerie, démocrate de tomance ; mais M. Michel sait tort bien qu'il n'a lucune théorie politique et qu'il était parfaitement ^capable il en construire un»'.

(juillet n'est vraiment pas démocrate, [lest al utiste comme un encyclopédiste pourvu qu'un pouvoir tort établisse en France le protestantisme, ;t li- protestantisme autoritaire, tyran nique et

ici-!.' de Calvin, il est content. Je oe -m- pas démocrate pour savoii -t là la démoci

ic : m, ii » tout le moi u-, j'ai assez In les livres de \l. Henry Michel pour savoir que ce □ lémocratie de M. Ilenrj Michel. Je crois, du reste, [ue ce n'esl . sinon en pensée de derrière la tête, la

oeratie de personne.

Proudhon, au milieu de cent mille cont radielions où il se plaisait, n'est démocrate, bj l'on sait lémôler, que par ion amour du peuple, mai- a le

ramener à ses tendances intimes et fondamentales c'est un libéral enragé et un individualiste effréné, c'est un libertaire. Ce n'est pas un démocrate, si démocratie veut dire gouvernement du

peuple Proudhon, au fond, ne voulait être gouverné par personne.

Voilà le quatuor démocratique rassemblé par M. Michel. Il révèle et dénonce surtout la rareté et presque le manque de théoriciens de la démocratie au XIX^e siècle. La vérité, c'est que presque tous les penseurs du XIX^e siècle n'ont pas été démocrates. Quand j'écrivais mes *Politiques et moralistes du XIX^e siècle*, c'était mon désespoir : ce Je n'en trouverai donc pas un qui soit démocrate ; j'en voudrais bien trouver un pour que je pusse poser d'après lui la doctrine démocratique. »

Chose curieuse, M. Henry Michel a oublié celui-là seul qui le fut vraiment : Léon Gambetta. Gambetta fut un professeur de démocratie. M. Michel a peut-être trouvé que ses discours, réunis en gros volumes, contiennent plus de phrases que d'idées. C'est mon avis. Cependant, c'est encore en le résumant et en — comment dirai-je ? — en le solidifiant avec patience et avec art, qu'on aurait une doctrine démocratique assez claire et assez consistante. L'oubli est étrange.

J'aime mieux M. Michel quand, remontant au

19^e siècle - BISME DÉMOCRATIE

19^e siècle, il nous montre — et que cette idée est connue il y a vingt ans, — soit courante aujourd'hui acceptée de tous, j'en suis ravi — il nous montre ses philosophes du XVIII^e siècle, Montesquieu, Condorcet, comme des purs et simples réformateurs

despotisme, parfaitement absolutistes et n'attendent les réformes et la « rénovation sociale » que d'un pouvoir absolu ; et quand M. ajoute, avec une bonne raison et un sens très délicat de la

transmispi des idées, que la tradition du w NT' siècl. btribué à faire durer dans l'école démocratique superstition du pouvoir fort, superstition qui lut méprises et de mécomptes plus ■ves encore vers le milieu du xixesiècle». — ien de plus juste, <t d'abord i i d'un vrai

ferai qui n'aurait pas accepté le second Empire k prétexte que c'était encore là un - régime Inocratique » et un • gouvernement populaire i ;

ensuite c'est d'un homme que sa i ince

Jiir le xviiiè siècle, reconnaissance que je pari Iblouit pas et n'amène pas à fermer les yeux sur

faute grave, faute morale et intellectuelle, des lilosophes du wnr siècle.

Faute intellectuelle : ils n'ont p:i< vu. de quoi OD

•ut les excuser eu 'it qu'ils étaient pénéti es

(gratitude pour les Sully et les Colbert, mais enfin

I u ont point \ ii que le- réformes el pi i

accomplis par en haut, par mesure despotique, ne sontpas des progrès ri des réformes. Ils n'ont pasde base. Us ne sont pas soutenus par des milliers de pensées Hères de les avoir conçus et des milliers de volontés hères de les avoir poursuivis et imposés. Ils sont éphémères. Ils disparaissent avec l'homme qui les a créés. Certes, un gouvernement peut l'aire de très bonnes choses, et il serait insensé qu'il se persuadât qu'il n'a qu'à gouverner et à exécuter les lois. Le mot de « pouvoir exécutif» est mauvais, parce que l'idée qu'il exprime est trop restreinte ; mais il n'en est pas

moins que ce n'est pas aux gouvernements qu'il faut s'adresser pour accomplir de graves réformes et faire de vrais progrès. Il faut s'adresser à un peuple libre et très éveillé sur ses intérêts, qui fera, lui, qui imposera, lui, des réformes qui seront durables, parce qu'elles seront voulues d'une façon permanente ; et, pour s'adresser à un peuple libre et éveillé, il faut d'abord, il faut avant tout vouloir qu'il soit libre et vouloir qu'il soit informé et instruit. A cet égard, les Constituants de 1789, en contradiction absolue avec les philosophes du xvme siècle, avaient raison contre eux et, comme conception politique, leur étaient infiniment supérieurs.

Faute morale : il y avait, dans cette attitude et dans ces démarches, de la paresse et de l'intérêt

in CA1 El HISME DÉMo4 RATIQI I. 367

l'ensemble. C'est la route longue, sinon détournée ; ne se pas efforcer de créer un peuple libre et un peuple instruit, pour l'amener à faire lui-même son bonheur et son bien-être. Il y faut beaucoup d'efforts sans succès immédiat. Il est plus court s'adresser au pouvoir. De plus, en s'adressant au pouvoir, ce qu'on a le plus chance de participer.

Encyclopédistes ont toi, d'un gouverne-

ment fort et réformateur où ils seraient ministres, leur conception politique générale ne laisse pas de provenir un peu de cette conception politique particulière. Il est presque inutile d'ajouter qu'il

Vu reste pas moins que la plupart d'entre eux demandaient, quel qu'il fût celui à qui ils s'adressaient, étaient très juste Voilà la petite partie historique du livre de I. Michel et, brièvement, ce que j'en pense

La partie dogmatique >mme il est naturel
un livre de ce genre, i up plus considér-
able et I eaucoup plus importante ivant
Jui, et j ai été charmé de ce dessein et de l'effort oui- le rem-
plir, itre i<i
v et in ./ iation
entre la doctrine libérale et la doctrine démocratique.

Ceci est tellement le point, ceci est tellement la difficulté et ceci est tellement et l'antinomie à résoudre et le but à atteindre, que, tout de suite, ce petit livre m'a paru le livre par excellence de ce temps-ci, le livre nécessaire, le livre à faire, comme aurait dit Sarcey. Qu'il soit fait, c'est autre chose ; mais c'est déjà fort bien d'avoir essayé d'écrire le livre à écrire et de ne s'être point trompé sur la question qui s'impose.

M. Henry Michel est un libéral ; il tient à la liberté, ce qui veut dire à la liberté politique, à la participation de tous au gouvernement, et il tient aux libertés, c'est-à-dire aux « Droits de l'homme », aux droits préservateurs de l'autonomie de l'individu. Son énumération des libertés nécessaires est inattaquable ; elle satisfait le plus exigeant des libéraux: tribunaux fixes, formes judiciaires stables, lois pénales modérées, tout ce qui contribue à « la sûreté du citoyen ou à l'opinion qu'il s'en fait » (Montesquieu), « liberté de la parole, liberté de la presse, liberté d'association en tant qu'elle est compatible avec la sûreté de l'État ». Il n'y a ici rien à dire.

M. Michel est si libéral qu'il considère non la liberté politique comme le but et les libertés comme

in CA1 SCHISME DÉMOCRATIQUE B

le moyen, mais, à l'inverse, la liberté politique comme le moyen et les libertés comme le but, et, quelque accusation de subtilité ou de byzantinisme que puisse s'attirer cette conception, j'y tiens pour mon compte intellectuel et la regarde comme le critérium, comme la pierre de touche à quoi on

naît le vrai libéral. Le démocrate dit (quelquefois): «Oui, les libertés, les droits de l'homme, parce qu'un peuple qui pensera, qui écrira, qui parlera, qui s'associera librement, ne saurait manquer d'établir le gouvernement «lu pays par le peuple» est-à-dire la démocratie ; et c'est là le but. » — Le libéral dit : « Non, le gouvernement du peuple par le pays, parce que, quoique je sache bien que le peuple peut gouverner très despotiquement et supprimer toutes les libertés, je sais en revanche mieux que le gouvernement d'un seul, ou de quelques-uns, gouverne en despote encore plus sûrement et supprime encore plus sûrement toutes les libertés et tous les droits de l'homme,

l. i. , «l'ouï, oui. !•• gouvernement «lu pa ,

pour qu'il y ait quelque chance que s'établissent et

■ onservent les libertés : et c'est là le but. C'est le vrai libéral est celui qui considère non les libertés comme moyen et la liberté politique comme but, mais la liberté politique comme moyen et

la liberté comme but ; et M. Michel est plus

ment celui-ci. On ne peut pas être plus d'accord sur quelque chose que je ne le suis avec M. Michel sur ce point.

Mais M. Michel n'est pas sans s'être aperçu qu'il y a quelque antinomie, cependant, entre la démocratie et le libéralisme. Il reconnaît que c'est une formule courante que celle-ci : « la démocratie, favorable à l'égalité, est ennemie de la liberté, et elle est d'autant plus ennemie de la liberté qu'elle tend à favoriser davantage l'égalité. » C'est une formule courante en effet et que je reconnais, puisque M. Michel me cite, que j'ai contribué à faire courir. Et, quoi qu'en dise M. Michel, ce n'est pas une formule inexacte. C'est, jusqu'à présent, non seulement une vérité théorique, mais une vérité historique. Lisez l'admirable livre de M. Aulard : Histoire politique de la Révolution française, pour voir un peu comme, de tous les principes de la Révolution française, les révolutionnaires et leurs continuateurs ont laissé tomber tous ceux qui ressortissaient à l'idée de liberté, pour ne garder que ces deux seuls : égalité, gouvernement du peuple par le peuple ; si bien qu'en fin de compte la démocratie n'a qu'un nom et ne peut en avoir d'autre, n'a qu'une définition et n'en peut supporter une autre : la démocratie est l'organisation, de plus en plus forte, de l'égalité de plus en plus complète.

IN A L'ÉCHISME DÉMOCRATIQUE 371

ju qu'à ce <}"■" celle-ci soit absolue. D'où il suit <jue la démocratie, que la souveraineté du peuple est >»[■« . remue créatrice d'égalité et positive

ment éliminatrice de liberté.

Mais M. Michel dit : non ! Il dit qu'il en est peut-être ainsi, que surtout il paraît en être ainsi pour le moment : mais qu'il ne faut j

er de la

démocratie en soi, ni, d'autre part, de la démocratie dans toute son évolution avenir, sur une démocratie naissante et qui n'en est encore qu'à balbutier que sera-ce quand elle criera? et qu'au fond des choses et dans la plénitude «les choses, la démocratie est précisément la conciliation de la liberté et de l'égalité.

Certes, je veux bien, et même je n'en demanderai pas tant. Comment, seulement, comment, modestement, à travers le triomphe «le la démocratie et l'inondation de l'égalité pourra-t-elle, à peu près, sauver les libertés nécessaires, pourrât-on, à peu près, - lui verser les droits de l'homme voilà tout ce que, moi, je me demande, et voilà tout ce que je demande, à savoir qu'ils soient sauvés. Puisque M. Michel me promet plus, Buisson a un singulier intérêt.

Vous promettez beaucoup et donnez davantage

Voyons donc comment M. Michel présente la

i) 7^e DISCUSSIONS POLITIQUES

démocratie, ou sa démocratie, comme une conciliation de l'Égalité et de la Liberté...

Mais, auparavant, réponse à une objection de fait qu'on m'adresse souvent. On médite : « Ce qu'il y a de curieux dans votre affaire, c'est que vous parlez des libertés comme menacées, dans le temps même où elles sont, sinon absolues, du moins plus complètes qu'elles n'ont jamais été. Ce n'est pas sous l'ancien régime, ce n'est pas pendant la Révolution, ce n'est pas sous la Restauration, ce n'est pas sous Louis-Philippe, ce n'est pas sous le premier et sous le second Empire que la liberté de la presse, la liberté de

conscience, la liberté de parler, la liberté d'enseigner, la liberté d'association elle-même ont été plus grandes qu'elles ne sont aujourd'hui. Le temps présent constitue donc, au point de vue du libéral, un progrès considérable et même immense sur les temps précédents ; et si vous Teniarquez que la France n'a vécu au véritable état démocratique que depuis 1870, force vous sera de reconnaître que la démocratie, même en fait, a été le régime politique le plus favorable aux libertés, et que cette conciliation entre la liberté et la démocratie est si faisable qu'elle faite, ce qui tend à prouver qu'elle est possible»

Je ne nie point du tout que le temps où nous vivons ne soit un temps de liberté relativement

. C \ RÉL HÎSME DÉMO ' B

aux temps précédents et je ne nie point du tout non plus le plaisir que j'ai à y vivre. Mais il m'a toujours semblé que la liberté dans un pays était en raison directe de la faiblesse du gouvernement, et j'attribue l'état de liberté où nous vivons depuis 1870 à la faiblesse du gouvernement de la République et par conséquent je tremble pour les libertés publiques du jour où l'ouvernement sera fort. Le gouvernement de la République a été longtemps très faible chez nous, j'ai vu qu'il avait ;i peine la majorité dans le pays. Trois partis, dont chacun était trop failli» pour prendre le pouvoir, étaient eux trois pour balancer celui sur lequel le pouvoir s'appuyait. Dans ces conditions, un gouvernement ne peut presque rien contre les libertés publiques. Elles s'établissent d'elles-mêmes, légalement un mm, «-lies se maintiennent <•! I»' gouvernement les resp simplement parce qu'il n'est i >rt pour les ren \ erser. C'esl l'histoire de parlements an* cien régime. I eu : tnt • < la faiblesse du ouvernement. Si le gouvernement ('•tait

faible, il pouvoir de il i il gouvernement étail fort, ils n'étaient rien du tout. » >r, le ouvernement de la République, au moment acl uel, e t en t rain de devenir un p<m\ fort, ce que, du i e le, à un certain point de vue,

je désire. Je ne suis donc pas rassuré pour l'avenir par l'état actuel des libertés publiques, en considération de la raison de cet état. J'imagine qu'à devenir un pouvoir fort le gouvernement de la République va devenir un pouvoir à tendances despotiques, et l'on conviendra peut-être qu'il en donne déjà quelques signes. Je me demande donc comment dans le triomphe de la démocratie, c'est-à-dire de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire d'un parti aussi intolérant que tous les partis, la liberté pourra être sauvée, et voilà pourquoi j'interroge avec anxiété M. Michel, puisque, pour lui, la démocratie est elle-même la conciliation de la démocratie et de la liberté. Comment M. Michel concilie-t-il ?

Eh bien ! son livre, par certaines parties, est remarquable autant qu'il est généreux ; mais pour ce qui est de la conciliation de la Démocratie et de l'Égalité, il est généreux aussi, mais il est pitteux; et j'ai bien peur que ce ne soit la faute du sujet. D'une part, pour établir sa conciliation, M. Michel est forcé de réduire la part de l'égalité à si peu que cette portion congrue fera éclater de rire ou d'indignation tout démocrate et parla même il prouve que qui veut, comme lui, sauver la liberté, est obligé de jeter, à très peu près, l'égalité par-dessus bord ; -- d'autre part, et si l'on veut en revanche,

UH >vi ÉCH1SME DÉMCM RATIQI F. 375

il l'ait à la démocratie, à l'égalité, à la souveraineté populaire une largesse si grande que voilà maintenant la liberté qui périt ou

qui est réduite à un quasi rien, ce qui prouve, par contre-épreuve, qu'il va bien antinomie entre la démocratie et la liberté.

Il réduit l'égalité à un quasi rien. Je le crois bien ! Il la réduit à une abstraction ! Il nous dit : Qu'on ne vienne pas prétendre que la démocratie mène à l'égalité intégrale, à l'égalité des conditions. à l'égalité des biens, au nivellement des foi intellectuelles. Sophismes de M. Faguet tout i C'est lui qui dit tous les matins : « (In ne fait pas à l'égalité sa part. » Moi, je la lui fais — et toute petite : « l'égalité réelle, l'égalité de t'ait, celle en vertu de laquelle tous les citoyens devraient avoir. même sort, mêmes avantages, elle n'est dant le programme d'aucun rate. Jamais la démocratie n'a p/omis de passer le niveau sur les têtes ou a lemen! sur les forum

\ rai ment, -ans aller plus loin, i •• metti i

I aise que d'éliminer de la démocratie tout le socialisme, à qui tout démocrate fait au moins mini ible et à qui M Michel, en un autre

end roi 1 de son In uni lui-même el c est se

mettre à l'aise que de ne tenir aucun compte du i b de l'égalité des conditions qui est celui de

Rousseau et qui a traversé toute la Révolution en y laissant des traces assez sensibles, comme on peut, voir parles travaux sur le socialisme pendant la Révolution de M. Espinas, de M. Sagnac, de M. Lichtenberger, et par ['Histoire politique de la Révolution de M. Aulard.

Si le passage de M. Michel que je viens de citer était de l'ordre didactique et s'il voulait dire seulement : « De l'égalité des condi-

tions, je ne veux pas entendre parler, » je dirais : « Soit ! M. Michel n'est pas égalitaire, et j'en suis plutôt satisfait. » Mais le passage est de Tordre historique et il affirme que l'égalité intégrale n'est dans le programme d'aucun démocrate. C'est une affirmation absolument erronée, et voilà tout.

Mais il y a plus. M. Michel, en tenant à définir l'égalité telle qu'il la veut et telle qu'il prétend que la veulent les démocrates, s'exprime ainsi : « Quant à l'égalité, la seule que la démocratie postule, c'est l'égalité tout abstraite et mathématique des unités sociales, logiquement requise pour justifier l'universalité de droit de suffrage, égalité qui n'est que le symbole grossier de celle qui régnerait dans une démocratie idéale où tous les citoyens vaudraient autant, moralement et intellectuellement, les uns que les autres. » En termes plus clairs, c'est une égalité ne donnant absolument

UN CA1 EL HISME DÉMO E

le droit de suffrage. Quel esl le démocrate qui se contentera, qui se contente dès cette égalité-là? Quel esl le démocrate qui ne sente que cette égalité esl un leurre, qu'elle n'est, comme le dit M. Michel lui-même, qu'une abstraction et qu'un symbole, c'est-à-dire une illusion ?

El il esl si vrai <ju'il n\ a aucune réalité dans celte égalité-là, que M. Michel ajoute comme on Pa vu. tout à côté: t Quant à l'égalité réelh non- n'en voulons pas. i Jamais un démocrate n'entrera dans cette idée qu'on a fait la Révolution française et lutté pendant tout le m* our

conquérir une égalité qui non seulement n'esl pas intégrale, mais qui n '■ -t pas t ré< Je ne dis

I us les dé m oc rat i mt radicaui ; je

ne dis pas que tous veuillent l'égalité intégrale ; mais je dis que
tous savent que l'égalité intégrale

est fond même de la Révolution et la i ute et maîtresse de la dé-
mocratie el que tous veulenl au moins qu'on ipprochc le plus

; | que tous

mbolique, du droit égal au sufrage, comme un minimum déjà
d< el où il sérail lamentable

le rebrousser ou de se tenir < le ne sont pas i

9 que j'exprime, ce sont celles de la démocratie, L| ,i me
semble que je les connais mien appelle à elle, <im> M. Michel ue
veut les con

A la vérité, il ne s'en tient pas absolument là, dont, même moi,
je le félicite. 11 ajoute : « Tout ce que ia démocratie s'efforce de
faire, c'est de combiner l'institution sociale de telle sorte qu'il y
ait moins d'inégalité au point de départ des destinées indivi-
duelles. » — Excellent ceci, malgré les réserves que je ferai et que
vous prévoyez, tant elles s'imposent. Cela veut dire qu'il faut ar-
mer les jeunes, donner l'arme moderne, qui est l'instruction, à
tous et diminuer ainsi l'inégalité sociale et même l'inégalité natu-
relle. L'objection vient tout de suite : c'est ainsi qu'on fait des ra-
tés, paysans qui veulent tous être citoyens, citoyens qui veulent
être tous parisiens, parisiens et même provinciaux qui veulent
tous être princes de Paris. Sans doute ; mais en dehors du prin-
cipe de l'égalité, dont je ne m'occupe pas du tout, l'intérêt national
est si grand à ce que les forces latentes du pays ne soient pas per-
dus, qu'il faut donner à toutes l'occasion et les moyens de se dé-

mêler et de se produire, au risque d'en avoir beaucoup trop. Je sais bien qu'arrivés là, un autre danger se dresse. Comme ces matières sont délicates ! On veut faire un régime de libre expansion des forces intellectuelles que peut contenir le pays ; on appelle à l'instruction les humbles et les petits, les déshérités; c'est admirable, c'est libéral. Seulement on crée des impuissants qui

I C \ l El DISME DEMOCRA1 IQI I. û .'.»

>nt impuissants par le fait de ne pouvoir employer leurs puissances; et contre eux, foule ti angereuse, classede déclassés très dangereuse, il uait avoir un pou von- I n s fort, très armé el qui i idine pas, el c'est la liberté qui périlclite el qui émit. Il esl très difficile de se tirer d< mgus-

Remarquez encore que nous retrouvons ici rtte antinomie entre la liberté e1 l'égalité, qu'on ptrouve partout, encore que M. Michel assure u'elle n'existe point e1 qu'elle esl une perfide ination de M. Faguet. ('.est au nom de l'éj i pour la faire autant que M. Michel lecroit ible qu'on appelle les humbles à l'instruction, ! nous venons de vmr qu'on crée ainsi un danger ocial contre lequel c'est aux dépens de la liberté ■l'on sera forcé de lutter.

El ceci dit, <|ii(' je tenais à dire pourdire tout, je que cette tentath e pour établir une égalité utellectuelle relative est acceptableet respectable, noms en tant qu'elle peut contribuer à la victoire te l'égalité, à quoi je ne tiens aucunement, qu'en ;nii qu'elle <isi un moyen de tirer «lu paya tout ce pi il contient de bonnes forces, dût il j avoir à cet déceptions el du déchet Mais voilà «loue tout ce que M. Michel doni lit*1* n ip' <• • H itt! ■ abs1 raite et B) m bol i qui II puis l'ense ^nemenl universel. < iel i parce qu'il

est libéral et qu'il sent bien, encore qu'il le nie, que ce qu'on donne à l'égalité on l'ôte toujours à la liberté, et que la liberté perd ce que l'égalité gagne, ou plutôt que la liberté perd à ce que l'égalité gagne quelque chose.

Mais, d'autre part, je dis que M. Michel en d'autres endroits de son livre, aux endroits où il songe moins et où il ne songe pas assez à sa méthode de conciliation entre la liberté et l'égalité, fait brusquement à l'égalité, à la souveraineté populaire, à ce qu'on appelle la démocratie dans le langage courant, des largesses si grandes que c'est à son tour la liberté qui est réduite à un quasi rien.

Par exemple, M. Michel pose en principe que dans une bonne démocratie tous doivent posséder : « Que tous possèdent, pour que la liberté de la propriété les intéresse tous. » Mais nous voilà au collectivisme, et avec le collectivisme que devient la liberté? Le collectivisme est un couvent. Point du tout! M. Michel n'est point collectiviste et il dit avec M. Renouvier : « La propriété individuelle apparaît comme une méthode historique du progrès social dont l'efficacité est prouvée par l'expérience. » Par son : « que tous possèdent ». M. Michel entend donc que tous doivent posséder une propriété individuelle. Certes, je le souhaiterais ; mais comment y arriver? Parle partage? Sans

UN I \ I I.' Q1SME DÉMOI R \ ! IQI I !J I

loul<' : car -i M. Michel ne veut pas du collectivisme et veut que tous ; dent, il faut bien qu'il fouille le partage ; n' eux moyens pour

lue tous lent . .1 - . mettre tous les bie

•ii commun ou les partager entre tous. Or le partahisme, moyen er, du resl . et par-

àitement Impratique, puisqu'il i ilité

1 1 1 < * pour un jour, et parfaitement antisocial et an-

. puisque le socialisa non et non l'individualisation; le parta-
gisme, qu'on ■h.- bien, est aussi antilibéral que 1»' collectivisme,
i uis <lit souvent qu'il l'est peut-i plus. A] it. si le collectivisme
était possible, !• réalisé, on serait minutii ut, itrictement et fu-
rieus< ment administré. (>n le rai ta devenir fou. Maison ne sé-
rail pas préc ment hj est surtout I arl>i- Lraire : la tyrannii t sur-
tout 1»' caprice, ou, si vous voulez, le caprice est la forme la pli
opérante delà tyrannie. L'esclave le plu- malheureux du monde,
lave d une i >r, dan: : Ilectiviste, il n \ a pas de capri L'homme n j
est plus qu'un •. qui n'a aucune Indépendance, aucune autono-
mie . mais qui toujours la qu'on lui commande luu jours la même
ch< >se, Il esl disait Miim'im m, plutôt que I u

est abêti ; mais il n'est pas torturé. Je m'accommoderais assez
bien du collectivisme pour ma vieillesse. Ce serait, après tout,
une manière d'entrer en religion. C'est ce qui fait qu'à supposer
qu'il doive venirjelevois désormais arriver sans crainte, du moins
pour mon compte. — Il n'en va pas de même du partagisme. Avec
le régime partagisle, «pour que tous possédassent » il faudrait re-
faire le partage tous les cinq ans, comme le recensement ; car au
bout de cinq ans, il y aurait déjà une foule qui ne posséderait pas,
ce qui est injuste. Or, cet état qui me laisserait libre d'acquérir
pendant cinq ans et qui viendrait me rogner et dépecer mon bien
à chaque lustre serait absolument insupportable. Encore je sup-
pose, de ma grâce, une périodicité de dépossession. La déposses-

sion pourrait être et devrait être beaucoup plus fréquente et beaucoup plus irrégulière et inattendue pour qu'elle fût juste et pour qu'elle fût garantie sérieuse d'égalité permanente. Le partagisme est h rannique et capricieusement tyrannique. C'est une tyrannie féminine. Il n'y a rien de plus antilibéral que le partagisme.

Et maintenant si quelqu'un m'assure que par son « que tous possèdent », M. Michel n'a pas plus entendu le partagisme que le collectivisme, je réponds qu'il aurait dû le dire et que, puisqu'il prend

UN CA1 ECUISME DEMOCKA I l'jl I.

la peine de repousser le collectivisme, il aurait dû Écarter auss i l'idée du partagisme, à laquelle on est d'autant plus ramené comme devant être la sienne ju'il prend soin de protester contre l'autre, alors [ue par son " que tous possèdent • il indique qu'il ne peut y avoir que celle-ci ou celle-là. Et si Quelqu'un prend sur lui de me dire que par sou Vœu. que tous possèdent M. Michel □ -<• qu'à

souhaiter (que tous soient librement admis a parvenir à la propriété, je lui dirai que M. Michel l'aurait pas songé à réclamer ce qui existe et à souhaiter un progrès qui a été réalisé sous l'ancien régime.

Autre sacrifice que l'ait en passant M. Michel, non pas à l'égalité, mais a la démocratie, c' est-àlire à la sou veraineté populaire. M. Michel est libéral, je ne cesserai de me plaire a le répéter; mais il est « défense républicaine » et il ne laisse pas

d'aller assez loin dans ce qu'il accorde an gOU\

neinment comme droit de légiti ; i -le ci

bien, entre nous. qu il lui accorde tout. Cette phi lui échappe, à nu un s qu'il ne iai Ile dire qu'elle est te fond de sapensée : • Chaque régime est juge à tout momenl de- convenances qui lui recommandent ou des nécessité - qui lui imposent mesures de défense, i Cela, c'est l'article XIA delà Charte de 1815. C'est l'article qui annule tous les

autres et qui annule toute charte et toute déclaration des droits de l'homme. Tous les termes de cet article sont pesés pour que la liberté n'ait contre l'arbitraire du gouvernement aucun refuge, et pour que cet arbitraire soit absolu, pour qu'il soit, en quelque sorte, convié à l'être. Ce n'est pas seulement le régime de la souveraineté populaire qui est sollicité à être sans mesure, sans frein et sans réserve dans ses actes de défense, c'est quelque régime que ce soit ; et, dans une large conception du despotisme, M. Michel justifie aussi bien la révocation de l'édit de Nantes que le coup d'Etat de M. Maupeou, et aussi bien la Terreur que la suspension de l'inamovibilité de la magistrature. — Mais encore, non plus dans quelle mesure le gouvernement se défend ra-t-il, c'est-à-dire supprimera-t-il les libertés publiques, mais sur quels motifs sera-t-il admis à se défendre? En cas de « nécessité », d'abord, mais cela ne serait rien ; en cas, s'il vous plaît, de simples « convenances ». Il pourra supprimer toutes les libertés publiques si cela lui convient, si les « convenances » lui « recommandent » cette mesure de police. Je ne vois pas quelle différence il y a entre ce « régime » et celui du bon plaisir. — Mais encore, qui sera juge de ces nécessités et de ces convenances sous chaque régime? Mais, mon Dieu, ce régime lui-même.

I n CATÉCHISME DÉMOI RATIQ! E

Il n'y a pas besoin de loi, et il n'y a pas de loi qui oblige, qui lie, ou bien qui entrave un gouvernement qui se défend. Il est juge, et lui seul est juge de la manière dont il croit devoir opprimer. — Mais encore se liera-t-il lui-même, ce qui est un peu rassurant pour les autres, mais ce qui est une manière encore d'être lié? Se liera-t-il lui-même, à dire, telle mesure générale de défense une fois prise, sera-t-il entendu qu'il n'en prendra plus d'autre? Dirait-il, comme certains philosophes; dire à la Divinité: *i . semper parum*

Point du tout! Usera «juge des convenances qui lui recommandent certaines mesures de défense mais il en sera juge à tout moment» ; c'est-à-dire, par exemple, que, s'il a supprimé l'inamovibilité de la magistrature l'année dernière, les magistrats épargnés par l'épuration ne seront : admis à respirer cette année, mais devront mettre en l'esprit qu'ils pourront être épurés le mois prochain, tout régime étant un moment

ment de la convenait mesures de défense

On ne saurait formuler en moins de mots, mais on ne saurait formuler en mots mieux choisis et mieux pesés la théorie sans restriction du tisme absolu. M. Michel biffe ainsi non pas seulement toutes les Constitutions françaises, non pas seulement toutes les déclarations des Droits de

DISCLAIMERS - » » I I I | O I S

L'Homme, mais la Constitution de l'ancien régime elle-même qui était plus libérale que cela. Il biffe la charte de 1499. Connaissez-vous la charte de 1499? Elle est très bien. C'est un édit royal qui contenait, entre autres, cette prescription : « Qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité

pourrait arracher du monarque. » Les doctrinaires de la démocratie rebroussement au delà de 1499 et ils n'ont qu'une constitution à recommander au « régime » :

Ta justice C'est ton utilité, ton plaisir, ton caprice.

Il y a des moments, dans le livre de M. Michel, où l'on s'éloigne un peu de la conciliation de la Démocratie et de la Liberté.

Avisez encore ce passage sur la question des fonctionnaires. Les fonctionnaires, direz-vous, sont peu intéressants. Il vous plaît à dire. Mais, songez qu'encore un peu de temps et vous serez tous fonctionnaires peu ou prou, plutôt prou. Je ne parle pas de l'avènement du régime collectiviste, régime où tout le monde exactement sera exactement fonctionnaire, et c'est la définition même du collectivisme. Je parle du mouvement naturel des sociétés modernes, où tout, sans se socialiser, se nationalise de plus en plus. La disparition des petites en-

r\ Ci i l l H i S M I D É M o C R A T i Q 1 l.

treprises privées, qui sont les seules où l'on soit libre, et l'énormité croissante des grandes entreprises privées le veulent ainsi. Vous êtes employé d'une compagnie de chemin de fer. Vous n'êtes pas fonctionnaire. Eh! si bien, vous Têtes : parce que, à cause de son énorme importance et de son immense développement, la Compagnie du chemin de fer a des rapports étroits avec l'État, est surveillée étroitement par lui, réglementée par lui. d'où il suit qu'un de ses employés est à demi fonctionnaire de l'État et à plusieurs égards dépend du gouvernement. Vous êtes médecin. Vous n'êtes pas fonctionnaire. Si bien, vous l'êtes; paie»'.pie. si la corporation dont vous faites partie ne se nationalise. la matière

sur laquelle elle travaille se nationalise. Vous êtes ou vous pouvez être ou vous désirez être médecin d'un lycée, d'un collège, d'un hôpital, d'un chemin de fer qui appartient à l'État. Vous voilà demi fonctionnaire. Dans cinquante ans, les médecins français seront tous fonctionnaires, comme les médecins de cam] n Rus-

lie, il n' a pas besoin de collectivisme pour cela. La question des fonctionnaires est doue une question qui a'esl pas loin d'être universelle. Ne dites point qu'elle ne vous intéresse pas Vous bâtis un château de cartes ou vous faites réciter sa leçon à un marmol qu'elle int< r •

Eh bien! pour les fonctionnaires, M. Michel le libéral, mais aussi M. Michel le démocrate, ne veut aucune liberté. 11 est extrêmement rigoureux à cet égard, à m'étonner et à me faire soupçonner que je ne le comprends pas comme il voudrait être compris. Jl réclame le rétablissement du serment politique pour les fonctionnaires et il réclame particulièrement contre eux des « mesures de défense o qui sont des mesures d'oppression. Il réclame le rétablissement du serment politique : « La doctrine d'État laissera le citoyen libre, absolument libre dépenser et de croire. Tout au plus serait-il tenu, dans un cas très particulier, celui où il aspirerait à servir l'État comme fonctionnaire public en un poste où la fidélité aux principes sur lesquels repose l'État démocratique apparaît comme une exigence légitime, à s'engager envers soi-même et envers ses concitoyens à ne jamais combattre ou trahir ses principes. » C'est bien le rétablissement du serment politique, chose aussi surannée qu'inutile et qui n'a jamais servi à personne.

Il réclame, de plus, des mesures de défense particulière contre les fonctionnaires : « Ces mesures doivent respecter les droits in-

dividuels sous un régime qui se réclame de la liberté. Mais parmi ces droits ne figure pas, que l'on sache, le

in CA1 É(UISME DÉMOCH \ I " E

droit a un traitement pria sur le budget. » Mon Dieu I J'ai presque envie de répondre : bien ' » (>n dirait que le budget de la France est le budget du gouvernement. Le budget de la France, ce c'est pas l'argent du gouvernement, c'est notre argent à nous tous. Nous le donnons à nos commerçants pour Içs objets qu'ils nous vendent, à. dos avocats el à dos médecins pour les services qu'ils nous rendent, a notre gouvernemenl pour qu'il paye nos fonctionnaires, qui ne sont pales siens, niais les nôtres. L'argent que reçoit le fonctionnaire l'engage donc envers non.-, non envers le gouvernement. Il l'oblige à ne pas dous quitter, nous, mais non point a professer la i doctrine • et les principes » du gouvernement. Et, par exemple, le fonctionnaire est coupable, a]

avoir reçu notre ar.-enl pendant des années, d<

faire anglais ou Allemand ou Turc. Bonneval esl un très mal-honnête homme. Mais le fonctionnaire n'est nullement tenu de professer les principes du gouvernement i,ui ne le paie point, (aunine d'aucuns croient, mais qui simplement lui passe l'argenl dont nous le payons, i i ce << t raitemenl pris sur le budget i i I bien un « droit du citoyen-fonctionnain I un droit

comme celui sur ma caisse du médecin qui m'a

[lié, connue celui sur ma bourse du i ii.ua' I ian« 1

qui m'habille. Assimiler un fonctionnaire de l'État à un domestique du gouvernement est une confusion fâcheuse et sans aucun fondement. Sans aucun fondement et d'autant plus fâ-

cheuse que M. Michel exige plus du fonctionnaire que du domestique. Que dirait-on d'un « maître » qui prétendrait exiger de son domestique qu'il lui prêtât serment non seulement de fidélité, mais de conformité à ses idées, et qu'il votât constamment pour lui à bulletin ouvert ? Or, c'est précisément tout cela que M. Michel exige du fonctionnaire de l'État envers le gouvernement. — Il exige plus ! Il veut que non seulement le fonctionnaire prête serment de conformité aux idées du gouvernement, mais que le candidat fonctionnaire, que l'aspirant fonctionnaire prête ce serment : « ...dans le cas où il aspirerait à servir l'État... » Il veut que le fait de servir l'État donne au gouvernement le droit de prendre contre le fonctionnaire toutes les mesures de défense dont il lui conviendra de se servir. En vérité, c'est la domesticité pure et simple. .

Et quand on songe que de plus en plus, comme je l'ai montré, tout service privé tend à devenir service public, que cela est dans le cours naturel des choses en nos temps de concentration et de rapprochement progressif des parties et de simpli-

UN CA RÉCHISME DÉ KO< Ri l IQL E 391

fication des rouages ; que cela dépend un peu du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif combinant leurs efforts, que plus le fonctionnariat s<

rvi, plus le i régime i aura intérêt à nationaliser les fonctions pour avoir plus de serviteurs sera tenté de le faire; on voit que la théorie de M. Michel constitue un danger beaucoup moins particulier qu'on ne pourrait croire, mais bien un danger public et que c'est bien de la liberté générale qu'il s'agit.

\ la vérité, comme non seulement il faut être juste, mais encore s'efforcer de comprendre ce qu'un auteur a pu vouloir dire en même temps que ce qu'il a dit, je soupçonne ou je suppose que M. Michel q 'applique sa théorie qu'à une certaine catégorie de fonctionnaires. Il dit: i ... Le cas où

il aspirerait à servir l'État comme fonctionnaire public en un poste où la fidélité aux pri sur

lesquels repose V Etat dén mtne

une exigence légitime, • Cela ne voudrait-il pas dire qu'il j ades fonctionnaires qui ne sont que des fonctionnais est-à-dire des gens p

par la communauté, au heu de l'être par les particuliers, pour exercer un métier reconnu utile ; el qu'il j a des fonctionnaires tout différents, qui -"lit des agents du gouvernement, préfets par exemple el hommes de police 7 Et ne

; > 1. > "2 DISCUSSIONS POLITIQUES

serait-ce pas à ceux-ci seulement que M. Miche) applique sa théorie et de ceux-ci seulement qu'il exige le serment de conformité et la conformité elle-même et la pleine acceptation scrupuleuse et superstitieuse de toutes les idées du gouvernement et pour tout dire l'obéissance matérielle, intellectuelle et morale ?

Cette distinction serait très juste et je l'accepterais pleinement, et ce dont je me plains continuellement, c'est précisément qu'on s'obstine à ne pas la faire. Seulement il fallait le dire et non le laisser à deviner, et surtout ne pas le détruire par ce qu'on dit à la page suivante ; car c'est à la page suivante que se trouvent ces lignes inquiétantes sur les mesures de défense absolument arbi-

traies que le « régime » et « chaque régime » peut prendre, ce semble, contre tout le monde, la phrase étant d'une généralité terrible, et particulièrement contre les fonctionnaires et contre tous les fonctionnaires, puisqu'il s'agit ici de tous ceux qui émargent au budget.

Et de plus, si l'on ne fait pas, formellement et explicitement, la distinction indiquée plus haut entre agents et fonctionnaires, qui ne voit que le gouvernement, quel qu'il soit, sera toujours extrêmement tenté de ne la faire point et prétendra qu'un prêtre, qu'un professeur ou un magistrat,

I n i a rÉl BISME M MOCRA I EQ1 E

parce qu'ils sont « payés- par lui », ce qui est absolument faux, du reste, sont tenus, comme un commissaire de police, à la conformité et à l'obéissance intellectuelle, étant fonctionnaires au même titre qu'un commissaire. A telle époque que je sais bien, des agents ont été destitués parce qu'ils ne voulaient pas faire campagne électorale pour le gouvernement, et Dieu sait si un agent voyer est un agent politique du gouvernement! Et qui ne voit que tout gouvernement voudra même obtenir plus d'obéissance intellectuelle du prêtre, du magistrat et du professeur que de tout autre fonctionnaire ? Car il raisonnera ainsi, très

lureusement en partant d'un principe faux : Ils sont fonctionnaires, ils sont payés par moi, ils sont mérités. Mais puisqu'ils ont des fonctions

intellectuelles et morales, c'est précisément d'eux plus que de quiconque que je dois exiger la conformité intellectuelle et morale, l'obéissance morale et intellectuelle, et c'est le principe qu'il faut battre en ruine obstinément pour que le raisonnement

tombe. Je suis tranquille, du reste, en cette conviction qu'on le relèvera toujours

< m voit donc «pie cette conciliation entre la
démocratie et la liberté, M M Ichel ou l'a point
faite; »t que, tantôt, pour la faire, il sacrifie
liberté, tantôt, l'oubliant un peu, il retombe dans

394 DISCussions POLITIQUES

les excès, et 'vraiment les pires, de l'égalitarisme et surtout de la souveraineté populaire.

Et pourtant l'auteur de la Doctrine démocratique est libéral et il voudrait sauver la liberté: et c'est pour cela que, malgré la vivacité de mes critiques, je me sens en communion avec lui. Cette conciliation entre la liberté et la démocratie, s'il ne la fait pas, il veut la faire, ardemment, et voilà pourquoi, démocrate aussi, acceptant pleinement la démocratie et sous la forme républicaine, j'applaudis, sinon à ses conclusions, du moins à ses intentions et à son effort.

A tel point que je voudrais m'associer à celui-ci. Cherchons donc s'il y a en effet une conciliation possible entre la démocratie et la liberté.

Je vois trois conciliations possibles entre la liberté et la démocratie.

La première est dans le despotisme. Parfaitement, et je suis aussi éloigné que possible de vouloir faire du paradoxe. Il est remarquable et c'est peut-être une loi de l'humanité que les choses

ne seraient bien faites que par ceux qui ne veulent pas les faire. — Par qui les atïaires poli-

in CATÉ(ttiSME DÉMoCRATIQ₁ E

tiques seraient-elles évidemment très bien i nées? Par des hommes n'appartenant à aucuu parti. Mais ce sont ceux-ci qui ne veulent pas mêler de politique. — <ju i jugerait bien, du moins sur la question de fait? Évidemment le jury, qui n'a aucun préjugé ni aucun parti pris professionnel. Mais les jurés ne veulent pas juger et ils tirent par une indifférence qui se traduit en une indulgence perpétuelle, laquelle est un des plus grande dangers de notre temps. — Qui administrerait bien une maison? Évidemment les femmes.

lement les femmes veulent toujours i dehors; et le féminisme n'est pas autre cl qu'une application et une vérification de cette loi qui veut qu'on ne refuse défaire que la seule chose où Ton soit apte. - Vous voulez faire de la décentralisation intellectuelle et rien de mieux. Seulement, si vous laissez les universités provincial recruter elles-mêmes, elles ne choisiront que des personnages qui leur seront recommandés par leurs passions de petite ville et leurs intéi de clocher, et par conséquent des médiocres ; et

er » de la décentralisai ion, mais non intellectuelle, et il résulte de là que le seul homme qui put faire de bonne décentralisation intellectuelle, centralisateur par excellence, c'est le minisl i condition qu'il tut dirigé p ir une

3(J(i DISCUSSIONS POLITIQUES

pensée décentralisatrice ; mais c'est cette pensée qu'il n'aura jamais. — Ainsi de suite.

Pareillement l'homme qui pourrait concilier en un État la démocratie et la liberté, c'est « le bon tyran ». 11 pourrait établir une parfaite égalité, et c'est ce qu'il fait où il existe. Ce n'est pas contraire à sa nature et c'est même tout à fait dans son tempérament. Il pourrait même établir une sorte de souveraineté populaire, en gouvernant toujours d'après l'opinion, et remarquez que c'est ce qu'il a fait très souvent. Il n'y a rien eu de plus populaire que la révocation de l'Édit de Nantes ; ce fut une mesure de souveraineté nationale, ce fut une mesure d'oppression de la minorité par la majorité, ce fut une mesure éminemment démocratique. Il n'y a rien eu de plus populaire que le coup d'État de Maupeou en 1771 : le Parlement était aimé des parlementaires, mais n'était point du tout aimé du peuple. — Le bon tyran pourrait donc établir une sorte de souveraineté populaire en gouvernant d'après l'opinion et contre « les grands » et contre les élites et contre les minorités ; et le peuple se contenterait très bien de ce genre de démocratie.

Et aussi le bon tyran pourrait très bien proj tégerles libertés publiques. Il a beaucoup moins d'intérêt à les réprimer qu'un gouvernement

i \ CATÉ(U1SME DÉMoCRATIQ1 E '■>'■>'

parlementaire. Un gouvernement, en régime parlementaire, est l'état-major d'un parti. Ce parti a intérêt à désarmer les autres partis et à les mettre hors d'état de nuire, c'est-à-dire de lui nuire. Il adonc des démangeaisons terribles de rogner les ongles et les griffes à tous les parti- qui ne sont pas le sien, et il lui faut de l'héroïsme pour ne pas le faire. Quand il l'a fait, il appelle cela « défense de l'État », car l'État c'est lui, selon son opinion, et il ne peut pas en avoir- une autre. C'est donc un miracle <|ue les

Droits de l'Homme soient inspectés en régime parlementaire, et de fait ils sont toujours supprimés, limités ou menacés

Un roi absolu n'est pas, lui, un parti, ni l'état-major d'un parti, ni un chef de parti. Il n'est dépend de l'élection de l'année prochaine, Il peut donc servir toutes les opinions s'exprimer, toutes les manifestations de la pensée se produire tous les renseignements se donner, toutes les élections

se faire. Il y aurait même intérêt, d'une part,

ayant intérêt à gouverner selon l'opinion publique, il faut qu'il la connaisse et il ne la connaîtra que dans un pays libre. Les moralistes ou sermonnaires qui répétaient aux rois d'autrefois ■ Laissent venir jusqu'à vous ", étaient des libéraux. Sans B* en douter et des partisans des Droits de l'Homme sans le savoir. D'autre part, ce serait

:ws

sans danger pour lui, puisque les opinions ne peuvent pas, sous son régime, se solidifier en votes qui renversent le souverain. — Et enfin cela ne pourrait que le rendre plus libre lui-même, puisque gouverner selon l'opinion étant pour lui une sorte de limitation et de frein, à laisser toutes les opinions se produire, il les multiplierait à tel point qu'elles se balanceraient et se neutraliseraient les unes les autres.

Voilà les immenses avantages qu'il y a à être un gouvernement qui n'est pas un chef de parti, et voilà comment un bon tyran pourrait accepter et même encourager toutes les libertés publiques.

Je sais bien qu'il y a des partis même sous un despote. Il y en a toujours. Mais ils sont très différents de ce qu'ils sont en régime parlementaire. En régime parlementaire, ils sont les ennemis ou les défenseurs du pouvoir; en régime despotique, ils sont ses conseillers. En régime parlementaire, ils veulent maintenir le gouvernant ou le remplacer ; en régime despotique, ils ne peuvent aspirer qu'à l'éclairer, ou, tout au plus, à lui imposer par leur nombre. Les catholiques disent à Louis XIV: « Nous sommes la vérité, et nous sommes la majorité. » Si Louis XIV était intelligent, il répondrait: « Que vous soyez la vérité, c'est ce qui n'est jamais prouvé ; et que vous soyez la majorité, il ne m'importe. Tout

I > CATÉCHISME DÉMOCRATIQUE

au plus, pour gouverner avec l'opinion, ce qui n'est pas du tout la même chose que d'obéir à la majorité, je vous conserve certaines marques de prés que les protestants ne vous contesteront point ; mais quant à les persécuter pour vous faire plaisir, serviteur. [1 faudrait pour cela que j'y eusse intérêt parce que je dépendrais de vous, mais je n'en ai aucun, ne dépendant pas plus de vous que d'eux. Disputez ensemble ; éclairez-moi par vos discussions, affaiblis ans les autres par vos dispu

et il est à remarquer que je gagne à L'un et à l'autre. »

Voilà comment un despote peut être égalitaire, démocrate et libéral. Voilà comment la démocratie et les libertés publiques peuvent se concilier en despotisme. Seulement l'homme qui pourrait plus que qui que ce soit el plus que quoi que ce soit concilier la démocratie et la liberté ne le fait jamais. Il a horreur

de le faire. < l'est un fait d'observation, connais qu'il n'y a pas à aller là contre

La conciliation, Binon tout à fait de la démocratie et de la liberté, du moins de la liberté et « l'un régime populaire, peut se faire par ce que

pelle la constitution hiérarchique même de Montesquieu. Muni. -, pneu n'est pas un toc rate, c'est un hiérarchique, ce qui est sensiblement différent, il est bien entendu qu'il ne faut

pas prendre « hiérarchique » dans son sens étymologique, mais dans son sens usuel, et, du reste, je vais l'expliquer. Montesquieu, qui n'est pas plus monarchique que républicain et dont la conception politique peut s'appliquer à la république et à la monarchie, veut un gouvernement quelconque, mais où les pouvoirs soient divisés ; pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire, et il croit voir là une première garantie de liberté, et je suis de son avis. Mais il veut surtout des « pouvoirs intermédiaires » entre le gouvernement et le peuple. Il veut une magistrature, une noblesse, un clergé qui soient des forces sociales organisées et par conséquent des limites à l'arbitraire du pouvoir central et qui fassent que la volonté du pouvoir central, quel qu'il soit, ne descende jusqu'à tout le monde que contenue, dirigée et régularisée par ces intermédiaires. Il appelle ces intermédiaires « des canaux moyens par où coule la puissance ; car s'il n'y a dans l'État que la volonté momentanée et capricieuse d'un seul (et j'ajouterai : ou même de tous, ramassée dans le pouvoir central et renvoyée par lui en bloc jusqu'à tous), rien ne peut être fixe et par conséquent il n'y a aucune loi fondamentale » (c'est-à-dire aucune constitution). Voilà les pouvoirs intermédiaires, les « canaux moyens ». Je les appellerais volontiers des canaux à écluses.

i \ CATÉ(BISME DÉMoCRATIQ₁ t. KM

\ st-i] pas évident que Montesquieu dési, connut' pouvoirs intermédiaires noblesse, clei magistrature, parce <|u'il parle au temps où il vit et qu'en un autre temps il désignerait d'autres groupes sociaux comme pouvoirs intermédiaire Est et doit être pour Montesquieu pouvoir intermédiaire dans une nation tout ce qui esl groupe orga- Qisé, organisme social, faisceau permanent et durable <le volontés, d'intelligences, de moralités et de traditions. Et c'est ici qu'il convient de mettre mi lumière que ceci n'est pas un système aristn.

tique à proprement parler; mais un système hiérarchique. Ceci consiste à mettre la pyramide sur sa hase;;i étal il ii- de la foule au pouvoir central une série d'échelons et de degrés par où descend la volonté, par où descend « la puissance », au lieu de toiulier d'une chute directe, soudaine et lourde.

iéte considérée non comme une aristo

cratie gouvernant une foule, mais comme une hiérarchie allant de la foule au BOUVeraln.

Cria est Si \ rai qu'en UD [6 insulli>amment

remarqué jusqu'ici, je crois, Montesquieu dit formellement ; i La meilleure ari elle où la partie du peuple qui n a p. uni de pan a la puis sanceest bj petite que la partie dominante n'a aucuo intérêt al opprimer Vim i, quand /Vntipater établit a Uhènea que ceux qui n auraient pas deux mille

l>|s(i aiiiw POL-ITlgi

\i)l DISC! SSIONS POLITTYUES

drachmes seraient exclus du droit de suffrage, il forma/ a meilleure aristocratie qui fût possible, parce que ce sens était si petit qu'il n'excluait que peu de gens, et personne qui eût quelque considération dans la cité. » — Voilà comment Montesquieu est aristocrate, et c'est-à-dire qu'il ne l'est pas ; car cette constitution d'Antipater, qu'il appelle la meilleure aristocratie qui fût possible, personne ne l'appellera une aristocratie. Il n'est pas aristocrate, mais il est hiérarchique : il veut un gouvernement, et le peuple, et entre le gouvernement et le peuple des pouvoirs modérateurs formant une hiérarchie continue dont le peuple lui-même fasse partie. Et il considère ce régime comme essentiellement conservateur des libertés publiques.

Ce système est-il bon ? A mon avis, il est excellent. Il n'est pas égalitaire, bien entendu ; mais il est démocratique en ce sens qu'il associe le peuple au gouvernement dans une mesure très large. Il fait plus : en un sens, il n'y a rien de moins démocratique que le gouvernement démocratique, parce que le gouvernement démocratique n'est pas loin d'être une fiction. Le gouvernement démocratique c'est, comme je disais, la volonté de la majorité, ramassée dans et par le pouvoir central et renvoyée par lui à tout le monde. Seulement cette volonté, qui n'est du reste que celle de la majorité, ce qui est

UN I \l E(U1SME DEMOCRATIQI I.

déjà fâcheux, cette volonté, il ne se contente pas de la ramasser, il l'interprète avant de la renvoyer. tous, et le peuple est gouverné ainsi, Iestrosi quarts du temps, par une volonté qui n'est même pas celle de sa majorité, et qui n'est pas du tout la sienne. — Supposez au contraire, ce que je suis sûr que Montesquieu accepterait, une volonté populain massée dans le pouvoir central

d'abord, mais ensuite discutée et vérifiée clans des assemblées de corps intermédiaires, vous voyez assez que celle volonté serait réellement celle de la nation et non un coup d'État permanent du pouvoir central parlant au nom du peuple.

— Ce serait long. — Assez ; mais non pas plus que des lois qu'on refait sans i - les avoir

faites et défaites, parce qu'on ne lésa pas établies une première lois selon la volonté vraie. dire la volonté constante, et selon les intérêts \ rai-, c'est-à-dire permanents, de la nation. C'est ce que Montesquieu exprime en disant qu'en dehors de son Bystème hiérarchique, il u'y a pas de lois fondamentales, mais seulement des lois capricieuses éphémères et toujours à élaborer de nouveau.

Ce ut «loue \ rai ment démocratique,

et j'ajoute qu'il sérail libéral ; car il n'y a rien qui soit conservateur des libertés publiques comme des corps constitués et permanents qui

'«Oï DISCUSSIONS POLITIQUES

tiennent à leurs libertés particulières. Il semble que cette formule même réfute l'idée qu'elle exprime ; il semble que les corps constitués seront d'autant plus indifférents aux libertés publiques qu'ils seront attachés à leurs libertés particulières. Mais en dernière analyse il n'en est rien. Les parlements, on le sait assez, n'étaient nullement partisans de la liberté de la presse ; seulement par les libertés qu'ils prenaient, ils donnaient un exemple d'indépendance et de liberté, ils apprenaient au pays qu'il y avait autre chose et qu'il pouvait y avoir autre chose en France que le

Roi ordonnant et le peuple obéissant, ce que, vraiment, sans eux, le peuple aurait oublié ; ils n'étaient pas partisans de la liberté de la presse ; seulement, en faisant leurs remontrances, ils enseignaient au peuple à faire les siennes et lui donnaient comme l'habitude et l'émulation d'en faire ; ils n'étaient pas partisans de la liberté de conscience ; seulement ils étaient jansénistes et ils enseignaient au peuple, par cet exemple, qu'on pouvait avoir une autre religion ou une autre façon d'entendre la religion que celle du confesseur du Roi. A ce titre, les parlements ont été les ouvriers les plus actifs de la Révolution qui les a détruits ; et ils sont morts de leur victoire et ont été ensevelis dans leur triomphe.

Les corps constitués sont des professeurs, plus

(\ CATÉCHISME DÉMOCRATIQUE I

ou moins volontaires, d'indépendance; ce sont des collèges de liberté. Ce reste de l'ancien régime et ce débris des vieux parlements qui s'appelle l'ordre des avocats, a été, à travers tout le XIXe siècle, un collège de liberté et d'indépendance: il a enseigné d'une façon continue à résister à l'arbitraire plus ou moins dissimulé sous des appellations libérales ou démocratiques. C'était, c'est un corps intermédiaire, sinon un « pouvoir intermédiaire », et tout corps intermédiaire bien viable et bien vivant devient par la force de ces 9 choses une puissance, c'est-à-dire un pouvoir.

Autre exemple en sens inverse : Si les corps constitués sont conservateurs et professeurs de liberté, les libertés qui naissent, pour se créer un me, aspirent à constituer un corps intermédiaire organisé. Pour que la liberté d'en gnement ne soit pas une simple abstraction ou une quasi-abstraction, que faites-vous? Vous vous associez; vous créez un corps constitué, permanent, durable, un

organisme. Qu'est-ce à dire? De quoi vous êtes-vous aperçu ? De ceci qu'il y a une connexion nécessaire entre la liberté d'ensei-

gnement et la liberté d'association, et les universitaires. Démentis s'en aperçoivent si bien eux-mêmes «pie, quels qu'ils soient, ils ne vont pas au fond, mais de

l'une manière à l'autre.

Pour que la liberté de conscience ne soit pas une simple abstraction ou une quasi-abstraction, que faites-vous ? Vous constituez ou vous conservez une Église, vous êtes d'une Eglise, c'est-à-dire d'une association, c'est-à-dire vous organisez ou maintenez organisé un corps intermédiaire qui devient ou reste une puissance, c'est-à-dire un pouvoir.

Pour que la liberté même de ne pas croire et de balancer l'influence de ceux qui croient ne soit pas une simple abstraction ou plutôt une simple faiblesse, que faites-vous ? Vous êtes franc-maçon. Encore un corps constitué conservateur d'indépendance.

La presse est un pouvoir, ou du moins on l'a cru et je n'en crois rien, car c'est un pouvoir trop divisé pour qu'il ne se neutralise pas lui-même. Si elle veut devenir un pouvoir, ce qui lui sera très difficile, parce que précisément elle est l'organe divergent de différents pouvoirs ennemis les uns des autres, si elle veut le devenir cependant, et c'est possible, il faudra qu'elle constitue un « ordre des journalistes » qui, tout en admettant toutes les opinions, soit impitoyable pour le mensonge, la calomnie, la collusion avec l'étranger et le chantage. Jusque-là, la liberté de la presse existe, oui, mais c'est une liberté qui n'est pas un

in CATÉGORIE BISMES DÉMOCRATIQUES 1 B 117

pouvoir, parce qu'elle se détruit elle-même comme pouvoir eu même temps qu'elle s'exerce. Le jour où elle aurait fait ce que je dis, elle serait un pouvoir et même si formidable que je ne sais pas si je tiens beaucoup à ce qu'elle le tasse.

Voilà le rôle des corps intermédiaires, et voilà comme, constituant un régime vraiment démocratique et un régime véritablement libéral, ils réaliseraient la conciliation de la liberté et de la démocratie.

Ce me, que j'ai qualifié d'excellent, est-il

ible dans nos sociétés modernes ? A quelque degré, oui ; à un tel degré qu'il sérail efficace ? Non. Il y aura toujours dans une nation des éléments d'aristocratie. Mais c'est beaucoup moins, comme je l'ai dit, d'aristocratie que nous venons de parler, d'après Montesquieu, que de hiérarchie. Or, précisément, la grande différence entre les temps anciens et les temps modernes, c'est qu'aux temps modernes les éléments d'aristocratie sont nombreux, plus nombreux qu'autre} mais mm | / forts pour constituer une hié-

rarchie, et n'ont pas les caractères particuliers qui les rendraient propres à en constituer une, et la définition même de la démocratie, ce i qu'elle Boit destructrice d'aristocratie, mais i qu'elle l'esl de hiérarchie, et ce n'est pas

qu'avec elle il n'y ait pas d'aristocratie, mais c'est qu'avec elle il n'y a pas de hiérarchie possible.

Nous avons un élément aristocratique : la noblesse ; elle n'est plus ni un pouvoir ni même une volonté d'être un pouvoir.

Nous avons un élément aristocratique : le clergé, et c'est un pouvoir, ou c'est une puissance qui pourrait devenir un pouvoir. Seulement il s'est affaibli et on l'a affaibli. On l'a affaibli en le dépouillant ; ce ne serait rien ; mais en le dépouillant on lui a ôté son autonomie, et en lui ôtant la faculté de s'appuyer sur lui-même on l'a rejeté du côté de Rome pour s'appuyer sur quelque chose. Le clergé est devenu ultramontain du jour où il est devenu « fonctionnaire ». Les hommes qui ont changé les conditions d'existence du clergé français ne poursuivaient pas ce résultat et ne s'y attendaient guère ; mais il n'y a rien de plus juste que ces paroles de M. Michel que je suis heureux d'avoir l'occasion de citer : « . . . Dogmatisme à la fois redoutable et ingénu en vertu duquel certains théoriciens précisent la forme des changements désirés, comme si l'histoire des idées n'attestait pas la vanité de cette tentative. On peut dire que tout arrive dans le monde ; mais il n'est presque jamais arrivé qu'un changement social se soit produit exactement selon la formule caressée par ses

i N CATÉCHISME DÉMOCRATIQUE 109

promoteurs. » Donc le clergé est devenu peu ou prou ultramontain et il s'est affaibli d'autant corinne pouvoir français. C'était L'Église gallicane qui était un pouvoir français. Plus d'Église gallicane, plus de clergé « corps intermédiaire ». La force morale de l'Église en France est restée intacte, sa force sociale a décliné. Ma conviction est qu'elle ne la retrouvera que le jour où, séparée de L'État, et aussi, je ne dis pas séparée de Rome, mais attachée à Rome seulement par le dogme, elle se sera rendue pareille ou très analogue à l'Église catholique américaine.

Nous avons un élément aristocratique : la magistrature ; mais ce n'est plus qu'un fantôme de corps aristocratique. La Révolu-

tion en a fait un si m pie agrégat de fonctionnaire-, et plus elle va, plus elle semble tenir non seulement à remplir bette définition, mais à la dépasser. Il n'\ a pas lieu pe parler d'elle ni comme pouvoir, ni comme défenseur des libertés publiques, ai connue professeur (1 indépendance. Paroles d'un président au chef de l'Etat : « Nous venons remettre nos chargesentre mains etsouffrir tout ce qu'il vous plaira plutôt bue d'offenser nos consciences < l >. >»

1 Jean Vacquerie, premier président du Parlement de Poitiers, à Louis \ 1 1 17'. ' .

Noblesse, clergé, magistrature, ce sont là les éléments aristocratiques du passé et desquels lavie semble s'être retirée. Il y a des éléments aristocratiques nouveaux. La richesse est une aristocratie ; mais Tocqueville a admirablement montré que la ploutocratie n'a de l'aristocratie que quelques caractères superficiels et presque que l'apparence; qu'elle est très peu héréditaire, les fortunes se faisant et se défaisant avec une extrême facilité d'une génération à l'autre ; qu'elle est peu enracinée dans le peuple, n'étant guère territoriale, et par conséquent n'a pas de grandes prises sur le peuple ; qu'elle est peu cohérente, peu engrenée, peu organisée ; qu'en somme, ne formant pas une classe, elle ne saurait former un corps et que, ne formant pas un corps, elle ne saurait former un pouvoir.

Il y a un autre élément aristocratique, c'est l'administration : « En France, dit encore Tocqueville. l'administration forme un corps particulier qui a ses habitudes spéciales, ses règles propres (ajoutez : ses traditions et un peu d'hérédité et un esprit général permanent et un esprit de corps), de telle façon qu'elle peut, pendant un certain temps, présenter le phénomène d'un corps qui

marche après que la tête s'en est séparée. » C'est donc là non seulement un élément aristocratique, mais une aristocratie toute faite. C'est la véritable aristo-

I N CATÉCHISME DEMOCBA riQI E 41 1

cratie moderne. Seulement, encore qu'assez indépendante pour opposer au pouvoir central une résistance d'inertie ou d'atavisme qui impatient quelquefois celui-ci, il est évident qu'elle n'est pas autonome, qu'elle est très éloignée, non seulement de ne dépendre que d'elle-même, mais elle dépend partiellement d'elle-même, c'est une aristocratie latente, dissimulée et sourde, et muette, qui est un pouvoir, certes, mais comme un pouvoir occulte; qui, par conséquent, s'il limite et contient assez fortement le pouvoir central, ne le contient ni ne le limite apparemment et, par suite, n'est ni conservateur de la liberté ni enseignant de liberté. Il n'est qu'un frein caché, très utile, et que la démocratie brisera sans aucun doute, le remplaçant par l'administration électorale; mais il n'est pas un pouvoir intermédiaire en pleine clarté et sur qui l'on puisse et s'appuyer en toute assurance et prendre exemple.

Et il y a d'autres éléments aristocratiques. Les syndicats ouvrier-, renaissance des corporations ouvrières de l'ancien régime, sont un élément aristocratique au premier chef, ils sont des corps constitués et autonomes, intermédiaires entre le pouvoir central et la foule; ils sont autoritaires d'un côté et libéraux de l'autre: ils sont autoritaires du côté de leurs adhérents et libéraux du

côté soit du pouvoir central, soit de la ploutocratie; ils font de la liberté avec de l'autorité, ce qui est précisément le caractère constant des corps aristocratiques: non seulement ils sont aris-

tocratiques en eux-mêmes, mais ils créent de l'aristocratie en dehors d'eux ; car, pour s'opposer à leur puissance, le patronat est forcé de s'organiser lui-même, et c'est grâce à eux que la ploutocratie deviendra peut-être une aristocratie, et redoutable. On le voit donc, ce ne sont pas les éléments aristocratiques qui manquent. Seulement ceux d'autrefois sont morts ou se meurent, et ceux d'aujourd'hui ne sont qu'à l'état naissant, et par conséquent ni les uns ni les autres ne sont de force, ni d'humeur, ni peut-être de nature à se combiner les uns avec les autres et à former une hiérarchie, et c'est ce que j'entendais en disant que la différence entre les sociétés anciennes et les modernes n'était pas que les modernes ne fussent pas aristocratiques, mais était que les modernes ont des aristocraties non hiérarchisées et en quelque sorte cahotiques. Il est possible, il est même probable que les nations européennes d'aujourd'hui sont entre deux régimes aristocratiques, ou plutôt entre deux régimes hiérarchiques, celui du passé et celui de l'avenir, et que la hiérarchie d'autrefois est morte et que la hiérarchie de demain n'est pas

i N CATÉL H1SME DÉMOCRA TÏQ\ L 113

née. Entre les deux, nous sommes en démocra avec 'les élément- aristocratiques qui ne sont ; assez développés encore on qui sont trop languissants désormais pour que nous puissions par eux constituer un régime où la liberté et la démocratie se concilient.

< ni don.- chercher la conciliation les

meilleurs esprits . par ou donc chercher à sauver la liberté à trav< rs la démocrati iment, pour

rvir des paroles îsionnées de i

i\ur\ iiie, .. indiquer aux hommes ce qu'il tant faire pour échapper à la tyrannie et a l'abâtardissement, [•n demeurant démocratiques... occupation sainte. pour laquelle il ne faut épargner m son argent, ni son temps, m sa vie

.le ne vois qn nue solution provisoire, en attendant les hiérarchies de l'avenir, solution du n si be Ile qu'elle pourrait être définitive et dispen Je toute.- tes autn

Il faudrait que les Droits de l'homme fussent une véritable religion, il faudrait le.- respecter l'une façon vraiment mystiqu< lire obsti-

nément et sans trop savon- pourquoi. Car si la lémocratie ge demande le pourqu Droits

l'homme, tout de Buite elle les effa

Elle dit « rous les droits de l'homme sont co .ran ■ galité. I..i Ubi l ite

'<ii DISCUSSIONS POLITIQUES

non pas « abstraite », mais « réelle », puisqu'elle donne le même droit à des êtres de dilTérentes forces et par conséquent permet à l'un de se mettre de cent coudées au-dessus de l'autre. — La sûreté est contraire à l'égalité, puisqu'elle ne garantit que le fort, le faible n'ayant qu'une sûreté abstraite, et, devant la moindre exaction du fort, luttantcontre le fort, soit devant la justice, soit devant l'administration, comme un homme nu contre un hoplite. — La résistance à l'oppression est contraire à l'égalité pour les mêmes raisons, étant un droit égal donné à des êtres inégaux et servant d'arme aux mains du puissant qui n'en a déjà que trop, et ne servant de rien du tout aux mains du petit. — Et

quant à la propriété, il n'est même pas besoin de prouver qu'elle est le scandale permanent de l'égalité. Et, en un mot, en dehors de l'égalité réelle, tout droit de l'homme est une force ajoutée au fort. »

Klle dit encore : « Tous les droits de l'homme sont contraires à la souveraineté du peuple. La liberté est le droit défaire ce qui ne nuit pas à autrui, et par conséquent le droit de faire ce qui déplaît absolument à la majorité. Que devient la souveraineté du peuple ? — La sûreté est le droit, « d'être protégé par la société pour la conservation » de sa personne, de ses droits et de ses pro-

i \ CATECHISME DÉMOI R \ I IQ1 E H3

« priétés ». En telle sorte que c'est moi, société, qui protège L'individu contre moi-même et qui non seulement m'interdis de le faire servir à mes dessein-, mais im prête ma force pour qu'il puisse éviter ma prise. Que devient la souveraineté du peuple ? La '•' e à l'oppi i c'est la résistance à mes volontés et comme un encouragement à y résister; car, qu'est-ce que l'individu appellera oppression, ai ce n'est ma volonté même ? Que devient la souveraineté du peuple? La propriété est lanégation même de la souveraineté du peuple; car une souveraineté qui s'arrête devant ce qu'un individu possède une souveraineté bien limitée: et, après tout, un propriétaire, avec l'influence que lui donne -.1 1 priété et la clientèle qu'elle lui constitue est un Kt.d dans l'Etat. — Tous les droit- de l'homme sont donc contraires à la souveraineté du peuple, et H esl à crever les yeux qu'ils n'ont été inventés que précisément pour que le peuple ne fût pas

souverain Donc, les droits de riioinine ont été

combinés pour faire échec et à l'égalité et 1 la souveraineté populaire et pour rendre l'une et l'autre non seulement abstraites, mais illusoire Donc je les biffe

\ ainsi parle la Démocratie et elle ne peut ; parler autrement, à moins qu'elle n'ait pour

droits de l'homme un respect superstitieux. C'est précisément ce respect superstitieux qu'il faudrait lui donner. Les droits de l'homme devraient être une religion. Notez qu'ils en sont une. Gela a été mis admirablement en lumière par Hippolyte Taine dans ses Origines de la France contemporaine. Honneur et conscience, nous dit-il, ce sont les deux idées nouvelles, inconnues, ou à peu près, de l'antiquité, qui ont formé l'âme moderne, du moins qui lui ont donné son caractère distinctif ; c'est ce que l'homme moderne honore et vénère en lui et ne permet à personne, pas même à l'État, de violenter ; c'est en pensant à cela qu'il dit : Noli me tangere. L'empire de la Loi, l'empire de l'État finit où celui de la conscience commence ; c'est un mot de Napoléon, qu'on ne s'attendait pas à trouver si libertaire ; mais ce n'en est pas moins juste. Or, c'est sur cette religion de la conscience et de l'honneur que sont fondés les droits de l'homme. — « Rien, dit M. Brunetière, commentant magnifiquement cette théorie de Taine, rien ne peut nous priver des droits que la conscience nous confère, comme rien ne peut nous décharger des devoirs que l'honneur nous impose, et dans ces droits d'abord, dans ces devoirs ensuite, la toute-puissance théorique de l'Etat rencontre des barrières qu'elle ne peut franchir sans manquer à sa mission

IN CATÉCHISME DEMOCRATIQUE W

(à une de ses missions) qui est justement de nous assurer à chacun la liberté de taire valoir nos droits et la facilité d'accomplir nos devoirs. » — L'homme moderne «lit à l'État : le respect que j'ai de moi-même m'oblige <i être libre mon! a penser librement et à dire ce que je peu et à agir conformément à ce que je dis, en ne m'arrêtant que là où je nuis formellement et évidemment à quelqu'un. C'est ma conscience et mon honneur qui l'exigent de moi. Voua

[ue je respecte moi-même en moi. Jene puis pas vous donner toute ma personne; vous ne pou

me la demander tout entière. Je ne puis vous «*n donner et vous ne devez m'en demander que

[ui voua est n ire pour a

défendre contre vos ennemis. Eo deçà de cette m'appartiens ; j une force auto-

nome qui pense, qui pari.', qui écrit, qui agit, qui acquiert, qui s'étend, qui s'augmente que qui que ce soit sur la terre ait le droit de remuer i\ f penser, de parler, d écrire, d1 d'acquérir, de

; autn si lion

Voil i le fou l< menl m indémontrab

i Liberté.

Il faut l enseigner aux lui jeuni

DIS. I USIONS pOUI IQI

et aux hommes Et la leur bien enseigner, c'est-à-dire leur indiquer que ce respect de soi c'est surtout dans les autres qu'il faut le vénérer et le chérir. Mon droit senti en moi et respecté dans un autre, c'est la vraie formule du culte de la Liberté. C'est ce que les rédacteurs de la Déclaration des Droits avaient bien compris quand à leur définition de la liberté ils ajoutaient : « Ne faire à autre ce qu'on ne veut pas qui nous soit fait. » Ainsi enseignée, la religion des Droits de l'homme peut devenir une habitude morale qui nous protège de nous-mêmes et empêche la Démocratie de prétendre pousser à bout ses droits à elle, ou les droits qu'elle s'attribue et qui sont exclusifs de tous les droits de l'individu.

Peu mystique pour mon compte, — bien que je reconnaisse que nos plus profonds sentiments sont irréductibles à la raison et que nous croyons surtout ce que nous n'avons aucune raison de croire, ou ce dont nous ne saurions administrer la raison — mais enfin peu mystique pour mon compte, je ne serais pas fâché qu'à cette religion des Droits de l'homme vénérée pour eux-mêmes en soi et parce qu'ils sont, on ajoutât un commentaire et comme une confirmation qui serait celle-ci.

11 faut vouloir l'homme libre autant que possible, non seulement par respect de lui, mais par amour

| \ 'i B < BISME DÉMOCRAT1Q! E U9

pour la patrie. Les vrais libéraux sont profondément respectueux des droits de L'homme en leur propre pers-mm*, et libéralisme est égoïsme ; ils sont profondément respectueux des droits de l'homme en autrui, et libéralisme est fraternité ; ils sont profondément convaincus que c'est par le plus de liberté possible qu'on t'ait la patrie

ide qu'il est possible, et libéralisme est patriotisme.

Il s'agit de tirer de tout individu tout ce qu'il contient pour que la patrie en soit plus; forte. < m ne tire d'un individu tout ce qu'il contient qu'en le laissant l'en tirer lui-même. Ce n'est que lil

-dire ce n'est que ne donnant à la communauté que juste ce qu'il lui faut pour se maintenir et se défendre, que L'individu se déploie dans toute sa force » t donne toute carrièi - puissani

Vous croyez ne rien tirer de lui, ou pas a ous

en tirez trois fois plus en le laissant devenir plus

fort, en le liss ml r implir tout son n l toute

inée. < ! est lui qui accumule les ric dont vous pourre io un jour | lui

qui p ir dent augmente le pi dont

nation a besoin ; c'est lui qui par l'esprit d'initial que voua n'aurez pas corn pi n lui devient « i

plorateur, inventeur, commerçant hardi, industriel avisé et audacieux. L'homme libre est une

420 DISCUSSIONS POLITIQUES

force dont bénéficie la nation, alors même qu'elle s'imagine qu'il est un être autonome qui ne songe qu'à lui. Elle s'enrichit en se gardant de l'appauvrir ; elle se fortifie en se gardant de le confisquer. En pareille matière c'est de ce qu'on ne possède pas ou de ce qu'on croit ne posséder point qu'on est riche ; et c'est ce qu'on absorbe qui appauvrit. Ce sont des citoyens à peu près aussi libres qu'il est possible qui ont fait les deux plus grandes pa-

tries du monde, c'est à savoir la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Il y a une grande parole de Bossuet qu'on ne médite pas assez : « Le fond d'un Romain pour ainsi dire était l'amour de sa liberté et de sa patrie. L'une de ces choses lui faisait aimer Vautre, car, parce qu'il aimait sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres. » Il est presque vrai qu'on n'aime sa patrie qu'autant qu'elle vous laisse libre, et il est tout à fait vrai qu'une patrie n'est forte que quand elle est un faisceau de volontés libres. — Il faudrait donc confondre les deux religions de la liberté et de la patrie en une seule. Il faudrait enseigner à être libre par libéralisme d'abord et par patriotisme ensuite et par patriotisme surtout. Il faudrait inculquer cette idée, qui, par exception, est vraie jusqu'au fond,

ON CATÉCHISME DÉMOCRATIQUE ' . ! I

sans réserve, sans point obscur, sans antinomie : i oui blesse la liberté diminue la patrie. »

Pour mon compte, je ne sais pas si je suis libéral par patriotisme ou patriote par libéralisme. Je sais que sans liberté la patrie périclite par langueur : je sais que si les patries disparaissent, on n'aurait [il us besoin de liberté et l'on pourrait vivre en communisme jusqu'à ce qu'on en mourût ; je sais par conséquent que la liberté est conservatrice de la patrie et que la patrie est conservatrice de liberté par le besoin qu'elle en a. Je demande que ces deux sentiments soient considérés comme connexes et leur

connexion comme indissoluble, et qu'ils forment à eux dtMix une religion civile professée et sentie passionnément par tous les Franc

M. Michel, malgré tout ce que j'ai pu dire, moins pour le combattre que pour l'éclaircir, est. je le - et je le vois bien, libéral aussi et patriote aussi. C'est pourquoi, tout compte tait, c'est sur une parole de sympathie et de gratitude que je le quitte, pour Cette seule raison qu'il D'est si bonne compagnie qu'encore on ne laisse.

TABLE DES MATIERES

Sur les idées maîtresses de la Révolution. . . . 1

Le droit. ... 65

'. émocratie devant la science 113

Jean-Jacques Rousseau scolaire. 167

deux Frances. 177

La France el Guillaume II. 207

Les trois anti 221

I parution <lr l'Eglise il de 1 Etat en 1 7 *J 4 . 'J.'>7

Une histoire «!<• la Révolution Française

I ii catéchisme démocratique

j - SocttU '•

' guet, É le

Sources et licence

Texte : <https://archive.org/details/discussionspolitoofagu>. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : li-regratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.